

ANNIE ROUQUIER

Avec la collaboration de GÉRALD ATTALI

Conseil scientifique de MICHELLE ZANCARINI-FOURNEL

HISTOIRE DES FEMMES/FEMMES DANS L'HISTOIRE

Quelques documents pour un enseignement secondaire mixte

Remarques préliminaires

Les *Rencontres de la Durance*, tenues à Marseille en mars 2001, sous le titre « Les femmes dans l'histoire et le droit au passé » ont fait apparaître le manque de moyens documentaires mis à la disposition des professeurs pour rendre visibles les femmes dans leur enseignement. Michelle Zancarini-Fournel, qui a beaucoup apporté à ces Rencontres est aussi à l'initiative de ce travail auquel elle a contribué par de nombreux conseils. Mais elle ne saurait être tenue pour responsable de nos simplifications abusives, erreurs ou oublis. Nous accueillerons avec plaisir toutes les remarques à ce sujet.

Ce dossier a pour origine les premiers travaux conduits avec Chantal Février (Cahiers pédagogiques de mars 1999), il lui doit donc beaucoup. Nous remercions également Isabelle Debilly pour un certain nombre d'apports qu'elle a pu faire.

Ce recueil est inachevé : des manques sont signalés et seront progressivement comblés, d'autres apparaîtront ; nous espérons que les lecteurs nous les signaleront et nous feront des propositions, comme nous en ferons nous-mêmes. L'inachèvement est la condition de la vie et de l'adaptabilité de ce travail pour atteindre une forme meilleure.

Nous insistons sur le fait que nous visons à rendre facilement disponibles un choix de textes peu utilisés dans les manuels jusqu'à présent, en vue d'une intégration des femmes à des questions d'histoire enseignées dans le secondaire. L'accumulation ne doit pas tromper sur nos intentions : nous visons l'écriture d'une histoire mixte, non la juxtaposition d'une histoire des femmes à ce qui serait la « vraie » histoire...

Ces textes sont souvent longs, la lecture en est parfois un peu exigeante : entrer dans les démarches, expériences, argumentaires proposés peut être utile pour mieux les maîtriser et sélectionner ce qui est adapté à un public.

INTRODUCTION

UN PASSÉ PLUS RICHE, UN PASSÉ DES HOMMES ET DES FEMMES

La tradition d'une histoire virile

L'histoire scolaire républicaine transmet, depuis sa naissance au XIX^e siècle, un passé masculin où la quasi absence des femmes vouées à l'intemporalité n'est rompue que par quelques figures stéréotypées. Leur invisibilité crée une dissymétrie dans la société : hommes et femmes ne construisent pas le même héritage. Aux hommes revient un patrimoine où la présence et les actions passées des aïeux, connus ou anonymes, légitiment la prise en charge d'un avenir : un homme qui «part de rien», pour agir ou pour créer, part de tout ce passé masculin. Nombreuses sont pour lui les possibilités d'identification et de projection. Pour les femmes, silences et absence. Cette dissymétrie (certes précédée et complétée par bien d'autres au cours de l'éducation) sous-tend le manque de légitimité que peuvent ressentir celles qui voudraient être présentes dans l'espace public, surtout dans les lieux de décision politique et économique. La conviction profonde des élèves, en fin d'études secondaires, est que dans les sociétés passées, « les femmes étaient chez elles et élevaient leurs enfants ». ¹ Hormis la reproduction de l'espèce, on ne leur devrait rien de ce qui est à mémoriser dans le grand album de souvenirs. Or même le rôle de reproduction peut être historicisé. ² Seul aurait changé le décor, de la préhistoire au XX^e siècle. « *Que faisaient-elles donc de huit heures du matin à huit heures du soir ?* » (Virginia Woolf). Sans mémoire, sans histoire, ne sont-elles pas les intruses du temps présent ?

L'histoire enseignée porte encore la marque de sa naissance au service de la Nation et de la République, (finalité d'abord assumée par l'histoire universitaire). Elle a longtemps été une histoire du pouvoir politique, des régimes et des révolutions, des guerres, des traités... Narration d'une geste masculine, soigneusement datée, elle alignait des «modèles pour la jeunesse» : des héros guerriers, ciments de la nation, des gloires nationales de toute nature, grands hommes forcément, immortalisés par le fronton du Panthéon, les noms de rues, les statues. Les manuels, petits panthéons portatifs destinés à des élèves pensés au masculin par les auteurs, ont été (sont encore) remplis d'effigies de ces grands hommes. Au seuil des ouvrages, la mixité n'est toujours pas de mise pour les biographies et portraits des «acteurs de l'histoire» : un des plus beaux exemples en est la page d'entrée du manuel de 4^e de Belin, édition de 1998³. On sait que s'il y a une exceptionnelle présence féminine, (groupe ou individu) elle ne peut que confirmer la règle d'absence. Une règle qui accepte de moins en moins d'exceptions et tend à effacer celles qui avaient obtenu le droit de cité, héroïnes ou groupes d'actrices anonymes.

Sans passé, est-il facile de se construire un avenir ? Ce n'est pas ce que sous-entendent les textes officiels de l'Education nationale qui justifient et finalisent l'enseignement de l'histoire. Il est nécessaire, disent-ils, (nous résumons) car il faut savoir d'où l'on vient pour savoir qui on est et décider où on veut aller. Ces affirmations semblent émises pour tous et toutes les élèves... Accéder à ses différentes racines pour élaborer une identité et un projet est devenu une demande et un droit. L'appartenance sexuelle n'est-elle pas la plus importante ? Elle diffère cependant des autres car elle traverse tous les groupes sociaux, économiques, régionaux, nationaux, religieux... Ce facteur se

1 Cf une enquête menée dans l'Académie d'Aix-Marseille en 1998, auprès de 250 élèves environ de classe terminale et de 1^{ère} année de BTS d'établissements différents. Elle est analysée dans un article des *Cahiers pédagogiques*, de mars 1999, pages 48 à 52, Annie Rouquier et Chantal Février « *La part des femmes dans l'histoire enseignée* »

2 Cf Yvonne Knibiehler, (en collaboration avec Catherine Fouquet), « *L'histoire des mères* », Montalba, 1980. Yvonne Knibiehler, « *La révolution maternelle depuis 1945* », Perrin, 1997.

3 « Les acteurs de l'histoire » : 24 vignettes légendées, du XVII^{ème} siècle à 1914 ; aucune femme n'est mentionnée

conjugue sans cesse aux autres facteurs à l'œuvre dans le fonctionnement et l'évolution des sociétés : la transmission scolaire reste néanmoins muette sur ce point.

Et pourtant, les femmes ont une histoire...

Le territoire des historiens scientifiques s'est élargi au cours du XX^e siècle, en même temps que les demandes sociales sous-jacentes auxquelles ils sont sensibles (« Comment en est-on arrivé là ? »). Le développement de l'individualisme renforce la quête d'appartenances et de racines diverses. Histoire démographique, histoire sociale et économique, histoire des mentalités, des âges de la vie, de la vie privée... : les champs se sont multipliés. Que d'interrogations suscitées par les bouleversements du siècle ! Mais même une histoire des groupes sociaux, sous ces différents angles, repose sur un universel masculin. Toutefois, à partir des questions nées du mouvement des femmes, s'est progressivement construite, depuis trente ans, une histoire des femmes puis une histoire du genre. La perspective, pour les historien(ne)s engagé(e)s dans cette aventure intellectuelle qui n'est pas toujours totalement admise ni légitimée par les institutions a été tout d'abord de construire une histoire des femmes, elle est désormais de faire apparaître les places, les rôles et les relations des hommes et des femmes.

Les résistances dans l'enseignement secondaire

Il peut arriver que certains acquis universitaires passent rapidement dans des programmes et des objets d'enseignement secondaire. C'est le cas lorsque la volonté vient d'en-haut, du ministère de L'Éducation nationale et du Conseil national des programmes, et que se fait également sentir la pression de la conviction des enseignants et de leurs associations, de l'attente d'une partie des parents et de divers lobbies. Il ne faut cependant pas méconnaître une assez forte tendance des enseignants à la continuité. Certains sont devenus enseignants pour continuer à transmettre ce qui les séduisait dans un enseignement reçu, pour continuer à dire à la place du maître qui les a marqués ce qui s'est imprimé dans leur mémoire d'adolescents. Comment y renoncer ? Pour ceux-ci, on peut dire que la superposition de contenus (éléments anciens, éléments imposés) est moins douloureuse que le remaniement profond. Mais la tâche devient alors impossible et la « lourdeur » est invoquée... Si l'on en croit les formulations et divers textes officiels, si l'on observe les manuels, le passé retrouvé des femmes est resté jusqu'en 2002 à la porte de la presque totalité des classes d'histoire.

Des dossiers spéciaux sur la condition féminine, tels que ceux que l'on consacre à l'art abstrait ou à la machine à vapeur existent depuis trente ans bientôt : premier pas, car c'est un minimum ? Ou progrès pervers car ils produisent un effet d'inégalité accentué et marginalisent encore davantage les femmes ? Quelques expressions « politiquement correctes » et historiquement justes (suffrage universel masculin, par exemple) ont finalement été (à peu près) adoptées après des décennies de remarques « féministes ».

Mais, dans le corps du récit, les femmes ne sont évoquées que par quelques notations factuelles, à l'occasion d'un acquis mémorable (bien entendu octroyé) et disparaissent sans laisser de traces.⁴ On n'a vu ni luttes ni revendications préalables, on n'analyse pas les suites. Elles ne sont pas intégrées au quotidien des cours. Quelques rares femmes « exceptionnelles » surgissent de façon aléatoire comme est aléatoire la disparition de certaines. On ne les voit jamais agir, sauf pour consommer...

Les enseignant(e)s, eux, peuvent être sensibilisés au fait que les filles ont besoin de ne pas s'identifier seulement à des acteurs masculins, grands ou anonymes. Ils (elles) se laissent convaincre qu'il est stérilisant que les participations et les droits acquis apparaissent comme des dons octroyés par la bonne volonté masculine. Mais, jusqu'à

⁴ Pour une analyse plus précise des contenus d'enseignement, voir dans :
Les Cahiers pédagogiques de mars 1999, article cité, mêmes pages.

Annie Rouquier, *De la caricature à l'absence, les femmes ont-elles droit au passé ?* Lunes, janvier 2002, p. 6 à 14.

présent, changer de regard, passer à l'acte, enseigner une «histoire mixte» se heurte à des résistances profondes. Ce serait s'éloigner d'une tradition immémoriale et entamer, sans aide, sans support documentaire labellisé, une reformulation complète. En la matière, plus encore qu'ailleurs, il est difficile de dépasser l'influence pesante de la « vulgate » qui s'est constituée pendant un siècle et demi et a formé citoyens et patriotes de toutes les guerres. Les professeurs, souvent marqués par une sensibilité de gauche, n'auraient-ils pas aussi hérité du mouvement ouvrier la tenace représentation du sérieux des luttes sociales et de la futilité des revendications féministes, considérées comme bourgeoises ? Ils oublieraient les liens, déjà établis par Flora Tristan dans *L'union ouvrière* entre ces deux combats pour l'égalité... Dans la mesure où il n'y avait pas d'incitation officielle à modifier l'approche des périodes enseignées, à faire apparaître hommes et femmes, en prendre l'initiative faisait courir un risque grave : celui d'être qualifié(e) de féministe ! Comment être aussi téméraire ? Le ridicule tue... Si on est femme (cas fréquent dans les établissements), ce serait accepter de se situer « *entre le puritanisme revêché et le terrorisme vociférant* » (V. Nahoum-Grappe)⁵...

Modifications en vue ?

Toutefois, en étant résolument optimiste, un des facteurs de l'immobilisme dans ce domaine est en train de se fissurer. L'Éducation nationale, après les impulsions données en février 2000 par la signature et la diffusion d'une convention interministérielle sur l'égalité hommes/femmes, filles/garçons, propose de nouveaux programmes d'histoire applicables au cycle terminal des lycées (première et terminale) en 2003. Les femmes, pour la première fois, font leur entrée explicite dans le patrimoine officiel. Ainsi est-il dit en préambule pour la période contemporaine : « *Les développements historiographiques des vingt dernières années et les enjeux contemporains invitent à choisir quelques thèmes clés pour étudier les rôles et le statut des femmes, tant en France (exclusion durable du vote, impact complexe de la Première Guerre mondiale, émancipation multiforme des années 1960 et 1970) que dans le reste du monde.* »

Ces incitations modestes ne provoquent aucun bouleversement dans l'énoncé des questions à traiter... Cependant, elles peuvent être confortées, renforcées peut-être, par celles d'autres instances. Nous prendrons pour exemple la publication du Conseil de l'Europe : « *Enseigner l'histoire des femmes au XX^e siècle : les pratiques de classe* »⁶ ou les conclusions récentes du Conseil économique et social sur « *Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée ?* ».⁷

Modifications possibles

Les femmes ayant toujours constitué la moitié des sociétés, bien des éléments de leur passé reconstruit pourront peut-être trouver place dans des récits renouvelés. On peut être amené à intégrer dans le contenu proposé, en fonction de la problématique et de l'angle d'attaque choisis, pour la période considérée, des thèmes volontairement cités ici dans le désordre, afin de convaincre de la diversité des entrées :

- la place dans les religions, les mythes, le statut symbolique
- les statuts sociaux et juridiques
- les écarts entre le droit et les pratiques
- les marges de violence acceptées à un moment donné par une société
- les activités, les travaux et la répartition des tâches. Les femmes ont toujours travaillé, et pas seulement depuis le XIX^e siècle... dans quelles conditions ?
- la sociabilité et la place dans la vie sociale aux différents niveaux (fêtes, loisirs,

⁵ Véronique Nahoum-Grappe, *Le féminin*, Hachette, 1996, p. 14

⁶ Éductions du Conseil de l'Europe, août 2000

⁷ Rapport réédité par Annette Wiewiorka pour le Conseil économique et social, 2004

salons...), les liens sociaux et associatifs, la participation (intermittente) à la vie intellectuelle...

-l'éducation, le rapport au savoir, aux techniques (au cœur peut-être de toute la subordination subie)

-la rareté des œuvres passées et les obstacles mis pendant longtemps à la création féminine : une «justification» du déni de créativité...

-les transgressions et les marges en matière de vie privée, de création...

-le rapport au Pouvoir, aux pouvoirs, les contre-pouvoirs, les ruses, les contournements, les pouvoirs «obliques», les compensations qui expliquent la part de consentement des femmes

-la citoyenneté (politique, sociale), l'exclusion, la sexuation des politiques

-la participation aux mouvements politiques (et dès l'Ancien Régime, aux révoltes)

-le féminisme (comme mouvement politique)

-l'implication (souvent occultée) dans les grands événements historiques et les répercussions de ceux-ci sur «la condition» féminine : les révolutions, les guerres qui ont un tel poids au XX^e siècle...

-la place et la définition des «héroïnes» ; ce terme s'applique-t-il à toutes celles qui ont émergé sur la scène publique ? Sont-elles alibis, exceptions qui ne font pas règle ou preuves que la règle n'était pas «naturelle»... ? Faut-il distinguer héroïsme, sainteté, célébrité, pouvoir ?

-la place des groupes anonymes de femmes

-la profusion des discours et des représentations

-surtout, peut-être, la place généralement occultée dans l'enseignement de la révolution des années 60-70, de ses répercussions, de ses inachèvements....

Si on veut changer notre regard sur les contenus d'enseignement, le «stock» de connaissances et de possibilités n'est donc pas négligeable... Mais on ne peut se contenter « *d'opposer à la prépondérance universaliste du genre masculin des contre-exemples singuliers qui ne feront jamais preuve* »⁸. Autrement dit, la quête éperdue de quelques héroïnes démontre un besoin mais ne suffira pas à faire un héritage, c'est à l'ensemble des récits de le constituer en conjugant le masculin-féminin. Les phénomènes d'identification et de projection se produisent également à partir de la réflexion sur le rôle des groupes dans le quotidien comme dans l'événement.

Enjeux

On pourrait imaginer que soit ainsi facilitée la «dénaturalisation» de ce qui est considéré comme «naturellement» féminin : caractéristiques (qualités, défauts), attitudes, comportements, «dons», «vocations», rôles, assignations surtout...et concevoir tout cela comme construit par la société. « *On ne naît pas femme, on le devient...* ». Les idées reçues, les représentations de la valeur des femmes (qui serait spécifique, mais au total toujours minorée), leurs attributions «évidentes» ont des racines. Les multiples formes prises par la millénaire division des tâches ont laissé de nombreuses empreintes. Il est envisageable, pour des femmes, de lutter contre des inégalités et des injustices dont elles comprennent les origines. Il est beaucoup plus difficile d'aller «contre la nature». La question se pose quand on ne reproduit pas à l'identique les tâches des mères et des grand'mères, quand on croit tromper les attentes «naturelles» de la société. La déculpabilisation des jeunes filles et des jeunes femmes, leur capacité de projet autonome passe par une mise à distance des représentations du «naturel». L'enjeu est de taille, c'est celui d'une véritable mixité dans tous les domaines, d'autonomie dans les choix de vie des

8 Geneviève Fraisse, Les femmes et leur histoire, Folio histoire, 1998, p. 462

filles et des garçons... L'histoire enseignée et diffusée peut largement y contribuer.

Les récits renouvelés d'une histoire « mixte » auront besoin de s'appuyer sur des paroles retrouvées.⁹ Des femmes, de tous temps, ont agi et parlé ; elles ont décrit leur condition, exprimé leurs consentements, leurs ruses ou leurs accommodements. Il leur est arrivé de contester la domination masculine, comme il est arrivé que des hommes soient conscients et solidaires des dominées. Les discours misogynes et antiféministes remplissent d'abondantes bibliothèques mais ils ne prennent leur sens et leur poids que replacés dans la durée et dans leur contexte historique. La répétitivité peut être un masque trompeur : les permanences ne doivent pas empêcher l'historicisation. L'atemporalité de rapports de sexe fondés sur la domination doit être nuancée et caractérisée pour chaque période. C'est cette historicisation qui peut faire acquérir la conviction que l'évolution est possible, que rien n'est déterminé ; elle autorise l'utopie de l'égalité.

Nous avons le souci de permettre à des enseignants et à d'autres lecteurs de penser le masculin-féminin d'une histoire « mixte ». L'appréhension et l'analyse des situations historiques abordées de façon récurrente dans l'éducation française devraient en être enrichies. Nous pensons ainsi faciliter à la « deuxième moitié du ciel » les phénomènes d'identification et de projection nécessaires à la prise en charge de l'héritage et à la volonté de projet mais tous gagneront à cet élargissement.

Pour des raisons d'espace, en effet, nous ne proposons pas ici un schéma de réécriture de l'histoire scolaire des hommes et des femmes ! L'éclairage est porté sur les femmes mais le but est de donner les moyens d'une réélaboration. Réélaboration qui devrait être progressive et permanente dans les cours des enseignants, les manuels, l'opinion... À l'image de l'enseignement, l'exemple français est central : quelques aperçus sur d'autres pays occidentaux ouvrent à des éclairages et des comparaisons qui devraient se faire plus nombreux à l'avenir.

⁹ Allusion au très beau livre de Ch. Veauvy et Laura Pisano, *Paroles oubliées*, 1789-1860, Armand Colin, 1997.

Chapitre 1

DE LA FIN DU MOYEN AGE À LA RÉVOLUTION

XVI^e –XVIII^e siècle

Ces trois siècles tiennent une place très limitée dans notre enseignement secondaire d'histoire (quelques heures en 4^e et en 2^{de}), complété, il est vrai par les lettres. Les occasions sont rares, donc, de remettre en cause des représentations sociales bien peu fondées sur les femmes d' « Ancien Régime ». On les imagine volontiers plus « traditionnelles », plus assujetties, plus ignorantes, plus « inégales » que les femmes du XIX^e siècle. Comme si le progrès ne pouvait être que continu et linéaire (inélucltable ?), qu'il s'agisse de pouvoir(s), de famille, de travail, de liberté de mœurs, de relations sociales de sexe... Sur quoi porter le projecteur pour ébranler ces certitudes ?¹⁰

En toile de fond, le travail de la grande majorité des femmes...

Leur contribution à la vie économique est indispensable et ne doit pas être occultée par le débat biaisé des XIX^e et XX^e sur le « problème » du travail des femmes.

Seules ou mariées, dans les classes populaires, les femmes ont toujours travaillé, elles doivent travailler. Dans les exploitations agricoles, leur rôle répond à une répartition bien connue (aide aux gros travaux des récoltes, jardin, basse-cour, étable, marché, travail artisanal d'hiver ...).

En ville, si elles sont marginalisées par la plupart des statuts de corporations, si l'identité familiale prime toujours l'identité professionnelle, elles tiennent leur place dans toutes les exploitations familiales (ateliers, boutiques) ou bien elles exercent des métiers libres. La variété de leurs activités surprend ; mais, comme leur salaire, leur qualification est souvent faible, le changement d'occupation est fréquent. Elles sont lingères, blanchisseuses, dentellières, ouvrières dans le textile, la couture ou les objets de luxe, elles sont marchandes, revendeuses... Dans les classes aisées, l'occasion (le veuvage par exemple) peut faire la femme d'affaires et certaines se font une solide réputation. Visibles, également, les femmes comme « *évidentes émeutières* » (Arlette Farge). Elles sont présentes et en première ligne lors des révoltes populaires dues aux disettes ou à la cherté du pain, au poids du fisc ; elles surveillent, informent, appellent à l'action, crient à l'injustice puis elles sont rejointes par les hommes qui, eux, sont armés et passent en tête pour l'affrontement. L'espace public est donc incontestablement mixte, même si la place des femmes y est toujours officiellement seconde ; c'est une foule mélangée qui s'offre aux regards dans la rue, les femmes sont visibles actrices, elles n'y sont certainement pas à égalité.

Des femmes de pouvoir qui s'effacent avec l'achèvement de l'absolutisme...

Exclues des instances de pouvoir et de la succession royale, des femmes, reines, princesses, dames de cour, grandes aristocrates jouent cependant un rôle politique jusqu'au milieu du XVII^e siècle : c'est-à-dire jusqu'à ce qu'achève de se mettre en place l'absolutisme. « Souveraines et sujettes », la fonction principale des reines est de fournir une descendance (donc de subir des grossesses rapprochées), non d'exercer un rôle politique. Elles ont néanmoins souvent détenu le pouvoir comme régentes pendant l'absence ou la minorité d'un roi. Les régences sont aux XVI^{ème} et XVII^{ème} des périodes de troubles, les grands profitant de la jeunesse du roi pour tenter de limiter son autorité. Les régentes, en quête d'alliances pour défendre cette autorité, s'impliquent dans les

¹⁰ Ces quelques pages doivent beaucoup à Dominique Godineau, « Les femmes dans la société française, 16^{ème}-18^{ème} siècle », Paris, Armand Colin, 2003.

conflits et acquièrent ainsi une fort mauvaise réputation d'incapacité et de duplicité. Les siècles suivants en ont dressé des portraits très négatifs, ont conclu à l'action néfaste du pouvoir des femmes, et entretenu durablement des préjugés que les historiens actuels ne confortent pas.

Dames de cour et princesses rehaussent l'éclat du pouvoir royal à partir de François Ier, contribuant à la vie culturelle (voir plus loin). De par leur famille, elles peuvent aussi avoir un rôle diplomatique, intervenir dans une politique d'alliances, faire jouer des réseaux... Les grandes aristocrates n'hésitent pas à s'engager dans les conspirations de l'époque, aux côtés des hommes de leur famille, de leur clan. Ligueuses au XVI^e siècle, elles sont frondeuses au XVII^e, défendent leur conception religieuse et leur conception princière du pouvoir, hostiles à l'absolutisme. Elles négocient, guerroient même, contribuant à faire réactiver dans les textes de défense des femmes le mythe des Amazones !

L'état moderne de Louis XIV relègue la reine dans l'ombre du roi et les grandes dames dans les intrigues de cour. Le Conseil est composé de « professionnels », ce que ne peut être une femme, « *la modernisation de l'état passe par sa masculinisation* ». Désormais, quel que soit son rang, « *une femme n'a pas à se mêler de politique*¹¹ ». Seul peut intervenir le pouvoir très oblique de certaines favorites : la ruse devient le refuge du pouvoir politique des femmes devenues « femmes d'influence »...

Instruction et culture : le début d'un long débat...

Avec la diffusion du livre, le savoir (autre forme de pouvoir) quitte les monastères, alors que jusque là même dans les classes aisées et la noblesse, beaucoup d'hommes et encore plus de femmes étaient illettrés. Un débat s'ouvre à deux niveaux : l'instruction et la participation des femmes à la vie intellectuelle ; il se poursuit jusqu'à la fin du XX^e siècle.

- L'instruction dans l'intérêt de la famille

Dès le début du XVI^e siècle, à la suite de l'Espagnol Vivès (en 1523), les humanistes se préoccupent de l'instruction des femmes de la bonne société qui, occupées par l'étude n'en seront que plus honnêtes (leurs connaissances étant toutefois filtrées par le père ou le mari). Leur éducation, bien sûr, doit être différente de celle des hommes, puisque leurs fonctions le sont. Les hommes d'Église se soucient, eux, des mères de couches populaires, utiles relais religieux. (Avec la Renaissance, nous avons l'habitude d'évoquer pour les élèves la question de l'éducation et de l'instruction ... des garçons. Mention pourrait être faite donc des filles aussi. Et par la suite aussi...).

Il est acquis au XVII^e siècle que, dans les bonnes familles, les filles ne peuvent plus être ignorantes : mais quelle doit être l'étendue et la nature de leur savoir ? Des multiples écrits qui sont consacrés à ce thème dans la deuxième moitié du siècle, nous connaissons surtout Mme de Maintenon et Fénelon (*De l'éducation des filles*, 1687). Celui-ci représente bien les conclusions formulées par tous (ou à peu près) : elles ont « *une maison à régler, un mari à rendre heureux, des enfants à bien élever* » ; « *la différence de leurs emplois doit faire celle de leurs études* ». Maîtrise du français, un peu d'arithmétique, un peu (pas trop) de belles lettres, d'histoire et de géographie... Il n'est pas convenable qu'elles éprouvent un appétit intellectuel qui pourrait se traduire par un étalage inconvenant de leurs connaissances (cf le Clitandre de Molière). Si des progrès se font jour à la fin du XVIII^e siècle où des écrits encore plus nombreux alimentent ce débat (et des femmes y participent, telle Mme d'Épinay), les idées de Fénelon ne sont guère démodées deux siècles plus tard...

Au XVIII^e siècle, en effet, le débat se poursuit, surtout dans la deuxième moitié du siècle, et on peut schématiser trois positions.

- Celle de Rousseau se réfère le plus vigoureusement aux différences de sexe, aux

11 Dominique Godineau, op.cit., p.96

fonctions « naturelles » des femmes qui les marquent la vie entière. D'après les injonctions de la « Nature », « *toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes* »... Car beaucoup d'hommes des Lumières ne pensent plus que les femmes sont agents de Satan mais que les différences naturelles séparent radicalement les femmes des hommes, que les différences physiques conduisent à des différences morales, et que toute sa vie, en tout, la vie de la femme est rythmée par ses fonctions reproductrices. L'influence de Rousseau est très forte qui réserve aux femmes la fabrication des hommes et des mœurs, propose des modèles rigides de féminité et de masculinité.

- Par ailleurs, quelques chaleureux partisans de l'égalité d'accès au savoir (qui semblent avoir lu Poullain de la Barre) estiment que l'éducation permettra aux femmes de sortir de l'esclavage qui est le leur. Parmi eux, Choderlos de Laclos, Condorcet, des femmes comme Mme d'Épinay.

- Une attitude intermédiaire préconise une instruction moins limitée que la première et propre à permettre à l'épouse de mieux accomplir ses devoirs mais aussi de trouver un épanouissement personnel.

Au total, l'instruction des filles progresse régulièrement au cours de cette période (moins vite que celle des garçons, bien sûr) et l'alphabétisation (mesurée aux signatures) concernerait, au terme de la période environ 27% des femmes contre 47% des hommes¹². À côté de la maison qui reste le lieu d'éducation de la majorité des filles, se développent des lieux d'enseignement pour les filles riches d'une part, ou pauvres d'autre part, tenus par des religieuses. Le mélange social y est soigneusement évité, mais il y a un objectif commun : former des mères chrétiennes modestes, initiées aux tâches ménagères et aux travaux d'aiguilles. Même pour les classes aisées, le bagage culturel est très léger.

- Quelques partenaires intellectuelles, cependant ?

Et pourtant quelques femmes dépassent les limites du savoir restreint assigné à leur sexe et participent aux mouvements intellectuels de leur époque.

Pendant la Renaissance, des princesses (Marguerite de Navarre ou Marguerite de Valois) sont érudites, (les langues anciennes sont nécessaires à l'étude), cultivées et elles animent des cercles brillants, protègent savants et poètes, encouragent l'élan intellectuel de quelques filles de lettrés. En louant ces doctes lettrées, on loue une époque où même des femmes sont savantes : leur science permet d'apprécier l'extrême développement atteint par la civilisation... Quelques rares exceptions qui confirment la règle ? Et font peu de femmes auteures (après Christine de Pisan au XV^e siècle, Marguerite de Navarre, Louise Labé...).

Le XVII^e siècle voit quelques femmes « polir » une société encore rude après les guerres civiles, exerçant une action « civilisatrice » par leurs salons (les ruelles) à partir des années 1620-1630. Mme de Rambouillet établit alors un décor, des manières, un modèle au moment où se fixe l'idéal de « l'honnête homme ». Politesse, beau langage, littérature sont valorisés par cette haute société élitiste : la conversation des dames est nécessaire à la fabrication de l'honnête homme. On s'éloigne de l'idéal humaniste et de son érudition considérée désormais comme pédante : la conversation se constitue en art. Après la Fronde, les Précieuses que la caricature et Molière ont faites ridicules (1659) ont voulu relancer cette action civilisatrice. Contre la rudesse et la violence renouvelées par les années de guerres intérieures, elles cherchent à promouvoir un langage épuré des grossièretés comme des pédantismes, un raffinement des mœurs et des comportements. Elles symbolisent aussi une aspiration des femmes à plus de respect et d'attentions, une conception de l'amour faisant place à la subtilité des sentiments (cf la carte de Tendre de Madeleine de Scudéry). Elles défendent ainsi un accès, un jugement (une emprise ?) sur

12 Dominique Godineau, op. cit. p. 182

la vie littéraire. Les femmes auteures émergent discrètement mais dans l'anonymat : parmi elles, Mmes de Lafayette, de Scudéry, de Sévigné... Les femmes des salons témoignent d'un grand appétit de savoir mais elles acquièrent leur culture à l'âge adulte, par la relation sociale et la lecture. Elles sont aidées par l'affirmation du français qui permet la publication de traductions et de livres de vulgarisation. Signe des temps, c'est en français que Descartes publie le « *Discours de la méthode* » (1637). La femme savante est objet de moquerie pour tous, c'est le modèle de la mondaine cultivée qui l'emporte. Celle-ci accepte les règles qui régissent les rapports entre les sexes, cache ce qu'elle sait et qui lui sert à bien écouter ses interlocuteurs. « *C'est ainsi en se conformant aux conventions et normes, sans remettre en cause les différences entre les sexes, sans lier aspiration à la culture et affranchissement, que ces femmes ont été acceptées* »¹³. Ce qui d'ailleurs est accepté d'une minorité de grandes dames est ridicule chez une bourgeoise et/ou une provinciale...

- Des revendications d'accès au savoir et d'égalité : « l'esprit n'a point de sexe »...

C'est dans ce contexte qu'éclatent quelques (rares) voix discordantes, posant l'idée même d'égalité des sexes. L'un de ces précurseur(e)s du féminisme fait preuve d'une lucidité et d'une fulgurance devant lesquels nous ne pouvons, aujourd'hui encore, que nous incliner.

Depuis la fin du Moyen Age, dans le cadre de la Querelle des Femmes, des lettrés s'affrontent de façon très rhétorique pour décider si les femmes sont supérieures ou inférieures aux hommes. De cette production très formelle, qui s'use à force de durer, émerge déjà le texte publié en 1622 par Marie de Gournay, admiratrice puis familière et collaboratrice de Montaigne qui l'appelait sa « fille d'alliance ». C'est elle qui assure les rééditions posthumes des Essais. Son ouvrage, « *L'Égalité des hommes et des femmes* » refuse le faux débat de la supériorité d'un sexe ou de l'autre.

Un demi-siècle plus tard, un an après les Femmes savantes, en 1673, François Poullain de la Barre, étudiant en théologie et philosophe convaincu par le cartésianisme, fait paraître « *De l'Égalité des deux sexes* ». Il y applique avec rigueur la méthode du doute cartésien aux opinions courantes sur la différence des sexes et marque un véritable tournant intellectuel dans ce domaine. Il analyse le poids de ce que nous appellerions les représentations sociales sur l'acceptation par tous, y compris les intéressées, de la sujétion et de l'infériorisation féminines. Ce n'est pas parce que nous l'avons toujours connue qu'une situation est fondée par la « nature » : il essaie de l'expliquer par un processus historique. La différence des sexes est limitée aux organes de la reproduction, le reste est affaire d'éducation : il faut donc entièrement revoir cette dernière et envisager une transformation profonde de la société. Ses écrits ne passèrent pas inaperçus, ils étaient connus au XVIII^e siècle et furent traduits en anglais, sans que leur portée soit réellement intégrée. Leur force est telle que le féminisme contemporain a pu s'en inspirer (S. de Beauvoir). A l'époque même, Gabrielle Suchon (*Du célibat volontaire ou la vie sans engagement*, 1700) l'avait lu mais se montre moins radicale.

- Les salons du XVIII^e siècle

À l'époque des Lumières, les salons ne sont plus seulement des cercles aristocratiques et littéraires : ils sont des lieux de rencontre de savants et d'hommes de lettres, de Français et d'étrangers, de nobles et de riches bourgeois. Lieux d'épanouissement et de circulation de la pensée, de la création, lieux d'échange et de confrontation des idées et de la critique sociale et politique (à la fin du siècle), ils existent grâce à l'hôtesse mais ils sont devenus majoritairement masculins. Le tableau de G. Lemonnier représentant le salon de Mme Geoffrin nous montre une demi-douzaine de femmes pour une trentaine

13 Dominique Godineau, op.cit., p. 147

d'hommes. Dans un climat de civilité et de politesse, l'hôtesse anime et relance les débats, évite les débordements, met en valeur chacun, donne la réplique. Elle y gagne une réputation mondaine et la satisfaction intellectuelle d'être suffisamment éclairée pour aider à l'éclosion de courants novateurs. Mais les femmes concernées ne sont qu'une infime minorité : parmi les salonnières, Mme de Lambert, Mme de Tencin, Mme Geoffrin, Mme du Deffand, Mlle de Lespinasse... Et les salons ne sont pas le seul lieu de sociabilité intellectuelle : dans les autres, les femmes ne sont qu'exceptionnellement admises.

Il resterait à évoquer d'autres présences féminines, en particulier dans les bouleversements religieux, les courants mystiques ; on pourrait parler de l'importance des femmes dans les procès de sorcellerie aux XVI^e et XVII^e siècle, de la féminisation de la pratique religieuse au XVIII^e siècle... Cela ne trouverait pas sa place dans les cours actuellement requis.

DOCUMENTS ACTUELLEMENT MANQUANTS POUR LA PÉRIODE MODERNE

-Un texte sur les doctes lettrées de la Renaissance. Le programme demande d'étudier l'apparition de l'homme nouveau, terme évidemment générique...

-Un texte sur les activités productives féminines, peut-être ?

-Un texte sur les salons

-Un texte sur l'éducation des filles

Références iconographiques facilement accessibles dans des manuels.

-Le changeur et sa femme, tableau de Q. Metsys

-Le salon de Mme Geoffrin, tableau de G. Lemonnier

MOLIÈRE ET LE « BON SENS » : La dérision des femmes savantes

Mme de Rambouillet avait fixé le modèle des salons à la française, quand elle avait fui une cour trop grossière (celle de Henri IV à l'issue de trente-cinq ans de guerre civile) pour en recréer une à son goût dont elle choisit le décor et les participants. Le langage est épuré, poètes et hommes de lettres y proposent des thèmes et lisent des textes. Il y règne une civilisation du bel esprit et de la galanterie. La Fronde, nouvelle guerre civile, porte un coup dur aux salons, tout est à réaffirmer. Les salons se multiplient dans la deuxième moitié du siècle avec la montée de la bourgeoisie d'argent. Le beau langage (épuré des grossièretés) et les belles lettres restent la préoccupation commune chez celles qu'on appelle, depuis 1654, les Précieuses. Celles-ci veulent également affirmer leur droit au savoir et comprendre les acquis scientifiques récents. Elles refusent les archaïsmes et le langage technique ou pédant qui les en écarteraient. Elles n'ont jamais parlé comme les satiriques les ont fait parler. Si on leur cherche querelle c'est que le problème est ailleurs, en particulier dans la diffusion du savoir. Molière qui défendait les jeunes filles contre les appétits des vieillards, n'a pas défendu les aspirations des femmes à s'instruire et a mis son talent au service des pédants et des adversaires de cette forme d'émancipation avec les « *Précieuses ridicules* » en 1659, et les « *Femmes savantes* » en 1672.

La position de Chrysale

C'est à vous que je parle, ma sœur
Le moindre solécisme en parlant vous irrite ;
Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite.
Vos livres éternels ne me contentent pas ;
Et, hors un gros Plutarque à mettre mes rabats
Vous devriez brûler tout ce meuble inutile,
Et laisser la science aux docteurs de la ville ;
M'ôter, pour faire bien, du grenier de céans,
Cette longue lunette à faire peur aux gens,
Et cent brimborions dont l'aspect importune ;
Ne point aller chercher ce qu'on fait dans la lune,
Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous,
Où nous voyons tout aller sens-dessus-dessous.
Il n'est pas bien honnête et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens
Et régler la dépense avec économie
Doit être son étude et sa philosophie.
Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez,
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'un haut de chausse.
Les leurs ne lisaient point, mais elles vivaient bien
Leurs ménages étaient tout leur docte entretien ;
Et leurs livres, un dé, un fil et des aiguilles,
Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles ;
Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs
Elles veulent écrire et devenir auteurs.
Nulle science n'est pour elles trop profonde,
Et céans beaucoup plus qu'en aucun lieu du monde ;
Les secrets les plus hauts s'y laissent concevoir,
Et l'on sait tout chez moi, hors ce qu'il faut savoir.
On y sait comme vont lune, étoile polaire,
Vénus, Saturne, et Mars, dont je n'ai point affaire ;
Et dans ce vain savoir, qu'on va chercher si loin,
On ne sait comme va mon pot, dont j'ai besoin.

Mes gens à la science aspirent pour vous plaire,
Et tous ne font rien moins que ce qu'ils ont à faire.
Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
Et le raisonnement en bannit la raison.

Les femmes savantes, Acte II, scène VII

Et l'avis « modéré » de Clitandre

Et les femmes docteurs ne sont point de mon goût
Je consens qu'une femme ait des clartés de tout ;
Mais je ne lui veux point la passion choquante
De se rendre savante afin d'être savante ;
Et j'aime que souvent, aux questions qu'on fait,
Elle sache ignorer ce qu'elle sait ;
De son étude enfin je veux qu'elle se cache,
Et qu'elle ait du savoir sans vouloir qu'on le sache,
Sans citer les auteurs, sans dire de grands mots,
Et clouer de l'esprit à ses moindres propos.

Les femmes savantes, Acte I, scène III

Molière fait rire aux dépens des femmes savantes et fait porter aux deux personnages précédents des avis qu'il peut sembler partager... On ne lui imputera pas, en revanche, les paroles d'Arnolphe, le « barbon » ridiculisé dans « *l'école des femmes* ». Molière défend les jeunes filles contre les vieillards qui veulent modeler cette « cire molle » et analyse avec finesse une situation qui, probablement n'était pas exceptionnelle.

Qu'est ce que le mariage ?

Le mariage, Agnès, n'est pas un badinage ;
A d'austères devoirs le rang de femme engage ;
Et vous n'y montez pas à ce que je prétends,
Pour être libertine et prendre du bon temps.
Votre sexe n'est là que pour la dépendance :
Du côté de la barbe est la toute-puissance.
Bien qu'on soit deux moitiés de la société,
Ces deux moitiés pourtant n'ont point d'égalité :
L'une est moitié suprême, et l'autre subalterne ;
L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne ;
Et ce que le soldat, dans son devoir instruit,
Montre d'obéissance au chef qui le conduit,
Le valet à son maître, un enfant à son père,
A son supérieur le moindre petit frère,
N'approche pas encor de la docilité,
Et de l'obéissance, et de l'humilité,
Et du profond respect où la femme doit être
Pour son mari, son chef, son seigneur, et son maître.
Lorsqu'il jette sur elle un regard sérieux,
Son devoir aussitôt est de baisser les yeux,
Et de n'oser jamais le regarder en face,
Que quand d'un doux regard il lui veut faire grâce.
C'est ce qu'entendent mal les femmes d'aujourd'hui ;
Mais ne vous gêtez pas sur l'exemple d'autrui.
Gardez-vous d'imiter ces coquettes vilaines
Dont par toute la ville on chante les fredaines,
Et de vous laisser prendre aux assauts du malin,
C'est-à-dire d'ouïr aucun jeune blondin.

Songez qu'en vous faisant moitié de ma personne,
C'est mon honneur, Agnès, que je vous abandonne ;
Que cet honneur est tendre, et se blesse de peu ;
Que sur un tel sujet il ne faut point de jeu ;
Et qu'il est aux enfers des chaudières bouillantes
Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes.

L'école des femmes, Acte III, scène II

POULLAIN DE LA BARRE : UN GRAND PRÉCURSEUR De l'égalité des deux sexes (1673)

Poullain de la Barre (1647-1723) était un prêtre turbulent ; révoqué, il s'est converti au calvinisme et a enseigné le français à Genève. Il poursuit, sa vie durant, une interrogation philosophique qui fait de lui un cartésien rigoureux, privilégiant, dans ses écrits, trois thèmes pour l'application de cette méthode d'analyse des **préjugés**. Il préconise l'extension de la langue française aux dépens du latin, la nécessité du libre examen en matière de religion et manifeste un intérêt répété pour la question des femmes et de l'égalité des sexes. Sur ce dernier thème, il publie trois ouvrages dont « *De l'égalité des deux sexes* » en 1673. On peut rapprocher cette date de celle des « *Femmes savantes* » (1672) et même considérer ce livre comme une réponse... Au XVII^e siècle, dans la suite de la « Querelle des femmes » et du fait des Frondeuses et des Précieuses, certains cercles portent un intérêt affirmé au problème du savoir et du pouvoir des femmes. Poullain de la Barre argumente et démontre l'égalité des sexes et des individus (même si des différences se fabriquent dans les histoires individuelles et collectives). Il ne se contente pas de plaider la cause des femmes comme d'autres l'ont fait à partir de la Renaissance, et ne veut pas s'attacher à montrer leur « excellence ». Il estime **qu'aucune** différence entre hommes et femmes ne devrait entraîner d'inégalité dans la société. L'égalité absolue doit s'inscrire au niveau du savoir comme du pouvoir. « *L'esprit n'a pas de sexe* ». Les femmes ont le droit d'aborder toutes les connaissances et d'accéder à toutes les fonctions sociales dont ces connaissances les rendent capables, y compris de gouverner. Dans les extraits proposés ici, il montre sa détermination à lutter contre le préjugé qui veut qu'on trouve « naturel » ce qu'on a toujours vu, sans essayer de comprendre l'origine et l'histoire des coutumes et des pratiques. Il s'affirme ainsi comme un précurseur de grande ampleur dont nous saisissons maintenant, plus de trois siècles plus tard, la lucidité. C'est pourquoi nous le présentons malgré la difficulté de langue.

« Si on pousse un peu les gens, on trouvera que leurs plus fortes raisons se réduisent à dire que les choses ont toujours été comme elles sont, à l'égard des femmes - ce qui est une marque qu'elles doivent être de la sorte : et que si elles avaient été capables des sciences et des emplois, les hommes les y auraient admises avec eux.

Ces raisonnements viennent de l'opinion qu'on a de l'équité de notre sexe, et d'une fausse idée que l'on s'est forgée de la coutume. C'est assez de la trouver établie, pour croire qu'elle est bien fondée. Et comme l'on juge que les hommes ne doivent rien faire que par raison, la plupart ne peuvent s'imaginer qu'elle n'ait pas été consultée pour introduire les pratiques qu'ils voient si universellement reçues, et l'on se figure que c'est la raison et la prudence qui les ont faites, à cause que l'une et l'autre obligent de s'y conformer lorsqu'on ne peut se dispenser de les suivre, sans qu'il arrive quelque trouble.

Chacun voit en son pays les femmes dans une telle sujétion, qu'elles dépendent des hommes en tout : sans entrée dans les sciences, ni dans aucun des états qui donnent lieu de se signaler par les avantages de l'esprit. Nul ne rapporte qu'il ait vu les choses autrement à leur égard. On sait aussi qu'elles ont toujours été de la sorte, et qu'il n'y a point d'endroit de la terre où on ne les traite comme dans le lieu où l'on est. Il y en a même où on les regarde comme des esclaves. A la Chine on leur tient les pieds petits dès leur enfance, pour les empêcher de sortir de leurs maisons, où elles ne voient presque jamais que leurs maris et leurs enfants. En Turquie les Dames sont resserrées d'aussi près. Elles ne sont guère mieux en Italie. Quasi tous les peuples d'Asie, de l'Afrique, et de l'Amérique usent de leurs femmes, comme on fait ici des servantes. Partout on ne les occupe que de ce que l'on considère comme bas ; et parce qu'il n'y a qu'elles qui se mêlent des menus soins du ménage et des enfants, l'on se persuade communément qu'elles ne sont au monde que pour cela, et qu'elles sont incapables de tout le reste. On a de la peine à se représenter comment les choses pourraient être bien d'une autre façon ; et s'il paraît même qu'on ne les pourrait jamais changer, quelque effort que l'on fit.

Les plus sages Législateurs, en fondant leurs Républiques n'ont rien établi qui fut favorable aux femmes pour ce regard. Toutes les Lois semblent n'avoir été faites que pour maintenir les hommes dans la possession où ils sont. Presque tout ce qu'il y a eu de gens qui ont passé pour savants et qui ont parlé des femmes, n'ont rien dit à leur avantage : et l'on trouve la conduite des hommes si uniforme à leur endroit, dans tous les siècles et par toute la terre, qu'il semble qu'ils y sont entrés de concert, ou bien, comme plusieurs s'imaginent, qu'ils ont à été portés à en user de la sorte, par un instinct secret ; c'est-à-dire, par un ordre général de l'Auteur de la nature.

On se le persuade encore davantage en considérant de quelle façon les femmes mêmes supportent leur condition. Elles la regardent comme leur étant naturelle. Soit qu'elles ne pensent point à ce qu'elles sont, soit que naissant et croissant dans la dépendance, elles la considèrent de la même manière que font les hommes. Sur toutes ces vues, les unes et les autres se portent à croire, et que leurs esprits sont aussi différens que leurs corps, et qu'il doit y avoir entre les deux Sexes autant de distinction, dans toutes les fonctions de la vie, qu'il y en a entre celles qui leur sont particulières. Cependant cette persuasion comme la plupart de celles que nous avons sur les coutumes et sur les usages n'est qu'un pur préjugé, que nous formons sur l'apparence des choses, faute de les examiner de près, et dont nous nous détromperions, si nous pouvions nous donner la peine de remonter jusqu'à la source, et juger en beaucoup de rencontres de ce qui s'est fait autrefois, par ce qui se fait aujourd'hui, et des Coutumes Anciennes par celles que nous voyons s'établir de notre temps. Si on avait suivi cette règle, en une infinité de jugemens, on ne serait pas tombé en tant de méprises ; et dans ce qui concerne la condition présente des femmes, on aurait reconnu qu'elles n'ont été assujetties que par la Loi du plus fort, et que ce n'a pas été faute de capacité naturelle ni de mérite qu'elles n'ont point partagé avec nous, ce qui élevé notre Sexe au dessus du leur. [...]

Voici à peu près comment cela est arrivé.

Les hommes remarquant qu'ils étaient les plus robustes, et que dans le rapport du Sexe ils avaient quelque avantage de corps, se figurèrent qu'il leur appartenait en tout. La conséquence n'était pas grande pour les femmes au commencement du monde. Les choses étaient dans un état très différent d'aujourd'hui, il n'y avait point encore de gouvernement, de science, d'emploi, ni de religion établie. Et les idées de dépendance n'avoient rien du tout de fâcheux. je m'imagine des enfants, et que tout l'avantage était comme celui du jeu : les hommes et les femmes qui étaient alors simples et innocents, s'employaient également à la culture de la terre ou à la chasse comme font encore les sauvages. L'homme allait de son côté et la femme allait du sien ; celui qui apportait davantage était aussi le plus estimé.

Les incommodités et les suites de la grossesse diminuant les forces de la femme durant quelque intervalle, et les empêchant de travailler comme auparavant, l'assistance de leurs maris leur devenait absolument nécessaire, et encore plus lorsqu'elles avaient des enfants... »

François Poullain de la Barre, *De l'Égalité des deux sexes*, 1673

Corpus des œuvres de Philosophie en langue française, réédition Fayard 1984, p. 18-21

(L'orthographe a été modernisée par nos soins)

GABRIELLE SUCHON : UN CÉLIBAT LIBÉRATEUR

Ni couvent, ni mari...

L'auteure de ce texte (1631-1703) est issue d'une famille de juristes de Dijon. Mise dans un couvent de Semur-en-Auxois, elle en sort et parvient, non sans mal et grâce à une certaine culture juridique, à « éluder » l'arrêt du Parlement de Bourgogne qui l'a condamnée à y retourner. Elle rentre chez elle s'occuper des recherches et méditations qui lui plaisent. Cette roturière de province qui entre dans le domaine de la pensée sait donc de quoi elle parle en abordant le problème du célibat. Depuis le milieu du XVI^e siècle, ce mot est appliqué à l'état des prêtres obligés de renoncer au mariage. Il ne s'applique aux civils que progressivement et partiellement. Gabrielle Suchon écrit un premier ouvrage, « *Traité de la morale et de la politique* » (1693) où elle dénonce l'obligation de choisir le mariage ou le cloître et affirme la nécessité de pouvoir embrasser un troisième état, l'état neutre ou dégagé qui, certes, existe mais n'est pas reconnu. Elle publie un deuxième livre, « *Du célibat volontaire, ou la vie sans engagement* » (1700), dont nous avons extrait les lignes qui suivent, pour développer une argumentation en faveur de ce troisième état. Philosophe autodidacte qui a accumulé une masse considérable de connaissances, elle cite, assène, répète des passages des Écritures, des Apôtres, des docteurs de l'Église, du Concile de Trente... pour prouver que cet état de célibat volontaire est bon et qu'il « *engage hardiesse, tranquillité, et bonheur* » ; elle manipule ces arguments pour convaincre les pères de famille et les Ordres. Elle décrit les usages d'une vie « dégagée » : la lecture, l'apprentissage des arts comme la poésie, la peinture, la musique, la pratique du travail manuel, l'assistance à la famille et aux pauvres ou aux prisonniers, l'écriture de livres...

C'est une quête qui révèle une puissante exigence d'autonomie et de liberté individuelle.

« C'est une chose constante qu'une généreuse hardiesse est entièrement nécessaire aux personnes dont nous parlons: la plupart de celles qui s'engagent dans la société d'un mari le font souvent par des motifs de crainte, qui leur font appréhender de tomber dans la pauvreté ou dans le mépris si elles n'étaient pas placées dans l'état que commande leur naissance; ou bien par une ambition de s'élever et de paraître plus qu'elles ne sont dans le monde. L'on connaîtra bientôt que celles qui se proposent une vie sans alliance, sans support et sans plaisir, ont une très grande nécessité d'avoir de la force et de la hardiesse pour se rendre victorieuses de toutes les raisons humaines, et pour surmonter la timidité qui accompagne ordinairement celles qui ne sont pas soutenues par une autorité qui puisse les défendre. Si ces personnes généreuses qui font choix de la Neutralité se contentent d'une vie retirée et sans apparence, ce n'est que par une magnanimité courageuse et par un jugement arrêté qu'elles négligent ce que les autres estiment et qu'elles abandonnent ce qu'elles recherchent. Il n'y a rien de plus grand dans le monde qu'une âme constante et hardie, dit Sénèque; elle n'aime point les superfluités et les folles dépenses mais elle les méprise et s'en éloigne autant qu'elle peut. Elle ne cherche point les dangers et ne les craint pas non plus. Elle n'attend point la fortune des autres, parce qu'elle l'établit elle-même et, demeurant assurée contre tous les évènements, elle n'est point touchée ni par les disgrâces de l'adversité, ni par les avantages de la prospérité.

Il y a des personnes qui seraient toujours dans la frayeur si elles n'étaient en compagnie de quelqu'un. Et comme le secours que l'on peut tirer des autres est très petit parce que l'amitié et la charité sont très rares, cela fait que la plupart cherchent à s'établir pour avoir des alliances, afin que par ces sociétés où l'on s'intéresse les uns aux autres, on se mette à couvert des craintes que l'on ne peut éviter autrement, parce que l'on manque d'assurance, de force et de hardiesse. [...]

Il est constant que c'est aujourd'hui une chose fort commune dans toutes les provinces de la chrétienté, et surtout en France, de voir un très grand nombre de filles de toutes sortes de conditions qui demeurent libres, sans prendre parti ni dans la religion ni dans le mariage; les unes, parce qu'elles n'ont aucun attrait pour ces deux états ; les autres, parce qu'elles ne sont point assez fortes pour en supporter les charges et les obligations. Celles-ci demeurent libres, parce que leur conscience y trouve plus de repos et moins d'engagement ; celles-là, parce qu'elles, ont plus de facilité pour la pratique de plusieurs vertus et d'autres pieux exercices. Enfin, il y en a une infinité qui se plaisent à demeurer libres pour prendre parti sitôt qu'elles trouveront leur avantage, ou bien pour passer la vie plus agréablement et avec moins d'embarras. Ces dernières ne sont pas les parfaites Neutralistes, puisqu'elles se disposent à embrasser une autre vocation sitôt qu'elles en auront le moyen, ou bien encore parce qu'elles ont des vues trop humaines et trop intéressées. Pour

les premières, elles doivent avec justice en porter le nom, étant de coeur aussi bien que de corps dans un parfait dégageant.

L'on voit aussi un grand nombre de veuves qui demeurent fermes dans cet état, sans penser à de nouvelles alliances; soit qu'étant chargées d'enfants, elles sont assez en peine pour leur éducation sans prendre d'autre fardeau ; soit que, n'ayant point de suite, elles se trouvent si bien d'être rentrées dans leur première liberté qu'elles ne veulent plus s'engager.

Qui pourrait douter du mérite de ces personnes généreuses, après l'approbation continuelle qu'elles reçoivent du Ciel, qui leur inspire cette vie dégagée et les y confirme par des grâces sensibles et par une protection qui paraît visiblement aux yeux du monde ? [...]

Il faut remarquer ici qu'encore que ce fût une obligation pour tous les hommes, dans la loi de la Nature, de se marier pour peupler le monde, ce n'est plus le cas maintenant, parce que le genre humain est si fort multiplié qu'il n'y a plus sujet d'appréhender qu'il tombe en défaillance et que les hommes viennent à manquer. De plus, il se trouve toujours assez de personnes qui s'engagent dans le mariage pour entretenir et, pour, perpétuer l'espèce, sans qu'il soit nécessaire d'y contraindre celles qui n'ont aucun penchant pour cette condition.

On peut dire la même chose au sujet de la Religion, qui ne saurait jamais manquer [de vocations], parce que Dieu inspire toujours quelques-uns à en prendre le parti. C'est ce qui fait dire aux théologiens que l'Ordre et le Mariage sont nécessaires dans l'Eglise, considérés en général et pris dans toute leur étendue, mais que cette nécessité ne s'étend, pas aux personnes particulières. Le commandement d'ordonner les prêtres, de voiler les vierges et de donner la bénédiction nuptiale aux mariés, qui se pratique dans l'Eglise universelle, n'oblige personne à en faire autant ; car le nombre des hommes est assez grand pour empêcher le monde de périr, celui des prêtres est suffisant pour administrer les sacrements et pour faire les autres fonctions ecclésiastiques, et la multitude de cloîtres et de filles enfermées est assez considérable pour servir de secours aux familles séculières.

L'on peut facilement conclure de tout ce que je viens de dire que chacun peut en conscience vivre et mourir dans un état libre, sans se mettre en peine de la critique des uns et de l'aversion des autres. »

Gabrielle Suchon, *Du célibat volontaire ou la vie sans engagement 1700*, réédition, INDIGO & côté-femmes, 1994, pages 87, 128, 129, 133, 137

L'ÉDUCATION DES FEMMES VUE PAR ROUSSEAU

Il se réfère à la « nature »

Partir du principe que la nature a doué les deux sexes de qualités incompatibles.

« Cultiver dans les femmes les qualités de l'homme, et négliger celles qui leur sont propres, c'est donc visiblement travailler à leur préjudice. Les rusées le voient trop bien pour en être les dupes ; en tâchant d'usurper nos avantages, elles n'abandonnent pas les leurs ; mais il arrive de là que, ne pouvant bien ménager les uns et les autres parce qu'ils sont incompatibles, elles restent au-dessous de leur portée sans se mettre à la nôtre, et perdent la moitié de leur prix. Croyez-moi, mère judicieuse, ne faites point de votre fille un honnête homme, comme pour donner un démenti à la nature ; faites-en une honnête femme et soyez sûre qu'elle en vaudra mieux pour elle et pour nous.

S'ensuit-il qu'elle doive être élevée dans l'ignorance de toute chose, et bornée aux seules fonctions du ménage ? L'homme fera-t-il sa servante de sa compagne ? Se privera-t-il auprès d'elle du plus grand charme de la société ? Pour mieux l'asservir l'empêchera-t-il de rien sentir, de rien connaître ? En fera-t-il un véritable automate ? Non, sans doute ; ainsi ne l'a pas dit la nature, qui donne aux femmes un esprit si agréable et si délié ; au contraire, elle veut qu'elles pensent, qu'elles jugent, qu'elles aiment, qu'elles connaissent, qu'elles cultivent leur esprit comme leur figure ; ce sont les armes qu'elle leur donne pour suppléer à la force qui leur manque et pour diriger la nôtre. Elles doivent apprendre beaucoup de choses, mais seulement celles qu'il leur convient de savoir.

Soit que je considère la destination particulière du sexe, soit que j'observe ses penchants, soit que je compte ses devoirs, tout concourt également à m'indiquer la forme d'éducation qui lui convient. La femme et l'homme sont faits l'un pour l'autre, mais leur mutuelle dépendance n'est pas égale : les hommes dépendent des femmes par leurs désirs ; les femmes dépendent des hommes et par leurs désirs et par leurs besoins ; nous subsisterions plutôt sans elles qu'elles sans nous. Pour qu'elles aient le nécessaire, pour qu'elles soient dans leur état, il faut que nous le leur donnions, que nous voulions le leur donner, que nous les en estimions dignes ; elles dépendent de nos sentiments, du prix que nous mettons à leur mérite, du cas que nous faisons de leurs charmes et de leurs vertus. Par la loi même de la nature, les femmes, tant pour elles que pour leurs enfants, sont à la merci des jugements des hommes : il ne suffit pas qu'elles soient estimables, il faut qu'elles soient estimées ; il ne leur suffit pas d'être belles, il faut qu'elles plaisent ; il ne leur suffit pas d'être sages, il faut qu'elles soient reconnues pour telles ; leur honneur n'est pas seulement dans leur conduite, mais dans leur réputation, et il n'est pas possible que celle qui consent à passer pour infâme puisse jamais être honnête. L'homme, en bien faisant, ne dépend que de lui-même, et peut braver le Jugement public ; mais la femme en bien faisant, n'a fait que la moitié de sa tâche, et ce que l'on pense d'elle ne lui importe pas moins que ce qu'elle est en effet. Il suit de là que le système de son éducation doit être à cet égard contraire à celui de la nôtre : l'opinion est le tombeau de la vertu parmi les hommes, et son trône parmi les femmes.

De la bonne constitution des mères dépend d'abord celle des enfants ; du soin des femmes dépend la première éducation des hommes ; des femmes dépendent encore leurs moeurs, leurs passions, leurs goûts, leurs loisirs, leur bonheur même. Ainsi toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utile, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance. Tant qu'on ne remontera pas à ce principe, on s'écartera du but, et tous les préceptes qu'on leur donnera ne serviront de rien pour leur bonheur ni pour le nôtre. »

Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, Livre V, Les classiques du peuple, Éditions sociales, pages 222-224

Chapitre 2

LES FEMMES SUR LA SCÈNE RÉVOLUTIONNAIRE

PARTICIPATIONS ET EXCLUSIONS

Avec la Révolution française, les femmes font irruption sur la scène politique¹⁴. « *Elles font leur apprentissage politique, émettent leurs opinions, concourent aux événements, interviennent dans les conflits, d'un côté ou de l'autre*¹⁵ ». Prises de position et actions ne sont, évidemment, pas indépendantes du facteur social : les femmes pendant la Révolution, pas plus qu'à d'autres périodes, ne sont un groupe homogène.

Les femmes et les cahiers de doléances

Quelques (rares) cahiers de doléances, écrits pendant la préparation des États Généraux par des femmes du Tiers-état, proposent des revendications féminines. Certains de ces cahiers présentent des demandes corporatives, d'autres, en abordant le statut des femmes dans la société et les doléances que suscite leur condition, suggèrent le remède le plus efficace : la possibilité d'être instruite et de ne plus étouffer dans le cocon de la «galanterie». Hors salons, quelques paroles féminines existent donc à la veille de la Révolution.

Une composante de la foule révolutionnaire : les débuts

Dès les premières «journées», les femmes sont une composante visible de la foule révolutionnaire. Elles participent à la prise de la Bastille et quelques unes font partie de ces «héros d'en bas» qui viennent revendiquer un « *droit à la gratitude nationale pour avoir collaboré à l'événement révolutionnaire... Le titre de « Vainqueur de la Bastille » qui fait l'objet d'un examen en commission et donne donc lieu à un diplôme à partir de mars 1790, ne (fait) qu'officialiser une initiative immédiate de certains acteurs* »¹⁶. On peut rebâtir son identité sur le « j'y étais » de la participation, que l'on soit homme ou femme...

Pendant l'Ancien Régime, les femmes assument un rôle traditionnel de «boute-feux» dans les émeutes frumentaires. Elles font naître la révolte de leurs cris et interpellations ; ensuite les hommes interviennent, prennent la tête de l'émeute et sont secondés par les femmes. Le mouvement populaire est apparemment spontané, mais de fait, il y a une distribution sexuelle des rôles. En octobre 1789, non seulement les femmes du peuple parisien sont inquiètes des difficultés de ravitaillement mais elles dépassent leur rôle traditionnel. Elles sont indignées d'avoir entendu dire que la cocarde tricolore a été foulée aux pieds par des gardes royaux. Elles initient les regroupements au son du tocsin, s'emparent de canons, et donnent à la marche sur Versailles un sens politique. Elles impliquent les autorités de Paris, sont rejointes par des hommes de la garde nationale, et obtiennent « *une victoire symboliquement forte : le retour de la famille royale et de l'Assemblée nationale à Paris* »... « *Les femmes (ont réagi) par l'interpellation du roi et des représentants du peuple...* »¹⁷.

14 Cette rapide présentation doit beaucoup à :

P.-M. Duhet, *Les femmes et la révolution, 1789-1794*, Archives Julliard, Paris, 1971

D. Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, Alinéa, 1988 et dans G. Duby et M. Perrot *Histoire des femmes*, t.IV, 1991, chapitre 1, Filles de la Liberté et Citoyennes révolutionnaires.

D. Godineau, *Les femmes dans la société française*, Paris, Armand Colin, 2003, p.196-236

Y. Ripa, *Les femmes actrices de l'histoire, 1789-1945*, Campus Sedes, Paris, 1999.

15 D. Godineau, *Les femmes dans...*, op. cit. p. 196

16 D. Fabre « *L'atelier des héros* » dans P. Centlivres, D. Fabre, F. Zonabend, *La fabrique des héros*, MSH, Paris, 1998, p. 249

17 Ch. Veauvy, L. Pisano, *Paroles oubliées*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 117.

La défense de la Révolution et de la patrie

- Un apprentissage politique par la sociabilité : tribunes, clubs et sociétés

Quelques femmes des milieux dirigeants prolongent les pratiques du XVIII^e siècle et tiennent des salons qui sont désormais des lieux d'échange politique où se rencontrent députés et journalistes : Mme de Staël, Mme Roland (qui souligne qu'elle écoute mais n'intervient pas...). Dans cette période troublée, le rôle des salons est cependant mineur. La Révolution se fait ailleurs.

Pour s'instruire, s'informer, s'ingérer et peser sur les décisions, progressivement des femmes du peuple, à Paris, investissent les tribunes de l'Assemblée, puis du Tribunal révolutionnaire, du Conseil de la Commune... On sait, par ailleurs, le rôle très important joué par les clubs politiques, souvent masculins. Mais il est possible aux non-inscrits d'assister aux séances : certaines vont écouter les orateurs qui s'expriment aux Jacobins et aux Cordeliers. Il existe aussi des sociétés politiques mixtes qui comprennent de 15 à 25% de membres féminins : ainsi la très active Société Fraternelle des Patriotes des deux Sexes, dont fait partie la femme de lettres Louise de Kéralio. Des femmes ressentent également le besoin de créer leurs propres sociétés et clubs (souvent philanthropiques à l'origine) : elles y apprennent à prendre la parole, se tiennent au courant des décisions de l'Assemblée, des articles des journaux... En mai 1793, se crée la société la plus radicale, la Société des Citoyennes Républicaines Révolutionnaires où on remarque Pauline Léon, une des fondatrices, et Claire Lacombe.

- Les hommes de la Révolution et les femmes

Si les droits civils des femmes sont reconnus (pour une courte période) et si elles sont bénéficiaires de la loi sur le divorce comme de l'égalité successorale, il n'en est pas de même pour les droits politiques.

Le débat sur la citoyenneté

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a, en principe, un caractère universel. Il apparaît cependant vite une dissymétrie citoyen/citoyenne. Pour une écrasante majorité des députés et de l'opinion, la citoyenne est l'épouse du citoyen ou l'habitante d'un pays mais il n'est pas question de lui accorder les droits politiques inclus dans la citoyenneté masculine. Dès juillet 1789, Sieyès propose de rattacher les femmes aux citoyens passifs et, pour Marat, la femme ne doit prendre aucune part aux affaires, étant représentée par le chef de famille. Talleyrand peut affirmer en 1791 que « *l'exclusion de la moitié du genre humain de toute participation au gouvernement* » contredit le principe d'universalité des droits mais que c'est justifié par le « *bonheur mutuel* » des deux sexes...

Quelques voix rompent, cependant, cette unanimité. Condorcet réfute ainsi, notamment dans l' « *Essai sur l'admission des femmes au droit de cité* » (1790), toutes les objections opposées aux droits politiques des femmes, presque seul, au cours de la période révolutionnaire, à théoriser un « féminisme ». Il n'y a pas, dit-il, de différence naturelle qui fonde l'exclusion des femmes.

- Une femme théorise la revendication politique

L'autre texte exceptionnel, polémique et provocant, est produit par une femme isolée, sans lien avec les groupes de femmes révolutionnaires, Olympe de Gouges, qui publie en 1791 sa « *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ». En féminisant explicitement la Déclaration de 1789, en transposant aux femmes les droits affirmés, elle insiste sur le caractère bisexué de la société et souligne ce qu'il y a de trompeur dans un universalisme qui ne parle qu'au masculin et ne s'interprète qu'au masculin. Cette provinciale, installée à Paris, écrivaine proluxe malgré son manque d'instruction,

« engagée » dans le combat politique dès les années 1780 (contre l'esclavage des Noirs), très indépendante, eut peu d'influence au moment même de la Révolution mais deviendra emblématique plus tard.

- L'action révolutionnaire des femmes

Dès 1790, des femmes tiennent à affirmer leur soutien à la Révolution lors des fêtes civiques ou des journées révolutionnaires. De 1792 à 1795, il y a, à Paris, une sans-culotterie féminine qui intervient dans les différents conflits et se regroupe essentiellement, à partir de 1793, autour des Citoyennes Républicaines Révolutionnaires. En mars 1792, Pauline Léon fait signer une pétition qui réclame pour les femmes le droit de s'armer. Au printemps 1793, elles appellent et participent au mouvement contre les Girondins et sont bruyantes aux tribunes comme dans la rue. En juillet, certaines tiennent à informer les députés qu'elles approuvent la Constitution : ces actes peuvent être vus comme des réappropriations ou des revendications de citoyenneté. Il en est de même de la pétition (septembre 1793) pour que soit obligatoire pour les femmes le port de la cocarde, symbole de la citoyenneté. En leur cédant, la Convention leur reconnaît (brièvement) une existence politique. Mais la multiplication des rixes à ce propos fournit aux députés l'occasion de donner un coup d'arrêt à l'action des femmes, ces « folles », ces « furies », ces « harpies » injuriées dans la presse, les pamphlets, les caricatures depuis que leur image sur les canons d'octobre contrevient aux assignations de douceur et de retrait qui conviennent à leur sexe.

- Le tournant de l'automne 1793

Le 30 octobre 1793, le député Amar veut fonder, dans son rapport à la Convention, l'exclusion des femmes de la vie politique par des arguments rousseauistes. Elles sont trop faibles, physiquement, moralement, intellectuellement, leur exaltation serait funeste et elles sont destinées par la nature à d'autres fonctions. Il est ainsi tout à fait représentatif d'une opinion majoritaire. Le 30 octobre 1793, les sociétés populaires et les clubs de femmes sont interdits. Parallèlement sont exécutées trois femmes, Marie-Antoinette, Olympe de Gouges, Mme Roland (16 octobre, 3 novembre, 8 novembre) explicitement confondues par le Moniteur universel dans une même condamnation, le 19 novembre. « *En peu de temps, le tribunal révolutionnaire vient de donner aux femmes un grand exemple qui ne sera pas perdu pour elles... Marie-Antoinette, Olympe de Gouges, la femme Roland...* ». Toutes les trois ont péri pour avoir failli à leur assignation maternelle. Sous la très prégnante influence du rousseauisme, l'opinion est convaincue que dans une bonne répartition des rôles, les hommes fabriquent les lois, et que les femmes sont responsables des mœurs. L'automne 1793 marque ainsi une étape importante de la chronologie révolutionnaire et un tournant pour les femmes militantes.

- Une insurrection féminine massive en 1795

Elles réapparaissent cependant lors de la crise du printemps 1795. Dès l'hiver, les sans-culottes avaient participé à une certaine résistance contre la Convention thermidorienne. Au printemps la disette tue les pauvres, des rations dérisoires sont distribuées et refusées tant elles sont insuffisantes. Le 1er Prairial, elles sonnent le tocsin, appellent à l'insurrection, marchent nombreuses sur la Convention tandis que d'autres manifestent déjà à l'intérieur. Elles sont rejointes par les hommes qui poursuivent l'insurrection le lendemain. Leur révolte n'avait pas la disette pour seule base : « Du pain et la Constitution de 1793 » est un mot d'ordre qui a aussi un sens politique. L'échec de l'insurrection est suivi d'une répression qui n'épargne pas les femmes. Certains décrets les concernent spécifiquement : elles sont interdites de tribunes à la Convention et ne peuvent plus assister à aucune assemblée politique, et tout rassemblement de plus de cinq femmes devient illégal. Dès le 1er Prairial, celles qui avaient pénétré à la Convention en furent chassées à coups de fouet. Prairial met un point final à l'intervention des femmes

du peuple dans la Révolution. Il ne restera dans l'imaginaire masculin de tous bords, que des images d'hystérie, de furie démente, matérialisées par les flots de caricatures, de pamphlets injurieux traînant dans la boue les « tricoteuses de la Révolution ». Images prêtes à resurgir et qui témoignent aussi de la peur de voir les femmes développer une parole politique.¹⁸

Des femmes contre-révolutionnaires

Il y en eut aussi, et pas seulement dans l'ancienne noblesse. Certaines nobles restent en France tandis que les hommes émigrent pour combattre. Elles fournissent des renseignements, accueillent des clandestins, font circuler de faux assignats. Elles s'occupent des affaires familiales, divorcent parfois pour sauver le patrimoine quand les biens des émigrés sont confisqués. C'est toutefois principalement la question religieuse qui pousse des femmes à refuser la Révolution. Dès la Constitution civile du clergé, il en est qui manifestent leur hostilité ; les prêtres réfractaires sont massivement soutenus par des femmes et l'assistance aux cultes clandestins est majoritairement féminine. De même les insurgés des régions soulevées (Vendée) peuvent-ils compter sur l'aide féminine et quelques unes comptent parmi les combattants.

Ainsi naît une autre mauvaise réputation des femmes qui perdurera auprès des républicains au cours de tout le XIXe siècle. Leur collusion avec l'Église justifie pour eux leur exclusion politique, même si cette collusion leur assure un confort moral certain.

Les répercussions à l'étranger

On sait que des étrangers ont suivi avec passion l'ébranlement révolutionnaire français. Il peut être intéressant de faire connaître Mary Wollstonecraft, très active dans un cercle de radicaux anglais, et très vigoureuse dans ses attaques du rousseauisme et de l'attitude des révolutionnaires français vis-à-vis des femmes.

Après la « remise en ordre » effectuée par Napoléon qui veut et véhicule le Code civil (pour consolider les acquis révolutionnaires...) on pourrait estimer mince le bilan concret de la Révolution française pour les femmes et ne voir que leur assujettissement renforcé : elles ne gardent que l'égalité successorale. Mais la Révolution a posé le problème de la place des femmes et de leur rôle, elle s'est inquiétée des rapports de sexe. L'universalité affirmée a semé des ferments de revendication. Elles ont pénétré dans l'espace politique : d'après D. Godineau, on pourrait dire que sur dix révolutionnaires ou contre-révolutionnaires engagés une à deux sont des femmes. Des femmes ont donné vie au mot citoyenne.

18 Cf D. Godineau « *Citoyennes, boute-feux et furies de guillotine* » dans Cécile Dauphin et Arlette Farge, « *De la violence et des femmes* », A. Michel, 1997, P. 33-49. L'auteure veut comprendre « comment se construit le rapport femmes et violence pendant la Révolution, dans les faits et dans la perception, la description de ces faits puis dans la mémoire. »

DOCUMENTS ACTUELLEMENT MANQUANTS POUR LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Les positions isolées du député Guyomar face au député Amar, représentant l'opinion majoritaire.
La contribution de Sieyès devant le comité de rédaction de la Constitution
Les femmes contre-révolutionnaires

Références iconographiques facilement accessibles :

Caricature de la fermière portant la noble et la religieuse

La marchande de journaux (gravure de Debucourt)

Départ des héroïnes de Paris pour Versailles, le 5 octobre 1789 (gravure anonyme)

Le club des Jacobins

Club patriotique de femmes (gravure de Le Sueur)

Une sans-culotte (gravure de Le Sueur) : attention aux commentaires du type « la femme du sans-culotte... »

DOLÉANCES DE FEMMES

Cahier de Doléances et réclamation des Femmes, Mme B. B., 1789

« L'aurore luit, les ténèbres se dissipent ; l'astre du jour approche le ciel brille [...] son éclat est un présage heureux.

Ô puissance suprême ! Fais que ce symbole enflamme tous les coeurs, ranime notre espoir et couronne nos vœux.

Il est, dit-on, question d'accorder aux Nègres (sic) leur affranchissement ; le peuple, presque aussi esclave qu'eux va rentrer dans ses droits : c'est à la philosophie qui éclaire la nation, à qui l'on sera redevable de ces bienfaits; serait-il possible qu'elle fût muette à notre égard, ou bien que, sourds à sa voix, et insensibles à sa lumière, les hommes persistassent à vouloir nous rendre victimes de leur orgueil et de leur injustice ?[...] La devise des femmes est travailler, obéir et se taire.

Voilà certes un système digne de ces siècles d'ignorance, où les plus forts ont fait les lois, et soumis les plus faibles, mais dont aujourd'hui, la lumière et la raison ont démontré l'absurdité.

Ce n'est point aux honneurs du gouvernement, ni aux avantages d'être initiées dans les secrets du ministère que nous aspirons ; mais nous croyons qu'il est de toute équité de permettre aux femmes veuves ou filles possédant des terres ou autres propriétés, de porter leurs doléances au pied du trône; qu'il est également juste de recueillir leurs suffrages, puisqu'elles sont obligées, comme les hommes, de payer les impositions royales et de remplir les engagements du commerce.

L'on alléguera peut-être que tout ce qu'il est possible de leur accorder, c'est de leur permettre de se faire représenter, par procuration, aux états généraux.

On pourrait répondre qu'étant démontré, avec raison, qu'un noble ne peut représenter un roturier, ni celui-ci un noble ; de même un homme ne pourrait, avec plus d'équité, représenter une femme, puisque les représentants doivent avoir absolument les mêmes intérêts que les représentés : les femmes ne pourraient donc être représentées que par des femmes. »

in CD-ROM « Femmes, le long chemin - deux siècles de lutte pour la liberté », Edition Mémoire 1999 - Mémoire Multimédia (<http://www.hometown.aol.com/memoires/revolutions.html>)

Pétition des femmes du Tiers Etat au Roi (1er Janvier 1789. Anonyme)

« Les filles du Tiers État naissent presque toutes sans fortune ; leur éducation est très négligée ou très vicieuse : elle consiste à les envoyer à l'école chez un Maître qui lui-même, ne sait pas le premier mot de la langue qu'il enseigne. Les premiers devoirs de la Religion remplis on leur apprend à travailler ; parvenues à l'âge de quinze ou seize ans, elles gagnent cinq ou six sous par jour. Si la nature leur a refusé la beauté, elles épousent, sans dot, de malheureux artisans, végètent péniblement dans le fond des provinces, et donnent la vie à des enfants qu'elles sont hors d'état d'élever. Si, au contraire, elles naissent jolies, sans culture, sans principes, sans idée de morale, elles deviennent la proie du premier séducteur, font une première faute, viennent à Paris ensevelir leur honte, finissent par s'y perdre entièrement et meurent victimes du libertinage. Pour obvier à tant de maux, Sire, nous demandons à être éclairées, à posséder des emplois, non pour usurper l'autorité des hommes, mais pour en être plus estimées, pour que nous ayons des moyens de vivre à l'abri de l'infortune ; que l'indigence ne force pas les plus faibles d'entre nous, que le luxe éblouit et que l'exemple entraîne, de se réunir à la foule des malheureuses qui surchargent les rues et dont la crapuleuse audace fait l'opprobre de notre sexe et des hommes qui les fréquentent.

Nous vous supplions, Sire, d'établir des Écoles gratuites où nous puissions apprendre notre langue par principes, la Religion et la morale, que l'une et l'autre nous soient présentées dans toute leur grandeur, entièrement dénuées des petites pratiques qui en atténuent la majesté; que l'on nous y forme le coeur, que l'on nous y enseigne surtout à pratiquer les vertus de notre sexe, la douceur, la modestie, la patience, la charité. Quant aux Arts agréables les femmes les apprennent sans maître. Les Sciences ? Elles ne servent qu'à nous inspirer un sot orgueil, nous conduisent au Pédantisme, contrarient les vœux de la nature, font de nous des êtres mixtes qui sont rarement épouses fidèles et plus rarement encore bonnes mères de famille. »

Pétition des femmes du Tiers Etat au roi, janvier 89, in CD-ROM « Femmes, le long chemin — deux siècles de lutte pour la liberté », Edition Mémoire 1999 — Mémoire Multimédia

LA MARCHE DES FEMMES DE PARIS SUR VERSAILLES (5-6 OCTOBRE 1789)

Récit de Louise de Kéralio dans le Journal d'Etat et du citoyen

Les femmes sont les « évidentes émeutières » (Arlette Farge) de l'Europe moderne, souvent pour des raisons alimentaires (émeutes frumentaires). Pendant la Révolution, on les retrouve donc à la tête de certaines insurrections parisiennes, jouant leur rôle traditionnel. De leurs gestes, de leurs interpellations naît la révolte. Ensuite, quand les événements se développent, il y a inversion, les hommes passent au premier plan, avec les armes. « *Hommes secondant les femmes, puis femmes soutenant les hommes : derrière la spontanéité de la foule, derrière son apparent désordre, se dessine clairement une distribution non égalitaire des rôles sexuels, pensée par la population comme l'une des données du mouvement populaire* »¹⁹

Mais, pendant la Révolution, il y a un plus à la révolte alimentaire parisienne : la défense du peuple souverain. Le 5 octobre 1789, les femmes sont les premières à se regrouper, au son du tocsin, avec des canons, pour marcher sur Versailles chercher « *le boulanger, la boulangère et le petit mitron* » « *en raison des besoins de leurs maris et de leurs enfants* ». Mais aussi parce qu'il y a danger pour la Révolution du fait des régiments étrangers. Elles ont impliqué les autorités parisiennes, subi un affrontement meurtrier aux grilles du château, interpellé les représentants du peuple et le roi, obtenu le retour du roi et de l'Assemblée à Paris.

Louise de Kéralio est directrice du *Journal d'Etat et du citoyen*, journal patriote qui paraît depuis le 13 août 1789. Il publie un compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale, un récit des principaux événements. Bien que dirigé par une femme cultivée, il garde le silence sur les droits politiques des femmes.

« La nuit de dimanche à lundi fut assez paisible; mais l'orage commença dès le matin. Les femmes, plus sensibles, dans tous leurs états, excitées par les besoins de leurs maris et de leurs enfants, exaltées par le cri de l'amour et de la nature, au-delà des bornes du courage de leur sexe, se présentèrent en grand nombre à l'Hôtel de Ville, et n'y trouvèrent que les Membres de la Commune qui avaient passé la nuit; elles demandèrent MM. de la Fayette et Bailly, ils n'y étaient pas, elles en parurent mécontentes, parcoururent tout l'Hôtel de Ville, en disant qu'elles voulaient des armes, pour aller à Versailles demander du pain; elles se saisirent de deux canons, de quelques piques et d'autres armes, et partirent avec des hommes qui se réunirent à elles, et beaucoup de leurs enfants. Notre Général ayant appris cette résolution sortit de chez lui, quoique malade, fit donner des ordres aux Commandants des Districts, d'envoyer des détachements à l'Hôtel de Ville, pour en faire retirer la foule qui s'y portait avec violence, et où l'on menaçait de mettre le feu. Mais rien ne pouvait calmer l'esprit du Peuple, convaincu qu'il y avait à Versailles une conjuration, que la cocarde Nationale avait été insultée, que la noire était un signal de trahison; que c'était la couleur de ces mêmes Etrangers qui, le 12 Juillet, avaient trempé leurs mains dans le sang Français ; le Général, voyant que la résolution d'aller à Versailles était unanime et constante, se détermina à y conduire le Peuple et une bonne partie de la Troupe Nationale qu'il commande... partit entre cinq et six heures du soir à la tête de douze mille hommes de Troupes réglées, et [...] de vingt mille citoyens et Citoyennes, au nombre desquels il y avait beaucoup d'enfants des deux sexes. Entre dix et onze heures du soir, ils arrivèrent à Versailles.

Ils y avaient été précédés par la première troupe de femmes parties avant M. de la Fayette; celles-ci n'ayant pu pénétrer dans la cour du Château, dont les Gardes du Corps leur avaient fermé le passage, se rendirent à l'Assemblée Nationale et y demandèrent du pain et l'abolition de la cocarde noire ; elles furent écoutées avec attention et quelques-unes de ces courageuses citoyennes se joignirent aux Députés, qui allaient devers le Roi, pour lui demander sa sanction pure et simple aux articles de la Constitution. Les autres demeurèrent dans la salle et assistèrent à la Séance, malgré les avis imprudents de quelques Membres qui voulaient les faire retirer.

Une autre troupe de femmes se présenta, vers onze heures, aux grilles du Château ; elles voulaient entrer et parler au Roi, elles paraissaient déterminées. On aura peine à croire que les Gardes du Corps aient eu la lâcheté de tirer sur des femmes... Il y eut une femme de tuée. L'indignation et la fureur passèrent dans l'âme de ses compagnes et de ceux qui les accompagnaient; tous ensemble fondirent sur les Gardes. [...] le Régiment désarmé vint au-devant des Parisiens et leur dit: camarades, nous ne vous rendons point les armes, car nous n'en avons point, mais nous vous

19 D. Godineau, « *Filles de la liberté et citoyennes révolutionnaires* » dans Histoire des femmes, t. IV, dir G. Duby et M. Perrot, p. 29.

apportons des munitions ; ils leur remirent leurs cartouches, et se mêlèrent avec eux, ainsi que la Garde de Versailles, avec laquelle ils entrèrent au Château. La Garde Parisienne y prit à l'instant les postes intérieurs et extérieurs de la garde du Roi. M. de la Fayette entra chez ce Prince, qui le reçut parfaitement bien.

Pendant ce temps l'assemblée Nationale qui s'était rassemblée au bruit de l'arrivée de vingt mille hommes députa vers le Roi, qui lui fit dire qu'il ne voulait faire qu'un avec son Peuple, et suivre les conseils de ses sages représentants : on apprit, presque au même moment, que ce Prince venait de promettre de venir à Paris avec le peuple, la Garde Parisienne et le Général : l'Assemblée décréta qu'elle était inséparable du Roi pendant cette session.

M. de la Fayette avait déjà fait entendre au Prince que les Parisiens avaient craint qu'il ne pensât à s'éloigner d'eux. Le Roi répondit qu'il n'y avait pas songé et l'écrivit lui-même à l'Assemblée, en lui ajoutant qu'il allait se rendre à Paris, avec la Reine et ses enfants [...]. On dit qu'il y a eu quelques Gardes-du-Corps tués, et que leurs têtes ont été promenées au bout des piques dans les rues de Versailles ; on en a apporté deux à Paris. Aujourd'hui, on ne sait pas encore les noms. Un acte de violence inouï attira sur ces coupables cet acte de vengeance. Le Roi détestait leur conduite ; mais sa clémence sollicita celle du peuple en faveur de ceux qui restaient... La grâce fut accordée et les Gardes, partie à pied et partie à cheval, accompagnèrent le Prince, en criant de toutes leurs forces Vive la Nation.

[...] Le succès de cette superbe journée est dû à la combinaison singulière des idées d'un peuple spirituel et ferme dans ses résolutions ; au courage des femmes, qui ont été vraiment des héroïnes, à la prudence de M. de La Fayette, et à la confiance qu'il inspire. Lorsque ce jeune héros contribuait à rendre la liberté aux Américains, il ne savait pas que le prix de sa valeur l'attendait dans sa patrie et qu'il lui était réservé de la donner à la France.

On ne sait pas encore où l'Assemblée Nationale tiendra sa séance à Paris. Il faut veiller à ce qu'on choisisse un lieu assez vaste pour qu'il y ait un grand nombre d'auditeurs. La publicité odieuse aux ennemis du bien est indispensablement nécessaire. On doit l'exiger impérativement ».

Ce texte est extrait de Ch. Veauvy et Laura Pisano, *Paroles oubliées, Les femmes et la constitution de l'État-nation en France et en Italie, 1789-1860*, Armand Colin, 1997.

CONDORCET CONTRE L'EXCLUSION POLITIQUE DES FEMMES

Une exception

Condorcet (1743-1794), mathématicien et philosophe, neveu de Condillac et ami de d'Alembert, est l'héritier des philosophes du XVIII^e siècle. Sa rigueur intellectuelle le conduit à réclamer l'égalité civile pour les protestants, l'abolition de l'esclavage pour les nègres et le droit de cité pour les femmes. Son « *Essai sur l'admission des femmes au droit de cité* » paraît en juillet 1790 au cours des travaux de la Constituante. Condorcet n'est pas député et ne défend donc pas ses idées à la tribune. Ce premier texte de théorisation «féministe» mérite l'attention par son argumentaire incisif.

Les législateurs violent les principes de 1789 en excluant les femmes des droits politiques. Appartenant à l'espèce humaine, les femmes ont les mêmes droits naturels que les hommes. Ont-elles les capacités permettant d'exercer ces droits ? Condorcet réfute, avec méthode, toutes les objections : fragilité «naturelle», infériorité intellectuelle, absence de «génie» et souligne que les différences dont on tire argument contre les femmes résultent de l'éducation. Il reprend l'argument « historique » des exemples illustres. Il réfute la crainte de l'influence sur les hommes (stéréotype de l'Ancien Régime) qui n'est exercée que parce qu'il y a oppression. Il écarte enfin l'objection qui consiste à supposer que, nanties du droit de cité, les femmes « *abandonneraient sur le champ leurs enfants, leur ménage...* ». Il montre toutes les incohérences qui règnent dans les différentes exclusions subies par les femmes.

Il termine par une revendication limitée : le droit de vote pour les femmes possédant des biens. Mais, au même moment, l'Assemblée se prépare à opter pour un suffrage masculin également censitaire.

L'admission des femmes au droit de cité (1790)

« L'habitude peut familiariser les hommes avec la violation de leurs droits naturels, au point que, parmi ceux qui les ont perdus, personne ne songe à les réclamer, ne croie avoir éprouvé une injustice.

Il est même quelques-unes de ces violations qui ont échappé aux philosophes et aux législateurs, lorsqu'ils s'occupaient avec le plus de zèle d'établir les droits communs des individus de l'espèce humaine, et d'en faire le fondement unique des institutions politiques.

Par exemple, tous n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité ? Est-il une plus forte preuve du pouvoir de l'habitude, même sur les hommes éclairés, que de voir invoquer le principe de l'égalité des droits en faveur de trois ou quatre cents hommes qu'un préjugé absurde en avait privés, et l'oublier à l'égard de douze millions de femmes ?

[...] Or, les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont des êtres sensibles, susceptibles d'acquiescer des idées morales, et de raisonner sur ces idées. Ainsi les femmes ayant ces mêmes qualités, ont nécessairement des droits égaux. Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens.

[...] Il serait difficile de prouver que les femmes sont incapables d'exercer les droits de cité. Pourquoi des êtres exposés à des grossesses, et à des indispositions passagères, ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers, et qui s'enrhument aisément ? En admettant dans les hommes une supériorité d'esprit qui ne soit pas la suite nécessaire de la différence d'éducation (ce qui n'est rien moins que prouvé, et ce qui devrait l'être, pour pouvoir, sans injustice, priver les femmes d'un droit naturel), cette supériorité ne peut consister qu'en deux points. On dit qu'aucune femme n'a fait de découverte importante dans les sciences, n'a donné de preuves de génie dans les arts, dans les lettres, etc.; mais, sans doute, on ne prétendra point n'accorder le droit de cité qu'aux seuls hommes de génie. On ajoute qu'aucune femme n'a la même étendue de connaissances, la même force de raison que certains hommes ; mais qu'en résulte-t-il, qu'excepté une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entière entre les femmes et le reste des hommes ; que cette petite classe mise à part, l'infériorité et la supériorité se partagent également entre les deux sexes. Or, puisqu'il serait complètement absurde de borner à cette classe supérieure le droit de cité, et la capacité d'être chargé de fonctions publiques, pourquoi en exclurait-on les femmes, plutôt que ceux des hommes qui sont inférieurs à un grand nombre de femmes ?

[...] On a dit que les femmes, malgré beaucoup d'esprit, de sagacité, et la faculté de raisonner portée au même degré que chez de subtils dialecticiens, n'étaient jamais conduites par ce qu'on appelle la

raison.

Cette observation est fautive : elles ne sont pas conduites, il est vrai, par la raison des hommes, mais elles le sont par la leur.

Leurs intérêts n'étant pas les mêmes, par la faute des lois, les mêmes choses n'ayant point pour elles la même importance que pour nous, elles peuvent, sans manquer à la raison, se déterminer par d'autres principes et tendre à un but différent. Il est aussi raisonnable à une femme de s'occuper des agréments de sa figure, qu'il l'était à Démosthène de soigner sa voix et ses gestes.

On a dit que les femmes, quoique meilleures que les hommes, plus douces, plus sensibles, moins sujettes aux vices qui tiennent à l'égoïsme et à la dureté du cœur, n'avaient pas proprement le sentiment de la justice ; qu'elles obéissaient plutôt à leur sentiment qu'à leur conscience. Cette observation est plus vraie, mais elle ne prouve rien : ce n'est pas la nature, c'est l'éducation, c'est l'existence sociale qui cause cette différence. Ni l'une ni l'autre n'ont accoutumé les femmes à l'idée de ce qui est juste, mais à celle de ce qui est honnête. Éloignées des affaires, de tout ce qui se décide d'après la justice rigoureuse, d'après les lois positives, les choses dont elles s'occupent sur lesquelles elles agissent, sont précisément celles qui se règlent par l'honnêteté naturelle et par le sentiment. Il est donc injuste d'alléguer, pour continuer de refuser aux femmes la jouissance de leurs droits naturels, des motifs qui n'ont une sorte de réalité que parce qu'elles ne jouissent pas de ces droits.

Si on admettait contre les femmes des raisons semblables, il faudrait aussi priver du droit de cité la partie du peuple qui, vouée à des travaux sans relâche, ne peut ni acquérir des lumières, ni exercer sa raison, et bientôt, de proche en proche, on ne permettrait d'être citoyens qu'aux hommes qui ont fait un cours de droit public. Si on admet de tels principes, il faut, par une conséquence nécessaire, renoncer à toute constitution libre. Les diverses aristocraties n'ont eu que de semblables prétextes pour fondement ou pour excuse ; l'étymologie même de ce mot en est la preuve.

[...] Nous répondrons d'abord que cette influence comme toute autre, est bien plus à redouter dans le secret que dans une discussion publique ; que celle qui peut être particulièrement aux femmes y perdrait d'autant plus, que, si elle s'étend au delà d'un seul individu, elle ne peut être durable dès qu'elle est connue. D'ailleurs, comme jusqu'ici les femmes n'ont été admises dans aucun pays à une égalité absolue, comme leur empire n'en a pas moins existé partout, et que plus les femmes ont été avilies par les lois, plus il a été dangereux, il ne paraît pas qu'on doive avoir beaucoup de confiance à ce remède. N'est-il pas vraisemblable, au contraire, que cet empire diminuerait si les femmes avaient moins d'intérêt à le conserver, s'il cessait d'être pour elles le seul moyen de se défendre et d'échapper à l'oppression ?

Cette objection ne me paraît pas bien fondée. Quelque constitution que l'on établisse, il est certain que, dans l'état actuel de la civilisation des nations européennes, il n'y aura jamais qu'un très-petit nombre de citoyens qui puissent s'occuper des affaires publiques. On n'arracherait pas les femmes à leur ménage plus que l'on n'arrache les laboureurs à leurs charrues, les artisans à leurs ateliers. Dans les classes plus riches, nous ne voyons nulle part les femmes se livrer aux soins domestiques d'une manière assez continue pour craindre de les en distraire, et une occupation sérieuse les en détournerait beaucoup moins que les goûts futiles auxquels l'oisiveté et la mauvaise éducation les condamnent.

La cause principale de cette crainte est l'idée que tout homme admis à jouir des droits de cité ne pense plus qu'à gouverner; ce qui peut être vrai jusqu'à un certain point dans le moment où une constitution s'établit; mais ce mouvement ne saurait être durable. Ainsi il ne faut pas croire que parce que les femmes pourraient être membres des assemblées nationales, elles abandonneraient sur le champ leurs enfants, leur ménage, leur aiguille. Elles n'en seraient que plus propres à élever leurs enfants, à former des hommes. Il est naturel que la femme allaite ses enfants, qu'elle soigne leurs premières années ; attachée à sa maison par ces soins, plus faible que l'homme, il est naturel encore qu'elle mène une vie plus retirée, plus domestique. Les femmes seraient donc dans la même classe que les hommes obligés par leur état à des soins de quelques heures. Ce peut être un motif de ne pas les préférer dans les élections, mais ce ne peut être le fondement d'une exclusion légale. La galanterie perdrait à ce changement, mais les mœurs domestiques gagneraient par cette égalité comme par toute autre.

[...] L'égalité des droits établie entre les hommes, dans notre nouvelle constitution, nous a valu d'éloquentes déclamations et d'interminables plaisanteries ; mais, jusqu'ici, personne n'a pu encore y opposer une seule raison, et ce n'est sûrement ni faute de talent, ni faute de zèle. J'ose croire qu'il en sera de même de l'égalité des droits entre les deux sexes. Il est assez singulier que dans un grand nombre de pays on ait cru les femmes incapables de toute fonction publique, et dignes de la royauté ; qu'en France une femme ait pu être régente, et que jusqu'en 1776 elle ne pût être marchande de modes à Paris ; qu'enfin, dans les assemblées électives de nos bailliages, on ait accordé au droit du fief, ce qu'on refusait au droit de la nature. Plusieurs de nos députés nobles

doivent à des dames, l'honneur de siéger parmi les représentants de la nation. Pourquoi, au lieu d'ôter ce droit aux femmes propriétaires de fiefs, ne pas l'étendre à toutes celles qui ont des propriétés, qui sont chefs de maison ? Pourquoi, si l'on trouve absurde d'exercer par procureur le droit de cité, enlever ce droit aux femmes, plutôt que de leur laisser la liberté de l'exercer en personne ? »

Les extraits cités ont été pris dans Paule-Marie Duhet, *Les femmes et la Révolution, 1789-1794*, Julliard, Archives, 1971, p. 62-66.
BNF Gallica

OLYMPE DE GOUGES

La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

Née à Montauban en 1748, fille officielle d'un boucher, en réalité fille illégitime d'un homme de lettres qui n'accepta jamais de la reconnaître, celle qui prend plus tard le pseudonyme flamboyant d'Olympe de Gouges est donc, dès sa naissance, hors norme. Mariée à 16 ans, mère et veuve à 17, elle refuse de se remarier, malgré la rencontre d'un entrepreneur de travaux militaires, aisé, qui lui donne la possibilité de s'installer à Paris. Femme «galante», femme de lettres à partir de 1780, elle devient femme de combat politique à l'approche de la Révolution. Elle écrit et fait jouer plusieurs pièces de théâtre. La première de ses oeuvres cible « *L'esclavage des noirs* » et lui vaut un certain nombre d'ennuis avec le «lobby» des colons. Son premier texte politique « *La lettre au peuple* » (1788) est une utopie sociale qui propose l'ouverture d'une caisse patriotique et s'intéresse à la condition féminine.

« *La Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne* », parue dans une brochure de septembre 1791 est le premier grand manifeste féministe, certes peu représentatif de l'opinion de la majorité des femmes de l'époque, mais d'une exigence provocatrice qui en fait l'annonce de bien des combats. En féminisant explicitement la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, en transposant aux femmes les droits affirmés, Olympe de Gouges insiste sur le caractère bisexué de la communauté civile et met en évidence ce qu'il y a de trompeur dans un universalisme qui ne parle qu'au masculin et ne s'interprète qu'au masculin. Le texte est complété par diverses remarques (« postambule ») où elle souligne, en particulier, l'appel à la ruse comme le recours (funeste) des femmes contre la force. La brochure comporte également un projet de réforme du Mariage.

Olympe a peut-être connu Sophie de Condorcet et lu les textes du philosophe. En tous cas, on ne peut qu'être frappé, malgré la différence des styles, par la proximité des points de vue.

Elle a réclamé le bannissement du roi et n'a pas caché son antipathie pour Robespierre. Elle a su monter à la «tribune» de l'opinion révolutionnaire, elle a le droit de monter à l'échafaud (cf. art. X de sa Déclaration) le 3 novembre 1793, après Marie-Antoinette et avant Madame Roland. Le Moniteur du 19 novembre déclare « *Elle voulut être homme d'État, il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe* ».

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

« À décréter par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature.

Préambule

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, [elles] ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivans de la Femme et de la Citoyenne :

Article premier

La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

III

Le principe de toute sainteté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer l'autorité qui n'en émane expressément.

IV

La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

V

Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société : tout ce qui n'est pas défendu par ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

VI

La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et les Citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

VII

Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée et détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse.

VIII

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit et également appliquée aux femmes.

IX

Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la Loi.

X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi.

XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute citoyenne peut donc dire librement, je suis la mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

XII

La garantie des droits de la femme et de la citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

XIV

Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non-seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

XV

La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation, n'a pas coopéré à sa rédaction.

XVI

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la nation n'a pas coopéré à sa rédaction.

XVII

Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés ; elles sont pour chacun un droit inviolable et sacré ; nul ne peut en être privé comme vrai patrimoine de la nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Postambule

Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. O femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit; que vous reste-t-il donc ? La conviction des injustices de l'homme. La réclamation de votre patrimoine, fondée sur les sages décrets de la nature ; qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise ? Le bon mot du Législateur des noces de Cana ? Craignez-vous que nos Législateurs Français, correcteurs de cette morale, longtemps accrochée aux branches de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent : femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? Tout, auriez-vous à répondre. S'ils s'obstinaient, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes, opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité ; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non plus serviles adorateurs rampants à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être Suprême. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir; vous n'avez qu'à le vouloir. Passons maintenant à l'effroyable tableau de ce que vous avez été dans la société ; et puisqu'il est question, en ce moment, d'une éducation nationale, voyons si nos sages Législateurs penseront sainement sur l'éducation des femmes.

Les femmes ont fait plus de mal que de bien. La contrainte et la dissimulation ont été leur partage. Ce que la force leur avait ravi, la ruse leur a rendu ; elles ont eu recours à toutes les ressources de leurs charmes, et le plus irréprochable ne leur résistait pas. Le poison, le fer, tout leur était soumis ; elles commandaient au crime comme à la vertu. Le gouvernement français, surtout, a dépendu, pendant des siècles, de l'administration nocturne des femmes ; le cabinet n'avait point de secret pour leur indiscretion ; ambassade, commandement, ministère, présidence, pontificat, cardinalat ; enfin tout ce qui caractérise la sottise des hommes, profane et sacré, tout a été soumis à la cupidité et à l'ambition de ce sexe autrefois méprisable et respecté, et depuis la révolution, respectable et méprisé... »

Le texte a été pris dans Ch. Veauvy, Laura Pisano, op. cit. p.122-124

LA REVOLUTION FRANÇAISE EXCLUT LES FEMMES DE LA VIE POLITIQUE

Le discours du député Amar le 30 octobre 1793

L'Assemblée Constituante et la Législative n'ont pas donné de droits politiques aux femmes, elles ont interprété au masculin « l'homme et le citoyen ». Mais la question de principe n'a pas été posée. Condorcet a défendu, en 1790, « l'admission des femmes au droit de cité » : il n'a recueilli que quelques échos. Au printemps 1793, Pierre Guyomar fait figure d'exception en reprenant les idées de Condorcet.

Or les femmes sont une composante du mouvement populaire, s'engageant temporairement, au gré des journées révolutionnaires, sans-culottes anonymes souvent. Certaines participent dès 1790 à des clubs qui acceptent la mixité (ce ne sont pas les grands clubs...) ou créent des clubs féminins. Les plus cultivées rédigent écrits et pétitions. Au printemps 1792, quelques unes ont demandé le port d'armes, revendication qui équivaut à celle de la citoyenneté : demande refusée... Des femmes sont très présentes également dans le mouvement révolutionnaire populaire au cours du printemps (préparation des journées insurrectionnelles de mai-juin). et de l'été 1793. En mai, Pauline Léon a fondé le club des citoyennes républicaines révolutionnaires, ouvert à celles (ouvrières, marchandes.) qui prêtent serment de « *vivre pour la révolution et de mourir pour elle* ». Des liens forts l'unissent à la sans-culotterie parisienne et aux Enragés, il regroupe les plus radicales des femmes révolutionnaires. La constitution de juin 1793 (an III) a supprimé les citoyens passifs mais les femmes sont exclues de la citoyenneté : au cours de l'été, les femmes révolutionnaires sont nombreuses à vouloir prêter serment à la constitution, refusant ainsi leur exclusion. Les citoyennes républicaines révolutionnaires sont actives également dans la « guerre des cocardes ». L'obligation de porter la cocarde tricolore avait été proclamée en avril 1793, sans précision de sexe : elles réclament que cette obligation (symbole de citoyenneté) s'étende aux femmes, et de véritables rixes éclatent. La Convention cède (21 septembre) : aussitôt naît la rumeur que serait exigé également le port du bonnet rouge. De nouveaux heurts se produisent entre citoyennes républicaines révolutionnaires et dames de la Halle hostiles au port de la cocarde.

C'est l'occasion pour la Convention de définir explicitement sa position de fond sur la participation des femmes au politique. Le député Amar, au nom du comité de Sûreté générale, fait un compte-rendu des troubles qui jette la suspicion sur les intentions de femmes « *soi-disant révolutionnaires* » dont certaines ont pu être égarées et beaucoup « *conduites par la malveillance* » afin de provoquer des troubles dans Paris, au moment où se prépare le procès des Girondins. Il passe ensuite à une théorisation des principes qui doivent guider la Convention, lui faire adopter l'exclusion des femmes des droits politiques. Toute l'argumentation repose sur la « nature » des femmes (leur faiblesse) et les tâches qui leur reviennent non moins naturellement.

L'interdiction des clubs et sociétés de femmes est décidée. Rappelons qu'Olympe de Gouges est guillotinée le 3 novembre. Le mouvement révolutionnaire des femmes est mort. Le décès est entériné au printemps 1795, quand, poussées par la disette, de nombreuses femmes redeviennent des émeutières de la faim et se mêlent aux mouvements insurrectionnels des sections parisiennes pour réclamer du pain et la constitution de 1793. Immédiatement, la Convention leur interdit de pénétrer dans ses tribunes, d'assister à toute assemblée politique, de s'assembler à plus de cinq dans la rue.

« Le comité a cru devoir porter plus loin son examen. Il a posé les questions suivantes : Est-il permis à des citoyens ou à une Société particulière de forcer les autres citoyens à faire ce que la loi ne commande pas ? Les rassemblements de femmes réunies en Société populaire, à Paris, doivent-ils être permis ? Les troubles que ces Sociétés ont déjà occasionnés ne défendent-ils pas de tolérer plus longtemps leur existence ? Ces questions sont naturellement compliquées, et leur solution doit être précédée de deux questions plus générales, que voici : Les femmes peuvent-elles exercer les droits politiques, et prendre une part active aux affaires du gouvernement ? Peuvent-elles délibérer réunies en associations politiques ou Sociétés populaires ? Sur ces deux questions le comité s'est décidé pour la négative. Le temps ne lui a pas permis de donner tous les développements dont ces grandes questions, et la première surtout, sont susceptibles [...]

1° Les femmes doivent-elles exercer les droits politiques, et s'immiscer dans les affaires du gouvernement ? Gouverner, c'est régir la chose publique par des lois dont la confection exige des

connaissances étendues, une application et un dévouement sans bornes, une impassibilité sévère et l'abnégation de soi-même ; gouverner, c'est encore diriger et rectifier sans cesse l'action des autorités constituées. Les femmes sont-elles susceptibles de ces soins et des qualités qu'ils exigent. On peut répondre en général que non. Bien peu d'exemples démentiraient ce jugement.

Les droits politiques du citoyen sont de discuter et de faire prendre des résolutions relatives à l'intérêt de l'État, par des délibérations comparées, et de résister à l'oppression. Les femmes ont-elles la force morale et physique qu'exige l'exercice de l'un et de l'autre de ces droits ? L'opinion universelle repousse cette idée.

2° Les femmes doivent-elles se réunir en association politique ? Le but des associations populaires est celui-ci : dévoiler les manœuvres des ennemis de la chose publique, surveiller et les citoyens comme individus, et les fonctionnaires publics, même le corps législatif ; exciter le zèle des uns et des autres par l'exemple des vertus républicaines ; s'éclairer par des discussions publiques et approfondies sur le défaut ou la réformation des lois politiques. Les femmes peuvent-elles se dévouer à ces utiles et pénibles fonctions ? Non, parce qu'elles seraient obligées d'y sacrifier des soins plus importants auxquels la nature les appelle. Les fonctions privées auxquelles sont destinées les femmes par la nature même tiennent à l'ordre général de la société ; cet ordre social résulte de la différence qu'il y a entre l'homme et la femme. Chaque sexe est appelé à un genre d'occupation qui lui est propre ; son action est circonscrite dans ce cercle qu'il ne peut franchir, car la nature, qui a posé ces limites à l'homme, commande impérieusement, et ne reçoit aucune loi.

L'homme est fort, robuste, né avec une grande énergie, de l'audace et du courage ; il brave les périls, l'intempérie des saisons par sa constitution ; il résiste à tous les éléments, il est propre aux arts, aux travaux pénibles ; et comme il est presque exclusivement destiné à l'agriculture, au commerce, à la navigation, aux voyages, à la guerre, à tout ce qui exige de la force, de l'intelligence, de la capacité, de même il paraît seul propre aux méditations profondes et sérieuses qui exigent une grande contention d'esprit et de longues études qu'il n'est pas donné aux femmes de suivre.

Quel est le caractère propre à la femme ? Les moeurs et la nature même lui ont assigné ses fonctions : commencer l'éducation des hommes, préparer l'esprit et le coeur des enfants aux vertus publiques, les diriger de bonne heure vers le bien, élever leur âme et les instruire dans le culte politique de la liberté : telles sont leurs fonctions, après les soins du ménage ; la femme est naturellement destinée à faire aimer la vertu. Quand elles auront rempli tous ces devoirs, elles auront bien mérité de la patrie. Sans doute il est nécessaire qu'elles s'instruisent elles-mêmes dans les principes de la liberté pour la faire chérir à leurs enfants ; elles peuvent assister aux délibérations des sections, aux discussions des Sociétés populaires ; mais, faites pour adoucir les moeurs de l'homme, doivent-elles prendre une part active à des discussions dont la chaleur est incompatible avec la douceur et la modération qui font le charme de leur sexe ?

Nous devons dire que cette question tient essentiellement aux moeurs, et sans les moeurs point de république. L'honnêteté d'une femme permet-elle qu'elle se montre en public, et qu'elle lutte avec les hommes ? De discuter à la face d'un peuple sur des questions d'où dépend le salut de la république ? En général, les femmes sont peu capables de conceptions hautes et de méditations sérieuses : et si, chez les anciens peuples, leur timidité naturelle et la pudeur ne leur permettaient pas de paraître hors de leur famille, voulez-vous que, dans la république française, on les voit venir au barreau, à la tribune, aux assemblées politiques comme les hommes, abandonnant et la retenue, source de toutes les vertus de ce sexe, et le soin de leur famille ?

Il est un autre rapport sous lequel les associations des femmes paraissent dangereuses. Si nous considérons que l'éducation politique des hommes est à son aurore, que tous les principes ne sont pas développés, et que nous balbutions encore le mot liberté, à plus forte raison les femmes, dont l'éducation morale est presque nulle, sont-elles moins éclairées dans les principes. Leur présence dans les Sociétés populaires donnerait donc une part active dans le gouvernement à des personnes plus exposées à l'erreur et à la séduction. Ajoutons que les femmes sont disposées, par leur organisation, à une exaltation qui serait funeste dans les affaires publiques, et que les intérêts de l'État seraient bientôt sacrifiés à tout ce que la vivacité des passions peut produire d'égarement et de désordre. [...]

Il n'est pas possible que les femmes exercent les droits politiques. Vous détruisez ces Sociétés populaires de femmes que l'aristocratie voudrait établir pour les mettre aux prises avec les hommes... »

Le texte proposé est cité dans Paule-Marie Duhet, *Les femmes et la Révolution, 1789-1794*, Julliard, Archives, 1971, p. 153-157.

Le journal *Le Moniteur* du 19 novembre 1793 englobe dans une même condamnation les

trois femmes guilloténées au moment de ce rapport, Marie-Antoinette (16 octobre), Olympe de Gouges (le 3 novembre), Madame Roland (le 8 novembre).

Marie-Antoinette était « une mauvaise mère, une épouse débauchée ».

À propos d'Olympe de Gouges, il affirme :

« Elle voulut être homme d'État et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe »

À propos de Madame Roland :

« La femme Roland, bel esprit à grands projets, philosophe à petits billets, reine d'un moment, entourée d'écrivains mercenaires à qui elle donnait des soupers, distribuait des faveurs, des places, de l'argent, fut un monstre sous tous les rapports. Sa contenance dédaigneuse envers le peuple et les juges choisis par lui ; l'opiniâtreté orgueilleuse de ses réponses, sa gaieté ironique et cette fermeté dont elle faisait parade dans son trajet du Palais de justice à la place de la Révolution prouvent qu'aucun souvenir douloureux ne l'occupait. Cependant, elle était mère, mais elle avait sacrifié la nature en voulant s'élever au-dessus d'elle ; le désir d'être savante la conduisit à l'oubli des vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la faire périr sur l'échafaud... Femmes, voulez-vous être républicaines ? Aimez, suivez et enseignez les lois qui rappellent vos enfants à l'exercice de leurs droits ; soyez glorieuses des actions éclatantes qu'ils pourront compter en faveur de la patrie parce qu'elles témoignent en votre faveur ; soyez simples dans votre mise, laborieuse dans votre ménage ; ne suivez jamais les assemblées populaires avec l'intention d'y parler ; mais que votre présence y encourage quelquefois vos enfants ; alors la patrie vous bénira, parce que vous aurez réellement fait pour elle ce qu'elle doit attendre de vous».

Cité dans C. Marand-Fouquet, *Enseigner les femmes de la Révolution, dans le second degré...* dans *Les femmes dans l'histoire et le droit au passé*, CRDP, Marseille, 2001

RÉPERCUSSIONS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE À L'ÉTRANGER

Mary Wollstonecraft, la Révolution française et les femmes

Dans l'histoire du radicalisme anglais et dans celle du féminisme, Mary Wollstonecraft tient une place importante. Le problème de l'égalité des sexes est au centre de sa réflexion politique.

Elle appartient à la petite bourgeoisie londonienne et doit tout d'abord gagner sa vie comme demoiselle de compagnie. Elle ouvre ensuite une école dans la périphérie de la ville. Elle se lie rapidement à un groupe de dissidents religieux, les « radical dissenters » parmi lesquels elle rencontre William Blake, William Wordsworth, Samuel Coleridge. Elle est amenée à rédiger une partie importante de la revue *Analytical* qui fait l'opinion informée dans les années 1780. Ce cercle de radicaux anglais accueille la Révolution française avec enthousiasme.

Mary Wollstonecraft écrit alors ses deux textes politiques principaux, « *Défense des droits des hommes* » et « *Défense des droits des femmes* » (1790 et 1791). La Révolution française et les droits de l'homme suscitent une vive controverse en Grande-Bretagne. Mary Wollstonecraft critique la propriété comme origine et but de toute république et la famille comme lieu d'apprentissage de la soumission, du respect des préjugés... Elle voit le progrès comme discontinuité. La Révolution est une interruption car elle ne s'inspire pas des ancêtres mais de la justice. Le progrès apparaît quand l'être humain « s'arrache à l'autorité de l'usage » « à l'automatisme de la coutume », capacité qui se développe avec une formation éclairée. Elle souligne le caractère construit de la féminité (fragilité, sensibilité...). Le procès qu'elle lui fait est celui d'un monde où les bonnes manières sont préférées à l'esprit civique.

« *La Défense des droits des femmes* » s'ouvre par une lettre à Talleyrand dont le projet de décret de 1791 avait exclu les femmes de l'Instruction publique. Mary Wollstonecraft associe la nécessité d'une éducation solide, mixte et égalitaire et le droit des femmes de juger par elles-mêmes de leur propre bonheur. Dans la société présente, les femmes ont les caractères des dominées : servilité, ruse, conformisme... Le progrès dépend de la transformation des deux sexes par leur égale participation à l'instruction et au gouvernement. La transformation des hommes est également nécessaire car « *l'esclavage dégrade tout à la fois le maître et son abject esclave* ».

Son discours radical et clairvoyant n'est-il pas encore digne d'attention ?

« Voyez — je m'adresse ici au législateur — si, à une époque où les hommes se battent pour obtenir la liberté et le droit de juger par eux-mêmes de ce qui concerne leur bonheur, il n'est pas illogique et injuste d'assujettir les femmes, même si vous avez la ferme conviction que vous agissez au mieux pour promouvoir leur bonheur ? Qui a décrété que l'homme est l'unique juge si la femme partage avec lui le don de la raison ?

C'est là le style d'argumentation des tyrans pusillanimes de toute espèce, qu'ils soient rois ou pères de famille ; ils s'acharnent tous à étouffer la raison, tout en affirmant toujours que c'est par dévouement qu'ils usurpent son trône. Est-ce que vous ne jouez pas le même rôle lorsque vous déniez aux femmes leurs droits civils et politiques, les obligeant ainsi à rester enfermées dans l'obscurité au sein de leur famille ? Car sûrement, Monsieur, vous n'affirmerez pas qu'un devoir qui n'est pas fondé sur la raison puisse être une obligation ? Si c'est là vraiment la destinée des femmes, la raison doit pouvoir en fournir la preuve : ainsi, il sera établi que plus les femmes acquerront d'intelligence, plus elles seront attachées à leur devoir parce qu'elles le comprendront ; car sinon, si leur sens moral ne s'appuie pas sur le même principe immuable que celui des hommes, aucune autorité ne peut les contraindre à accomplir ce devoir d'une manière vertueuse. Ce sont peut-être des esclaves dociles, mais l'esclavage a un effet infaillible : il dégrade tout à la fois le maître et son abject sujet.

Mais si les femmes doivent être exclues sans avoir voix au chapitre d'une participation aux droits naturels de l'humanité, prouvez d'abord, pour réfuter l'accusation d'injustice et d'illogisme, qu'elles sont dépourvues de raison, sinon, cette faille dans votre NOUVELLE CONSTITUTION manifesterà à tout jamais que l'homme se comporte inévitablement comme un tyran ; et la tyrannie, quelle que soit la partie de la société dans laquelle elle redresse son front d'airain, sape toujours les fondements de la morale.

J'ai affirmé à maintes reprises en fournissant comme preuves à l'appui ce qui m'a paru être des arguments irréfutables tirés de faits réels, que les femmes ne peuvent être confinées de force dans des tâches domestiques ; car même si elles sont ignorantes, elles se mêleront d'affaires plus importantes, aux dépens de leurs devoirs personnels, et bouleverseront par d'habiles artifices les plans bien ordonnés de la raison qui dépassent leur entendement.

Par ailleurs, tant qu'elles ne pourront acquérir que des talents personnels, les hommes rechercheront leur plaisir dans la variété et les maris infidèles feront des femmes infidèles. Mais des êtres d'une telle ignorance sont tout à fait excusables quand ils tentent de se faire justice par la vengeance, puisqu'on ne leur a pas appris le respect du bien public ni accordé aucun droit civique.

Le mal étant ainsi répandu dans la société, comment préservera-t-on la vertu individuelle, seul garant de la liberté publique et du bonheur universel ?

Que la coercition ne soit donc pas une institution sociale et suivant la loi générale de la pesanteur, les sexes graviteront à la place qui leur convient. Maintenant que des lois plus équitables régissent votre pays, le mariage peut devenir plus sacré : les jeunes gens peuvent choisir leur femme selon leur affection et dans le cœur des jeunes filles, l'amour peut prendre la place de la vanité.

Ainsi le père de famille n'ira pas perdre ses forces physiques et sa valeur morale chez les prostituées ; il n'oubliera pas, en répondant à l'appel de l'instinct, le véritable but de cet instinct. Quant à la mère, elle ne négligera pas ses enfants pour jouer les coquettes, puisque son intelligence et sa modestie lui assureront l'amitié de son mari.

Mais tant que les hommes ne se soucieront pas de leurs devoirs de père, il est vain d'espérer que les femmes passent à s'occuper de leurs enfants le temps qu'« avec la sagesse du siècle » elles choisissent de passer devant leur miroir; car c'est par instinct qu'elles usent de ruse pour obtenir indirectement un peu de ce pouvoir dont on leur dénie injustement une part. Car si les femmes ne peuvent pas jouir de leurs droits légitimes, elles chercheront en se corrompant et en corrompant les hommes, à obtenir des privilèges illicites. [...] »

Mary Wollstonecraft, *Défense des droits des hommes*, 1790. Cité dans Françoise Collin, Evelyne Pisier, Eleni Varikas, *Les femmes de Platon à Derrida*, Plon, 2000, p. 420-423. Trad. Fr. de Patrick Savidan et Eleni Varikas.

« C'est le manque de goût pour les tâches domestiques et non l'acquisition des connaissances qui fait sortir les femmes de leur famille et arrache le bébé souriant du sein qui devrait le nourrir. On a laissé les femmes dans l'ignorance et dans une dépendance servile pendant de nombreuses, de très nombreuses années et pourtant nous n'entendons parler que de leur amour du plaisir et du pouvoir, de leur faiblesse pour les libertins et les soldats, de leur affection puérile pour les colifichets et de la vanité qui leur fait attacher plus de prix aux talents qu'aux vertus.

L'histoire nous fournit un catalogue effrayant de crimes fomentés par leur ruse, quand ces faibles esclaves ont eu suffisamment d'adresse pour tromper leurs maîtres. En France et dans de nombreux autres pays les hommes ont été des despotes voluptueux et les femmes leurs ministres rusés. Ceci prouve-t-il que l'ignorance et la dépendance les rendent propres à la vie domestique ? Leur sottise n'est-elle pas le mot de passe des libertins qui se détendent en leur compagnie ? Et les hommes de bon sens ne se plaignent-ils pas continuellement qu'un amour immodéré de l'élégance et du plaisir éloigne à tout jamais la mère de son foyer? Ce ne sont pas les études qui ont corrompu leur cœur, ce n'est pas la recherche scientifique qui a égaré leur esprit; et pourtant, elles n'accomplissent pas les devoirs spécifiques qu'en tant que femmes, la nature les appelle à remplir. Au contraire, l'état de guerre qui subsiste entre les sexes leur fait employer des ruses qui déjouent souvent les desseins moins secrets de la force.

C'est pourquoi, quand je qualifie les femmes d'esclaves, j'entends ce mot dans un sens politique et civique ; car indirectement elles obtiennent trop de pouvoir et leurs efforts pour l'obtenir illégalement les avilissent.

Une nation éclairée devrait donc essayer de voir dans quelle mesure la raison les ramènerait à l'état de nature et à leur devoir et si, en leur permettant de partager avec les hommes les avantages de l'éducation et du gouvernement, elles deviendront meilleures en devenant plus sages et plus libres. Cette expérience ne peut pas leur être néfaste; car il n'est pas dans le pouvoir de l'homme de les rendre plus insignifiantes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Pour que ceci soit applicable, le gouvernement devrait créer des externats pour des tranches d'âge données, dans lesquels les garçons et les filles pourraient être instruits ensemble. L'école pour les plus jeunes, de 5 à 9 ans, devrait être absolument gratuite et ouverte à toutes les classes sociales. Un nombre suffisant de maîtres devraient aussi être choisis par un comité de sélection, créé dans chaque paroisse, auquel toute plainte de négligence, etc., pourrait être adressée à condition qu'elle soit signée par les parents de six enfants. »

Mary Wollstonecraft, *Défense des droits des femmes*, Petite Bibliothèque Payot, 1973, p. 206-209.

Chapitre 3

LE XIX^e SIÈCLE

La Révolution « a permis et empêché l'entrée (des femmes) dans l'espace politique comme dans la société civile. En revanche, le lendemain de la Révolution est sans ambiguïté sur leur exclusion politique, doublée d'une sujétion civile. »²⁰ Le code civil est pour les femmes une sévère mise en tutelle. Éternelles mineures, circonscrites en principe dans l'espace domestique (la sphère privée), infériorisées par de nombreux discours, elles sont assignées, au nom de la « nature » à l'exclusive fonction maternelle et à « l'honneur de faire des hommes ». Mais la valorisation de ce rôle est profondément intériorisée par la plupart des femmes qui acceptent comme « naturelles » complémentarité et protection. La vie sociale n'a, de plus, pas la rigidité d'un code... il est difficile de faire une exacte mesure des consentements, résistances et résignations. Par ailleurs le XIX^e siècle n'est pas sans inclure de grandes contradictions. La révolution industrielle et la mise en place de la démocratie portent en elles des ferments d'émancipation, de reconnaissance des individus féminins comme des individus masculins. La rupture politique et la mutation économique ouvrent en effet la voie à l'individu libre et autonome (citoyen et travailleur). A partir du principe d'universalité des droits, la question de la liberté et de la citoyenneté de tous et toutes ne pouvait qu'être posée. Des voix individuelles continuent à s'exprimer sur l'égalité des sexes, plus nombreuses qu'aux siècles précédents ; les femmes sont déjà apparues comme groupe social sur la scène politique : le féminisme est en germe.

²⁰ Geneviève Fraisse, *Muse de la Raison, Démocratie et exclusion des femmes en France*, Folio histoire, Paris, 1995, p. 8. Cf chapitre précédent.

Chapitre 3 A

L'ASSUJETTISSEMENT

Dans les deux premiers tiers du siècle

La force de la loi

Le code civil élaboré entre 1801 et 1804 sous l'influence de Napoléon Bonaparte inscrit dans sa masse de granit l'infériorité féminine, conséquence de la faiblesse du corps et de la raison des femmes. Il traduit une mentalité si partagée qu'on a peine à la qualifier de méridionale... Légalement la femme ne peut exister que de façon relative à l'homme, seul véritable sujet de droit ; elle est fille, épouse et mère. La suprématie maritale est un hommage rendu par la femme « au pouvoir qui la protège ». Elle suit son mari, lui doit obéissance ; son infidélité est considérée comme plus grave que celle de son mari (lui, n'est coupable que s'il entretient une concubine au domicile conjugal et il n'encourt pas la prison). Il a le droit et le devoir de surveiller sa femme, son courrier, ses activités. Pas d'acte juridique, de travail salarié, de jouissance du salaire, d'inscription à des cours ou à un examen, de gestion d'argent, de biens ou de compte, d'obtention de papiers officiels sans son autorisation. Il détient l'autorité paternelle.

Le célibat, en revanche, rend la femme civilement majeure... Une fille majeure, une femme non mariée sont indépendantes. Mais la société complète l'œuvre de la loi. Une femme n'est guère pensable hors du modèle d'épouse et de mère. Libre et marginale, la femme seule est stigmatisée du «mademoiselle» de l'enfance et de l'inachèvement. La «vieille fille» est un objet universellement dénigré et caricaturé. Le mariage est la seule destinée possible.

Les femmes gardent donc, comme legs positif de la Révolution, l'héritage à parts égales avec leurs frères et le divorce jusqu'en 1816.

En excluant les femmes de l'exercice de la citoyenneté et des droits civils, les révolutionnaires et les législateurs du Consulat ont «protégé» le XIXe siècle de «l'hystérie» qu'elles ne manqueraient pas de manifester sur la scène publique, de leur collusion avec l'Église, de la rivalité néfaste et tueuse d'amour qui s'instaurerait s'il y avait compétition avec les hommes sur les mêmes terrains...

La force des théories

L'infériorité légale est justifiée par de nombreuses théories médicales et philosophiques sur l'inégalité physique et intellectuelle des femmes et des hommes ; la littérature résonne de multiples échos de ces représentations.

La scientificité reconnue de la médecine qui est en plein développement donne du poids au discours médical (renforcé par le discours aliéniste) qui décrit la faiblesse du squelette, des fibres musculaires et du cerveau des femmes. Une faiblesse qui empêche le génie, et même la concentration et la réflexion. En équilibre instable, virtuellement au bord de la folie, les femmes sont fragilisées par tous les moments physiologiques à hauts risques qu'elles traversent (puberté, règles, grossesses, ménopause...), il faut leur éviter tout ce qui peut aggraver cette faiblesse essentielle, en particulier l'excitation de l'esprit, car l'esprit va avec le sexe. « *Les différences sexuelles ne sont point bornées aux seuls organes de la génération, chez l'homme et chez la femme ; mais toutes les parties de leur corps, celles mêmes qui paraissent indifférentes aux sexes, en éprouvent cependant quelques influences* » (Virey).²¹

²¹ Virey, *De la Femme*, sous ses rapports physiologique moral et littéraire, Paris, 1823, cité dans Geneviève Fraisse,

Réflexions philosophiques, textes littéraires, chansons, caricatures s'égrènent au cours du siècle, en une longue suite dont nous ne donnerons qu'un infime échantillon, pour dire, proclamer, prouver cette infériorité : Balzac, Baudelaire, Maupassant... Proudhon marque le mouvement ouvrier français de sa pensée caricaturale

La faiblesse de l'éducation

La présumée «faiblesse intellectuelle», les astreintes domestiques, morales et maternelles, la phobie des bas-bleus... se conjuguent, plus systématiquement encore qu'auparavant, pour régir l'éducation des filles – de celles qui en reçoivent une – et les écarter du savoir. La «faiblesse intellectuelle» fonde l'ignorance programmée pour elles, l'ignorance renforce le préjugé d'infériorité. La répartition des rôles exige une éducation «utile» orientée vers les tâches à accomplir, vers la «science du ménage», complétée par quelques touches inoffensives d'arts d'agrément : le seul objectif est le bonheur de la famille et la vertu de l'épouse.

Le siècle s'est ouvert sur la publication en 1801, d'une brochure provocatrice de Sylvain Maréchal (ancien babouviste, rédacteur du « *Manifeste des Égaux* » !) : « *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* »... Il fait de l'hostilité à l'égalité des sexes un système hargneux qui s'en prend à l'éducation et à la création, à l'émancipation, au droit de cité : le tout est étroitement lié. La nature a donné une place à chaque sexe qui doit s'y tenir. Les instruments de la femme sont l'aiguille, le fuseau et la quenouille, non l'épée et la plume qui sont les instruments masculins. La couture est d'ailleurs un point d'ancrage permanent de l'éducation des filles (même quand la III^e République décidera de se préoccuper de l'éducation des mères de citoyens pour contrer l'influence de l'Église...). La scolarisation ne cesse de se développer et de s'organiser tout au long du siècle, mais avec un décalage numérique entre les deux sexes. Les lois Guizot imposent une école par commune, mais cette obligation ne vaut que pour les garçons. L'État se désintéresse, en effet, des filles qui ont besoin d'une éducation « spéciale » et bénéficient de l'attention maternelle et de la multiplication des congrégations enseignantes. Il faut attendre V. Duruy pour que soit imposée une école de filles par commune de 500 habitants (1867) et que soit tentée une expérience de cours secondaire. Depuis le début du XIX^e siècle, les filles sont donc l'affaire de l'Église qui en les élevant « sur ses genoux » espère reconquérir les âmes. Dans les classes aisées, elles apprennent leurs devoirs d'épouses et de mères, les bonnes manières, et les arts d'agrément ; les filles du peuple, elles, sont formées à leurs devoirs et à la couture. Certains évêques, toutefois, comme Mgr Dupanloup, insistent sur la nécessité d'un minimum d'instruction qui ouvre et développe l'esprit des femmes et les éloigne d'un excès de frivolité, toujours pour le bonheur de la famille.

En toile de fond de ces interminables réflexions sur l'éducation des filles se profile l'épouvantail du « bas-bleu ». Persiflée par Molière, la femme savante est en effet devenue le bas-bleu traqué par les caricaturistes (Daumier), les essayistes et romanciers. La filiation est explicite, la référence s'impose. On a vu Balzac brandir cette menace. Barbey d'Aurevilly, plus tard, emploie un langage virulent et la polémique engagée avec Maria Deraismes sur ce thème fait verser celle-ci dans le féminisme. Une voix détonne, celle de Stendhal qui ne pense pas que l'égalité intellectuelle empêche la cristallisation²² ...

L'infériorité supposée ou produite écarte à peu près complètement les femmes de la production artistique. La créatrice, ce monstre menaçant pour la famille, est à peu près neutralisée.

Un domaine symbolique quasi interdit, la création

Égéries, muses, inspiratrices ou collaboratrices dévouées, les femmes sont souvent

op.cit. p. 139

²² « *C'est l'opération de l'esprit, qui tire de tout ce qui se présente la découverte que l'objet aimé a de nouvelles perfections* » (Stendhal).

nécessaires au créateur qui a besoin d'être compris et aidé... Mais elles n'ont pas le «génie» qui seul permet de créer. Il inclut l'imagination, l'énergie, une volonté de fer. Tout cela ne peut être que l'apanage du sexe masculin, tandis que le sexe féminin est lié à la passivité, l'imitation, la reproduction. On accepte d'elles qu'elles soient des interprètes ou qu'elles aient une pratique domestique des arts «d'agrément» pour meubler quelques loisirs... Comme rares sont les métiers qui n'obligent pas des femmes pauvres à déchoir, elles peuvent gagner leur vie avec des arts mineurs, peinture sur porcelaine, miniatures, émaux... La référence esthétique convient alors à la féminité.

Une femme qui veut se consacrer à une carrière artistique ne peut que négliger ses tâches domestiques et maternelles. On trouverait surprenant qu'elle veuille s'emparer d'un lieu (« *Une chambre à soi* » dira plus tard Virginia. Woolf) et de temps pour elle. Donner, de plus, une publicité à ses productions, attirer ainsi l'attention sur elle, est contraire aux convenances... Même Stendhal en est convaincu qui pense aussi qu'alors le bonheur de cette femme est en jeu. « *Vous voulez faire d'une femme un auteur ? [...]. Je dirai qu'une femme ne doit jamais écrire [...] que des œuvres posthumes à publier après sa mort. Je ne vois qu'une exception, c'est une femme qui fait des livres pour nourrir et élever sa famille [...]. Hors de là une femme doit imprimer comme le baron d'Holbach ou Mme de La Fayette ; leurs meilleurs amis l'ignoraient. Publier un livre ne peut être sans inconvénient que pour une fille...* ». Certaines assument des trajectoires marginalisées, d'autres choisissent l'ombre.

Mme de Staël vit difficilement l'isolement de la femme auteur en butte aux critiques. Amour et gloire ne sont pas compatibles : elle ne manque pas de décrire la souffrance qui en résulte.

George Sand, seule, indépendante, provocatrice sous son pseudonyme et ses vêtements masculins impose, sans souci de la mauvaise réputation, sa volonté de liberté, sa vie pleine d'hommes et de ruptures bruyantes, ses solides amitiés masculines, sa passion politique. Sa gloire n'est pas, comme pour Germaine de Staël, le deuil éclatant du bonheur. Sa révolte est personnelle, elle-même est exceptionnelle, la plus exceptionnelle intellectuelle de son siècle, joignant une œuvre immense à un engagement politique profond et actif. Elle se vit comme telle mais ne veut pas faire exemple : elle suggère néanmoins « l'idée de la femme libre »²³...

Clara Schuman choisit de créer dans l'ombre de son mari servi et reconnu comme le maître incontesté ; Fanny Mendelsohn accepte les conseils d'effacement de son frère. Laure de Surville, sœur de Balzac, renonce à l'écriture...

Etres faibles et assujettis, les femmes des classes dirigeantes sont toutefois héritières des rites de l'amour courtois et de la galanterie. « *La femme mariée est un esclave qu'il faut savoir mettre sur un piédestal* » (Balzac). Elles sont censées être au centre du jeu amoureux et du jeu social, objets d'hommages et de courtoisie, garantes du polissage des mœurs, détenant ainsi un pouvoir illusoire qui enrobe leur subordination. La « *singularité française* »²⁴ des relations de salon entre les sexes est une compensation pour certaines. Même si la mixité s'est beaucoup affaiblie depuis la Révolution. « *Tout d'un coup, chose inouïe, dans tous les salons de Paris, les hommes passèrent d'un côté et les femmes de l'autre : et ainsi, les unes vêtues de blanc comme des fiancées, les autres vêtus de noir comme des orphelins, ils commencèrent à se mesurer des yeux* » (Alfred de Musset, *Les confessions d'un enfant du siècle*, 1836)

Le poids du quotidien dans la diversité des situations

Les discours et les images ont imposé La Femme sur piédestal, la Madone, la Muse, l'Allégorie... Mais la diversité des situations réelles est considérable, marquée par la

23 Geneviève Fraisse

24 L'expression est de Mona Ozouf dans *Les mots des femmes*, Fayard, 1995.

diversité sociale. Le piédestal et le singulier sont trompeurs.

- Bourgeoises

Au temps de la bourgeoisie conquérante, le mode de vie de la bourgeoise est triomphant et s'impose comme modèle à approcher, diffusé par nombre de manuels, très subdivisé par de subtiles hiérarchies, très contrôlé par le confesseur et le corset : « *L'invalidation sociale se manifeste d'abord par une invalidation physique* »²⁵. Jamais oisive, levée tôt, elle est la maîtresse d'une maison qui doit être un havre de repos pour le guerrier du capitalisme ou de la vie politique, le nid où grandissent les enfants nourris de saines valeurs, le lieu de représentation de la réussite de la famille, agrémenté de miettes d'arts consensuels. Elle assure la gestion et le contrôle de tout : propreté de la maison, propreté du linge, courses, qualité des repas, tenue des comptes et surveillance des dépenses, tenue et éducation des enfants (sa tâche principale). Le nombre des domestiques indique le statut social.

La richesse et la qualité des toilettes sont une autre marque de ce statut, et permettent aussi d'afficher la réussite du mari. Les éducateurs religieux ne manquent pas d'être préoccupés par la frivolité ainsi développée chez les jeunes filles. Les bourgeoises entretiennent par leurs visites (codifiées), leurs réceptions, leurs apparitions mondaines aux spectacles, un réseau de sociabilité qui doit étayer la réputation et l'activité de leurs maris : la sphère privée n'est donc pas si hermétique que la théorie ne l'affirme. L'inscription dans la cité se fait également par des activités charitables et philanthropiques, qui peuvent leur donner quelques connaissances de la société. Il y a un espace public des femmes aisées : l'église, le salon de thé, les commerces (puis les grands magasins), les bonnes œuvres...

Sur l'ensemble de la population française, ce mode de vie concerne, bien sûr, un pourcentage de femmes très limité. Les autres continuent à apporter, comme elles l'ont toujours fait, une lourde contribution à la production et au fonctionnement de la société.

- Paysannes

Elles ont été et sont toujours paysannes, de beaucoup les plus nombreuses de la population active. Celles-ci assurent, au cours d'une très longue journée de travail, très étroitement liés, les tâches de femme au foyer (souvent nourrices de surcroît) et des travaux spécifiques à l'exploitation agricole. Le couple est indispensable au bon fonctionnement de la ferme. Mais les travaux féminins pour être nécessaires et rudes ne sont pas valorisés pour autant.

Elles sont encore, comme avant, et même plus nombreuses du fait de l'urbanisation, couturières, blanchisseuses, commerçantes, domestiques... De plus, désormais, l'industrialisation puise dans le réservoir de main d'oeuvre constitué par les campagnes surchargées. C'est alors que, parallèlement, le «problème du travail des femmes» fait couler beaucoup d'encre.

- Ouvrières...

Les mines embauchent des femmes, malgré leur faiblesse «naturelle» proclamée ; à partir de 1860, elles ne travaillent cependant qu'en surface. Le textile fait beaucoup appel à la main d'oeuvre féminine, souvent jeune et célibataire, pour des salaires dérisoires, dans de très mauvaises conditions d'hygiène et d'horaires. Les employeurs comptent sur les qualités «naturelles», adresse et endurance, (qualifications acquises de fait). La nouvelle industrie sexue les matières et les techniques, dans le prolongement des tâches traditionnelles.

Plus souvent qu'auparavant, peut-être, elles quittent donc leur domicile pour le travail : ainsi celui-ci est plus visible. Dès lors, désormais il fait «problème». C'est le cumul du

25 Philippe Perrot, *Le travail des apparences, le corps féminin, XVIII^e-XIX^e siècle*, Points-Histoire, 1991

travail salarié extérieur avec les tâches domestiques qui est objet de débat bien plus que les très faibles salaires octroyés. « *Une femme qui travaille n'est plus une femme* » (Jules Simon). L'industrialisation arracherait les femmes à leur foyer, jetant les enfants à la rue... L'homme est censé nourrir la famille (obligation inscrite dans le code civil) et doit gagner un salaire familial. Les femmes ne peuvent gagner qu'un salaire d'appoint, elles ont peu de besoins et ne peuvent apporter qu'une aide provisoire avant la venue des enfants ou la petite enfance passée. D'ailleurs elles sont des « travailleurs imparfaits ». Flora Tristan s'indigne de cette position qui nie l'existence des femmes seules réduites à la misère voire à la prostitution. Les ouvriers souhaitent leurs femmes au foyer, ménagères, et non dans des lieux de promiscuité, soumises aux ordres d'un homme. Pour Proudhon, l'alternative est : « *Courtisane ou ménagère* ». L'honneur d'un homme est en jeu s'il ne peut suffire à nourrir sa famille. Les femmes seraient de plus des concurrentes déloyales, ce qui est rarement vrai, car les emplois masculins et féminins se chevauchent peu. « *À l'homme le bois et les métaux. À la femme, la famille et les tissus* ». Dans les milieux de l'Internationale, les réticences du mouvement ouvrier au travail des femmes s'expriment avec fermeté.

Les travaux à domicile, qui respectent le partage social des rôles et des espaces, ne suscitent pas ces résistances et les difficultés écrasantes de la double journée sur place ne sont jamais évoquées.

...ou ménagères ?

Toutes les femmes des milieux populaires sont, bien sûr, ménagères, et pour beaucoup, ainsi que pour leur compagnon, répondre à cette seule définition est un idéal. Responsables du bon fonctionnement de la famille (courses, cuisine, soins aux enfants, entretien et fabrication des vêtements, lessive...) elles ont une lourde tâche mais un rôle majeur et un important pouvoir de gestion : la compensation n'est pas négligeable. Les logements sont petits et peu salubres, mais la rue, le marché, le lavoir sont des espaces de circulation et de rencontre.

- Courtisanes et prostituées

Aux yeux de l'opinion quasi-générale, théorisée par l'ouvrage de Parent-Duchâtelet, paru au début de la Monarchie de juillet et qui fait référence tout au long du siècle, la prostitution est un fléau nécessaire comme les égoûts. Sinon jeunes filles et épouses seraient en grand danger... Un certain nombre de filles ont des prédispositions à la débauche (la condition sociale est peu évoquée) : elles sont indispensables, elles ont une fonction dans la société, mais elles sont dangereuses physiquement, moralement, socialement. Il faut donc les séparer, les surveiller, les soumettre à des règlements spéciaux, à des contrôles non moins spéciaux et arbitraires de la brigade des mœurs : c'est le réglementarisme. Il est encore mieux qu'elles soient enfermées dans des maisons closes : somptueuses ou misérables, leur hiérarchie se calque sur la hiérarchie sociale.

- La femme pauvre

On ne s'étonnera donc pas qu'au cours du XIXe siècle s'impose progressivement le problème de « *La Femme pauvre* », mis en forme par Julie-Victoire Daubié²⁶ en 1866. Aux marges des classes moyennes, la femme seule, sans « protection », est dépourvue de tout moyen de subsistance si elle n'a pas eu accès à l'éducation. La situation est pire que sous l'Ancien Régime, pense l'auteure, car des solidarités se sont défaites. Elle propose une vaste enquête sur les bas salaires féminins, (selon Michelle Perrot²⁷, « *elle est la première à avoir fait des femmes un objet d'investigation et à montrer la spécificité de la pauvreté féminine* »). Elle estime qu'il y a une rareté plus grande des métiers désormais accessibles et fait un vigoureux plaidoyer en faveur de l'éducation féminine. C'est une des

26 Première bachelière de France en 1861

27 Michelle Perrot, avant propos de la réédition de *La Femme pauvre*, Côté-femmes 1992, p. 10

voix féminines qui traversent ce XIX^e siècle.

LE CODE CIVIL

Mises en forme juridiques de l'infériorité des femmes...

Rédigé entre 1800 et 1804, le Code civil traduit, dit-on, les idées «méridionales» de Napoléon Bonaparte. Mais ces idées sont dans l'air du temps, partagées par le rédacteur principal, Jean Portalis (un Provençal, il est vrai !) et approuvées par le Conseil d'État. Nous mettons en regard de ces articles, dont certains ne furent abolis qu'entre 1965 et 1975, quelques sanctions prévues par le Code pénal. Aux yeux de Napoléon, le Code civil devait consolider les acquis de la Révolution et permettre leur transmission en Europe.

Art. 212 - Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

Art. 213 - Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Art. 214 - La femme est obligée d'habiter avec le mari et de la suivre partout où il juge à propos de résider ; le mari est obligé de la recevoir, et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état

Art. 215 - La femme ne peut ester un jugement sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de biens.

Art. 217 - La femme même non commune, ou séparée de biens, ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte, ou son consentement par écrit.

Art. 229 - Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme.

Art. 230 - La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.

Le divorce a été aboli en 1816, rétabli en 1884)

Art. 372 - (L'enfant) reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation.

Art. 373 - Le père seul exerce cette autorité durant le mariage.

Art. 1421 - Le mari administre seul les biens de la communauté.

Il peut les vendre, aliéner, hypothéquer sans le concours de sa femme.

Art. 1428 - Le mari a l'administration de tous les biens personnels de la femme.

Il peut exercer seul toutes les actions mobilières et possessoires qui appartiennent à la femme.

Il ne peut aliéner les immeubles personnels de sa femme sans son consentement.

... assorties de peines inégales inscrites au Code pénal.

Art. 324 - Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse ou par celle-ci sur son époux n'est pas excusable si la vie de l'époux ou de l'épouse n'a pas été mise en péril au moment où le meurtre a eu lieu.

Néanmoins, dans le cas d'adultère, le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable.

Art. 337 - La femme convaincue d'adultère subira la peine de l'emprisonnement pendant trois mois au moins et deux ans au plus...

Art. 339 - Le mari qui aura entretenu une concubine dans la maison conjugale... sera puni d'une amende de cent francs à deux mille francs...

LA FIDÉLITÉ DES FEMMES PASSE PAR LEUR IGNORANCE

Balzac, « la physiologie du mariage » et l'instruction des femmes

Ce n'est pas le lieu d'explorer l'oeuvre monumentale d'Honoré de Balzac (1799-1850) pour trouver et décrire tous les caractères de femmes qu'il a finement analysés.

La « *Comédie Humaine* » prétend tout embrasser, tout étreindre de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, mais d'abord dans un prodigieux désordre auquel Balzac s'efforce, à mi-parcours de prêter des principes et un sens. Sous l'imagination visionnaire, l'esprit de système est à l'oeuvre. Entomologiste des espèces sociales et des lois qui gouvernent leurs mœurs, Balzac charrie l'histoire dans le flux du présent. La Révolution est déjà lointaine qui a permis à Goriot de s'enrichir, de l'Empire ne survivent plus guère que des demi-solde perdus, le présent est fait du négoce bourgeois, et de son armée de juristes, de banquiers, et de médecins, alors que l'aristocratie a repris le contrôle de l'Etat et des campagnes. Romantique, bourgeois, conservateur... Aucun de ces qualificatifs ne suffit à le définir.

Au delà des romans, Balzac a aussi produit des études à visées philosophiques comme cette « *Physiologie du mariage* » (1829) : nous sommes moins sensibles actuellement à la profondeur des vues qui y seraient exprimées... Le cynisme de ces « Méditations » fit cependant merveille dans les salons au début de sa carrière. Le passage proposé s'attache à montrer l'incompatibilité entre l'instruction des femmes (la lecture en particulier) et leur fidélité. L'ignorance est nécessaire à la soumission. Le mari n'a pas intérêt à modifier ce qui a été préparé par l'éducation familiale.

« Arrière la civilisation ! Arrière la pensée !... voilà votre cri. Vous devez avoir horreur de l'instruction chez les femmes, par cette raison, si bien sentie en Espagne, qu'il est plus facile de gouverner un peuple d'idiots qu'un peuple de savants. Une nation abrutie est heureuse : si elle n'a pas le sentiment de la liberté, elle n'en a ni les inquiétudes ni les orages; elle vit comme vivent les polypiers ; comme eux, elle peut se scinder en deux ou trois fragments ; chaque fragment est toujours une nation complète et végétant, propre à être gouvernée par le premier aveugle armé du bâton pastoral. Qui produit cette merveille humaine ? L'ignorance : c'est par elle seule que se maintient le despotisme ; il lui faut des ténèbres et le silence. Or, le bonheur en ménage est, comme en politique, un bonheur négatif. L'affection des peuples pour le roi d'une monarchie absolue est peut-être moins contre nature que la fidélité de la femme envers son mari quand il n'existe plus d'amour entre eux : or, nous savons que chez vous l'amour pose en ce moment un pied sur l'appui de la fenêtre. Force vous est donc de mettre en pratique les rigueurs salutaires par lesquelles M. de Metternich prolonge son statu quo : mais nous vous conseillerons de les appliquer avec plus de finesse et plus d'aménité encore ; car votre femme est plus rusée que tous les Allemands ensemble, et aussi voluptueuse que les Italiens.

Alors vous essaieriez de reculer le plus longtemps possible le fatal moment où votre femme vous demandera un livre. Cela vous sera facile. Vous prononcerez d'abord avec dédain le nom de bas-bleu ; et, sur sa demande, vous lui expliquerez le ridicule qui s'attache, chez nos voisins, aux femmes pédantes.

Puis, vous lui répéterez souvent que les femmes les plus aimables et les plus spirituelles du monde se trouvent à Paris, où les femmes ne lisent jamais ;

Que les femmes sont comme les gens de qualité qui, selon Mascarille, savent tout sans avoir jamais rien appris ;

Qu'une femme, soit en dansant, soit en jouant, et sans même avoir l'air d'écouter, doit savoir saisir dans les discours des hommes à talent les phrases toutes faites avec lesquelles les sots composent leur esprit à Paris :

Que dans ce pays l'on se passe de main en main les jugements décisifs sur les hommes et sur les choses ; et que le petit ton tranchant avec lequel une femme critique un auteur, démolit un ouvrage, dédaigne un tableau, a plus de puissance qu'un arrêt de la cour ;

Que les femmes sont de beaux miroirs, qui reflètent naturellement les idées les plus brillantes ;

Que l'esprit naturel est tout, et que l'on est bien plus instruit de ce que l'on apprend dans le monde que de ce qu'on lit dans les livres ;

Qu'enfin la lecture finit par ternir les yeux, etc.

Laisser une femme libre de lire les livres que la nature de son esprit la porte à choisir... Mais c'est introduire l'étincelle dans une sainte-barbe ; c'est pis que cela, c'est apprendre à votre femme à se passer de vous, à vivre dans un monde imaginaire, dans un paradis.

Et, d'abord, voyez les ressources immenses que vous a préparées l'éducation des femmes pour détourner la vôtre de son goût passager pour la science. Examinez avec quelle admirable stupidité

les filles se sont prêtées aux résultats de l'enseignement qu'on leur a imposé en France ; nous les livrons à des bonnes, à des demoiselles de compagnie, à des gouvernantes qui ont vingt mensonges de coquetterie et de fausse pudeur à leur apprendre contre une idée noble et vraie à leur inculquer. Les filles sont élevées en esclaves et s'habituent à l'idée qu'elles sont au monde pour imiter leurs grand'mères, et faire couvrir des serins de Canarie, composer des herbiers, arroser de petits rosiers de Bengale, remplir de la tapisserie ou se monter des cols. Aussi, à dix ans, si une petite fille a plus de finesse qu'un garçon à vingt, elle est timide, gauche. Elle aura peur d'une araignée, dira des riens, pensera aux chiffons, parlera modes, et n'aura le courage d'être ni mère, ni chaste épouse.

Voici quelle marche on a suivie : on leur a montré à colorier des roses, à broder des fichus de manière à gagner huit sous par jour. Elles auront appris l'histoire de France dans le Ragois, la chronologie dans les Tables du citoyen Chantreau, et l'on aura laissé leur jeune imagination se déchaîner sur la géographie, le tout dans le but de ne rien présenter de dangereux à leur coeur; mais en même temps leurs mères, leurs institutrices, répétaient d'une voix infatigable que toute la science d'une femme est dans la manière dont elle sait arranger cette feuille de figuier que prit notre mère Eve. Elles n'ont entendu pendant quinze ans, disait Diderot, rien autre chose que : - Ma fille, votre feuille de figuier va mal; ma fille, votre feuille de figuier va bien ; ma fille, ne serait-elle pas mieux ainsi ? »

Honoré de Balzac, *Physiologie du mariage*, dans Œuvres complètes, Edition Club du Livre, Méditation XI, pages 1018, 1019,1021-22

LA CONDITION DES OUVRIÈRES décrite par Michelet (en 1859)

Jules Michelet, fils d'un imprimeur ruiné, parvient à poursuivre ses études en travaillant. Sa carrière est rapidement brillante, mais ses conceptions d'historien romantique et lyrique prennent véritablement forme à partir de l'enthousiasme qu'il ressent devant la révolution de 1830 et les idées libérales. Il acquiert la conviction que toute l'histoire de France est une longue lutte du peuple contre le despotisme. Les monuments de son abondante production sont l'Histoire de France et l'Histoire de la Révolution française. Mais il veut également écrire pour le peuple et les thèmes de ses cours "d'éducation nationale" (années 1840) le montrent intéressé par la morale des relations humaines. Il les reprend et les élargit aux sciences de la nature, sans renoncer à son œuvre d'histoire, après 1852, quand ses opinions républicaines lui ont définitivement fait perdre ses fonctions de professeur au Collège de France (1851) et d'archiviste (1852). Ainsi il écrit L'Oiseau, l'Insecte, l'Amour, la Femme...

Le texte proposé, extrait de *La Femme* (1859) est à la fois une analyse informée de la condition ouvrière féminine, un reflet de bien des idées de la première moitié du XIXe sur les femmes, leurs faiblesses et leur rôle et un exemple du style lyrique de Michelet.

« Quand les fabricants anglais, énormément enrichis par les machines récentes, vinrent se plaindre à M. Pitt et dirent : « Nous n'en pouvons plus, nous ne gagnons pas assez ! » il dit un mot effroyable qui pèse sur sa mémoire – « Prenez les enfants. »

Combien plus coupables encore ceux qui prirent les femmes, ceux qui ouvrirent à la misère de la fille des villes, à l'aveuglement de la paysanne, la ressource funeste d'un travail exterminateur et la promiscuité des manufactures ! Qui dit la femme, dit l'enfant ; en chacune d'elles qu'on détruit, une famille est détruite, plusieurs enfants, et l'espoir des générations à venir.

Barbarie de notre Occident ! la femme n'a plus été comptée pour l'amour, le bonheur de l'homme, encore moins comme maternité et comme puissance de race ;

Mais comme ouvrière !

L'ouvrière ! mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès.

Ici arrive la bande serrée des économistes, des docteurs du produit net. « Mais, monsieur, les hautes nécessités économiques, sociales ! L'industrie gênée, s'arrêterait... Au nom même des classes pauvres ! Etc., etc. »

La haute nécessité, c'est d'être. Et visiblement, l'on périt. La population n'augmente plus, et elle baisse en qualité. La paysanne meurt de travail, l'ouvrière de faim. Quels enfants faut-il en attendre ? Des avortons, de plus en plus. « Mais un peuple ne périt pas ! » Plusieurs peuples, de ceux même qui figurent encore sur la carte, n'existent plus. La haute Écosse a disparu. L'Irlande n'est plus comme race. La riche, l'absorbante Angleterre, ce suceur prodigieux qui suce le globe, ne parvient pas à se refaire par la plus énorme alimentation. La race y change, y faiblit, fait appel aux alcools, et elle faiblit encore plus. Ceux qui la virent en 1815 ne la reconnurent plus en 1830. Et combien moins depuis !

Que peut l'État à cela ? Bien moins là-bas, en Angleterre, où la vie industrielle engloutit tout, la terre même n'étant plus qu'une fabrique. Mais infiniment en France, où nous comptons encore si peu d'ouvriers (relativement) [...].

Je vois deux peuples dans nos villes.

L'un, vêtu de drap, c'est l'homme ; - l'autre, de misérable indienne. - Et cela, même l'hiver !

L'un, je parle du dernier ouvrier, du moins payé du gâcheux, du serviteur des ouvriers ; il arrive pourtant, cet homme, à manger de la viande le matin (un cervelas sur le pain ou quelque autre chose). Le soir, il entre à la gargote et il mange un plat de viande et même boit de mauvais vin.

La femme du même étage prend un sou de lait le matin, du pain à midi et du pain le soir, à peine un sou de fromage. - Vous niez ?... Cela est certain: je le prouverai tout à l'heure. Sa journée est de dix sous, et elle ne peut être de onze, pour une raison que je dirai.

Pourquoi en est-il ainsi ? L'homme ne veut plus se marier, il ne veut plus protéger la femme. Il vit gloutonnement seul.

Est-ce à dire qu'il mène une vie abstinent ? Il ne se prive de rien. Ivre le dimanche soir., il trouvera, sans chercher, une ombre affamée, et outragera cette morte.

On rougit d'être homme. [...]

« C'est leur faute, dit l'économiste. Pourquoi ont-elles la fureur de quitter les campagnes, de venir mourir de faim dans les villes ? Si ce n'est l'ouvrière même, c'est sa mère qui est venue, qui, de

paysanne, se fit domestique. Elle ne manque pas, hors mariage, d'avoir un enfant, qui est l'ouvrière.» Mon cher monsieur, savez-vous ce que c'est que la campagne de France? combien le travail y est terrible, excessif et rigoureux ? [...]

La plupart meurent de phtisie, surtout dans le Nord (voir les statistiques). Nulle constitution ne résiste à cette vie. Pardonnons-lui à cette mère, si elle a envie que sa fille souffre moins, si elle l'envoie à la manufacture (du moins elle aura un toit sur la tête), ou bien, domestique à la ville où elle participera aux douceurs de la vie bourgeoise. L'enfant n'y est que trop portée. Toute femme a dans l'esprit des petits besoins d'élégance, de finesse et d'aristocratie.

Elle en est tout d'abord punie. Elle ne voit plus le soleil. La bourgeoise est souvent très dure, surtout si la fille est jolie. Elle est immolée aux enfants gâtés, singes malins, cruels petits chats, qui font d'elle leur jouet. Sinon, grondée, vexée, malmenée. Alors elle voudrait mourir. Le regret du pays lui vient; mais elle sait que son père ne voudra jamais la reprendre. Elle pâlit, elle dépérit.

Le maître seul est bon pour elle. Il la consolerait s'il l'osait. Il voit bien qu'en cet état désolé, où la petite n'a jamais un mot de douceur, elle est d'avance à celui qui lui montrerait un peu d'amitié. Une occasion en vient bientôt, madame étant à la campagne. La résistance n'est pas grande. C'est son maître, et il est fort. La voilà enceinte. Grand orage. Le mari honteux baisse les épaules. Elle est chassée, et sans pain, sur le pavé, en attendant qu'elle puisse accoucher à l'hôpital. (Histoire presque invariable, voyez les confessions recueillies par les médecins. [...])

Deux événements immenses ont changé le sort de la femme en Europe dans ces dernières années.

Elle n'a que deux grands métiers : filer et coudre. Les autres (broderie, fleurs, etc.) méritent à peine d'être comptés. La femme est une fileuse, la femme est une couseuse. C'est son travail, en tous les temps, c'est son histoire universelle.

Eh bien, il n'en est plus ainsi. Cela vient d'être changé. [...]

Le progrès de deux machines, le bon marché, la perfection de leur travail, feront, malgré toute barrière, arriver partout leurs produits. Il n'y a rien à dire contre les machines, rien à faire. Ces grandes inventions sont, à la fin, au total, des bienfaits pour l'espèce humaine. Mais leurs effets sont cruels aux moments de transition.

Combien de femmes en Europe (et ailleurs) seront frappées par ces deux terribles fées, par la fileuse d'airain et la couseuse de fer ? Des millions ? .Mais jamais on ne pourrait le calculer.

Les nôtres que deviennent-elles? Elles ne font pas grand bruit. On ne les verra pas, comme l'ouvrier, coalisé et robuste, le maçon, le charpentier, faire une grève menaçante et dicter des conditions. Elles meurent de faim, et voilà tout. La grande mortalité de 1854 est surtout tombée sur elles.

Depuis ce temps cependant, leur sort s'est bien aggravé. Les bottines de femmes ont été cousues à la mécanique. Les fleuristes sont moins payées, etc.

Pour m'éclairer sur ce triste sujet, j'en parlais à plusieurs personnes, spécialement à mon vénérable ami et confrère, M. le docteur Villermé, à M. Guerry, dont les beaux travaux sont si estimés, enfin à un jeune statisticien dont j'avais fort admiré la méthode rigoureuse, M. le docteur Bertillon. Il eut l'obligeance extrême de faire, à cette occasion, un travail sérieux, où il réunit aux données que le monde ouvrier peut fournir celles que des personnes de l'administration lui communiquèrent. Je voudrais qu'il le complétât et le publiât.

Je n'en donnerai qu'une ligne - « Dans le grand métier général qui occupe toutes les femmes (moins un petit nombre), le travail de l'aiguille, elles ne peuvent gagner que dix sous. »

Pourquoi ? « Parce que la machine, qui est encore assez chère, fait le travail à dix sous. Si la femme en demandait onze, on lui préférerait la machine. »

Et comment y supplée-t-elle? «Elle descend le soir dans la rue. »

Voilà pourquoi le nombre des filles publiques, enregistrées, numérotées, n'augmente pas à Paris, et, je crois, diminue un peu. [...]

Les dames nonchalantes et oisives, enfoncées dans leur divan, peuvent dire tant qu'elles voudront : « La femme n'est point une malade. » - Ce qui n'est rien quand on peut, deux jours, trois jours, se dorloter, est souvent accablant pour celle qui n'a point de repos. Elle devient tout à fait malade.

En réalité, la femme ne peut travailler longtemps ni debout, ni assise. Si elle est toujours assise, le sang lui remonte, la poitrine est irritée, l'estomac embarrassé, la tête injectée. Si on la tient longtemps debout, comme la repasseuse, comme celle qui compose en imprimerie, elle a d'autres accidents sanguins. Elle peut travailler beaucoup mais en variant l'attitude, comme elle fait dans son ménage, allant et venant.

Il faut qu'elle ait un ménage, il faut qu'elle soit mariée. »

Ces extraits ont été pris dans Michelet, *La Femme*, réédit. Champs, Flammarion, p. 54-63

UN SOCIALISME FRANÇAIS MISOGYNE

Proudhon marque de misogynie le mouvement ouvrier et le syndicalisme

Joseph Proudhon (1809-1865) a laissé une œuvre considérable, consacrée aux moyens d'améliorer la condition ouvrière. Ce fils d'artisan est radicalement opposé à l'exploitation capitaliste, bien sûr, ("*La propriété, c'est le vol*") mais aussi au socialisme autoritaire et à la démocratie libérale. "*Misère de la philosophie*" dit Karl Marx à propos de "*La philosophie de la misère*". Le projet proudhonien de reconstruction de la société repose sur un mutualisme qui serait imposé par les ouvriers. Ses ouvrages deviendront des références pour les théoriciens anarchistes et ont marqué durablement le mouvement ouvrier français et l'anarcho-syndicalisme de la fin du XIX^e siècle.

Ce qui nous intéresse ici, c'est la misogynie pour le moins excessive de Proudhon dont l'affirmation "*Ménagère ou courtisane*" n'est qu'une des formulations les plus édulcorées. Devenu en 1848 la cible des femmes socialistes (l'appropriation des femmes par le chef de famille, "*c'est le viol*", "*la plus inique des propriétés*"). Proudhon dénonce violemment la candidature de Jeanne Deroin aux élections de 1849, et plus généralement les "émancipateurs" de femmes... Plus tard, il tente de fonder ses thèses sur la "science", en particulier dans "*De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*" (1858) où il s'acharne à démontrer la triple infériorité physique, intellectuelle et morale de la femme. Les textes que nous présentons concernent les deux premiers points. Ils ne donnent qu'une idée relativement pondérée des indignations exclamatives de Proudhon à l'égard des femmes.

Il ne faut pas oublier, en lisant ces textes, que les commentateurs ont souvent été peu prolixes sur cet aspect de la pensée de celui qui eut une influence considérable sur le mouvement ouvrier français, le syndicalisme et la gauche au XIX^e siècle et au delà...

« D'après ces observations, l'infériorité physique de la femme résulterait donc de sa non masculinité.

L'être humain complet, adéquat à sa destinée, je parle du physique, c'est le mâle, qui par sa virilité atteint le plus haut degré de tension musculaire et nerveuse que comportent sa nature et sa fin, et par là, le maximum d'action dans le travail et le combat.

La femme est un diminutif d'homme, à qui il manque un organe pour devenir autre chose qu'un éphèbe.

Pourquoi la nature n'a-t-elle donné qu'à l'homme cette vertu séminifère, tandis qu'elle a fait de la femme un être passif, un réceptacle pour les germes que seul l'homme produit, un lieu d'incubation, comme la terre pour le grain de blé : organe inerte par lui-même et sans but propre, qui n'entre en exercice que sous l'action fécondante du père, mais pour une autre fin que la mère, au rebours de ce qui se passe chez l'homme, en qui la puissance génératrice a son utilité positive indépendamment de la génération elle-même ?

Une semblable organisation ne peut avoir sa raison que dans le couple et la famille ; elle présuppose la subordination du sujet, hors de laquelle il serait incapable de se suffire à lui-même, et pourrait se dire l'affligé de la nature et le souffre-douleur de la Providence.

Partout éclate la passivité de la femme, sacrifiée, pour ainsi dire, à la fonction maternelle : délicatesse du corps, tendresse des chairs, ampleur des mamelles, des hanches, du bassin ; en revanche, étroitesse et compression du cerveau. En elle-même, je parle toujours du physique, la femme n'a pas de raison d'être : c'est un instrument de reproduction qu'il a plu à la nature de choisir de préférence à tout autre moyen, mais qui serait de sa part une erreur, si la femme ne devait retrouver d'une autre manière sa personnalité et sa fin.

Or, quelle que soit cette fin, à quelque dignité que doive s'élever un jour la personne, la femme n'en reste pas moins de ce premier chef de sa constitution physique, et jusqu'à plus ample informé, inférieure devant l'homme, une sorte de moyen terme entre lui et le reste du règne animal. A cet égard, la nature n'est pas équivoque. Suivant les embryogénistes, le sexe mâle n'est pas primitif dans l'échelle animale - il est le produit final de l'élaboration embryonnaire pour une destination supérieure. (Développement de la série naturelle par le Dr Favre : 2 vol. in 12)

Quelle que soit l'inégalité de vigueur, de souplesse, constance, que l'on observe, d'un côté entre les hommes, de l'autre entre les femmes, on peut, sans risque d'erreur, dire qu'en moyenne la force physique de l'homme est à celle de la femme comme 3 est à 2.

Le rapport numérique de 3 à 2 indique donc, à ce premier point de vue, le rapport de la valeur entre les sexes.

Admettant que chacun, soit dans la famille, soit dans l'atelier, fonctionne et travaille selon la puissance dont il est doué, l'effet produit sera dans la même proportion, 3 à 2 ; conséquemment, la répartition des avantages, à moins, je le répète, qu'une influence d'une autre nature n'en modifie les termes, toujours dans cette proportion, 3/2.

Voilà ce que dit la Justice, qui n'est autre que la reconnaissance des rapports, et qui nous commande à tous, hommes et femmes, de faire à autrui comme nous voudrions qu'il nous fit lui-même, si nous étions à sa place.

Qu'on ne vienne donc plus nous dénier ce droit de la force, comme si le droit de la force n'était pas aussi incontestable de sa nature, et dans la mesure qui lui appartient, que le droit de l'intelligence : ce n'est là qu'une misérable chicane à l'usage des émancipés et de leurs collaborateurs. [...]

Ce que je viens de dire n'est que de théorie : dans la pratique, la condition de la femme encourt, par la maternité, une subordination encore plus grande.

En quelques secondes l'homme devient père. L'acte de génération, modérément exercé et dans l'âge voulu, loin de lui nuire, lui est, comme l'amour, salulaire.

La maternité coûte autrement cher à la femme.

Sans parler de ses ordinaires, qui prennent 8 jours par mois, 96 jours par an, il faut compter, pour la grossesse, 9 mois; les relevailles, 40 jours ; l'allaitement, 12 à 15 mois ; soins à l'enfant, à partir du sevrage, cinq ans; en tout sept ans pour un seul accouchement. Supposant quatre naissances à deux années d'intervalle, c'est douze ans que la maternité emporte à la femme.

Il ne faut point ici chicaner et marchander. Sans doute la femme enceinte, et la nourrice, et celle qui soigne les enfants plus grands, est capable de quelque service. J'estime, quant à moi, que pendant ces douze années le temps de la femme est absorbé presque tout entier par la gésine ; que ce qu'elle peut faire en plus, sans se détériorer, est du boni, en sorte qu'elle et ses enfants tombent entièrement à la charge de l'homme..

Si donc, pendant la plus belle partie de son existence, la femme est condamnée par sa nature à ne subsister que de la subvention de l'homme ; si celui-ci, père, frère, mari ou amant, reste en définitive seul protecteur, pourvoyeur et suppéditeur, comment - je raisonne toujours selon le droit pur et en dehors de tout autre influence - comment, dis-je, subirait-il le contrôle et la direction de la femme ? Comment celle qui ne travaille pas, qui subsiste du travail d'autrui, gouvernerait-elle, dans ses couches et ses grossesses continuelles, le travailleur ? Réglez comme vous l'entendrez les rapports des sexes et l'éducation des enfants ; faites-en l'objet d'une communauté, à la façon de Platon, ou d'une assurance, comme le demande M. de Girardin ; maintenez, si vous aimez mieux, le couple monogamique et la famille ; toujours vous arrivez à ce résultat, que la femme, par sa faiblesse organique et la position intéressante où elle ne manquera pas de tomber, pour peu que l'homme s'y prête, est fatalement et juridiquement exclue de toute direction politique, administrative, doctrinale, industrielle, comme de toute action militaire.

Qui produit, chez la femme, cette infériorité de vigueur musculaire ?

Cela même, avons-nous dit, qui fait qu'elle est femme, l'absence de virilité. La femme n'est pas seulement autre que l'homme, comme disait Paracelse ; elle est autre parce qu'elle est moindre ; parce que son sexe constitue pour elle une faculté de moins. Là où la virilité manque, la sujet est incomplet; là où elle est ôtée, le sujet déchoit : l'article 316 du Code pénal en est la preuve.

Qui croirait maintenant que cette corrélation physiologique ne s'étende pas à l'entendement ? De par la logique cela doit être, et de par l'expérience cela est.

La femme a cinq sens, comme l'homme ; elle est organisée comme l'homme elle voit, elle sent, elle se nourrit, elle marche, elle agit comme l'homme, il ne lui manque, au point de vue de la force physique, pour égaler l'homme, qu'une chose, qui est de produire des germes.

De même, au point de vue de l'intelligence, la femme a des perceptions, de la mémoire, de l'imagination ; elle est capable d'attention, de réflexion, de jugement : que lui manque-t-il ? De produire des germes. C'est-à-dire des idées; ce que les Latins appelaient genius, le génie, comme qui dirait la faculté génératrice de l'esprit.

Qu'est-ce que le génie ?

De sots rhéteurs ont voulu en faire le privilège de quelques élus, espèces de demi-dieux offerts par la vanité poétique à l'adoration du vulgaire. Aussi se sont-ils égarés dans leurs définitions ; le génie est resté comme un superlatif de l'entendement, et ne deviendra une réalité que lorsqu'il aura été reconnu à tous les mâles, à qui il appartient sans exception, comme la virilité de l'intelligence.

C'est la faculté de saisir les rapports ou la raison des choses, de former des séries, d'en dégager la formule ou la loi, de concevoir sous cette formule une entité, sujet, cause, matière, substance, etc. ; en un mot, c'est la puissance de créer, en présence des phénomènes, des universaux et des catégories, ou plus simplement des idées.

Ce qui distingue la femme est donc que, chez elle, la faiblesse, ou pour mieux dire, l'inertie de

l'intellect, en ce qui concerne la perception des rapports, est constante. Capable, jusqu'à certain point, d'appréhender une vérité trouvée, elle n'est douée d'aucune initiative ; elle ne s'avise pas des choses; son intelligence ne se fait point signe à elle-même, et sans l'homme, qui lui sert de révélateur et de verbe, elle ne sortirait pas de l'état bestial.

Le génie est donc la virilité de l'esprit, sa puissance d'abstraction, de généralisation, d'invention, de conception, dont l'enfant, l'eunuque et la femme sont également dépourvus. Et telle est la solidarité des deux organes, que, comme l'athlète se sevrerait de femme pour conserver sa vigueur, le penseur s'en sèvre aussi pour conserver son génie : comme si la résorption de la semence n'était pas moins nécessaire au cerveau de l'un qu'aux muscles de l'autre. »

Les extraits présentés, tirés de “*De la justice dans la Révolution et dans l’Eglise*”, ont été pris dans Françoise Collin, Evelyne Pisier, Eleni Varikas, “*Les femmes de Platon à Derrida*”, Paris, Plon, 2000.

Chapitre 3 B

FÉMINISMES ET DÉVERROUILLAGES AU XIX^E SIÈCLE

L'émergence de « féministes »

Théories utopistes et insurrections du premier XIX^e siècle font émerger des paroles de femmes que l'on peut qualifier de « féministes » : malgré les critiques violentes, les interdits et la dérision, celles-ci s'expriment dans le registre de l'écrit comme dans celui de l'action au rythme des ruptures politiques du siècle. Quelques voix masculines vont dans le même sens. Ce sont les premiers frémissements annonçant les mouvements de la fin du siècle (dernier tiers) qui visent l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Cette notion aperçue et même argumentée par la plume de quelques précurseurs au XVII^e siècle, est potentiellement incluse dans l'universalisme des Lumières et des Déclarations révolutionnaires mais non traduites dans les lois et les pratiques. Autour de ces revendications juridiques (où le droit de vote ne prend que progressivement l'allure d'un tremplin), se constituent des féminismes dits de la première vague qui s'épanouissent entre 1900 et 1914.²⁸

- *Le socialisme utopique ouvre la voie.*

Charles Fourier (1772-1837) fait de la réforme radicale du mariage et de l'égalité des sexes la condition et la mesure des progrès sociaux. Il propose l'organisation de phalanstères, groupes d'hommes et de femmes où règneraient égalité et liberté sexuelle.

Le saint-simonisme, riche réservoir d'idées face à la société en train de naître, aborde également les rapports de sexe : l'affranchissement des prolétaires et l'affranchissement des femmes sont considérés comme des causes jumelles. Enfantin, disciple de Saint-Simon, voit de nombreuses femmes participer, dès avant 1830, aux conférences de Ménilmontant.

- *Les Trois Glorieuses de juillet 1830*

A cette occasion, on assiste à une nouvelle irruption de femmes sur la scène insurrectionnelle parisienne. Elles manifestent, construisent des barricades, brandissant le premier drapeau tricolore : Delacroix fixe cette action, en fait une allégorie qui est la seule présence politique reconnue aux femmes... à l'exclusion de toute autre. Avec l'avènement de Louis-Philippe, un petit espace de liberté s'est ouvert par le recours possible aux pétitions et par la liberté de la presse. Des femmes en tirent parti. Ainsi, celles qui sont exclues par Enfantin, en novembre 1831, des responsabilités dans la « prédication » et l'organisation, se regroupent pour faire entendre la voix des « prolétaires saint-simoniennes » dans un journal écrit et dirigé par des femmes qui signent de leurs prénoms, refusant l'identité du père ou du mari. Désirée Gay, Suzanne Voilquin, Jeanne Deroin... *La Femme libre*, premier titre d'une publication qui change de nom à plusieurs reprises, revendique la liberté publique et la liberté privée pour les femmes et insiste sur le lien entre cause des femmes et cause des prolétaires. « *Nous naissons libres comme l'homme et la moitié du genre humain ne peut être, sans injustice, asservie à l'autre.* ». La révision du Code civil est réclamée comme elle l'est par des pétitionnaires obstinées. Mais la revendication de liberté fait peur car elle semble mettre en cause l'équilibre de la société et donne une réputation sulfureuse aux saint-simoniennes. Après le suicide de Claire Démar, les critiques se déchaînent. Les pétitions, elles, ne sont pas examinées par les députés.

De cette première moitié du XIX^e siècle se détache également la silhouette romantique,

²⁸ Cf. *Le siècle des féminismes*, E. Gubin, C. Jacques, F. Rochefort, B. Studer, F. Thébaud, M. Zancarini-Fournel (dir), Édition de l'Atelier. Voir la préface de M. Perrot

quasi messianique, de Flora Tristan qui, après son mariage manqué et son équipée péruvienne s'affirme témoin de la misère de son temps, par exemple dans les *Promenades dans Londres*. Elle aussi tient à lier les deux causes. « *L'homme le plus opprimé peut opprimer un être qui est sa femme. Elle est la prolétaire du prolétaire* ». *L'Union ouvrière* (1842), incluant les femmes, fort malmenées sur le plan salarial, se veut une réponse.

Droits civils, droits sociaux, droits civiques : dès la Monarchie de juillet, se dessine le problème des priorités.

- Les « femmes de 1848 »

Quand ensuite se produit la rupture politique de février 1848, des femmes sont encore partie prenante de l'insurrection. Au-delà, c'est à une très forte effervescence féminine que l'on assiste pendant quelques mois. Les femmes issues du saint-simonisme ou influencées par lui reviennent au premier plan, avec des pétitions, avec « *La Voix des femmes* », journal fondé par Eugénie Niboyet dont les débats se prolongent par des réunions, cours, conférences, ou dans des clubs (Club des femmes) devant un public hétérogène de sages-femmes, institutrices, ouvrières, ménagères... La première demande formulée a été le droit au travail (Désirée Gay) ; mais, plus largement, au nom de leurs fonctions et devoirs de mères, elles réclament leurs droits, elles veulent faire aboutir la demande d'égalité et de liberté, la révision du Code civil et le droit de vote. Jeanne Deroin appelle à un débat public sur la participation aux élections. Écartées pour l'Assemblée Constituante, elles imaginent de présenter la candidature de George Sand, républicaine convaincue et écoutée. Mais celle-ci n'a pas été consultée : elle refuse, clamant son désaccord avec ces « dames » et soulignant qu'elle donne une évidente priorité à l'obtention des droits civils. L'écart entre les deux milieux se fait jour dans cette polémique ainsi que peut-être le caractère hors norme que ne refuse pas George Sand.

Ces « femmes de 1848 » ne sont pas représentatives de la masse des femmes, mais elles sont très visibles par leur action. Elles suscitent, de par cette visibilité même, une opposition grandissante, une hostilité qui se traduit par une dérision de plus en plus violente. Les caricatures de Daumier en témoignent : il avait publié en 1844 la série des « *Bas-bleus* », il produit en 1849 les « *Femmes socialistes* ». Les journées de juin marquent une rupture. Interdites de clubs et de débats politiques en juillet, les femmes de 1848 se divisent. La Constitution consacre ensuite le suffrage dit universel, c'est-à-dire le suffrage masculin. Jeanne Deroin, pour le principe, poursuit sa revendication électorale en 1849 et présente sa candidature (illégale) tout en polémiquant avec Proudhon. Cet épisode s'achève, définitivement clos par l'interdiction faite aux femmes de faire des pétitions (1851). La démocratie a commencé à se construire sans les femmes. Elles n'ont pas été concernées par l'abandon du droit de vote « familialiste » pour un droit de vote individualiste. Les actrices éphémères de 1848 se replient sur les associations et l'éducation.

Combats de femmes et affirmation du féminisme sous la III^e République.

L'effervescence de 1848 retombée, il y a un long silence qui commence à se rompre dans les dernières années de l'Empire libéral.

Nouvelle (dernière) parenthèse : la Commune fait surgir une fois encore la capacité de mobilisation et d'insurrection de femmes du peuple, non sans réactiver en même temps les fantasmes sur la « nature » sanguinaire et « hystérique » des femmes révolutionnaires. Elles y gagnent le surnom de « pétroleuses » et leur part de répression : pour quelques unes, dont Louise Michel, le bain. Mais le nouveau régime permet, après quelques années, la reprise de parole et la lutte de certaines femmes dans un mouvement significatif mais qui n'est ni consensuel ni représentatif de toutes les femmes.

Le féminisme français de la première génération se dessine donc avec le nom (à partir de 1880) et des formes multiples pour atteindre un « Age d'or » à la veille de la Première guerre mondiale. Nous gardons une définition très large de ce terme : « *Prise de conscience individuelle ou collective de l'oppression spécifique des femmes, accompagnée de la volonté d'instaurer l'égalité des sexes dans certains ou dans tous les domaines, à plus ou moins longue échéance*²⁹ ».

Si nous mettons à part « l'exceptionnelle exception » que fut George Sand, les prises de conscience qui demeurent individuelles restent souvent aux marges du féminisme. Elles aboutissent à des transgressions qui laissent parfois des traces dans des écrits privés, explosent brièvement dans des affaires judiciaires ou s'enterrent dans des dossiers médicaux. Certaines femmes exceptionnelles subvertissent l'ordre social : elles mènent une vie hors-norme et pénètrent les mondes interdits des arts et des lettres (Berthe Morisot, Camille Claudel, Suzanne Valadon, Colette...). L'exception provoque des fissures dans la règle et prépare la voie à d'autres femmes, souvent sans avoir consciemment pensé servir une « cause ». Certaines même se sentent valorisées d'être exceptionnelles et ne veulent nullement faire exemple (on peut penser que c'était le cas de Lou Andreas Salomé³⁰). Il faut fréquemment revenir à la place tenue par les exceptions dans la pensée des féministes. Comment ne pas invoquer ces « preuves » de la possible valeur féminine, comment ne pas tenter de les utiliser pour ébranler frontières et barrières ? Une exception est-elle une preuve qui peut faire exemple ? Mais le risque n'existe-t-il pas que l'argument ne soit retourné et ne serve à justifier les habituels privilèges masculins ? L'exception ne ferait que confirmer la règle.

- Groupes, écrits et actions féministes

Dès 1868, Léon Richer et Maria Deraismes ont fait émerger des idées sur l'égalité des sexes et ils poursuivent leur action dans les années 1870 en liaison avec la défense de la république, de l'anticléricalisme, de la franc-maçonnerie (texte). La Ligue française pour le droit des femmes reçoit l'appui de personnalités connues, dont Victor Hugo : « *Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent, il faut qu'il cesse* » (1872). Victor Schoelcher, René Viviani sont aussi présidents d'honneur de cette Ligue. Comme beaucoup d'autres groupes, celui-ci donne priorité à la réforme du Code civil, à la dénonciation de l'exploitation du travail des femmes, à l'éducation. Car les groupes se multiplient et se divisent, à des degrés divers de réformisme ou de radicalité, stimulés aussi par une dynamique internationale où les Françaises ne sont pas têtes de file.

Le mouvement suffragiste, discret au début de la III^{ème} République, se radicalise avec Hubertine Auclert. On la reconnaît pour la première de nos suffragettes (c'est-à-dire de celles qui veulent recourir à des actions d'éclat pour défendre le suffrage féminin, revendication longtemps minoritaire). En désaccord avec la « politique des petits pas », elle fonde son journal *La Citoyenne* (1881), son association, *Le suffrage des femmes*, et déploie énergie et imagination au service du vote féminin en France, ne s'interrompant que pendant son séjour en Algérie (1884-1892). Elle pense que le vote féminin transformera, de proche en proche, la vie sociale tout entière. (Avec un bulletin de vote) « *la femme citoyenne se relèvera promptement de sa fâcheuse situation économique, l'État et la législation ne l'infériorisant plus, toutes les carrières, toutes les professions lui seront accessibles, et quel que soit son travail, elle ne le verra plus déprécié sous ce prétexte ridicule qu'il émane d'une femme* »... Lettres, articles, pétitions, agressions d'urnes, refus d'impôts, boycott de recensement : elle sait mettre en scène et en paroles de multiples provocations. « *Je n'ai pas de droits, donc je n'ai pas de charges, je ne vote pas, je ne paye pas* ». « *Si nous ne comptons pas, pourquoi nous compte-t-*

29 Laurence Kiejman et Florence Rochefort, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Presses de la FNSP, 1989.

30 Rappelons ses liens et ses échanges avec Nietzsche, Rilke, et l'intérêt porté par Freud à ses avis...

on ? ». Au tournant du siècle, la plupart des féministes se rallient au suffragisme dont l'ampleur internationale se développe.

En 1897, Marguerite Durand fonde *La Fronde* qui devient la vitrine du féminisme français : un journal entièrement rédigé, administré, dirigé, et composé par des femmes (pour que l'on ne puisse pas dire que le journal était fait dans la coulisse par des hommes). Pendant six ans *La Fronde* s'affirme comme un journal qui rend compte de toute l'actualité. Ainsi, républicain, laïque et dreyfusard, il publie de remarquables reportages sur l'affaire Dreyfus et le procès de Rennes (articles de Séverine). « *Moi, féministe convaincue et anxieuse de voir réformer le code, je prétends que si nous ne demandons pas justice pour un condamné que nous avons lieu de croire innocent, nous n'avons pas le droit de réclamer justice pour nous* » (Maria Pognon dans *La Fronde* du 24 janvier 1898). Il soutient le combat de Jeanne Chauvin qui réclame depuis 1892 le droit de devenir avocate, celui de Madeleine Pelletier qui veut être psychiatre. Le journal subit de grosses difficultés juridiques puisque ses « typotes » sont interdites de travail de nuit (loi de 1892) et financières car le féminisme n'a pas fait vivre *La Fronde* qui devient mensuelle en 1903 et s'arrête en 1905.

- La position des socialistes

Tous ces mouvements sont qualifiés par les socialistes de « féminisme bourgeois ». Sur la question des femmes, les socialistes, avec Jules Guesde, ont rompu officiellement avec la pensée de Proudhon si puissante pendant le Second Empire. Le principe de l'égalité des sexes est accepté au Congrès de Marseille (1879) mais il ne deviendra une réalité qu'avec l'avènement de la société socialiste : les femmes doivent donc attendre pour leurs revendications spécifiques et renoncer à des réclamations immédiates. L'affranchissement des femmes sera une conséquence automatique de la destruction du capitalisme. En attendant, seule la lutte des classes requiert les énergies. La position est analogue dans les autres partis socialistes européens : pour en bien comprendre l'argumentation, on peut se référer à la brillante analyse qu'en fait la Russe Alexandra Kollontai en 1909. La conjugaison simultanée des luttes contre les deux types d'inégalités a du mal à être conçue. C'est sans doute Louise Michel qui représente le mieux cette double implication.

Le mouvement ouvrier, par ailleurs, se montre peu ouvert au travail des femmes et à leur syndicalisation. La rigidité du mouvement syndical se révèle au moment de l'affaire Couriau³¹.

Les déverrouillages de la fin du siècle

Le débat ancien sur l'éducation des filles se poursuit sous la III^e République : cette éducation devient un enjeu entre l'Église qui la contrôlait et le nouveau régime politique. Les féministes la regardent comme la clef de l'infériorité féminine. Les républicains ont le souci d'éduquer des compagnes et des mères de citoyens, de les arracher au contrôle des prêtres. Avec le développement de l'instruction, de nouvelles possibilités s'ouvrent.

- Les lois scolaires

Si les écoles de filles rendues obligatoires en 1882 ont peu de « touches » féminines dans un programme rigoureusement identique à celui des garçons (elles incluent seulement la couture et l'enseignement ménager en supplément), les lycées de filles, créés par Camille Sée en 1880, marquent nettement les limites de l'instruction dévolue aux filles, hors de toute visée émancipatrice. Ces premiers établissements féminins secondaires à échapper à l'Église excluent le latin, la philosophie (qui ferait des « ergoteuses ») et ne préparent pas au baccalauréat. Néanmoins, l'adoption de la loi est difficile et donne lieu à des séances très houleuses et à des discours scandalisés. La laïcité mise en place pour le nouvel enseignement a peut-être créé, elle, un cadre

31 Cf textes cités sous ce titre.

favorable à l'autonomisation des femmes et à la mise en question de leur « destin ».

En 1861, quand Julie Daubié a voulu se présenter au baccalauréat, ce fut une affaire d'État, résolue seulement avec l'intervention de l'impératrice Eugénie. Avant 1914, les filles sont donc contraintes de le préparer seules si elles veulent entrer à l'Université : il y a en 1909 une centaine de bachelières en France. Cependant le problème des femmes des classes moyennes obligées de travailler parce que célibataires ou soutiens de famille conduit progressivement à une approche plus réaliste de la nécessité de l'instruction : les nouveaux métiers du tertiaire offrent des emplois, avant tout modestement qualifiés, il est vrai.

- Le travail féminin : quelques données

En 1914, les femmes représentent environ 37% de la population active (proportion qui ne tient sans doute pas assez compte des agricultrices et commerçantes travaillant pour l'exploitation ou l'entreprise de leur mari). Depuis 1906, elles se répartissent à peu près également entre les trois secteurs (39% dans l'agriculture, 32% dans l'industrie, 29% dans le tertiaire). Elles sont donc environ sept millions reconnues actives au moment du déclenchement de la guerre. Comme nous l'avons déjà signalé, le travail féminin est normal (et rude) dans l'agriculture tandis que le travail des ouvrières et leur syndicalisation suscitent beaucoup de réticences dans le monde ouvrier.

Des métiers neufs apparaissent, se développent aux limites des classes moyennes : emplois de services en « col blanc », recours des « femmes pauvres » et/ou seules. Vendeuses et employées de bureau, « demoiselles des postes et du téléphone », institutrices et infirmières... Les salaires sont modestes, les promotions exclues. Le métier d'institutrice a un rôle innovant car il apprivoise un métier honorable, durable, qui crée, de plus, une identité professionnelle où les exigences sont les mêmes que pour le personnel masculin (mais le salaire n'est cependant pas égal). Il y a là une des bases sociologiques du féminisme.

Les professions valorisées socialement et financièrement s'ouvrent beaucoup plus difficilement. Les « pionnières » se heurtent à de fortes résistances au nom de leur destinée féminine et les voies ouvertes sont peu suivies. La première femme médecin est reçue en 1875, elles sont 87 en 1900. En 1900 les deux premières avocates sont inscrites au barreau, en 1914, il y en a 12.

En 1907, les femmes mariées reçoivent le droit de disposer librement de leur salaire...

- Hors du mariage, point de salut ?

Le débat cumul/arrêt au mariage revient sans cesse ainsi que l'image d'un célibat compensatoire, explicatif ou... expiatoire. La culpabilisation est latente ou explicite mais permanente. La femme savante est toujours un épouvantail et le spectre de la rivalité se précise. Les stéréotypes se renforcent. À faire des études, ces femmes ont perdu leur féminité. Le travail a une justification s'il est dans le prolongement des missions « naturelles » des femmes (éducation, soins), mais il faut qu'il se teinte « d'apostolat ». Il faut bien que les femmes seules soient autonomes mais leur sort suscite la commisération, beaucoup d'interrogations, voire un certain trouble... Ainsi s'ancre l'idée que pour elles il y a une alternative, un choix nécessaire. Hors de la maternité et de la famille, (qui méritent valorisation verbale et minorité civile et juridique) la déviance menacerait. Célibataire, fille-mère, concubine, divorcée, homosexuelle : la femme est alors majeure mais mal considérée...

Nouvelle Ève, angoisses d'Adam

Cette attitude se crispe à la fin du siècle et au début du XX^e, à la Belle Époque qui est aussi celle du féminisme. Réaction masculine d'angoisse face à la « Nouvelle Ève » qui se

profile ³²? Les citadines aisées, plus instruites, qui apprécient le sport (tennis, cyclisme, ski), qui changent d'allure et de silhouette (le couturier Poiret supprime le corset vers 1905), qui font parfois des percées professionnelles ou voyagent hardiment annoncent un avenir que certains applaudissent mais que beaucoup d'autres voient comme une remise en cause de leur propre identité. Certaines « Frondeuses »³³, dont Marguerite Durand, voudraient ne plus opposer féminisme et séduction (« féminisme en dentelles » disent leurs adversaires), d'autres féministes ne pensent sauver leur liberté que dans le célibat, voire la virginité. Certaines militantes, enfin, innovent des schémas plus égalitaires de l'amour et du mariage. Le féminisme est « *un creuset où s'expérimentent des modèles contestataires de séduction*³⁴ » « *Il n'y a pas de règle unique à imposer à toutes les femmes pas plus qu'à tous les hommes* ».³⁵

La résistance à l'émergence de l'individualité féminine a des racines diverses et beaucoup plus profondes que la seule mauvaise foi des dominants ou la fusion avec le nationalisme conservateur et antisémite, hanté par la décadence. Elle s'ancre dans le sens commun, dans la représentation d'une séduction qui repose sur l'inégalité ; elle a de profondes racines affectives, émotionnelles et psychologiques. Le peintre Auguste Renoir n'aurait voulu pour rien au monde « *se retrouver au lit avec une avocate* »³⁶... L'angoisse traduite par beaucoup d'écrivains d'une inversion des sexes, d'une perte d'identité mâle, d'un homme devenu « ménagère » (O. Mirbeau), d'un masculin qui se perd, montre que la « question des femmes » pose le problème des hommes : survie ou affranchissement d'un modèle ancien (patriarcal) ? Il en est peu qui, à la veille de la guerre, envisagent la deuxième hypothèse.

On peut toutefois remarquer que même si le mouvement français s'élargit à la veille de la guerre, même si la manifestation suffragiste de juillet 1914 représente un succès, on reste loin de la vigueur des militantes anglaises.

32 Titre d'un roman de Jules Dubois.

33 Journalistes ou féministes regroupées autour du journal *La Fronde*, déjà mentionné.

34 F. Rochefort, op.cit.

35 A. David-Neel, *Le Féministe rationnel*, 1909, rééd. Les nuits rouges, Digne, 2000.

36 Cité par F. Rochefort dans « *La séduction résiste-t-elle au féminisme ? 1880-1930* », dans *Séduction et sociétés*, s/s dir C. Dauphin et A. Farge, Seuil, Paris, mars 2001. Nous avons résumé ici quelques passages de cet article

FOURIER LIE CHANGEMENT SOCIAL ET LIBERTÉ DES FEMMES « Les progrès sociaux... s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté »

Charles Fourier (1772-1837) est le fils d'un marchand de drap de Besançon. Ruiné par la Révolution, il mène alternativement la vie d'un commis voyageur et d'un employé sédentaire. Il est en même temps un rêveur (un peu délirant) qui tire de ses observations une critique générale de l'organisation sociale et bâtit la reconstruction pleine d'imagination d'une organisation nouvelle en harmonie avec les lois fondamentales de l'univers. Newton n'ayant découvert qu'un quart des lois de l'univers... Il est, en particulier connu pour ses projets de phalanstère et suscite l'enthousiasme de quelques disciples comme V. Considérant. Ce rêveur est selon Karl Marx « *un des prophètes du socialisme* » et selon Jaurès « *un homme d'un admirable génie* ». Dès son premier ouvrage, paru en 1808, il fait de la modification de la situation des femmes une clef de la transformation sociale. C'est de cette *Théorie des quatre mouvements* qu'est tiré le passage suivant.

« Je ne prétends pas faire ici la critique de l'éducation civilisée, ni insinuer qu'on doive inspirer aux femmes un esprit de liberté. Certes, il faut que chaque période sociale façonne la jeunesse à révéler les ridicules dominants ; et s'il faut dans l'Ordre barbare abrutir les femmes, leur persuader qu'elles n'ont point d'âme pour les disposer à se laisser vendre au marché et enfermer dans un sérail, il faut de même dans l'Ordre civilisé hébéter les femmes dès leur enfance pour les rendre convenables aux dogmes philosophiques, à la servitude du mariage, et à l'avilissement de tomber sous la puissance d'un époux dont le caractère sera peut-être l'opposé du leur. Or, comme je blâmerais un Barbare qui élèverait ses filles pour les usages de la civilisation où elles ne vivront jamais, je blâmerais de même un Civilisé qui élèverait ses filles dans un esprit de liberté et de raison propre aux 6^{ème} et 7^{ème} Périodes où nous ne sommes pas parvenus.

Si j'accuse l'éducation actuelle et l'esprit servile qu'elle inspire aux femmes, je parle comparativement à d'autres sociétés où il deviendra inutile de dénaturer leur caractère à force de préjugés. Je leur indique le rôle distingué où elles pourront atteindre, d'après l'exemple de celles qui ont surmonté l'influence de l'éducation et résisté au système oppressif que nécessite le lien conjugal ; En signalant ces femmes qui ont su prendre leur essor, depuis les Virago, comme Marie-Thérèse, jusqu'à celles de nuances radoucies, comme les Ninon et les Sévigné, je suis fondé à dire que la femme, en état de liberté, surpassera l'homme dans toutes fonctions d'esprit ou de corps qui ne sont pas l'attribut de la force physique.

Déjà l'homme semble le pressentir ; il s'indigne et s'alarme lorsque les femmes démentent le préjugé qui les accuse d'infériorité. La jalousie masculine a surtout éclaté contre les femmes auteurs ; la philosophie les a écartées des honneurs académiques et renvoyées ignominieusement au ménage.

Cet affront n'était-il pas dû aux femmes savantes ! L'esclave qui veut singer son maître ne mérite de lui qu'un regard de dédain. Qu'avaient-elles à faire de la banale gloire de composer un livre, d'ajouter quelques volumes à des millions de volumes inutiles ? Les femmes avaient à produire, non pas des écrivains mais des libérateurs, des Spartacus politiques, des génies qui concertassent les moyens de tirer leur sexe de l'avilissement.

C'est sur les femmes que pèse la Civilisation ; c'était aux femmes à l'attaquer. [...]

Les femmes savantes, loin d'aviser aux moyens de délivrer leur sexe, ont épousé l'égoïsme philosophique ; elles ont fermé les yeux sur l'asservissement des compagnes dont elles avaient su éviter le trieste sort, elles n'ont recherché aucun moyen de délivrance ; c'est pour cela que les Souveraines qui auraient pu servir leur sexe, et qui ont eu, comme Catherine, le bon sens de mépriser les préjugés, n'ont rien fait pour affranchir les femmes. Personne n'en avait suggéré l'idée, personne n'avait indiqué une méthode de liberté amoureuse. Or, si l'on eût publié quelques plans à cet égard, ils auraient été accueillis et mis à l'épreuve aussitôt qu'un prince ou une princesse équitables auraient paru sur les trônes.

L'étude de ces procédés d'affranchissement était une tâche imposée aux femmes savantes ; en la négligeant elles auront terni, éclipsé leur gloire littéraire, et la postérité ne verra que leur égoïsme, leur avilissement ; car si les femmes auteurs savent généralement s'affranchir des préjugés et prendre leurs ébats, elles ne sont pas moins notées et tympanisées. »

Charles Fourier, *Théorie des quatre mouvements* (1808), cité dans F. Collin..., op. cit.

FLORA TRISTAN

L'Union ouvrière et la « prolétaire du prolétaire »

Née en 1803 à Paris, Flora Tristan est la fille d'un général péruvien marié en Espagne à une Française : ce mariage, religieux, n'est pas reconnu à la mort du général.

Elle doit travailler, comme ouvrière, à l'âge de 17 ans et épouse, l'année suivante, le patron de l'atelier de gravure où elle a été embauchée. Mariage malheureux auquel elle essaie de mettre fin assez vite : elle s'enfuit à la troisième grossesse, en 1825. C'est le début d'une série de démêlés orageux avec son mari. Elle travaille comme vendeuse, puis comme dame de compagnie, avant de partir au Pérou, en 1833, réclamer son héritage. Sa naissance illégitime fait repousser ses revendications. Elle tire du moins de cette expérience son premier livre, «*Les pérégrinations d'une paria*», publié en 1838. Elle a voulu que ce soit le récit «*de l'affrontement d'une femme indépendante avec une société où tout conspirait contre l'affranchissement individuel de la femme*», de la découverte de l'esclavage et de la colonisation, de la «*richesse avare*» des Blancs. A son retour le conflit avec son mari a atteint un paroxysme et elle est blessée d'un coup de pistolet : le procès et la condamnation libèrent Flora Tristan... Elle part ensuite à Londres où elle observe les aspects tragiques de la société industrielle anglaise qu'elle décrit de façon détaillée dans «*Les promenades dans Londres*» (1840). Dès avant son séjour, elle a une certaine connaissance de Saint-Simon, Fourier, Owen qui sous-tendent son regard... Elle est désormais classée parmi les écrivains sociaux.

«*L'Union ouvrière* » fut conçue en 1842. C'est un manifeste destiné à aider à la constitution d'une classe ouvrière qui défende sa propre cause de la même façon que la bourgeoisie s'est constituée en classe en 1789. L'auteure est redevable aux saint-simoniens de ce concept de classe et on sent l'influence de Fourier dans le projet de Palais ouvrier prévu pour recevoir enfants et vieillards, pour soigner et instruire. Un chapitre s'intitule «*Pourquoi je mentionne les femmes ?* ». Il vise à préparer le «*89 des femmes*». L'ouvrage, trop utopique, ne peut être édité que par souscription. Très critiquée, Flora Tristan décide de faire un tour de France pour expliquer son message. Elle quitte Paris en avril 1844, et meurt épuisée à Bordeaux en novembre.

« Je ne connais rien de puissant comme la logique forcée, inévitable qui découle d'un principe posé ou de l'hypothèse qui le représente. L'infériorité de la femme une fois proclamée et posée comme principe, voyez quelles conséquences désastreuses il en résulte pour le bien-être universel de tous et de toutes en l'humanité.

Croyant que la femme, par son organisation, manquait de force, d'intelligence, de capacité et qu'elle était impropre aux travaux sérieux et utiles, on en a conclu très logiquement que ce serait perdre son temps que de lui donner une éducation rationnelle, solide, sévère, capable d'en faire un membre utile de la société. On l'a donc élevée pour être une gentille poupée et une esclave destinée à distraire son maître et à le servir. À la vérité, de temps à autre quelques hommes doués d'intelligence, de sensibilité, souffrant dans leurs mères, dans leurs femmes, dans leurs filles se sont récriés contre la barbarie et l'absurdité d'un pareil ordre de choses et ont protesté énergiquement contre une condamnation aussi inique. À plusieurs reprises la société s'est émue un moment ; mais, poussée par la logique, elle a répondu : « Eh bien ! mettons que les femmes ne soient pas ce que les sages ont cru; supposons même qu'elles aient beaucoup de force morale et beaucoup d'intelligence : eh bien ! Dans ce cas, à quoi servirait de développer leurs facultés puisqu'elles ne trouveraient pas à les employer utilement dans cette société qui les repousse. » - Quel supplice affreux que de sentir en soi la force et la puissance d'agir, et de se voir condamné à l'inaction !

Ce raisonnement était d'une vérité irréfutable. Aussi tout le monde de répéter : « C'est vrai, les femmes souffriraient trop si l'on développait en elles les belles facultés dont Dieu les a dotées, si, dès leur enfance, on les élevait de manière à ce qu'elles comprissent bien leur dignité d'être et qu'elles eussent conscience de leur valeur comme membres de la société ; jamais, non, jamais elles ne pourraient supporter la condition avilissante que l'Église, la loi et les préjugés leur ont faite. Il vaut mieux les traiter comme des enfants et les laisser dans l'ignorance sur elles-mêmes ; elles souffriront moins. »

Commencez-vous à comprendre, vous hommes qui criez au scandale avant de vouloir examiner la question, pourquoi je réclame des droits pour la femme ? Pourquoi je voudrais qu'elle fût placée dans la société sur un pied d'égalité absolue avec l'homme, et qu'elle en jouit en vertu du droit égal que tout être apporte en naissant ?

Je réclame des droits pour la femme, parce que je suis convaincue que tous les malheurs au monde

proviennent de cet oubli qu'on a fait jusqu'ici des droits naturels et imprescriptibles de l'être femme. Je réclame des droits pour la femme parce que c'est l'unique moyen qu'on s'occupe de son éducation et que de l'éducation de la femme dépend celle de l'homme en général, et particulièrement celle de l'homme du peuple. Je réclame des droits pour la femme parce que c'est le seul moyen d'obtenir sa réhabilitation devant l'Église, devant la loi et devant la société et qu'il faut cette réhabilitation préalable pour que les ouvriers soient eux-mêmes réhabilités. Tous les maux de la classe ouvrière se résument par ces deux mots : Misère et ignorance, ignorance et misère. Or, pour sortir de ce dédale je ne vois qu'un moyen : commencer par instruire les femmes parce que les femmes sont chargées d'instruire les enfants mâles et femelles. Ouvriers, dans l'état actuel des choses vous savez ce qui se passe dans vos ménages. Vous, homme, le maître ayant droit sur votre femme, vivez-vous avec elle le coeur content ? dites : êtes-vous heureux ?

Non, non : il est facile de voir qu'en dépit de votre droit, vous n'êtes ni content ni heureux.

Entre le maître et l'esclave, il ne peut y avoir que la fatigue du poids de la chaîne qui les lie l'un à l'autre. Là où l'absence de liberté se fait sentir, le bonheur ne saurait exister.

Les hommes se plaignent sans cesse de l'humeur acariâtre, du caractère rusé et sourdement méchant que manifeste la femme dans presque toutes ses relations. Oh ! J'aurais bien mauvaise opinion de la race femme si dans l'état d'abjection où la loi et les moeurs les ont placées, les femmes se soumettaient au joug qui pèse sur elles sans proférer un murmure. Grâce à Dieu, il n'en est pas ainsi. Leur protestation, et cela depuis le commencement des temps, a toujours été incessante. Mais depuis la déclaration des droits de l'homme, acte solennel qui proclamait l'oubli et le mépris que les hommes nouveaux faisaient d'elles, leur protestation a pris un caractère d'énergie et de violence qui prouve que l'exaspération de l'esclave est au comble. »

(Le texte proposé ici est extrait de « *Flora Tristan, L'Union ouvrière* », édition de D. Armogathe et J. Grandjonc, Paris, Des femmes, 1986, p. 191-2 et p. 204-6.)

GEORGE SAND ET LES DROITS DES FEMMES

Printemps 1848 : l'effervescence féminine est grande. Des femmes, à Paris (et ailleurs), issues du saint-simonisme pour beaucoup, s'organisent en clubs, multiplient les débats, pétitions et opuscules, et s'expriment dans des journaux en particulier « La voix des femmes ». Qui sont-elles ? « *Des femmes connues, voire célèbres, et des anonymes ; des habituées de l'espace public, au moins littéraire, et d'obscures lectrices, ménagères et travailleuses des faubourgs, de moyennes voire petites bourgeoises... mais aussi des ouvrières du textile ou de la couture ; des femmes seules, célibataires ou séparées, attentives au divorce et des mères de famille, soucieuse de l'éducation de leurs enfants... Des femmes pauvres, prostituées parfois...* » (M. Perrot). Avril 1848 : faute de pouvoir voter, elles soutiennent des candidats. Eugénie Niboyet propose (sans la consulter) la candidature de George Sand, écrivaine célèbre. Celle-ci a gagné sa liberté à travers l'écriture et elle a écrit à propos de son premier roman, paru en 1832, « *J'ai écrit Indiana avec le sentiment non raisonné, mais profond et légitime, de l'injustice et de la barbarie des lois qui régissent encore l'existence de la femme dans le mariage, dans la famille et dans la société.* » : on peut la supposer prête à défendre « l'affranchissement des femmes ». Après un mariage raté, George Sand a eu des aventures parfois orageuses, et elle cumule des amitiés, parfois illustres, dont certaines marquent son évolution intellectuelle. Républicaine dès le début des années 1830, l'amitié de Pierre Leroux et plus tard de Louis Blanc la font évoluer vers le socialisme. En 1848, c'est une républicaine enthousiaste, engagée auprès du gouvernement provisoire. Le texte, dont nous citons de larges extraits, est une lettre inachevée adressée aux « membres du Comité central » et fait suite à « l'affaire » suscitée par la proposition d'Eugénie Niboyet. Celle-ci a ainsi motivé son appel : « *La première femme appelée à l'Assemblée constituante devrait être acceptée par les hommes. Sand ne leur est pas semblable, mais son génie les étonne et peut-être, magnifiques rêveurs, ils lui font l'honneur d'appeler mâle son génie. Elle s'est faite homme par l'esprit, elle est restée femme par le côté maternel. Sand est puissante et n'effraie personne ; c'est elle qu'il faut appeler par le vœu de toutes au vote de tous.. En appelant Sand à l'Assemblée, les hommes croiront faire une exception ; ils consacreront le principe et la règle.* » (*La voix des femmes*, 6 avril 1848). G. Sand exprime très sèchement son désaccord, par voie de presse dès le 8 avril. (« *J'espère qu'aucun électeur ne voudra perdre son vote en prenant fantaisie d'écrire mon nom sur son billet .Je n'ai pas l'honneur de connaître une seule des dames qui forment des clubs et rédigent des journaux...* »).

Dans cette lettre de la mi-avril, non expédiée, G. Sand se situe clairement à distance des femmes de 1848, « féministes » actives, saint-simoniennes ou fouriéristes. Elle énonce ses convictions fondamentales : priorité à l'égalité civile, réforme du mariage... et souci que la famille ne soit pas menacée. Elle tient à s'insurger contre l'émancipation et la liberté (sulfureuse), la « promiscuité » prônées par les saint-simoniens. Il apparaît plus ou moins de son refus une certaine condescendance vis-à-vis de « ces dames » : sans doute, se perçoit-elle différente, se ressent-elle comme une exception. L'intérêt du texte est de présenter l'argumentaire de ceux (celles) qui privilégient ainsi les droits civils. Il souligne largement lui aussi la ruse des opprimés (Cf. O. de Gouges, M. Wollstonecraft...). Les quelques lignes d'E. Niboyet mettent en regard la conviction de celles qui privilégient les droits politiques. Le problème exception/règle est évoqué : en démocratie, l'exception peut faire règle...

Priorité à la revendication des droits civils

« Les femmes doivent-elles participer un jour à la vie politique? Oui, un jour, je le crois avec vous, mais ce jour est-il proche ? Non, je ne le crois pas, et pour que la condition des femmes soit ainsi transformée, il faut que la société soit transformée radicalement.

Nous sommes peut-être déjà d'accord sur ces deux points. Mais il s'en présente un troisième. Quelques femmes ont soulevé cette question : pour que la société soit transformée, ne faut-il pas que la femme intervienne politiquement dès aujourd'hui dans les affaires publiques ? J'ose répondre qu'il ne le faut pas, parce que les conditions sociales sont telles que les femmes ne pourraient pas remplir honorablement et loyalement un mandat politique.

La femme étant sous la tutelle et dans la dépendance de l'homme par le mariage, il est absolument impossible qu'elle présente des garanties d'indépendance politique à moins de briser individuellement et au mépris des lois et des mœurs, cette tutelle que les mœurs et les lois

consacrent.[...]

Pour ne pas laisser d'ambiguïté dans ces considérations que j'apporte, je dirai toute ma pensée sur ce fameux affranchissement de la femme dont on a tant parlé dans ce temps-ci.

Je le crois facile et immédiatement réalisable, dans la mesure que l'état de nos mœurs comporte. Il consiste simplement à rendre à la femme les droits civils que le mariage seul lui enlève, que le célibat seul lui conserve ; erreur détestable de notre législation qui place en effet la femme dans la dépendance cupide de l'homme, et qui fait du mariage une condition d'éternelle minorité, tandis qu'elle déciderait la plupart des jeunes filles à ne se jamais marier si elles avaient la moindre notion de la législation civile à l'âge où elles renoncent à leurs droits. Il est étrange que les conservateurs de l'ordre ancien accolent toujours avec affectation dans leur devise menteuse ces mots de famille et de propriété, puisque le pacte du mariage tel qu'ils l'admirent et le proclament, brise absolument les droits de propriété de tout un sexe. Ou la propriété n'est pas une chose sacrée comme ils l'affirment, ou le mariage n'est pas une chose également sacrée, et réciproquement. Deux choses sacrées ne peuvent se détruire l'une l'autre. Cette réforme est très possible et très prochaine, j'en ai la certitude. C'est une des premières questions dont une république socialiste aura à s'occuper, et je ne vois pas qu'elle puisse porter la moindre atteinte à la fidélité conjugale ou à la bonne harmonie domestique, à moins qu'on ne regarde l'égalité comme une condition de désordre et de discorde. Nous croyons le contraire, et l'humanité en a jugé ainsi définitivement.

On demande où sera le principe d'autorité nécessaire à l'existence de la famille si cette autorité est partagée également entre le père et la mère. Nous disons que l'autorité ne sera pas immobilisée dans les mains de celui qui peut impunément avoir toujours tort, mais qu'elle se transportera de l'un à l'autre, suivant l'arbitrage du sentiment ou de la raison, et lorsqu'il s'agira de l'intérêt des enfants, je ne vois pas pourquoi l'on se méfierait de la sollicitude de la mère puisqu'on reconnaît que c'est elle qui a l'amour le plus vif et le plus soutenu de la progéniture. Au reste quand on demande comment pourra subsister une association conjugale dont le mari ne sera pas le chef absolu et le juge et partie, sans appel, c'est comme quand on demande comment l'homme libre pourra se passer de maître et la république de foi.[...]

En attendant que la loi consacre cette égalité civile, il est certain qu'il y a des abus exceptionnels et intolérables de l'autorité maritale. Il est certain aussi que la mère de famille, mineure à 80 ans, est dans une situation ridicule et humiliante. Il est certain que le seul droit de despotisme attribué au mari son droit de refus de souscrire aux conditions matérielles du bonheur de la femme et des enfants, son droit d'adultère hors du domicile conjugal, son droit de meurtre sur la femme infidèle, son droit de diriger à l'exclusion de sa femme l'éducation des enfants, celui de les corrompre par de mauvais exemples ou de mauvais principes, en leur donnant ses maîtresses pour gouvernantes comme cela s'est vu dans d'illustres familles; le droit de commander dans la maison et d'ordonner aux domestiques, aux servantes surtout d'insulter la mère de famille ; celui de chasser les parents de la femme et de lui imposer ceux du mari, le droit de la réduire aux privations de la misère tout en gaspillant avec des filles le revenu ou le capital qui lui appartiennent, le droit de la battre et de faire repousser ses plaintes par un tribunal si elle ne peut produire de témoins ou si elle recule devant le scandale ; enfin le droit de la déshonorer par des soupçons injustes ou de la faire punir pour des fautes réelles. Ce sont là des droits sauvages, atroces, anti-humains et les seules causes, j'ose le dire, des infidélités, des querelles, des scandales et des crimes qui ont souillé si souvent le sanctuaire de la famille, et qui le souilleront encore, ô pauvres humains, jusqu'à ce que vous brisiez à la fois l'échafaud et la chaîne du bagne pour le criminel, l'insulte et l'esclavage intérieur, la prison et la honte publique pour la femme infidèle. Jusque-là, la femme aura toujours les vices de l'opprimé, c'est-à-dire les ruses de l'esclave et ceux de vous qui ne pourront pas être tyrans, seront ce qu'ils sont aujourd'hui en si grand nombre, les esclaves ridicules de leurs esclaves vindicatifs.

En effet quelle est la liberté dont la femme peut s'emparer par fraude ? celle de l'adultère. Quelle est la dignité dont elle peut se targuer à l'insu de son mari ? la fausse dignité d'un ascendant ridicule pour elle comme pour lui. [...]

Oui, l'égalité civile, l'égalité dans le mariage, l'égalité dans la famille, voilà ce que vous pouvez, ce que vous devez demander, réclamer. Mais que ce soit avec le profond sentiment de la sainteté du mariage, de la fidélité conjugale, et de l'amour de la famille. Veuillez être les égales de vos maris pour ne plus être exposées par l'entraînement de vos passions et les déchirements de votre vie domestique à les tromper et à les trahir.[...]

Quant à vous femmes, qui prétendez débiter par l'exercice des droits politiques, permettez-moi de vous dire encore que vous vous amusez à un enfantillage. Votre maison brûle, votre foyer domestique est en péril et vous voulez aller vous exposer aux railleries et aux affronts publics, quand il s'agirait de défendre votre intérieur et d'y relever vos pénates outragés ? Quel bizarre caprice vous pousse aux luttes parlementaires, vous qui ne pouvez pas seulement y apporter

l'exercice de votre indépendance personnelle? [...]

Puisque vous avez du talent, puisque vous faites des journaux, puisque vous avez, dit-on, un certain talent de parole, publiez vos opinions et discutez-les avec vos amis ou dans des réunions non politiques et officielles ou vous serez écoutées sans préventions. Mais ne proposez pas vos candidatures de femmes, car elles ne peuvent pas être prises au sérieux, et c'est en soulevant ces problèmes que l'opinion refuse d'examiner que vous faites faire à cette opinion maîtresse du monde, maîtresse de l'avenir puisqu'elle seule décide en dernier ressort de l'opportunité des réformes, une confusion étrange et funeste. Si dans vos écrits vous plaidez la cause de l'égalité civile, vous seriez écoutées. Il est beaucoup d'hommes sincères qui se feraient vos avocats, parce que la vérité est arrivée sur ce point à régner dans les consciences éclairées. Mais on voit que vous demandez d'emblée l'exercice des droits politiques, on croit que vous demandez encore autre chose, la liberté des passions et, dès lors, on repousse toute idée de réforme. Vous êtes donc coupables d'avoir retardé, depuis vingt ans que vous prêchez sans discernement, sans goût et sans lumière l'affranchissement de la femme ; d'avoir éloigné et ajourné indéfiniment l'examen de la question. »

Extrait de « *Aux membres du comité central* », Texte présenté par Michelle Perrot dans George Sand « *Politique et polémiques* ». Imprimerie Nationale, 1997, pp. 534-542

MARIA DERAISMES : LA FEMME A-T-ELLE ETE CRÉÉE POUR L'HOMME ?

Maria Deraismes est née en 1828 dans une famille bourgeoise, aisée, cultivée. Elle reçoit, avec sa sœur, une éducation très poussée qui comprend non seulement les langues anciennes (latin et grec) mais aussi la philosophie, la musique et la peinture. Elle ne se marie pas et dispose d'une fortune confortable pour financer ses engagements. À la fin des années 1860, Léon Richer, opposant au régime impérial, républicain, franc-maçon et libre-penseur lui demande de donner des conférences au Grand Orient. Un article très misogyne de Barbey d'Aurevilly l'incite à accepter : elle propose, entre 1868 et 1870 une analyse détaillée de la condition des femmes. Elle fonde successivement deux associations pour l'émancipation des femmes, réclamant surtout les droits civils, le travail, l'instruction.

Après 1870, elle privilégie le combat pour la République, jusqu'au moment où elle prend la tête de *la Société pour l'amélioration du sort de la femme*. Initiée à la Franc-Maçonnerie, elle fonde une loge mixte, *Le droit humain*, en 1893, un an avant sa mort.

Oratrice de talent, elle est persuadée de l'influence inégalable de la parole. *Ève dans l'Humanité* est un recueil de discours qui s'enracinent tous dans un même raisonnement : la pseudo complémentarité assure la domination masculine. L'infériorité des femmes est « *une invention humaine, une fiction sociale* ». Elle démonte cette construction par le raisonnement et l'humour. Le féminisme de Maria Deraismes passe par une première étape : l'éducation, la connaissance, d'où la référence à Ève.

Elle hésite toute sa vie...Devait-elle donner la priorité à la promotion de la République ou à la défense de la cause des femmes ?

« L'homme s'imagine alors que les règnes de la nature, minéral, végétal, animal, ont été créés pour sa satisfaction personnelle ; il ne dissimule même pas ses prétentions sur le système planétaire et céleste. « Tout cela, dit-il, ne brille que pour moi, pour faire mûrir les fruits dont je me nourris. » Enfin il finit par se figurer que des dieux s'intéressent à son sort et même en sont jaloux. Aussi vous verrez à toutes les époques anthropogéniques des hommes qui se disent descendants des dieux. Pendant ce temps là, quel rôle joue la femme ? Un rôle assez mesquin. Ce petit être, dit-on, est assez joli ! Mais cette créature moindre en taille, moindre en force, l'homme la range sous la loi générale, commune à tout ce qui l'entoure ; il la comprend parmi les bêtes dont il use, dont il abuse souvent. La femme pour lui est créée à son intention ; il n'admet pas la réciproque, car cela rétablirait l'équilibre : pas si sot ! « Elle a été créée pour moi, » se dit-il. Elle n'acquiert de valeur à ses yeux qu'autant qu'elle parvient à lui plaire et à lui être utile. Il la dépouille complètement de tout caractère personnel ; elle n'a pas d'individualité ; c'est une chose qu'il pourra émonder et greffer à sa fantaisie.

Je vous prierai, Messieurs, de bien vous appuyer sur cette proposition, parce que nous la retrouverons dans toutes les combinaisons, dans toutes les conceptions humaines, identiquement la même, quel que soit le temps ; la femme a été créée pour l'homme, notez bien cela.

Quand nous verrons les développements des sociétés, nous pourrons constater en effet que la femme ne prend d'importance que dans ses contacts et ses rapports avec l'homme, qu'autant qu'elle est épouse et mère.

Epouse et mère ! Qu'est-ce que cela signifie ? Mesdames, ne vous étonnez pas : il faut que je vous éclaire sur ce point. Cette façon d'exalter votre maternité n'est pas autre chose qu'une façon de vous rabaisser. Vous n'êtes quelque chose que parce que vous avez l'honneur, quelquefois, d'engendrer un homme, de porter un fils dans vos entrailles.

Moi, Mesdames, je ne suis pas épouse, je ne suis pas mère, et je déclare que je ne m'en considère pas moins pour cela. Je suis femme, et cela me suffit.

Mais a-t-elle jamais pu passer par votre tête cette idée folle de juger un homme sur sa progéniture ? Avez-vous jamais dit d'un homme : « Est-il époux ? Est-il père ? » Nous autres femmes, nous avons, comme vous, Messieurs, une force intrinsèque, une valeur personnelle, un mérite individuel : nous sommes un ensemble de facultés plus ou moins appréciables suivant l'étendue. Certainement l'oeuvre génératrice n'est pas sans mérite. Elle assure à l'espèce humaine la perpétuité, une sorte d'éternité ; elle implique de très grands devoirs, l'éducation, que sais-je ? L'exemple du dévouement. Mais enfin vous jugez un homme pour ce qu'il vaut. Vous dites : « C'est un grand industriel, est un habile commerçant, c'est un homme politique. » Vous ne dites pas : « A-t-il des enfants ? Est-il époux, est-il père ? » Non, c'était réservé pour nous.

Ceci, Messieurs, est une digression, je dirais presque une anticipation. Mais après avoir commis ce petit écart, je reprends et je dis : Dès l'instant que l'homme a pensé que la femme avait été créée tout

à fait pour lui, uniquement à son intention, il l'a façonnée suivant ses désirs, selon ses caprices, et il en a beaucoup. [...]

Je me demande encore ceci : la châtelaine sur le retour, que faisait-elle ? Elle ne pouvait plus être dame des pensées. Le page ne pouvait plus être amoureux en dévidant la soie. Voyons, la châtelaine sur le retour, que faisait-elle ? Elle s'ennuyait dans son triste manoir, seule toujours, ayant pour unique occupation la lecture du Missel et pour plus grande gloire la fondation d'une abbaye. Il faut donc dire qu'au temps de la chevalerie et plus tard, la femme a été l'objet d'une adoration fictive ; mais en même temps on la privait de la justice.

Mesdames, la justice vaut mieux que l'adoration. L'adoration n'est qu'un privilège, et le droit vaut mieux que le privilège, parce que le droit est une chose qui ne saurait vous manquer. L'adoration, c'est le caprice, ce n'est pas assez solide. La femme ornement, non ! Cela ne me plaît pas, parce que la condition indispensable pour un ornement, c'est la fraîcheur. Que la femme vieillisse, dans l'hypothèse où elle est un ornement, elle subit le sort des vieilles passementeries ; on les jette au panier ou bien on les relègue au fond d'un vieux tiroir, comme souvenir d'un temps qui n'est plus ou d'une fête qui a réussi.

Sans doute, la beauté est un grand don. Je puis franchement l'avouer ; quelque chose de beau me touche, et je pense que la laideur est une privation. Mais ne perdons pas de vue que la beauté est un capital que l'on mange tous les jours ; c'est un fonds dont on ne tire pas de revenu. On ne fait pas des épargnes de beauté, on ne fait pas des économies de jeunesse.

Mais s'il y a un fonds moral, s'il y a un capital intellectuel, scientifique, ce sont là des revenus que vous recevez tous les jours ; avec eux vous pouvez braver les cheveux blancs. Voilà, Mesdames, ce que j'ai à vous enseigner. »

Maria Deraismes, *Ève dans l'humanité*, réédition Des femmes

Le document présenté ici a été pris dans « *Ève dans l'Humanité* », réédition Côté femmes, Paris, 1990, pages 136-138 et 142-143.

LE SUFFRAGE DES FEMMES

Un entretien accordé à l'Illustration par Hubertine Auclert avant les élections de 1902 : les idées suffragistes deviennent plus familières...

Hubertine Auclert (1848-1914) est la première de nos suffragistes, et de nos suffragettes³⁷. Provinciale « montée » à Paris et disposant d'une très modeste indépendance financière, elle est profondément républicaine mais aussi très marquée par le meeting de 1872 pour l'émancipation de la femme française et la phrase de Victor Hugo « *Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent, il faut qu'il cesse* ». Elle crée en 1880 *La Citoyenne*, journal qui revendique le droit de vote féminin, ainsi que l'association Le suffrage des femmes. Elle attribue au droit de vote la possibilité de transformer la condition des femmes et la vie sociale tout entière : pour elle ce sera un vrai « talisman ». Toute l'infériorisation des femmes serait effacée, toutes les fonctions et carrières leur deviendraient accessibles, les relations familiales en seraient transformées... Elle possède un grand sens de la mise en scène et de la mise en paroles des provocations et inaugure un mode d'action spectaculaire. Lettres, articles certes, mais aussi pétitions, refus d'impôts (« *Je n'ai pas de droits, donc je n'ai pas de charges, je ne vote pas, je ne paie pas* »), refus de recensement (pourquoi compterait-on celles qui ne comptent pas ?), utilisation des failles administratives (les « personnes » omises sur les listes électorales doivent se faire inscrire, donc elle se présente), agressions d'urnes... La presse est toujours informée. Son énergie ne se dément pas : son action en France ne s'interrompt que pendant son séjour en Algérie avec son mari juge de paix (1884-1892). Au début du XX^e siècle, un groupe d'activistes convaincues dont elle fait partie avec Madeleine Pelletier, Caroline Kaufmann finit par attirer l'attention : par crainte de la concurrence, les associations féministes modérées se rallient au suffragisme.

L'Illustration, journal illustré hebdomadaire, aborde de 1843 à 1944 tous les domaines et reçoit des collaborations très variées. Il a un lectorat assez large, plutôt centré sur la moyenne bourgeoisie, veut donner des informations larges, claires, suffisamment anecdotiques pour capter l'attention. On remarquera que les idées d'Hubertine Auclert sont devenues assez familières pour que l'article veuille désarmer l'hostilité ou les objections qui tenteraient certains lecteurs : en particulier en insistant sur la féminité de l'intérieur visité...

« Toutes timides, au milieu du bariolage véhément qui déjà recouvre les murailles et les panneaux spéciaux réservés, aux flancs des monuments publics, à l'affichage électoral, de petites affiches bleu pâle ont révélé à nombre de Parisiens l'existence de la « Société pour le Suffrage des Femmes ». Sous ce titre en gros caractères : « Suffrage réellement universel », une image les surmonte, peu artistique, je le concède, mais attirant toujours le regard : elle représente une électricienne déposant dans l'urne son bulletin de vote, cependant qu'un électeur, gentiment, galamment, attend son tour.

Les Français et les Françaises, subissant les mêmes lois et supportant les mêmes charges, sont au même titre des ayants droit à sauvegarder dans la République leurs intérêts, en votant et en légiférant.

Toute la Nation souffre de l'exclusion politique de la moitié de l'intelligence humaine.

Que ceux qui aspirent à la justice sociale se coalisent pour faire donner immédiatement aux femmes, instauratrices de bien être, le pouvoir de transformer la Commune et l'État en une maison familiale agrandie sur laquelle veillera leur maternelle sollicitude. »

Cela est signé : « Pour la Société le Suffrage des Femmes - Hubertine Auclert, Jeanne Brunet, etc. » Des hommes lisent, sourient, lèvent les épaules et passent. D'autres, - une minorité -, demandent : « Quelle est cette société nouvelle, et que veut-elle au juste ? »

« Le nom de M^{me} Hubertine Auclert a été souvent imprimé dans les feuilles. Peut-être, d'après ce qu'on a pu écrire d'elle, vous la représentez-vous sous les traits d'une manière de Théroigne en redingote rouge, amazone de meetings, aux propos violents et aux grands gestes. Quelle erreur ! Dans les parages lointains de la Roquette, le petit appartement très simple où je suis cordialement accueilli est tenu avec un soin tout féminin, et l'ordre parfait qui règne dans le cabinet de travail, aux murs décorés de quelques caricatures souvent assez irrévérencieuses pour la maîtresse de céans, sur le bureau aux papiers bien rangés, dans la bibliothèque aux rayons de laquelle s'alignent, en rites symétriques, de lourds volumes de droit et de sociologie, cet ordre-là n'a rien de viril ; et lequel de vous, ô mes frères, pourrait s'enorgueillir d'un balcon pareil à ce balcon, parterre fleuri de giroflées

³⁷ Les suffragistes revendiquent les droits civiques pour les femmes et s'expriment par des textes, pétitions, articles... Les suffragettes revendiquent ces mêmes droits en ayant recours à des actions d'éclat, parfois violentes.

veloutées, où des clématites bourgeonnantes grimpent le long des murs, et qui domine les jardins de la Petite Roquette, infiniment moins souriants, certes, humides, étouffant à l'ombre de hauts remparts ? Et c'est là que j'apprends tout ce que je peux bien désirer connaître de la « Société du Suffrage des Femmes ».

Il y a une vingtaine d'années déjà que Mme Hubertine Auclert a commencé la lutte. Nulle ironie ne la saurait plus décourager. Elle et ses amies ont connu, même, la bienfaisante persécution, et il leur advint, naguère, d'être expulsées, au lendemain de leur emménagement, d'un local de la rue Paradis dont elles avaient payé le terme, cependant : le but de leur cercle épouvanta le propriétaire. Les pouvoirs publics, aussi, leur furent un long moment hostiles. Que les temps sont changés ! Aujourd'hui, grâce à la bienveillance du préfet de la Seine, à la sympathie du maire, M. Duval, la grande salle de la mairie du XI^e arrondissement leur est prêtée pour y tenir leurs réunions, ouvertes à tout venant. On a des adhérents en nombre limité, mais tous zélés. La tranquille province donne peu, à part quelques professeurs. C'est à Paris et dans ses environs immédiats que s'opère le recrutement.

Seulement on n'est pas riche ; on n'aurait pu, même, faire les frais de la campagne actuelle, si l'on n'avait eu l'idée d'émettre, l'an dernier, un « timbre féministe » que nous reproduisons en fac-similé, et sur lequel on comptait beaucoup pour aider à la propagande. Il n'est pas, lui non plus, joli, joli, et Mme Hubertine Auclert constatait avec mélancolie que la cause féministe n'avait guère inspiré les artistes ; du moins, les timbres de l'Etat, avec lesquels il voisine sur les lettres n'ont, sous ce rapport, aucun reproche à lui faire. Toujours est-il qu'on en a vendu beaucoup : la plupart des collectionneurs ont tenu à se le procurer, et l'administration des postes a consenti à l'oblitérer. C'est le produit de cette émission qui a permis de faire imprimer et apposer les affiches récentes. Grosse dépense ! Et il y a là encore pour la société une cause de grief.

- Voyons, trouvez-vous juste que nous soyons, nous, obligées de timbrer à raison de 18 centimes par exemplaire nos affiches, sous peine d'une amende de 32 francs pour chaque oubli, alors que n'importe quel épicier, sous réserve d'écrire une déclaration de candidature, a le droit de faire, pendant toute la période électorale, une propagande active pour ses denrées ?

Et ici, Mme Hubertine Auclert me confie un de leurs rêves, à ses amies et à elle : ce serait de faire placarder leur affiche, en abondance, et sans timbre cette fois, dans le ressort du tribunal de Château-Thierry, où, siège, comme on sait, le président Magnaud, et de risquer une poursuite par devant ce « bon juge ».

- Certainement, dit-elle, il nous acquitterait, avec ses idées, et nous aurions fait un pas.

Je hasarde que, cependant, cette Chambre a concédé aux femmes le droit de témoigner à l'état civil. Mais en dehors de menues revendications, comme le privilège pour les demoiselles d'être appelées « Madame », pour les femmes mariées, de conserver leur nom de famille, ce sont les droits politiques qui leur tiennent au cœur. Pour le moment, elles se contenteraient de ce suffrage municipal et encore pour les femmes hors de la puissance maritale : habile tactique qui consiste à n'avancer que par degrés.

Cependant, je regarde l'affiche, appendue au mur, cette affiche où le citoyen, si complaisamment, tête nue, attend que la citoyenne ait voté pour déposer son bulletin à son tour. Et je risque une question :

- Sur cette affiche, Madame, vous nous montrez l'homme galamment, correctement effacé devant la femme. Maintenant, bon ; mais ne craignez-vous pas que, plus tard, quand vous aurez obtenu ce que vous demandez, nous ne prenions notre revanche en oubliant de plus en plus ces égards que nous sommes jusqu'ici si heureux de vous rendre ?

Alors Mme Hubertine Auclert a un beau rire :

- Ah ! bien... pour ce qu'il vous en reste, de galanterie, à l'heure qu'il est, nous n'y perdrons vraiment pas grand chose. Mais regardez donc autour de vous, dans la rue, en omnibus, partout...

Et elle parlait, parlait, citait des exemples, auxquels, hélas ! Je n'avais rien à redire. Puis elle me contait son rêve d'une humanité où hommes et femmes seraient plus fraternels dans les rapports sociaux ; où l'époux et l'épouse, égaux en droits comme en devoirs, lui, fort, intelligent, elle, sage, prudente et sachant conduire sa maison, discuteraient les dépenses de l'Etat comme ils discutent celles de leur ménage.

- On nous considérerait davantage, mais nous ne serions ni moins dévouées, ni moins aimantes. Toutes celles de nos féministes que je vois autour de moi ne sont point les énergumènes qu'on vous a dit mais bien d'excellentes ménagères, empressées à se montrer dignes des droits qu'elles réclament, exactes à quitter nos réunions à l'heure où leur devoir les réclame à la maison...

J'écoutais et ma foi, devant ce home propre, ce balcon fleuri, j'aurais été mal fondé à protester. »

GUSTAVE BABIN, *L'Illustration*, extrait de 1902, cité dans l'Encyclopédie d'extraits de ce journal

illustré réalisée en 1984.

LOUISE MICHEL ET LES FEMMES

Louise Michel (1830-1905) est une grande figure révolutionnaire, celle peut-être qui a su le mieux conjuguer la lutte sociale et la lutte pour l'égalité des femmes et des hommes. De naissance illégitime, elle devient institutrice et veut transmettre une éducation libératrice des individus. Intelligente et généreuse elle est reconnue comme telle même par ses ennemis. Grande figure de la Commune, elle est volontiers qualifiée de « vierge rouge » ou de « pétroleuse ». Elle ne cherche pas, en tous cas, à échapper à la déportation en Nouvelle-Calédonie, où contrairement à ses compagnons, elle prend le parti des Canaques, qu'elle veut instruire et qu'elle soutient lors de leur révolte en 1878. Victor Hugo lui consacre un poème en 1871.

Après l'amnistie de 1880, elle ne cesse de militer, sans cesse surveillée, parfois emprisonnée ou en exil. Elle a écrit des romans, des pièces de théâtre, mais son oeuvre essentielle réside dans son engagement permanent contre l'injustice et l'inégalité. Elle meurt à Marseille au cours d'une tournée de propagande.

« Quel scandale quand il se trouve de mauvaises têtes dans le troupeau Où en serait-on si les agneaux ne voulaient plus être égorgés ? Il est probable qu'on les égorgerait tout de même, qu'ils tendent ou non le cou. Qu'importe ! Il est préférable de ne pas le tendre.

Quelquefois les agneaux se changent en lionnes, en tigresses, en pieuvres.

C'est bien fait ! Il ne fallait pas séparer la caste des femmes de l'humanité. Est-ce qu'il n'y a pas de marchés où l'on vend, dans la rue, aux étalages des trottoirs, les belles filles du peuple, tandis que les filles des riches sont vendues pour leur dot ?

L'une, la prend qui veut ; l'autre, on la donne à qui on veut.

La prostitution est la même, et chez nous largement est pratiquée la morale océanienne. [...] Esclave est le prolétaire, esclave entre tous est la femme du prolétaire.

Et le salaire des femmes ? Parlons-en un peu ; C'est tout simplement un leurre, puisque, étant illusoire, c'est pire que de ne pas exister.

Pourquoi tant de femmes ne travaillent-elles pas ? Il y a deux raisons : les unes ne trouvent pas de travail ; les autres aiment mieux crever de faim, dans un trou si elles Peuvent, au coin d'une borne ou d'une route si elles n'ont plus d'abri, que de faire un travail qui leur rapporte tout juste le Fil qu'elles mettent, mais rapporte beaucoup à l'entrepreneur. Il y en a qui tiennent à la vie. Alors, poussées par la faim, le froid, la misère, attirées par les drôles ou drôlesses qui vivent de ça, il y a des vers dans toutes les pourritures, - les malheureuses se laissent enrégimenter dans l'armée lugubre qui traîne de Saint-Lazare à la Morgue.

Tenez, quand une misérable qui barbote dans la fange prend dans la poche d'un pante, comme elles disent, plus qu'il ne lui donne, tant mieux ! Pourquoi y allait-il ? S'il n'y avait pas tant d'acheteurs on ne trafiquerait pas sur cette marchandise.

Et quand une honnête femme, calomniée ou poursuivie, tue le drôle qui la pourchasse, bravo ! Elle débarrasse les autres d'un danger, elle les venge ; il n'y en a pas assez qui prennent ce parti-là.

Si les femmes, ces maudites, qui, même suivant Proudhon, ne peuvent être que ménagères ou courtisanes, - elles ne seront pas autre chose dans le vieux monde, - sont fatales souvent, à qui la faute ? Et qui a pour son plaisir développé leur coquetterie et tous les autres vices agréables aux hommes ? Une sélection s'est faite de ces vices-là à travers les temps. Cela ne pouvait être autrement.

Ce sont des armes maintenant, armes d'esclaves, muettes et terribles ; il ne fallait pas les mettre entre leurs mains ! C'est bien fait !

Partout, l'homme souffre dans la société maudite ; mais nulle douleur n'est comparable à celle de la femme.

Dans la rue, elle est une marchandise.

Dans les couvents où elle se cache comme dans une tombe, l'ignorance l'étreint, les règlements la prennent dans leur engrenage, broyant son coeur et son cerveau.

Dans le monde, elle ploie sous le dégoût ; dans son ménage le fardeau l'écrase ; l'homme tient à ce qu'elle reste ainsi, pour être sûr qu'elle n'empiétera ni sur ses fonctions, ni sur ses titres.

Rassurez-vous encore, messieurs, nous n'avons pas besoin du titre pour prendre vos fonctions quand il nous plaît !

Vos titres ? Ah bah ! Nous n'aimons pas les guenilles, faites en ce que vous voudrez ; c'est trop rapiécé, trop étriqué pour nous.

Ce que nous voulons, c'est la science et la liberté.

Vos titres ? Le temps n'est pas loin où vous viendrez nous les offrir, pour essayer par ce partage de

les retaper un peu.

Gardez ces défroques, nous n'en voulons pas.

Nos droits, nous les avons. Ne sommes-nous pas près de vous pour combattre le grand combat, la lutte suprême ? Est-ce que vous osez faire une part pour les droits des femmes, quand hommes et femmes auront conquis les droits de l'humanité ?

Ce chapitre n'est point une digression. Femme, j'ai le droit de parler des femmes. »

Louise Michel, *Mémoires*, Éditions Sulliver, 1997, pages 87-89

L'INSPIRATRICE D'UN (ÉPHÉMÈRE) MODÈLE SOVIÉTIQUE

Alexandra Kollontai, une marxiste féministe

Alexandra Kollontai, fille d'un général russe, est née, en 1872, dans une famille de la noblesse terrienne qui lui a donné une très bonne éducation. Après un précoce et bref mariage, elle participe aux activités de la jeunesse populiste et terroriste, puis étudie le marxisme et les sciences économiques et sociales (à Zurich et en Angleterre). Elle vit beaucoup à l'étranger, dans l'émigration politique, surtout après 1905, car elle est sous le coup de nombreuses inculpations. De 1905 à 1915, elle appartient à la fraction menchevique puis devient membre du parti révolutionnaire bolchevik. Au moment de la révolution d'octobre, elle est membre du Comité Central de ce parti et elle est commissaire du peuple à l'Assistance publique dans le premier cabinet du gouvernement bolchevik : elle s'occupe de l'organisation des ouvrières, des décrets pour la protection de la maternité et de l'enfance.

Elle attache, dès ses premières publications, une grande importance à l'émancipation des femmes pour laquelle elle entend mener une lutte sur deux plans : libération économique et émancipation sexuelle. Ses écrits montrent bien les ressorts de l'opposition marxiste au féminisme. Elle attend de la révolution socialiste prolétarienne les conditions qui permettront l'avènement d'une société qui verrait le dépérissement de la famille. Elle emprunte, certes, à Marx et Engels d'une part, à Bebel d'autre part (« *La femme et le socialisme* », 1879) des idées partagées par de nombreux marxistes de l'époque, mais sa vision de la nouvelle morale sexuelle est vite devenue pour les dirigeants révolutionnaires bolcheviks un objet de scandale. On peut retenir parmi les ouvrages, articles, brochures, pamphlets dont elle est l'auteure « *Les bases sociales de la question féminine* » qui est publié en 1909 et « *La nouvelle morale et la classe ouvrière* » (1918). Si le premier Code de la famille (1918) subit partiellement son influence (seul compte le mariage civil, enregistré ou non, l'avortement est libre et gratuit, le divorce obtenu sur simple demande ...), dès 1920 ses idées comme sa personne sont très critiquées. Dans « *Les bases...* », elle analyse la crise de la famille dans les différentes classes sociales et reconnaît l'oppression que le mariage fait subir aux femmes; elle donne une description émouvante de la condition de la prolétaire mariée : mais c'est seulement quand l'Etat prendra en charge toutes les fonctions de la famille (« *La séparation de la cuisine et du mariage est aussi importante que celle de l'Eglise et de l'Etat* ») que la travailleuse libérée des contraintes choisira librement son partenaire. Elle envisage le cadre d'une « *monogamie successive* », quand, du moins, auront évolué morale et psychologie centrées sur la possession.

A partir des années 20, les débats sociaux portent de plus en plus sur la nécessité de renforcer la famille soviétique et progressivement les différents codes de la famille (1926, 1936, 1944, 1968...) reviennent sur les acquis des débuts de la révolution. Alexandra Kollontai est vite écartée des cercles dirigeants. Néanmoins, non seulement elle survit (en censurant ses positions sur l'émancipation sexuelle des femmes), mais elle mène une carrière diplomatique, première femme à porter le titre d'ambassadrice. En poste en Norvège, à Mexico, puis à nouveau en Norvège et en Suède, elle est très critiquée pour son élégance et sa beauté... L'âge venant, elle défraie moins la chronique. Elle rentre à Moscou en 1945 et meurt en 1952. La révolution sexuelle n'a pas eu lieu en Union soviétique, mais elle a trouvé une porte parole dont certaines analyses ont encore leur pertinence et dont la vie a été en cohérence avec les théories formulées.

(Un fragment de ce texte peut éventuellement être utilisé pour l'étude de la démarche des socialistes sur la situation des femmes avant 1914 ou dans l'étude des lendemains de la révolution soviétique)

« La lutte héroïque de quelques jeunes filles de la bourgeoisie, qui ont jeté leur gant à la face de la société pour avoir le droit d'oser aimer sans remontrances ni entraves, doit servir d'exemple à toutes les femmes qui languissent sous les chaînes familiales - telle est l'idée que prônent les féministes étrangères les plus émancipées, et telle est aussi l'opinion de nos égalitaristes avancées. En d'autres termes, dans l'esprit des féministes, la question du mariage sera résolue indépendamment des conditions ambiantes, indépendamment d'un changement de la structure économique de la société, simplement grâce à des efforts héroïques individuels et isolés. Il suffit que la femme « ose », et le problème du mariage se dénouera de lui-même.

Mais les femmes moins héroïques hochent la tête d'un air de doute : « Vous avez beau jeu, vous, les héroïnes de romans qu'un auteur prévoyant a dotées d'un bon petit capital, d'amis désintéressés et

d'un charme extraordinaire qui pousse tout un chacun à vous offrir ses services, vous avez beau jeu de défier le monde. Mais que peuvent faire celles qui n'ont ni capital, ni salaire suffisant, ni amis, ni charme extraordinaire ? » Et le problème de la maternité, qui se dresse devant le regard anxieux de la femme assoiffée de liberté ? L'« amour libre » est-il possible, est-il réalisable, non comme un fait isolé et exceptionnel, mais comme un fait normal dans la structure économique actuelle de la société, comme une norme prépondérante et reconnue par tous ? Peut-on ignorer l'élément déterminant de la forme actuelle du mariage et de la famille, la propriété privée ? Peut-on dans ce monde individualiste, écarter sans qu'en pâtissent les intérêts de la femme toute réglementation du mariage, cette seule garantie qu'elle a que tout le poids de la maternité de retombera pas sur elle seule ? Ne se produirait-il pas pour la femme ce qui s'est produit pour les ouvriers : la suppression des entraves dues aux règlements corporatifs, sans que de nouvelles obligations soient instituées pour les patrons, a livré les ouvriers au pouvoir sans contrôle du capital, et le mot d'ordre séduisant de « libre association du capital et du travail » s'est transformé en un moyen d'exploitation éhontée du travail par le capital. Dans la société de classes actuelle tout faire pour réaliser « l'amour libre » au lieu d'essayer de libérer la femme de l'ancien joug familial, n'est-ce pas ajouter un nouveau poids sur ses épaules, le souci des enfants ? Pour la femme, indique Bebel avec raison, le consentement privé a aussi peu de valeur que le fait qu'elle peut dans toutes les branches du travail accessibles à ses forces et à ses capacités se procurer ses moyens d'existence. Dans les deux cas elle reste opprimée, puisque ni la liberté économique ni la possibilité de se marier et de divorcer plus facilement ne peuvent la protéger contre l'oppression et l'exploitation économiques et sociales. Tant que la situation sociale de la femme (et précisément sa situation économique) ne sera pas totalement indépendante et égale à celle de l'homme, tant que les droits politiques des deux sexes ne seront pas égaux, le caractère privé du mariage lui sera aussi peu utile que la plus belle des constitutions peut être utile à un peuple dont les droits et la liberté dépendent du bon vouloir du gouvernement et des classes dominantes qui détiennent non seulement la richesse, mais aussi le pouvoir matériel et spirituel.

Seule une série de réformes radicales dans le domaine des rapports sociaux, réformes par lesquelles les obligations de la famille seraient reportées sur la société et l'État, créerait le terrain favorable sur lequel le principe de l'« amour libre » pourrait dans une certaine mesure se réaliser. Mais peut-on escompter sérieusement que l'État de classe actuel, quelque démocratique que soit sa forme, est prêt à assumer toutes les obligations à l'égard de la mère, et a fortiori à l'égard de la jeune génération, qui incombent pour l'instant à la famille, en tant que cellule individualiste ? Seule une transformation radicale des rapports de production peut créer les conditions sociales indispensables pour garantir la femme des aspects négatifs de la formule élastique de l'« amour libre ». Ne voyons-nous pas en effet quelle confusion et quels dérèglements des mœurs sexuelles, dans les conditions d'aujourd'hui, se cachent volontiers derrière cette formule ? Voyez tous ces messieurs, entrepreneurs et administrateurs de sociétés industrielles, ne profitent-ils pas à leur façon de l'amour libre » en obligeant des ouvrières, des employées et des servantes à se soumettre à leurs caprices sexuels, sous peine de renvoi ? Ces « patrons » qui dépravent leur bonne, puis la jettent à la rue quand elle est enceinte, n'appliquent-ils pas déjà la formule de l'« amour libre » ?

« Mais ce n'est pas de cette "liberté" là que nous parlons ! nous objecteront les championnes de l'union libre. Au contraire, nous exigeons l'instauration d'une "morale unique", également obligatoire pour l'homme et pour la femme, nous nous insurgons contre le dérèglement des mœurs sexuelles d'aujourd'hui, nous proclamons que seule est pure une union libre fondée sur un amour véritable. » Mais ne pensez-vous pas, mes chères amies, que votre idéal d'« union libre » mis en pratique dans le cadre économique et social actuel, risque de donner des résultats fort proches de la formule dénaturée de liberté sexuelle ? Le principe de l'« amour libre » ne pourra entrer en vigueur sans apporter de nouvelles souffrances à la femme que lorsque celle-ci aura été délivrée des chaînes matérielles qui la rendent aujourd'hui doublement dépendante : de son mari et du capital. L'accès des femmes à un travail indépendant et à l'autonomie économique a fait apparaître une certaine possibilité d'amour libre surtout pour les intellectuelles exerçant les professions les mieux rémunérées. Mais la dépendance de la femme à l'égard du capital demeure, et cette dépendance s'aggrave à mesure que s'accroît le nombre des femmes de prolétaires entraînés à vendre leur force de travail. Le mot d'ordre de l'« amour libre » est-il capable d'améliorer le triste sort de ces femmes, qui gagnent tout juste de quoi ne pas mourir de faim ? Et puis, l'« amour libre » ne se pratique-t-il pas déjà à une large échelle dans la classe ouvrière, à telle enseigne que la bourgeoisie a plus d'une fois poussé des clameurs à ce sujet et crié à la « dépravation » et à l'immoralité du prolétariat ! Mais remarquez ceci : quand les féministes, avec des transports d'enthousiasme, parlent de nouvelles formes d'union hors mariage pour les bourgeoises émancipées, elles leur donnent le beau nom d'amour libre - mais quand il s'agit de la classe ouvrière, ces mêmes unions hors mariage sont

flétris du terme méprisant de relations sexuelles déréglées. C'est assez caractéristique. Pour la prolétaire cependant, compte tenu des conditions actuelles, la vie commune demeure toujours aussi pénible par ses conséquences, qu'elle soit libre ou consacrée par l'Église. Pour l'épouse et la mère prolétaire, le centre du problème conjugal et familial réside non dans ses formes extérieures, rituelles ou civiles, mais dans les conditions économiques et sociales qui déterminent les obligations familiales complexes auxquelles doit faire face la femme de la classe ouvrière. Bien sûr, pour elle aussi, il importe de savoir si son mari peut disposer du salaire qu'elle gagne, s'il a légalement le droit de l'obliger à vivre avec lui même si elle ne le veut plus, s'il peut lui enlever ses enfants contre son gré, etc. Mais ce ne sont pas ces paragraphes du Code civil qui déterminent la situation réelle de la femme dans la famille, et ce ne sont pas eux qui débrouilleront le difficile problème familial. Que l'union soit légalisée par le notaire, consacrée par l'Église ou bâtie sur le principe du libre consentement, la question du mariage perdrait son acuité pour la majorité des femmes si, et seulement si, la société les déchargeait des soucis mesquins du ménage, inévitables aujourd'hui dans ce système d'économies domestiques individuelles et dispersées, si elle assumait le soin de la jeune génération, si elle était en mesure de protéger la maternité et de donner une mère à chaque enfant, au moins dans les premiers mois de la vie.

Les féministes se battent contre un fétiche : le mariage légalisé et consacré par l'Église, la prolétaire s'attaque aux causes qui ont déterminé la forme actuelle du mariage et de la famille. et lorsqu'elle s'efforce de changer radicalement ces conditions, elle sait qu'elle favorise aussi, par là même, une réforme des rapports entre les sexes. C'est là que gît la différence radicale entre les manières bourgeoise et prolétarienne d'aborder le problème complexe de la famille. Mais, indépendamment des conditions purement objectives, n'y a-t-il pas, dans la psychologie du prolétariat, et particulièrement de sa fraction féminine, des éléments qui s'opposent à une restauration des anciens principes familiaux ? Insensiblement, mais sans retour, du fait même qu'elle est entrée dans le processus de la production sociale, la femme s'émancipe et se détache du foyer familial, et elle ne sera plus capable de tourner le dos, un beau jour, au chemin parcouru vers sa libération -, et bien entendu, elle n'a plus envie de se charger à nouveau du fardeau encombrant du ménage. Voyez avec quelle rapidité se transforme le psychisme de l'ouvrière, de la professionnelle, qui participe à la production sociale, et par suite à la lutte de classe ! On voit se développer en elle des traits extrêmement précieux, qui auparavant ne lui appartenaient absolument pas, esprit indépendant, amour de la liberté, capacité de s'unir à la collectivité. L'ouvrière qui, au cours de plusieurs générations, est passée par la dure école du travail et de la lutte des prolétaires, la femme qui a été « trempée au creuset de la fabrique », qui a été habituée à ce qu'on la considère d'abord comme une camarade et un être humain à l'égal des autres, et ensuite seulement comme une représentante de son sexe, ne pourra plus jamais accepter le joug familial, même embelli d'une série de réformes juridiques et sociales, et sera moins que tout capable de revenir à son état dépendant de femme entretenue par son mari ou son amant. »

(Le texte choisi est extrait de « *Les bases sociales de la question féminine* » (1909). Il est pris dans: Alexandra Kollontai, *Marxisme et révolution sexuelle*, textes choisis et présentés par Judith Stora-Sandor, Paris, Maspero, 1973, p, 82-85.)

L'AFFAIRE COURIAU

L'affaire Couriau est représentative des divergences qui existent à l'intérieur du mouvement ouvrier à propos du travail des femmes. Si représentative qu'il nous paraît important de retranscrire ici un récit précis produit par Marie-Victoire Louis, récit étayé par des documents sur lesquels elle s'est appuyée.

Marie-Victoire Louis

"*L'affaire Couriau*", 1913 In : "*Cette violence dont nous ne voulons plus*", N° 7. Mars 1988
Syndicalisme et sexisme, p. 33 à 37

Fin 1912, Emma Couriau, femme de typographe, typote elle-même depuis 17 ans, est embauchée au tarif syndical, dans une imprimerie syndiquée, à Lyon, où le couple vient s'installer. « C'est le métier qui me fait vivre. Je n'en connais pas d'autre » dira-t-elle.

Au terme de six mois de travail, en avril 1913, elle demande son admission à la chambre syndicale typographique lyonnaise. Selon son mari, c'est « lui [qui] l'invita à faire sa demande d'admission ».³⁸ « [J'avais] cru bon de lui inculquer quelques idées sur l'émancipation des femmes, éducation qui ne peut que servir le mouvement ouvrier » dira-t-il.³⁹ Aussi, « appuie-t-il d'un mot sa demande qu'autorisaient ses 19 années de syndicalisme militant ».⁴⁰ Elle écrivit, pour sa part qu'elle « était convaincue, par la lecture et l'audition de ses camarades féministes et syndicalistes, que la place de tous les exploités, à quelque sexe qu'ils appartiennent, est au syndicat »⁴¹.

Or, non seulement son adhésion est refusée, mais son mari est radié de la section lyonnaise eu égard à une décision de janvier 1906 selon laquelle serait radié « tout syndiqué lyonnais marié à une femme typote, s'il continuait à lui laisser exercer son métier ».

« L'affaire Couriau » était lancée...

1. Le syndicat du Livre et le travail des femmes : le congrès de Bordeaux.⁴²

L'opposition au travail des femmes dans la Fédération du Livre est constante depuis son premier congrès de septembre 1881. Cependant, en juillet 1910, un rapport rédigé par Burgard, secrétaire adjoint de la Fédération, « préparé rapidement mais unanimement approuvé en séance privée du comité central » est présenté au dixième congrès de Bordeaux. Celui-ci se fondait « malgré les échecs antérieurs, sur la nécessité de remonter un courant périlleux ».⁴³

Deux problèmes distincts étaient posés : celui du droit au travail des femmes à tarif égal et celui de l'entrée des femmes dans le syndicat.

- La première proposition affirme que « seront soutenues moralement et matériellement les sections qui... voudront réagir contre l'exploitation de la femme par l'obtention en sa faveur du tarif minimum syndical ». Elle est votée à la quasi-unanimité du congrès.

- La seconde en revanche n'est adoptée que par 74 voix contre 62 et 22 absentions. Elle proposait que « pendant une période transitoire (fixée à 2 ans)... les femmes (sans distinction d'âge ni de situation de famille) actuellement employées pourront être admises à la fédération aux mêmes conditions que les hommes. Au terme de celle-ci, seront seules admises les femmes payées au tarif syndical ».

Officiellement, les femmes sont donc admises au Syndicat du Livre pour la première fois. Elles sont à cette époque environ 12 000 à y travailler sur un total d'environ 64 000 salariés.⁴⁴

2. Les suites du Congrès de Bordeaux. L'affaire Couriau.

38 Couriau répond à Botinelli. La Bataille syndicaliste. 14 septembre 1913

39 Lettre ouverte au Comité central. La Vie ouvrière. Juillet 1913.

40 Couriau répond à Botinelli. Art. cit.

41 Emma Couriau. La Bataille syndicaliste. 21 août 1913

42 Cf., M. Guibert, Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914. CNRS. 1966. p. 49 à 64.

43 Burgard, rapporteur au congrès de Bordeaux demande une réparation rapide. La Bataille syndicaliste.

44 Claire Gérard. Syndicalisme féminin et bourses du travail.

Le congrès terminé, les critiques fusèrent de toutes parts et selon Burgard, « la solidarité et encore moins la générosité n'y avaient leur part ». Aussi, « aucune action, aucune propagande » ne furent entreprises pour faire appliquer les décisions prises. Plus encore, le 31 décembre 1911, le Comité central de la Fédération fait marche arrière. Après un coup de chapeau « à la généreuse initiative du congrès de Bordeaux », il adopte à l'unanimité un ordre du jour décidant « de tenir compte de certaines difficultés locales, (et) de laisser aux sections en les priant de s'inspirer de la volonté du congrès, toute latitude pour solutionner cette délicate question au mieux de leurs intérêts locaux et des intérêts généraux de la Fédération.»

Un problème statutaire était donc posé : alors qu'Emma Couriau se fonde pour obtenir son adhésion sur les décisions du congrès de 1910, sa demande fut refusée sur la base d'un ordre du jour de son comité central, voté 18 mois après le congrès.

Quant à son mari, il est radié en application d'une décision d'une assemblée générale lyonnaise de janvier 1906 et donc normalement caduc car antérieure à ce même congrès.

Le 27 juillet, une assemblée générale de la typographie lyonnaise dut être convoquée pour se prononcer sur les deux décisions. « On serait tenté de croire que la masse - plus sage - revien [drait] à des meilleurs sentiments et fit comprendre l'injustice, la gaffe magistrale à ses dirigeants », écrivait E. Couriau. « Il n'en fut rien. Les moutons tinrent l'honneur de rester à la hauteur de leurs bergers et par 300 voix contre 26 et 11 abstentions, [son] admission fut rejetée. »⁴⁵

Quant à la radiation de son mari, elle fut confirmée par 264 voix contre 48 et 22 abstentions.

Emma et Louis Couriau, aidés dans un premier temps par la Fédération féministe du Sud-Ouest, portent l'affaire sur la place publique et provoquent ainsi un énorme débat dans et à l'extérieur du syndicalisme français.

3. Les débats.

La section lyonnaise

Celle-ci, réformiste et acquise à la politique majoritaire du Comité central est l'une des plus importantes de la Fédération. Elle est aussi la plus farouchement opposée au travail des femmes puisque leur éviction progressive est l'un des points à l'actif de son programme. « La section lyonnaise, déclare son secrétaire Botinelli, mène depuis 30 ans la lutte contre la typote... Oui, nous poursuivons l'éviction de la femme de l'atelier de typographie, mais nous le faisons sans haine et sans brusquerie. Ainsi, sans faire de bruit, nous avons réussi (en 30 ans) à faire sortir plus de 100 femmes de l'atelier ».

Pour expliciter son refus d'accepter l'adhésion d'Emma Couriau, il expose les arguments suivants : « La motion (de Bordeaux) n'est pas aussi nette que l'on veut bien le croire ; elle n'a été adoptée qu'à une faible majorité ; l'admission des femmes était considérée, comme une possibilité et non comme une obligation ; en outre elle n'a pas été appliquée ».

L'ordre du jour de la réunion de la section de Lyon en date du 31 décembre 1912 rend « son entière liberté d'action aux sections ».

Quant à la radiation de Couriau, « c'est une conséquence absolument logique de notre refus d'accepter la femme et d'en poursuivre le remplacement par des hommes. Quoi de plus naturel que de demander à ceux des nôtres de donner l'exemple ? »

Cette mesure était d'ailleurs appliquée depuis 30 ans affirme Botinelli : « 25 typographes mariés à des typotes « bons syndiqués », s'y plièrent et « se conformèrent à cette décision ».

Un seul fut radié en 1909 pour avoir refusé de s'y soumettre. »

Et il poursuit : « Le confrère Couriau prétend n'avoir pas s'occuper de ce que fait sa femme, qui est absolument libre de disposer de sa vie comme elle l'entend.

Nous sommes d'accord avec lui, mais nous sommes aussi libres de nous défendre.

Et, en bon syndiqué, négligeant son intérêt personnel pour n'envisager que l'intérêt général d'une corporation de plus en plus menacée, il devait rester à nos côtés.

45 E. Couriau. La Bataille syndicaliste. 21 août 1913

Sa conscience le lui défend, c'est regrettable, mais dans notre syndicat qui n'est pas encore sous le régime libertaire, il y a un règlement, il y a des décisions, il faut s'y soumettre ou se démettre, sans cela pas d'existence possible pour notre organisation...

On nous traitera d'égoïstes, tant pis. Nous défendrons nos intérêts professionnels ...

Nous n'avons pas mission à redresser les torts et les inégalités choquantes de notre société.

Ce serait une tâche bien trop lourde pour nos faibles épaules. »⁴⁶

Une minorité cependant défendue, par Million considère qu'il s'agit là « de pratiques démodées d'une corporation fermée, luttant non pas contre ses adversaires de classe, mais surtout contre des compagnes exploitées. Pourquoi considérer que dans l'union de deux êtres, les actes de la femme soient fatalement subordonnés à la volonté du mari ou du compagnon ? À travail égal salaire égal... telle doit être la formule des salariés.

Que les femmes comptent aussi et surtout sur leur action directe et leur énergie personnelle pour s'affranchir à la fois de la tutelle parfois brutale de l'homme et de l'asservissement imposé par le patronat ». ⁴⁷

La Fédération du Livre

Celle-ci, par l'intermédiaire de son Comité central, était très gênée par le déclenchement de cette affaire ; elle souhaitait avant tout maintenir l'unité de la Fédération et ne pas se mettre mal avec une section de l'importance de celle de Lyon. Mais elle était aussi l'organe chargé d'obliger les sections à se conformer aux décisions de ses congrès.

De fait, le Comité central reprendra l'essentiel des arguments de la section de Lyon.

Seul le degré d'autonomie laissé aux sections est différemment apprécié : pour Keufer, Secrétaire général de la Fédération, il s'agit d'une « liberté d'action, sinon complète du moins partielle ». « Il faut temporiser »... déclare-t-il... « On détruit facilement, construire est plus difficile » etc.

Aussi, selon Emma Couriau « le Comité est-il intervenu, mais si timidement qu'on aurait pu croire qu'il avait honte de faire son devoir. »

Et pour tenter de justifier de la position des typos lyonnais, Keufer rappelle qu'ils ne « sont pas les seuls à faire preuve d'égoïsme professionnel » et cite le cas de « coupeurs » qui interdisent eux aussi l'emploi des femmes.

Pour terminer, il s'en prend aux féministes et rend « les femmes responsables de la déplorable mentalité dont elles se plaignent, car ce sont elles qui ordinairement sont chargées de l'éducation des enfants ». ⁴⁸ Une minorité cependant défendue par Mamelle, bien qu'adversaire du travail des femmes, se prononce pour la position « légaliste », c'est-à-dire contre la section de Lyon et contre Keufer. ⁴⁹

Emma Couriau

Celle-ci estime que « la typographie est, à Lyon, en plein moyen âge. On n'est pas à court de procédés pour persécuter les femmes, puisque l'on va jusqu'à se venger bassement sur les époux de la haine de sexe que l'on nous a vouée ». Et, devant cette iniquité, « sans précédent dans le monde syndicaliste », elle conclut par l'appel à la création d'un syndicat de femmes :

« Nombreuses sont mes camarades qui désirent être regroupées au syndicat. Que faire en présence d'une telle mentalité masculine ? Le moyen, le voici : Formons notre syndicat nous mêmes, donnons lui l'ardeur combative et éducatrice qui semble de plus en plus devenir l'apanage des femmes. Lorsque nous serons fortes et que nous aurons montré ce que nous sommes capables de faire, il faudra bien que la Fédération du livre nous accepte... À l'oeuvre donc ! » ⁵⁰

Louis Couriau

Celui-ci explique en partie sa radiation par le fait qu'il était « révolutionnaire » dans une section

⁴⁶ La typographie française. 16 août 1913

⁴⁷ Million. La Bataille syndicaliste. 26 août 1913

⁴⁸ Keufer, La Bataille syndicaliste. 24 et 25 août 1913

⁴⁹ Mamelle. La Bataille syndicaliste. 5 septembre 1913

⁵⁰E. Couriau. La Bataille syndicaliste. 21 août 1913

réformiste. Mais, il a su, plus fondamentalement, poser très efficacement le problème du pouvoir marital et de l'indépendance et de l'autonomie des femmes.

« On me fit connaître une décision par laquelle la section Lyon avait rayé un confrère sous prétexte que malgré l'ordre qui lui en avait été donné, ce confrère continuait à faire travailler sa femme comme compositrice. Je répondis naturellement que ce n'était pas moi qui obligeais ma femme à travailler. Je ne me crois pas ce droit. D'ailleurs même en admettant que je veuille faire acte d'autorité dans mon ménage, ma compagne se refuserait obstinément m'obéir. Elle prétend qu'on ne peut pas lui dénier le droit de travailler de son métier, que c'est une condition de vie et d'indépendance pour elle. Que puis-je alors ? Quel moyen employer pour l'obliger à ne rien faire ? Je l'ai demandé au Comité. On n'a pas su me répondre. J'ai parlé de la battre, de la mettre à la rue etc. Tous se sont récriés, il faut le dire à leur honneur. Alors ? »⁵¹

Botinelli, en revanche « lui demanda d'obliger sa femme à quitter le métier. Il me parla de persuasion et finalement ME CONSEILIA D'USER DU DROIT D'AUTORITE QUE LA LOI CONFERE AU MARI SUR SA FEMME. »⁵²

Voilà ce qu'un secrétaire de syndicat ose me proposer ! Et il parle de moralité ! »⁵³

Louis Couriau dénonce avec force en outre l'hypocrisie et la malhonnêteté des arguments employés. « ... Botinelli parle de moralité dans les ateliers. Que ne l'enseigne-t-il, lui, d'abord aux camarades syndiqués qui travaillent avec des femmes ?

On tient un patron avec le label, parce que celui-ci a besoin de certain travail pour lequel la marque syndicale est exigée et on s'imagine que l'on a remporté une victoire syndicale en évinçant la femme.

On oublie de parler des maisons qui, à la suite de grèves récentes, ont pris des femmes. On oublie aussi de parler des camarades qui ayant leur femme typote sont allés dans d'autres sections pour éviter la radiation...

On veut obliger ma compagne à quitter le métier, mais il y en a 50 derrière qui attendent la place.

On préfère voir les femmes de typos non syndiqués à la composition.

On s'est trompé lourdement à Lyon lorsqu'on a cru qu'en obtenant le même tarif pour la femme pour l'homme, les patrons préféreraient le travail de ce dernier.

Il n'en fut rien.

La désillusion fut grande alors que tous les bas sentiments humains se firent jour.

Le résultat ?

On se laisse aller à employer les misérables procédés que suggère une triste mentalité syndicale... vengeance sur la femme ; vengeance sur ceux qui la touchent de près ». ⁵⁴

Les féministes

Dès la décision de refus de son adhésion connue, Emma Couriau au porta son affaire devant la Fédération féministe du Sud-Est.

Sa secrétaire écrit à Keufer, se « fait envoyer rondement » et est « est priée de s'occuper de ses affaires ». Elle n'abandonne pas la défense d'Emma et justifie l'intervention des groupes féministes.

Elle rappelle notamment « que les ouvriers ne disposent pas eux-mêmes de la main-d'œuvre » et « que des hommes qui se croyaient imbus d'idées avancées légifèrent sur la femme comme ils reprochent aux bourgeois gouvernementaux de le faire à leur égard ». ⁵⁵⁽¹⁷⁾

Après confirmation de deux décisions le 27 juillet, la Fédération féministe lance le fer, contacte La Guerre Sociale où Pouget le premier cingle les typos lyonnais, la Bataille Syndicaliste où Rosmer entreprend une longue série d'articles sur le sujet, la Ligue des droits de l'homme dont le président F. de Préssensé envoie un formidable camouflet à la Fédération du livre.

C'est la Ligue qui obtiendra d'ailleurs la réintégration ultérieure de Couriau à la Fédération, le 2 novembre, à titre individuel.

La presse féministe : l'Équité, l'Action féministe, le Droit des femmes, la Française se mobilise ainsi

51 La Vie Ouvrière. Juillet 1913

52 En majuscule dans le texte.

53 L. Couriau. La Bataille syndicaliste. 14 septembre 1913

54 M. Guillot. La Voix du peuple. 4 janvier 1914

55 L. Couriau. La Voix du peuple. 5 avril 1914

que l'Union pour le suffrage des femmes.

Louis Couriau leur rendra hommage et justice : « Qui a fait connaître au monde ouvrier et a mené campagne en faveur du droit au syndicat d'une femme dont un syndicat fédéré et confédéré a voulu nier le droit au travail et en rendre responsable le mari ? La Fédération féministe du Sud-Est et toutes les organisations féministes de France. Est-ce assez concluant ? » Écrit-il en réponse à ceux et celles qui doutaient de l'importance de l'action des féministes.

Les anarchistes

Couriau déplore que « parmi ses adversaires acharnés », se trouvaient « même des anarchistes », mais il veut croire que « ce n'étaient que des farceurs n'ayant d'anarchistes que le nom ».

En tout état de cause ce n'est que tardivement que *Le Libertaire* se prononce, sur une position très ferme, radicalement opposée à la section de Lyon : « Tous les motifs que l'on invoque ne sont que raisons de circonstance destinées à masquer le désir de supprimer la concurrence, de restreindre le nombre des confrères, de truster la production. On leur dit : le métier est trop pénible pour vous, camarades, si nous vous chassons de NOS ateliers, c'est dans votre intérêt... Tartuffes !...

Les typos lyonnais parlent d'immoralité, de la promiscuité dangereuse des hommes et des femmes ! Dangereuse pour qui ? Leur vertu est-elle donc si fragile qu'elle ne peut supporter la présence d'un jupon sans faiblir ?

Et les brocheuses, leurs voisines d'atelier cessent-elles d'être des femmes en n'étant pas des concurrentes ?

Ils invoquent l'hygiène insuffisante des ateliers. Ce qui ne vaut rien pour les autres leur convient donc ?

Pourquoi discuter, pourquoi ergoter ?

Ce qu'ils veulent, c'est l'élimination des concurrents, pas autre chose.

Les femmes ont le droit de travailler partout ou elles peuvent exercer leurs facultés et lorsque les typos obtiennent que les typotes soient chassées des ateliers, ce n'est pas le bon droit qui triomphe mais le biceps... »⁵⁶.

La CGT

Un article de Marie Guillot dans l'organe officiel de la CGT *La Voix du Peuple* engage le débat.

Après avoir précisé sans ambiguïté le rôle essentiel joué par les féministes « que l'on ne saurait blâmer (!) » et souligné les « réticences de la syndicale et ouvrière », elle aborde courageusement les questions de fond : « Comment se fait-il que seules elles aient pu prendre en main la cause des travailleuses ? Est-ce que les travailleuses, tout comme les travailleurs ne relèvent pas de la CGT ? Comment se fait-il que la CGT n'ait pris aucune position dans cette affaire ? N'y- a-t-il pas là une lacune dans son organisation ? ». ⁵⁷

Le débat se poursuivra avec âpreté jusqu'à la guerre de 1914 notamment dans *La Voix du peuple*. Il est alors question d'un projet de création d'un comité d'action syndicale féminine à la CGT.

A. Rosmer, clôturant la série d'article dans la *Bataille Syndicaliste* sur la question, put écrire qu'il fut « étonné de trouver tant de défenseurs de la famille parmi les militants ouvriers.

Sans doute pour quelques-uns c'est un moyen hypocrite de se débarrasser de l'ouvrière. Mais la plupart sont sincères.

Quand Paul Bourget ne trouvera plus de disciples chez les bourgeois il pourra venir en chercher dans les syndicats.

Ils défendent la famille comme le feraient les membres de l'Académie des sciences morales ».

Et il ajoute qu'il « serait temps que les camarades abandonnent la mentalité antidéluvienne qui leur donne une si étrange conception des rapports qui doivent exister entre l'homme et la femme.

Est-il si difficile d'admettre que la femme peut agir par elle-même et qu'elle a voix au chapitre, quand il s'agit de régler sa vie et sa destinée » conclut-il ? ⁵⁸

⁵⁶ *Le Libertaire*, 6 septembre 1913

⁵⁷ *La Voix du peuple*, 4 janvier 1914

⁵⁸ *La Bataille syndicaliste, La femme à l'atelier*, 28 septembre 1913

ÉVOLUTIONS, PERMANENCES, RÉSISTANCES

Les contradictions du premier XX^e siècle

1914-1945 : Un très court demi-siècle, une « ère de catastrophes » (Hobsbawn) et d'espérances violentes ?

La Grande Guerre, événement fondateur, matrice d'un siècle de brutalités extrêmes peut être effectivement considérée comme une rupture pour tous et toutes. Mais l'événement véhicule également une image plus discutable de moment décisif de l'émancipation féminine, remise en question par Françoise Thébaud⁵⁹. Michelle Perrot résume « *La guerre remet chaque sexe à sa place* ». Au cours de ces trente ans, il y a deux guerres...

Les effets de la Première Guerre

- Une faillite du féminisme international

Les mouvements féministes n'échappent pas à l'Union sacrée, au chauvinisme parfois, profondément persuadés que le combat est une guerre du droit. Les associations réformistes sont unies derrière les combattants, organisent des activités d'aide aux soldats qui doivent beaucoup à l'héritage philanthropique ; elles font l'éloge de la natalité et de la maternité (une France forte a besoin de fils) et elles condamnent l'avortement. Elles refusent de participer au Congrès international de la Haye (1915). Toutefois, le pacifisme réapparaît, minoritaire, avec la crise de 1917 et le procès d'Hélène Brion que la principale protagoniste veut transformer en défense du féminisme.

- La participation à l'effort de guerre

Servir est un souhait à peu près unanime. La participation des femmes prend deux aspects qui font d'elles un rouage fondamental de l'économie de guerre.

Elle prend la forme du rôle traditionnel de la femme qui soigne (et reconforte) sous les ordres des hommes compétents, les médecins. Très peu de femmes, en effet dans le corps médical ; Marie Curie fait admettre toutefois son service radiologique au front. Les « anges blancs », lyriquement louées pour leur dévouement, et leur patience sont pour partie des salariées professionnelles mais nombreuses sont les bénévoles (les deux tiers), appartenant aux classes moyennes et supérieures. Travaillant pour l'essentiel à l'arrière, certaines sont admises au front à partir de 1915.

Par ailleurs la participation prend aussi une autre forme, le remplacement des hommes au travail : ce mouvement se fait dans la suite du développement du travail féminin observé à la Belle Époque. On sait que les femmes représentaient en 1914 environ 37% de la population active, répartis à peu près également entre les trois secteurs.

Dès août 1914 demande est faite aux paysannes de remplacer « *sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille*⁶⁰ » mobilisés juste à la période de la moisson. Des femmes dirigent de fait pendant le conflit environ 800 000 exploitations. Dans la durée cette situation accélère la mécanisation quand les moyens financiers le permettent. Mais des paysannes modestes doivent, elles, remplacer non seulement les hommes mobilisés mais aussi les bêtes réquisitionnées et parfois s'atteler à la charrue.

Dans l'industrie et les services, l'augmentation de l'offre d'emplois et les besoins des familles de soldats expliquent une montée du travail féminin pour une fois salué par les

⁵⁹Voir en particulier le tome V de *l'Histoire des femmes*, G. Duby, M. Perrot (dir).

⁶⁰ Discours de Viviani

politiques comme par l'opinion. En 1917, le taux d'activité des femmes en âge de travailler serait de 60%. La guerre longue, à partir de 1915, en effet, exige la mobilisation de l'arrière et la munitionnette en devient la figure emblématique. Les femmes entrent dans des activités jusque là très masculines comme la métallurgie et l'armement : des secteurs où leur présence avait été regardée jusqu'alors comme incompatible avec leur « nature ». Si la fabrication des obus est l'aspect le plus spectaculaire de leur implication dans l'effort de guerre, on les trouve aussi dans l'automobile, l'aéronautique, le livre... Dans l'industrie aussi, leur présence conduit à la mécanisation et à la division des tâches. Les salaires sont relativement élevés mais les journées lourdes, la réglementation suspendue. A partir de 1917, les grèves de femmes deviennent nombreuses. La syndicalisation a augmenté mais la méfiance de la CGT vis à vis du travail féminin reste forte. Le statut de « remplaçantes » des travailleuses est souvent souligné.

La féminisation des services a commencé avant la guerre : elle s'amplifie. À l'école les institutrices s'occupent désormais aussi des « grands » et effectuent les tâches administratives des mairies. Elles entrent dans l'enseignement secondaire masculin. Elles deviennent beaucoup plus nombreuses dans les postes, les transports, le commerce où leur présence s'était déjà affirmée.

Il est vrai qu'ainsi les femmes acquièrent une autonomie nouvelle et se prouvent qu'elles peuvent exercer des responsabilités mais les voix ne manquent pas pour dire que c'est provisoire.

- Un lourd tribut de souffrances

Pour beaucoup, le quotidien est difficile, la vie chère et les ressources insuffisantes (pénuries et difficultés sont d'ailleurs encore plus grandes en Allemagne où le rationnement est instauré). Mais bien d'autres souffrances sont à affronter : le deuil d'abord, des mères, épouses (700 000 veuves) et fiancées. Les violences aussi. Dans les départements occupés, des femmes ont été arrêtées, déportées, violées. Les viols de guerre, quand ils ont été suivis de grossesses ont posé le problème de « *l'enfant de l'ennemi*⁶¹ », de l'enfant de la honte et de la barbarie. Avortement, infanticide sont-ils admissibles dans ce cas-là ? Le problème est débattu à partir du sort et du sang de l'enfant (sera-t-il « impur » ?)... plus qu'en tenant compte de la détresse de la mère. Après l'indulgence pour l'infanticide, l'opinion tend à parier sur la force du sang français...

- Le retour à la normale : des clivages renforcés entre les sexes

L'approche de la fin du conflit voit se développer critiques et craintes vis à vis des femmes. La peur des guerriers de se trouver face à la concurrence au travail s'ajoute à celle du brouillage des rôles. « Liberté de l'arrière », « frivolité », « futilité », « infidélité » alimentent une opinion misogyne qui, par ailleurs, craint la dénatalité. Repeupler la France, sauvegarder la race vont être les assignations féminines tandis que les guerriers de retour doivent retrouver leur place de chef de famille. Dès 1920, la Chambre adopte la loi réprimant « *la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle* » renforcée en 1923 par une loi confiant le délit d'avortement aux magistrats professionnels des tribunaux correctionnels (qui ne se laisseront pas émouvoir comme un jury). Les féministes réformistes approuvent ces mesures

De fait, les « femmes à la maison » est un message explicite des pays belligérants en 1918. La démobilisation féminine annoncée dès le surlendemain de l'armistice en France, devient officielle en janvier 1919. Déjà, 500000 des femmes employées dans l'armement ont été licenciées en novembre.

61 Voir plus loin l'article de Colette. Stéphane Audoin-Rouzeau a repris l'expression pour son livre, *L'enfant de l'ennemi*, Aubier, Collection historique, 1995.

Après guerre, entre deux guerres

- *Métamorphose de la mode, métamorphose des mœurs ?*

Cheveux coupés, silhouette longiligne et mince, vêtements fluides et raccourcis, seins effacés, rondeurs aplaties (refus des rondeurs maternelles ?) : si « *l'invalidation sociale se manifeste d'abord par l'invalidation physique* »⁶², la « *garçonne* » dit son affranchissement. On est dans le prolongement des transformations amorcées au début du siècle. Dès lors, le fantasme de la femme sexuellement affranchie hante l'opinion des années 1920. Le scandale (un des plus importants du siècle) se cristallise avec la parution en 1922 du roman de Victor Margueritte⁶³ sorti sous ce titre en librairie le jour où le Sénat rejette le vote des femmes. Il provoque un véritable séisme chez les défenseurs de la morale traditionnelle. Mis à l'Index, condamné par la presse, interdit dans les gares, le livre manque de conduire son auteur devant les assises, et lui vaut sa radiation de l'ordre de la Légion d'honneur. L'héroïne est une jeune bourgeoise déçue par son fiancé qui la trompe. Refusant la « double morale », elle quitte sa famille, travaille, multiplie les expériences (elle use de sa liberté comme un garçon...), et finit sauvée de l'autodestruction par un mariage avec un ancien combattant. Emblématique de la confusion des sexes pour les antiféministes, Victor Margueritte dérange les féministes par l'agitation produite. Anatole France est bien seul pour le défendre par sa lettre ouverte à la Légion d'honneur⁶⁴. Les loisirs plus mixtes, les sports pratiqués en commun par les couples, le libre choix des conjoints, la progression des divorces accentuent l'impression de mutation des mœurs vécue par les contemporains.

« Décadence nationale », « menaces sur la race française », « écroulement de la civilisation », l'après-guerre est mal vécu par les conservateurs qui voient également dans les influences de la Russie soviétique la source du dérèglement social, du « *bolchevisme des mœurs* » (Paul Morand). Rappelons que le code de la famille adopté en 1918 dans la Russie soviétique, sous l'influence d'Alexandra Kollontaï, est résolument révolutionnaire. Il libéralise le divorce, et établit une égalité absolue entre les conjoints. De plus, en 1920, l'avortement est légalisé. Le marxisme paraît pouvoir se conjuguer avec le féminisme... Mais la gauche n'est pas en reste pour déplorer, en France, une société cynique et pourrie. La parution du « *Diable au corps* » en 1923 n'arrange pas les choses...

Et pourtant, même si les apparences annoncent des changements, n'y-a-t-il pas une contradiction entre toute cette émotion, toutes ces lamentations et la petite vitesse avec laquelle les femmes entrent dans la modernité ? L'habit fait-il l'émancipation ? La fin de la guerre n'a-t-elle pas sonné la remise en place de chaque sexe ?

- *Des fées du logis pour repeupler la France*

Brigitte, l'héroïne de la série de romans de Berthe Bernage parus à partir de 1928 donne l'idéal dominant entre les deux guerres. Épouse, mère, ménagère : destin des filles, mission des femmes soigneusement construits par l'éducation parce que voulus par la « nature ». Celle-ci est relayée par l'État qui désormais intervient sur la natalité, protège et valorise la maternité (Fête des mères, 1926) et la femme au foyer. L'éloge de la ménagère promeut l'image nouvelle d'une professionnelle de l'organisation taylorisée de l'espace domestique s'appuyant sur une technologie de machines que l'on peut admirer au premier salon des Arts ménagers en 1923 (tout ou presque est déjà inventé). Admirer et guère plus : les machines sont inaccessibles au plus grand nombre. Les Arts ménagers devraient cependant remplacer pour les classes moyennes le travail d'une domesticité de plus en plus rare et influencer les classes populaires. L'enseignement ménager de l'état dispensé dans les établissements secondaires est orchestré par les nombreux manuels et magazines qui « font » l'idéal féminin : la réalité est toutefois loin du papier glacé,

62 Ph. Perrot, *Le corps féminin*, Seuil, 1984

63 Victor Margueritte, *La garçonne*, 1922, réédition livre de poche, 1966.

64 Voir cette édition.

beaucoup de logements sont vétustes et inconfortables. Les progrès notables sont l'extension progressive de l'électricité et du gaz : en 1938, 65% des Français ont l'électricité...

Le temps qui devrait être gagné grâce à une approche rationnelle de l'art ménager servirait aux mères à fournir une attention de plus en plus grande à leurs écrasantes responsabilités d'éducatrices et à une pression médicale de plus en plus forte. Car l'éloge de la reine du foyer est au service de l'obsession nataliste. Celle-ci manie l'instauration de primes et indemnités (1932 : les allocations familiales) et la répression prévue par les lois de 1920 et 1923. Les néo-malthusiens sont rares et poursuivis, les féministes réformistes soutiennent la politique nataliste, (quelques féministes radicales la refusent), mais le taux de natalité, lui, demeure obstinément bas...

- Des Françaises résistent sur le marché du travail

Le taux d'activité féminine reste important malgré un tassement à partir du milieu des années 20. Un actif sur trois est une active. Cette caractéristique française doit être pensée en liaison avec la politique nataliste : plus que jamais les discours officiels dénie à la femme le droit au travail, mais celui-ci est tellement sexué qu'il n'est pas évident que les unes puissent être remplacées par les autres. On pense toujours, en parlant de travail féminin « travail de la femme mariée et mère de famille hors du foyer », mais la réalité est aussi faite de jeunes filles, célibataires, veuves (et de femmes mariées aux ressources insuffisantes)... La réalité résiste, la délégitimation aussi.

Dans l'industrie, le travail à domicile et les branches traditionnellement féminines s'affaiblissent (passementerie, broderie...) mais les femmes investissent, à la faveur de la mécanisation, des secteurs plus traditionnellement masculins (chimie, industries automobiles, petite mécanique). Embauchées sans qualification, sous-payées, « *elles sont parquées dans un travail tout à fait machinal, où on ne demande que de la rapidité* » (Simone Weil). Pourtant l'usine offre quelques avantages : les ouvrières participent à une sociabilité féminine appréciée, elles sont mieux rémunérées qu'à domicile et sont soumises à un travail plus régulier avec des périodes de repos prévues (semaine anglaise, congés payés à partir de 1936). Les accords Matignon maintiennent le principe d'un abattement sur les salaires féminins.

L'explosion du tertiaire est une chance pour le travail féminin. Les femmes y étaient, avant 1914, présentes dans les rôles traditionnels de soins et d'éducation, dans les emplois subalternes du commerce. Elles amorçaient à peine une présence dans les bureaux qu'elles « envahissent » désormais : dans les postes, les administrations, les banques, les assurances... où elles occupent des emplois qui protègent les hommes de la déqualification... Le métier se substitue à la dot à différents niveaux des classes moyennes où les filles sont désormais mieux instruites. Pour les employées, il n'y a pas d'espoir de promotion, mais la figure de la secrétaire qui émerge dans l'ombre du patron incarne une hiérarchie satisfaisante des sexes au travail.

Les percées déjà effectuées par les pionnières s'accroissent lentement, assez toutefois pour impressionner l'opinion.. Devant la pression qui s'exerce, le décret Bérard (1924) unifie les enseignements et permet aux lycées de filles de préparer le baccalauréat (seul le collège Sévigné, privé, l'assurait) : l'inscription à l'Université est donc plus facile. L'orientation vers l'enseignement s'affirme, avocates, pharmaciennes, médecins sont un peu plus nombreuses. Pour certains bourgeois, le diplôme est effectivement une jolie dot, travailler n'est pas forcément déchoir. Les postes à responsabilité ne sont toutefois pas considérés comme destinés aux femmes.

La présence et la réussite des femmes dans le monde du savoir, des lettres, des arts et sciences, du journalisme sont parfois spectaculaires mais restent rares (Irène Joliot-Curie, ou Sonia Delaunay, Colette ou Germaine Tailleferre, Andrée Viollis ou Louise Weiss ...). L'exception confirme-t-elle la « règle » de la non créativité des femmes ? Opinion

répandue... Virginia Woolf décrit, (en 1929) un conditionnement social, mais « *Une chambre à soi* » n'aura de traduction en France qu'après la deuxième guerre.

- Femmes et politique : quels engagements, quelles résistances ?

Tandis que les Allemandes reçoivent le droit de vote dès 1918, et que les suffragistes britanniques remportent une demi-victoire (le vote à 30 ans), les propositions successives de la Chambre française (1919, 1932, 1935...), qui ont une audience apparemment large dans l'opinion⁶⁵, ne reçoivent du Sénat que refus ou manœuvres dilatoires. Si on passe sur les arguments misogynes caricaturaux regroupés par Christine Bard sous l'intitulé « le bêtisier de la République⁶⁶ », on peut avancer comme explication possible le conservatisme du Sénat représentant plutôt une France rurale attachée aux traditions, la peur des radicaux de voir se développer un vote féminin clérical... et sans doute d'autres éléments à analyser dans la culture politique française. Remarquons que Léon Blum a fait entrer trois femmes dans son gouvernement mais n'a pas proposé le droit de vote. Des femmes qui gouvernent sont plus facilement envisageables que des femmes qui représentent ?

Cependant les féminismes ont brièvement pris de l'ampleur au lendemain de la guerre bien que divisés en nombreuses associations où trois grandes tendances se dégagent : réformistes, modérées, radicales (celles-ci combattent non seulement pour le droit de vote, mais pour l'abolition de la loi de 1920)... Dans les années 1930, Louise Weiss s'efforce furtivement de reprendre les méthodes spectaculaires des suffragettes⁶⁷. Nous avons toujours affaire aux féminismes de la première vague que nous observons depuis le XIX^e siècle et qui réclament l'égalité des droits entre les sexes. Mais l'échec s'affirme avec la crise économique et enlève la cause suffragiste.

La crise, en effet, qui accentue la critique du travail des femmes « voleuses d'emploi », incite à des licenciements dans les services, renforce les partis d'extrême droite et met en valeur pour certains les systèmes totalitaires, modifie la hiérarchie des urgences. Elle conduit, en France, à une participation importante de femmes aux grèves et manifestations qui suivent l'arrivée au pouvoir du Front populaire, et favorise leur syndicalisation. L'abattement sur les salaires féminins n'en est pas moins maintenu par les accords Matignon.

Au total, les femmes sont présentes sur la scène politique française entre les deux guerres par le débat récurrent sur leur droit de vote, par l'activité sociale ou pacifiste de leurs nombreuses associations, par la participation de trois femmes au gouvernement Blum. En 1938, le code civil partiellement réformé accorde aux femmes la pleine capacité de droit, tandis qu'en 1939 le code de la famille renforce la politique nataliste et familiale dans ses deux aspects, incitatifs et répressifs.

La France n'est pas isolée en Europe dans cette vision avant tout reproductrice des femmes. Les mesures libérales du début de l'ère soviétique ont été abolies sous Staline qui, toutefois, a besoin aussi de la main d'œuvre féminine à la production. Mussolini a engagé l'Italie dans une politique nataliste d'envergure. La propagande, les associations d'encadrement assignent les femmes italiennes à un modèle avant tout familial. En cas de travail de l'épouse, l'allocation aux familles n'est pas versée. Le nazisme encourage aussi la natalité mais dans les familles à « l'hérédité saine ». La politique nataliste se mêle de régénération raciale et est hantée par le métissage.

La crise, les totalitarismes ont étouffé la première vague de féminismes. La Seconde Guerre mondiale donne le coup de grâce.

65 Cf texte de l'illustration cité plus loin ;

66 Christine Bard, *Les femmes dans la société française*, Armand Colin, 2001, p. 96.

67 Cf texte cité plus loin.

Les années noires

- Vichy et les femmes

Parmi les facteurs de la défaite de 1940, la Révolution nationale du maréchal Pétain compte explicitement l'esprit de « jouissance », la coquetterie, l'individualisme des femmes, leur égalitarisme (désir d'instruction, de travail hors du foyer...) qui les ont dénaturées, les ont éloignées de leur mission et qui ont affaibli la nation. On attend d'elles une rédemption par la soumission au nouveau pouvoir, le sacrifice aux intérêts supérieurs de la famille. Les mœurs des femmes de prisonniers sont surveillées... La loi doit retenir la femme au foyer. Les procédures de divorce sont rendues plus difficiles, la Fête des Mères, créée en 1926, réactivée, la natalité est exaltée, l'avortement encore plus sévèrement réprimé (une condamnation à mort). Par la loi du 11 octobre 1940, l'État français tente d'imposer une sévère limitation du travail des femmes : l'embauche des femmes mariées dans les services publics est interdite et la limitation de leur travail dans les entreprises privées encouragée. La politique familiale suit : l'allocation de salaire unique prolonge l'allocation de mère au foyer des années 1938-39. Ces mesures rencontrent l'approbation d'un éventail assez large d'associations et ne présente pas de totale rupture dans ses principes avec la III^e République. Mais les principes du Maréchal Pétain se heurtent aux nécessités de la réalité : la loi sur le travail des femmes doit être suspendue en 1942, par besoin de main d'œuvre.

- Les Résistantes : un rôle essentiel, un rôle mal reconnu

L'approche classiquement guerrière de la Résistance a mis en valeur quelques héroïnes emblématiques telles Bertie Albrecht ou Danielle Casanova mais a laissé « dans l'ombre » les femmes ordinaires essentielles dans la logistique (ravitaillement, liaison, convoyage, secrétariat, diffusion de propagande...). Leur choix relève parfois d'une expression familiale (G. de Gaulle, Laure Moulin, Lucie Aubrac...) ou d'une appartenance à un parti (communiste par exemple), mais toujours d'une conviction personnelle. Dans ces rôles spécifiques, indispensables et dangereux, elles risquaient leur vie, elles ont été réprimées, exécutées et déportées, mais, discrètes dès la fin de la guerre, elles ont moins que les hommes fait valoir leurs droits au titre de Combattant volontaire de la Résistance ; 6 (pour 1024 hommes) ont eu droit au titre de Compagnon de la Libération.

- Les camps

En matière d'extermination, les femmes ont payé leur tribut sans discrimination et rencontrèrent à leur retour la même difficulté que les hommes à « en parler ». « *Nous avons cherché à parler, mais nul n'a voulu entendre* ». Peut-être, par exemple, peut-on mettre en parallèle l'écriture « lazaréenne » de Primo Levi et celle de Charlotte Delbo.

- Les tondues : un « carnaval moche » ? une reconstruction de la masculinité ?

La Libération, en revanche sait sanctionner la collaboration horizontale et mettre en scène la punition de la trahison symbolique que représentaient les liens avec l'occupant. Le corps des femmes appartient à la nation, il doit être désinfecté, purifié et déféminisé par cette « cérémonie » ritualisée et humiliante, véritable défoulement collectif qui participe de la « reconstruction de la masculinité » de la Libération⁶⁸.

Par une ordonnance du 21 avril 1944, le général de Gaulle donne aux femmes les mêmes droits civiques qu'aux hommes. Le droit de vote est acquis parce que le retard de la France par rapport aux pays alliés est trop important ? Parce qu'elles ont participé à la Résistance ? Parce que le général de Gaulle pense que le vote féminin lui sera favorable ? ...

68 Pour tout ce qui concerne les années noires, voir Ch. Bard, *Les femmes dans la société française au XX^e siècle*, Armand Colin, 2001 auquel ces lignes doivent beaucoup. Pour le sursaut viril de la Libération, voir p.152-153.

DOCUMENTS ACTUELLEMENT MANQUANTS POUR LE PREMIER XX^E SIÈCLE

Front populaire : le texte de Simone Weil décrivant l'occupation des usines est très souvent reproduit...

- Un texte sur les femmes et le nazisme
- Pour l'URSS et sa politique vis-à-vis des femmes, on peut revenir au texte d'Alexandra Kollontai et travailler sur l'effritement progressif de l'utopie ou se reporter au document du Conseil de l'Europe par ailleurs très utile pédagogiquement « Enseigner l'histoire de l'Europe au XX^e siècle

LES FEMMES DANS LES USINES DE GUERRE

Dans un journal illustré déjà présenté, (à propos d'un reportage sur la suffragiste Hubertine Auclert) on peut avoir une idée des louanges que beaucoup voulaient adresser aux femmes pour leur contribution à l'effort de guerre... des stéréotypes sur les femmes au travail, et du caractère provisoire de leur visibilité dans de tels emplois.

« Une de nos féministes les plus qualifiées se montrait, il y a quelque temps, fort émue d'apprendre par une note empruntée aux journaux viennois que le commandement supérieur autrichien allait faire participer les femmes aux travaux de l'arrière : « Allons-nous donc, s'écriait-elle, nous laisser devancer par nos adversaires dans l'utilisation des femmes pour la défense nationale, comme sur tant d'autres points ? Cela serait d'autant plus regrettable que l'idée est française et vieille de plus d'un siècle. Sa marraine fut une femme plus connue pour sa beauté, son élégance et sa bonté que pour ses qualités intellectuelles, pourtant fort remarquables : la marquise de Fontenay qui, plus tard, devint Mme Tallien. »

Nous n'oserions, certes, pas prétendre que la proposition du service obligatoire pour les femmes non mariées, proposition suggérée, en effet, dès le 5 floréal de l'an II, par Mme Tallien, ait chance, aujourd'hui, d'être prise en considération mieux qu'elle ne le fut jadis par la Convention qui, lui ayant accordé une « mention très honorable », l'avait renvoyée aux commissions d'instruction et de salut public, - ce qui, déjà, en ce temps-là, équivalait à un enterrement. L'accueil assez peu encourageant reçu par la délégation de dames en costumes militaires, qui vinrent se présenter au général Gallieni, alors ministre de la Guerre, ne laisse à cet égard que peu d'illusions. Et il est bien probable qu'on dissertera encore longtemps, sans prendre une décision pratique, sur ces graves problèmes : faut-il remettre aux femmes toutes les charges du service de santé ? Peut-on les utiliser dans le service de l'intendance ? Questions délicates !... Car, de toute évidence, l'introduction des femmes dans des organisations demeurées exclusivement militaires n'est pas une réforme qui peut s'improviser.

Tout au moins, et dès à présent, serait-il injuste de nous reprocher l'avance prise par nos adversaires « dans l'utilisation des femmes pour la défense nationale ».

Il suffit, pour répondre à ce reproche, de connaître le nombre des ouvrières qui travaillent, à l'heure actuelle, dans nos usines de guerre. Le connaissez-vous, ce chiffre ? On peut vous dire, en tout cas, qu'au 1er janvier dernier il était déjà bien supérieur à 100 000 ; et, comme il augmente tous les jours, il sera, avant longtemps, - il est peut-être déjà égal au tiers de la totalité de la main-d'œuvre employée à la fabrication des munitions.

C'est sous la pression de la nécessité que la main d'œuvre féminine s'est employée aux travaux de la guerre.

À mesure que de nouvelles usines s'élevaient, que des machines plus nombreuses entraient en action, il devenait plus difficile de trouver les bras capables de les utiliser ou de les conduire. La main-d'œuvre civile laissée libre par la mobilisation avait été très vite épuisée, et on ne pouvait pas, sans danger, distraire trop d'hommes de l'armée combattante. Fort heureusement, les femmes, qui, pourtant, n'étaient pas faites pour le travail de la grosse métallurgie, n'hésitèrent pas à venir prendre la place des hommes. Certes, la plupart de celles-là n'avaient pas attendu la guerre pour chercher du travail en dehors de leur ménage, et gagner leur vie à l'atelier : mais c'était généralement à l'atelier de couture, de modes ou de tissage... Pour entrer dans l'atmosphère enfumée, alourdie des poussières des usines du fer, il leur fallait sacrifier leurs goûts, leurs habitudes et s'imposer des fatigues physiques qu'elles n'avaient pas encore connues. Elles se sont pliées à tout, avec un courage, un héroïsme qui leur venait sans nul doute de la conscience de contribuer par leur travail à la défense de leur mari, de leurs frères ; et ce sera leur façon à elles de collaborer à la grande victoire prochaine, vengeresse de tant de bons déjà couchés sur les plateaux lorrains ou dans les plaines du Nord !... Elles ont fait des prodiges d'adresse autant que d'endurance.

Il faut aller visiter aux environs de Paris une des grandes usines où l'on fabrique à la fois des obus, des tracteurs automobiles et des moteurs d'aviation pour se rendre compte de la variété des travaux auxquels la femme a su, sans longue préparation, s'adapter.

Les femmes sont partout : on les compte par milliers. Vous les trouvez, tout d'abord, employées à toutes les vérifications des pièces fabriquées, à toutes les opérations de contrôle si nombreuses et si délicates. Ces opérations paraissent relativement simples et commodes parce qu'elles sont facilitées, dans bien des cas, par des instruments très perfectionnés qui garantissent contre les erreurs de lecture au moyen de cadrans-comparateurs et de cadrans-amplificateurs. Mais il faut songer que l'attention qu'exigent les vérifications très minutieuses ne dispense pas d'un effort physique parfois considérable : ainsi peut-il passer dans les mains d'une de ces contrôleuses jusqu'à 2 000 obus par

jour; or, comme chaque obus pèse 7 kilos, cette « faible » femme a tout de même à la fin de sa rude journée manipulé 14 tonnes. Une paille ! ...

Il est d'autres travaux où, au premier coup d'oeil, les femmes apparaissent mieux encore à leur place : ce sont ceux qu'exige la fabrication des différentes pièces de la fusée d'obus, - petits mécanismes délicats dont certains sont si menus, si menus, qu'ils ne peuvent être maintenus sur la machine qu'au moyen de pinces métalliques... On risquerait de les perdre sous les doigts... L'exécution de ces pièces, dont quelques-unes exigent six opérations distinctes, a de grandes analogies avec les travaux d'horlogerie si délicatement minutieux...

Là, vous verrez des opératrices dont tous les mouvements sont admirablement calculés ; et il le faut, pour qu'elles réussissent, au contact d'un volant qui tourne à 1 200 tours, à ne jamais, comme dit le contremaître, « se laisser moucher un doigt ».

Plus loin, nous en trouvons d'autres, occupées à fondre les balles de shrapnels, puisant sans répit dans une bassine où le métal est maintenu en fusion à une température de 800 degrés ; d'autres « rodent » ces balles dans un tambour et les trient avant de les passer à des camarades, dont le travail consiste à les répartir uniformément dans le corps de l'obus, à les noyer dans la résine ou à les fixer sur des dés en bois qui garniront l'intérieur de l'ogive de chaque obus. Il n'est déjà plus permis à ces femmes de garder les soucis de coquetterie que nous avons pu observer dans la tenue, et l'arrangement des ouvrières occupées dans les premiers ateliers. Elles ont à se préserver de trop de souillures.

Mais, tout de même, leur délicatesse féminine n'est pas encore mise à d'aussi rudes épreuves que celle de leurs compagnes qui ont accepté de conduire un tour. La conduite du tour exige non seulement que vous restiez debout pendant toute la durée du travail, mais elle vous contraint à recevoir les projections de l'huile et de l'eau qu'il est nécessaire de laisser couler sans arrêt sur le tranchant des outils. A la fin de la journée, ces malheureuses, sont généralement trempées. Malgré la difficulté du travail sur le tour, les femmes se sont mises successivement à toutes les opérations nécessitées par la confection de l'obus : depuis des opérations purement automatiques jusqu'aux plus difficiles et aux plus compliquées. Vous les verrez procéder au tournage de la partie ogivale, au dressage du culot, au chariotage du corps de l'obus, au cylindrage avant traitement thermique « à la rectification à la meule du guidage et du cône de forçement de la douille ».

Dans quelques maisons, on a réussi à faire faire par des femmes la soudure autogène et à leur apprendre le maniement du burin pneumatique qui exige pourtant un développement de forces musculaires tout à fait exceptionnel.

L'organisation d'équipes de nuit féminines avait fait hésiter beaucoup d'industriels. Pour les décider, il a fallu une nécessité absolue. Mais les résultats ont été tout à fait rassurants. Les femmes ont fait preuve d'une plus grande résistance que les hommes ; les défections ont été de moitié moindres que dans les équipes d'hommes.

« C'est, nous disait un contremaître, que les femmes sont plus raisonnables. Elles rentrent se reposer, tandis que les hommes, à leur sortie de l'atelier, ont tendance à s'attarder au cabaret. »

Le rendement moyen de la main-d'oeuvre féminine est d'environ 80 % de la main-d'oeuvre masculine. Et là encore n'est-ce pas une règle absolue, car il y a bien des travaux où le rendement de la femme est égal et même supérieur à celui de l'homme. Un chef d'atelier nous en donnait cette explication « Il faut, pour certaines opérations délicates, de l'observation et de la patience. Ce sont deux qualités que les femmes possèdent à un plus haut degré que les hommes. Elles ont plus de souplesse dans les gestes et elles n'ont pas de crispation nerveuse en face de la difficulté. Elles arrivent très vite à une symphonie de mouvements qui facilite singulièrement leur travail. »

Plus tard, l'histoire, en étudiant et en décrivant comment la France est parvenue à la victoire finale, fera une place, à côté de l'armée combattante à l'armée industrielle et, en particulier, à ces femmes courageuses qui auront apporté toute leur énergie et sacrifié leurs goûts et leurs habitudes, leur coquetterie même - la plupart sont jolies — aux besoins de la défense nationale »

L'Illustration, 1917

COLETTE (1873-1954)

Le débat sur les enfants du viol pendant la Grande Guerre

Le texte est court. Depuis 1912, Colette s'adonne au métier de journaliste. La guerre lui fournit la matière de chroniques, d'articles plus ou moins dramatiques. C'est le temps des *Heures longues*. Au début de l'année 1915, l'opinion publique s'émeut du sort des femmes violées. Le problème est né avec l'invasion qui a précédé. C'est moins le sort dramatique de ces femmes qui émeut que celui de l'enfant à venir. Faut-il garder l'enfant du viol ou faut-il s'en débarrasser ?

La guerre modifie le contour des oppositions traditionnelles. Au nom des valeurs nationales, fortifiées par la guerre, tout un courant d'opinion s'inquiète des menaces qui pèsent sur l'avenir de la « *race française* ». Beaucoup se disent préoccupés du sort des femmes, mais la plupart ne voient dans ces atrocités que l'altération inéluctable du sang. Cette angoisse reçoit une caution scientifique grâce à un corps médical largement gagné à l'idée de l'avortement. Si Barrès n'est pas loin de penser que l'avortement est un moindre mal d'autres, plus expéditifs, préconisent l'infanticide. La violence faite aux corps des femmes aiguise la haine de l'ennemi. Cette haine que le pacifisme d'après guerre déroberait à notre attention et que redécouvre aujourd'hui l'historiographie.

Dans l'autre camp, se retrouvent les Églises, adversaires traditionnels de l'avortement, mais aussi le mouvement féministe, dans son ensemble. Ses représentantes, une Jeanne Misme, par exemple, réclament le respect de la vie au nom des valeurs de la maternité. Le féminisme est à cette date majoritairement attaché à la lutte contre l'avortement.

Le ton donné par Colette à sa chronique vise à plus de silence sur le débat et semble admettre que « l'instinct maternel » doit l'emporter. Le problème du traumatisme et de l'angoisse des femmes violentées lui paraît ne pas devoir résister au temps d'une grossesse.

L'expression utilisée dans l'article sert de titre à un ouvrage de Stéphane Audoin-Rouzeau, publié chez Aubier en 1995.

L'Enfant de l'Ennemi

24 mars 1915.

« Il va bientôt paraître au jour. Encore enfermé, palpitant à peine, il est déjà présent. Des journaux ont appelé, sur lui, tantôt la mansuétude et tantôt l'exécration. Les uns l'ont nommé « l'innocent », et nous ont fait de lui une peinture bien gênante, entre une mère pardonnée et un soldat français miséricordieux... Mais on l'a traité aussi d'ivraie empoisonnée, de crime vivant, et on l'a voué à l'obscur assassinat...

Les deux camps en sont là. Nous aurons bientôt les conférences sur l'Enfant de l'Ennemi... Cela est d'une tristesse affreuse. Pourquoi tant de paroles, tant d'encre répandues sur lui, et sur sa mère humiliée ?

- Mais il faut bien conseiller, guider ces malheureuses qui...

Non. Elles n'en ont pas besoin. Elles n'en sont plus aux premières heures, aux premiers jours de sombre folie, où elles criaient leur honte et suppliaient : « Que faire ? Que faire ? » Croyez-vous qu'une amère méditation qui dure 36 semaines ne porte pas ses fruits ? Donnez à celles qui manquent de tout, un abri, la nourriture, et quoi encore ?... Du travail..., une layette... et puis fiez-vous à elles. La plus révoltée, la plus vindicative n'est plus, maintenant, capable d'un crime, en dépit de ceux, qui l'en absoudraient d'avance.

- Mais que fera-t-elle ?

Laissez-la. Peut-être n'en sait-elle rien encore. Elle le saura en temps voulu. Elle souffre, mais l'optimisme dévolu à la femelle alourdi d'un précieux poids humain combat sa souffrance, plaide pour l'enfant qui tressaille et dote la mère d'un instinct de plus : celui de ne pas penser trop, de ne pas deviner l'avenir en traits noirs et nets. La plus vindicative, celle même qui s'éveille, la nuit, en maudissant le prisonnier impérieux de ses flancs, n'a pas besoin qu'on l'éclaire. Il se peut qu'elle attende, furieuse et épouvantée, l'intrus, le monstre qu'il faudra, sinon écraser au premier cri, du moins proscrire... Mais ayons confiance dans la minute où elle connaîtra, épuisée, adoucie, sans défense contre son instinct le meilleur, que le « monstre » est seulement un nouveau-né, rien qu'un nouveau-né avide de vivre, un nouveau-né avec ses yeux vagues, son duvet d'argent, ses mains gaufrées et soyeuses comme la fleur du pavot qui vient de déchirer son calice...

Laissez faire les femmes. Ne dites rien... Silence... »

COLETTE, *Les heures longues*, Fayard, 1917

ANATOLE FRANCE DÉFEND L'AUTEUR DE LA GARÇONNE

Victor Margueritte a commencé une carrière littéraire en pleine affaire Dreryfus, après dix ans d'armée. Il se singularise dès ses débuts par son engagement féministe, favorable au divorce et à l'union libre. Ses romans n'offrent aucun parfum de scandale jusqu'à la sortie de *La Garçonne* dont on veut faire le livre emblématique des années folles. Toute la presse conservatrice, tous les défenseurs de la morale traditionnelle crient au scandale. Mis à l'Index par l'Église, poursuivi par la Ligue des pères de familles nombreuses, l'auteur échappe de peu aux assises, et il est radié de la Légion d'honneur. Anatole France, aussi respecté et glorieux dans sa vieillesse (il a 78 ans) que le fut V. Hugo, reconnu internationalement par le prix Nobel (et de plus, pas du tout scabreux !), prend sa défense dans une lettre ouverte à la Légion d'honneur. Le livre nous paraît aujourd'hui bien anodin...

« ...Des affaires semblables ont déjà été portées devant certaines juridictions, et la justice n'eut point à se féliciter de les avoir évoquées. Deux chefs-d'œuvre qui honorent la France et charment le monde, *Madame Bovary* et *les Fleurs du Mal* ont été poursuivis. Un très noble poète, dont s'honore l'Académie française, Jean Richepîn a été condamné pour une œuvre que tous les lettrés admirent aujourd'hui. Que votre tribunal, Messieurs, instruit par ces exemples et inspiré par votre sagesse n'ajoute pas *La Garçonne* à la liste déjà longue des livres qui condamnent aujourd'hui et pour les siècles, les juges qui les ont condamnés à leur apparition.

Messieurs, Victor Margueritte est connu pour un grand nombre de livres qui témoignent d'un noble talent et d'une haute moralité. Comment serait-il devenu tout à coup l'auteur d'un ouvrage infâme ? Cela ne peut être et cela n'est pas. On retrouve dans ce livre, qui souleva tant de feintes fureurs, les idées généreuses qui ont toujours inspiré l'auteur. Jugez-en par le sujet. Une jeune fille, bien douée et d'un caractère énergique, trouve avec raison le monde bien laid⁶⁹. Par une erreur que Victor Margueritte n'approuve nullement, cette jeune fille désespérée s'égare dans des vices pour lesquels elle n'était point faite. Après quelques années d'erreurs, qu'elle aime trop peu elle-même pour les faire aimer, elle rentre dans une vie honnête et régulière où elle trouve la paix du cœur et le contentement qu'elle cherchait vainement ailleurs. Voilà, en substance, la fable de *La Garçonne*. Elle est vertueuse, et il se peut que tels auteurs que ce livre fait crier d'indignation pourraient bien dans les leurs développer des thèmes moins moraux.

A vrai dire, ce sont certains détails qui ont le plus choqué, me dit-on, dans l'ouvrage incriminé. Il serait bien surprenant qu'un écrivain aussi sûr de sa forme que l'est Victor Margueritte ait perdu tout à coup sa maîtrise. N'a-t-on pas méconnu, à son préjudice, les droits de l'art, les justes libertés de la pensée et les exigences d'un sujet qui traite d'une société telle qu'il n'y en eut jamais de pareille en France ? Victor Margueritte a peint, dans *La Garçonne*, la société que la guerre a faite ; il a montré la dépravation qui avait atteint, chez les nouveaux riches, une outrance inouïe. Tout le monde le sait, puisque, en ces temps éhontés, la débauche débordait jusque dans la rue. A mon sentiment, le peintre est resté, dans ses tableaux, bien en-deçà de la réalité. Les maux immesurés d'une longue guerre avaient produit des mœurs abominables que le moraliste devait peindre. C'est ce qu'a fait Margueritte, avec une mesure qui décèle l'homme de goût. [...]

Je vous en prie, dans votre intérêt, ne faites point ce qu'il ne vous convient pas de faire. Abstenez-vous dans une affaire qui passe infiniment votre compétence.

Craignez de censurer le talent. C'est ce que fit, à l'endroit de Gustave Flaubert, monsieur Pinard, qui passait pour homme d'esprit et honnête magistrat et dont la mémoire reste à jamais ridicule. Respectons les droits sacrés de la Pensée qui trouvent dans l'avenir des vengeurs implacables....

Voilà, messieurs, les observations que j'ai cru pouvoir vous présenter respectueusement, à la faveur de mon âge et des occupations qui ont rempli ma vie. »

Anatole France, *Lettre ouverte à la Légion d'honneur*, 1922 Rééditée avec *La Garçonne*, livre de Poche, 1966, p. 11-14

69 Son fiancé la trompe et elle refuse « la double morale » (pureté et fidélité pour les femmes, liberté d'expériences pour les hommes).

LES ETUDES REMPLACENT LA DOT

Simone de Beauvoir

Simone de Beauvoir est née en 1908 dans une famille bourgeoise parisienne, avec une mère très catholique. Éduquée au cours Désir, chic et strict, elle aurait dû être promise au destin normal d'une « jeune fille rangée », celui d'épouse, dotée, mère de famille et maîtresse de maison. En effet la bonne bourgeoisie n'envisage guère le travail de l'épouse, sauf cas rares (Louise Weiss en a obtenu l'autorisation). Le temps se partage entre la gestion de la maison, l'éducation des enfants, le salon (certaines bourgeoises ont encore leur « jour »), les amies, le piano, la lecture, les ouvrages de dames. Cela implique des revenus confortables du chef de famille complétés par ceux de la dot de sa femme. La guerre a fortement diminué certaines fortunes, amenant des familles à réduire leur train de vie et à prévoir un avenir différent pour leurs enfants. C'est le cas de George de Beauvoir qui l'accepte mal.

« Dans mon milieu, on trouvait alors incongru qu'une jeune fille fit des études poussées ; prendre un métier, c'était déchoir. Il va de soi que mon père était vigoureusement anti-féministe : il se délectait, je l'ai dit, des romans de Colette Yver ; il estimait que la place de la femme est au foyer et dans les salons. Certes, il admirait le style de Colette, le jeu de Simone ; mais comme il appréciait la beauté des grandes courtisanes : à distance ; il ne les aurait pas reçues sous son toit. Avant la guerre, l'avenir lui souriait ; il comptait faire une carrière prospère, des spéculations heureuses, et nous marier ma soeur et moi dans le beau monde. Pour y briller, il jugeait qu'une femme devait avoir non seulement de la beauté, de l'élégance, mais encore de la conversation, de la lecture, aussi se réjouit-il de mes premiers succès d'écolière ; physiquement, je promettais ; si j'étais en outre intelligente et cultivée, je tiendrais avec éclat ma place dans la meilleure société. Mais s'il aimait les femmes d'esprit, mon père n'avait aucun goût pour les bas-bleus. Quand il déclara : « Vous mes petites, vous ne vous mariez pas, il faudra travailler », il y avait de l'amertume dans sa voix. Je crus que c'était nous qu'il plaignait ; mais non, dans notre laborieux avenir il lisait sa propre déchéance ; il récriminait contre l'injuste destin qui le condamnait à avoir pour filles des déclassées.

Il cédait à la nécessité. La guerre avait passé et l'avait ruiné, balayant ses rêves, ses mythes, ses justifications, ses espoirs. Je me trompais quand je le croyais résigné ; il ne cessa pas de protester contre sa nouvelle condition. A la maison, il gémissait sur la dureté du temps ; chaque fois que ma mère lui demandait de l'argent pour le ménage, il faisait un éclat ; il se plaignait tout particulièrement des sacrifices que lui coûtaient ses filles : nous avions l'impression de nous être indiscrètement imposées à sa charité. S'il me reprocha avec tant d'impatience les disgrâces de mon âge ingrat, c'est qu'il avait déjà contre moi de la rancune. Voilà que je n'étais plus seulement un fardeau : j'allais devenir la vivante incarnation de son échec. Les filles de ses amis, de son frère, de sa soeur seraient des dames : moi pas. Certes, quand je passai mes bachots, il se réjouit de mes succès ; ils le flattaient et lui évitaient bien du souci : je n'aurais pas de peine à gagner ma vie. Je ne compris pas qu'il se mêlât à sa satisfaction un âpre dépit.

« Quel dommage que Simone ne soit pas un garçon : elle aurait fait Polytechnique ! » J'avais souvent entendu mes parents exhaler ce regret. Un polytechnicien, à leurs yeux, c'était quelqu'un. Mais mon sexe leur interdisait de si hautes ambitions et mon père me destina prudemment à l'administration : cependant il détestait les fonctionnaires, ces budgétivores, et c'est avec ressentiment qu'il me disait : « Toi au moins, tu auras une retraite ! » J'aggravai mon cas en optant pour le professorat ; pratiquement, il approuvait mon choix, mais il était loin d'y adhérer du fond du coeur. Il tenait tous les professeurs pour des cuistres. »

Simone de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Paris, Gallimard, 1949, pages 175 et 177

SIMONE WEIL (1909-1943) ET LE TRAVAIL DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE AU MILIEU DES ANNEES 30

Simone Weil obtient l'agrégation de philosophie en 1931. Nommée à la fin de cette même année au lycée de jeunes filles du Puy, elle n'a alors que 22 ans. Moins de trois ans plus tard, elle

demande un « *congé pour études personnelles* » et l'obtient. À la fin de l'année 1934, en décembre, elle entre comme manœuvre chez Alstom. L'intellectuelle à l'avenir prometteur prend « *contact avec la vie réelle* ». La décision s'explique par un intérêt, déjà ancien, pour la question ouvrière. À l'École Normale supérieure, l'engagement en faveur des revendications ouvrières (elle a collaboré avec la tendance trotskyste du syndicalisme révolutionnaire), lui avait valu l'appellation aigre-douce de « *vierge rouge* » de la part du directeur. Un engagement servi par d'exceptionnelles qualités intellectuelles. Son œuvre ne sera découverte qu'après sa mort, avec la publication posthume de *La Pesanteur et la Grâce* (1947), *Attente de Dieu* (1949), *La Condition ouvrière* (1951). Maurice Nadeau voit dans le premier de ces ouvrages « *le témoignage d'une expérience égale à celle des grands mystiques* ». Désireuse de s'engager dans les Forces françaises libres elle a, en effet, rejoint Londres. Épuisée par la tuberculose, le travail, les privations qu'elle s'impose pour être en harmonie avec ses compatriotes qui subissent le rationnement, elle meurt en 1943.

Au moment où Simone Weil entre à l'usine, le travail des femmes dans l'industrie change peu à peu. Les branches jusque là très féminisées avaient été celles de l'industrie textile : la couture, la confection... L'introduction du taylorisme dans des industries jusque là traditionnellement masculines — la métallurgie, la mécanique ou la chimie — conduit une partie du patronat à préférer la main-d'œuvre immigrée et... féminine. L'entrée des femmes dans des secteurs très dynamiques, représentatifs de la seconde Révolution industrielle, consolide la place des femmes dans l'industrie. La rationalisation du travail rompt l'isolement où les tenaient beaucoup de métiers du textile.

Le désenclavement professionnel se paie d'une pénibilité accrue du travail. Simone Weil en témoigne. La pensée d'abord focalisée par la condition ouvrière, la jeune philosophe a peu écrit sur les femmes. Sa « *Lettre à une élève* » ne donne que plus de prix à son témoignage. Dans l'ordre des qualités couramment attribuées à la main d'œuvre la « rapidité » remplace « l'application ». La machine exige, dans le nouvel ordre usinier, non plus des « petites mains », mais des ouvrières dociles. Le travail à la chaîne modifie la division sexuelle du travail, mais ne la récuse pas.

Lettre à une élève
(1934)

« Il y a longtemps que je veux vous écrire, mais le travail d'usine n'incite guère à la correspondance. Comment avez-vous su ce que je faisais ? Par les sœurs Dériou, sans doute ? Peu importe, d'ailleurs, car je voulais vous le dire. Vous, du moins, n'en parlez pas, même pas à Marinette, si ce n'est déjà fait. C'est ça le « contact avec la vie réelle » dont je vous parlais. Je n'y suis arrivée que par faveur ; un de mes meilleurs copains connaît l'administrateur-délégué de la Compagnie, et lui a expliqué mon désir ; l'autre a compris, ce qui dénote une largeur d'esprit tout à fait exceptionnelle chez cette espèce de gens. De nos jours, il est presque impossible d'entrer dans une usine sans certificat de travail — surtout quand on est, comme moi, lent maladroit et pas très costaud.

Je vous dis tout de suite — pour le cas où vous auriez l'idée d'orienter votre vie dans une direction semblable — que, quel que soit mon bonheur d'être arrivée à travailler en usine, je ne suis pas moins heureuse de n'être pas enchaînée à ce travail. J'ai simplement pris une année de congé « pour études personnelles ». Un homme, s'il est très adroit, très intelligent et très costaud, peut à la rigueur espérer, dans l'état actuel de l'industrie française, arriver à un poste où il lui soit permis de travailler d'une manière, intéressante et humaine ; et encore les possibilités de cet ordre diminuent de jour en jour avec les progrès de la rationalisation. Les femmes, elles, sont parquées dans un travail tout à fait machinal, où on ne demande que de la rapidité. Quand je dis machinal, ne croyez pas qu'on puisse rêver à autre chose en le faisant, encore moins réfléchir. Non, le tragique de cette situation c'est que le travail est trop machinal pour offrir matière à la pensée, et que néanmoins il interdit toute autre pensée. Penser, c'est aller moins vite ; or il y a des normes de vitesse, établies par des bureaucrates impitoyables, et qu'il faut réaliser, à la fois pour ne pas être renvoyé et pour gagner suffisamment, (le salaire étant aux pièces). Moi, je n'arrive pas encore à les réaliser, pour bien des raisons : le manque d'habitude, ma maladresse naturelle, qui est considérable, une certaine lenteur naturelle dans les mouvements, les maux de tête, et une certaine manie de penser dont je n'arrive pas à me débarrasser... Aussi je crois qu'on me mettrait à la porte sans une protection d'en haut. Quant aux heures de loisir, théoriquement on en a pas mal, avec la journée de 8 heures ; pratiquement elles sont absorbées par une fatigue qui va souvent jusqu'à l'abrutissement. Ajoutez, pour compléter le tableau, qu'on vit à l'usine dans une subordination perpétuelle et humiliante,

toujours aux ordres des chefs. Bien entendu, tout cela fait plus ou moins souffrir, selon le caractère, la force physique, etc.; il faudrait des nuances; mais enfin, en gros, c'est ça. Ça n'empêche pas que — tout en souffrant de tout cela — je suis plus heureuse que je ne puis dire d'être là où je suis. Je le désirais depuis je ne sais combien d'années, mais je ne regrette pas de n'y être arrivée que maintenant, parce que c'est maintenant seulement que je suis en état de tirer de cette expérience tout le profit qu'elle comporte pour moi. J'ai le sentiment, surtout, de m'être échappée d'un monde d'abstractions et de me trouver parmi des hommes réels — bons ou mauvais, mais d'une bonté ou d'une méchanceté véritable. La bonté surtout, dans une usine, est quelque chose de réel quand elle existe; car le moindre acte de bienveillance, depuis un simple sourire jusqu'à un service rendu, exige qu'on triomphe de la fatigue, de l'obsession du salaire, de tout ce qui accable et incite à se replier sur soi. De même la pensée demande un effort presque miraculeux pour s'élever au-dessus des conditions dans lesquelles on vit. Car ce n'est pas là comme à l'université, où on est payé pour penser ou du moins pour faire semblant; là, la tendance serait plutôt de payer pour ne pas penser; alors, quand on aperçoit un éclair d'intelligence, on est sûr qu'il ne trompe pas. En dehors de tout cela, les machines par elles-mêmes m'attirent et m'intéressent vivement. J'ajoute que je suis en usine principalement pour me renseigner sur un certain nombre de questions fort précises, qui me préoccupent, et que je ne puis vous énumérer. [...] »

Simone WEIL

(La condition ouvrière, Gallimard, 1951)

POUR LE DROIT DE VOTE AUX FEMMES

Le Congrès international féministe de Genève, vu par L'Illustration

(1921)

Cet article d'un journal illustré répandu (voir texte sur les usines de guerre) montre comme le reportage sur Hubertine Auclert la diffusion dans une opinion des classes moyennes d'une attitude favorable à l'instauration du vote des femmes en France. C'est le premier congrès international féministe depuis la guerre.

« L'hospitalière Genève vient de voir se dérouler les séances du huitième congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes. Non sans quelque étonnement, pour tout dire : on attendait à débarquer une horde de suffragettes, véhémentes en leur parler, violentes dans leurs actes, et l'on n'envisageait pas sans inquiétude les scènes dont la maison communale de Plainpalais, dans un faubourg de Genève, allait être le théâtre. Quel contraste n'apporta pas la réalité ! Dans le vaste hall, sur une estrade décorée d'arbustes verdoyants et de palmiers, au-dessous d'une banderole portant la devise de l'Alliance : Jus suffragii, autour de Mme Carrie Chapman Catt, présidente et fondatrice de la ligne, grande, belle magnifiquement, auguste sous ses cheveux d'argent comme une impératrice, siégeaient, jeunes encore ou parvenues à la sereine sagesse des maturités, des femmes posées, des mondaines, dirait-on, si le mot n'emportait une acception de frivolité — des femmes distinguées, enfin, appartenant à la haute bourgeoisie, par exemple Mme Marguerite de Witt-Schlumberger, l'une des déléguées françaises, voire à l'aristocratie, comme Lady Astor, la première femme entrée au plus vénérable parlement du monde, à la Chambre des Communes; puis, devant elles, attentives aux paroles des « oratrices », une assistance grave, groupée en ordre parfait autour des pancartes indiquant la place réservée aux envoyées de chacun des pays représentés au congrès, une assistance à laquelle la présence de dames hindoues, Mme Herebaï Tata et sa fille, Mlle Nithibaï Tata; Mme Sarodjini Naïdu, drapées dans des voiles blancs, comme des matrones romaines ; d'une dame turque, tout de noir vêtue, de Chinoises, de Japonaises, d'une blonde et frêle Irlandaise, coiffée d'un moyenâgeux hennin, donnait le plus séduisant pittoresque.

Ce que demandent ces vaillantes qui ont entrepris, depuis une vingtaine d'années, une lutte souvent ardue, Mme de Witt-Schlumberger le précisait dans un sobre discours : « Nous n'ambitionnons pas, disait-elle, de remplacer les hommes au gouvernement, mais nous voulons les aider et prendre notre part des devoirs et des droits. »

Elles pensent — et qui oserait, de bonne foi, les contredire ? — que dans l'élaboration et l'application des lois qui organisent ou protègent la famille, les enfants, la femme, elles pourraient apporter un précieux concours. Elles constatent que l'homme s'étant, quant à présent, révélé parfaitement impuissant à supprimer, lui seul, des fléaux qui déciment ou ruinent la race, alcoolisme, débauche, jeu, les misères et les maladies qui en découlent, on pourrait faire appel à leur collaboration, qui serait, estiment-elles, efficace. Elles vont plus loin : la guerre !... la guerre abhorrée des mères, elles nourrissent l'illusion qu'elles pourraient peut-être abolir. Hélas!... s'il ne suffisait que d'y mettre ce prix !... Rien, du moins, en bonne raison, ne s'oppose à ce que la femme vote.

Tous les pays l'ont compris, — tous à l'exception de huit, qui sont la Bulgarie, la Suisse, le Portugal, la Belgique, la Grèce, l'Espagne, l'Italie et... la France, flambeau du progrès dans le monde. Et la France est tellement hostile au « féminisme », pour reprendre le mot banal et vague, que, résolue pourtant à se faire représenter à ce congrès, dont M. Alexandre Millerand avait compris toute l'importance, elle avait désigné comme ambassadeur extraordinaire M. Justin Godart, homme charmant, homme de valeur, mais enfin le seul homme qui siégeât à la, salle de Plainpalais.

Un des arguments les plus futiles qu'on ait invoqués contre l'attribution aux femmes du droit au bulletin, contre leur présence dans les assemblées délibérantes, est qu'elles sont vraiment « bien bavardes ». Or, profitant, sans doute, de l'exemple des congrès socialistes, où l'on aurait, paraît-il, tendance à répandre en abondance les vaines paroles, elles ont limité à cinq ou à trois minutes, selon l'importance des questions, le droit de chacune à occuper la tribune. Et c'est là une règle stricte. Si bien que le jour où la présidence échet à Mme Marguerite de Witt-Schlumberger, comme on se défiait de la naturelle et légendaire propension des Gaulois à se laisser enguirlander par les chaînes d'or de l'éloquence, on l'adjura, on lui recommanda de ne pas succomber au vice de sa race et d'être inflexible autant que le chronomètre. Que de temps épargné si, par l'influence de deux ou trois femmes députées à la Chambre, on réalisait, sous le vitrage trouble du Palais-Bourbon, cette réforme !

Ce congrès marque une date d'une importance particulière, une ère, en ce qu'il fut le premier tenu, après sept ans d'interruption, au lendemain de la, grande tourmente. Là, des mères, des veuves, des soeurs de soldats naguère ennemis se sont rencontrées, peut-être. L'Autriche y était représentée, et aussi l'Allemagne, officiellement du moins. Seules les femmes belges s'étaient abstenues : respectable scrupule, qu'eût pu lever une déclaration qu'elles attendaient, qu'elles exigeaient des femmes allemandes, et qui manqua, par suite probablement d'un grave malentendu, puisque les femmes françaises, non moins susceptibles, non moins exigeantes sur le point d'honneur, avaient reçu apaisement et purgent, la conscience tranquille, rencontrer à Genève Mme Marie Stritt, conseillère municipale de Dresde, représentante officielle du Reich ; Mme Schreiber déléguée allemande, qui déplora les méfaits du militarisme allemand en Belgique et expliqua, par l'ignorance où une implacable censure tenait le peuple, l'attitude de ses soeurs allemandes ; Mme Popp, enfin, députée ait Parlement autrichien, qui corrobora les affirmations de Mme Schreiber.

Il n'est pas jusqu'à la question religieuse qui n'ait joué son rôle au cours de ces assises : on put voir Miss Maud Royden, pasteur d'une des sectes protestantes britanniques, prêcher à Saint-Pierre, dans la chaire même de Calvin, coiffée d'un petit bonnet carré qui rappelait celui de « Maître François, le curé de Meudon », tandis que l'Église romaine manifesta sa sympathie pour la cause féministe en célébrant, à Notre-Dame une messe spécialement dédiée aux congressistes.

Enfin, la France reçut là une nouvelle consécration solennelle de son héroïsme, de ses mérites, de ses droits, de sa gloire : quand il s'agit de procéder au renouvellement du bureau à la tête duquel l'assemblée, par acclamations, maintint Mme Carrie Chapman Catt, Mme Marguerite de Witt-Schlumberger, qui était la quatrième des vice-présidentes, fut élue avec une énorme majorité à la première vice-présidence

L'idée est en marche, une idée juste, une idée saine. Nous ne sommes que trop distancés. »

Gustave BABIN, *L'illustration*, 1921

UNE COMBATTANTE DU SUFFRAGISME : LOUISE WEISS

Dans les années 30

Née en 1893 dans une famille bourgeoise et dreyfusarde, elle fait un choix vraiment exceptionnel pour son époque en passant en 1914, une agrégation de lettres. Elle s'engage ensuite comme infirmière de guerre. Revenue très pacifiste, elle fonde une revue, *l'Europe nouvelle*, hebdomadaire de politique étrangère qui regroupe des partisans d'une Europe unie et pacifiste et soutient l'action d'Aristide Briand. Énergique, curieuse, femme de lettres et journaliste de talent, elle côtoie avec éclat les grands noms de la politique.

En 1934, elle se marie : c'est une expérience brève de trois ans, qui lui donne, dit-elle, « un statut civil qui (lui) facilite l'existence ». À cette date, avec le triomphe du nazisme, elle désespère de la paix, quitte sa revue et fonde la *Femme nouvelle*, association « pour l'égalité des droits civiques entre Français et Françaises ». Elle ne tient pas en grande estime les féministes usées par les batailles gagnées à la Chambre et perdues au Sénat. Elle reprend la tradition des suffragettes⁷⁰ françaises et britanniques : elle s'efforce de créer des événements et de leur donner de la publicité. À partir d'une boutique des Champs-Élysées, elle invente une propagande spectaculaire en utilisant les moyens modernes et en appelant les journalistes à chaque « coup ». Petits films humoristiques, lancer de ballons lors d'un match de football, distribution de chaussettes aux élus qui pourraient avoir peur de la fin des accommodages, enchaînement de femmes aux grilles du Sénat... Un nouveau projet passe à la Chambre mais échoue, une fois encore au Sénat. Elle abandonne, peu après sa campagne et se consacre à l'organisation d'un service national féminin de défense passive récusé par les autorités officielles.

Après la guerre et son engagement dans la Résistance, elle parcourt le monde, tirant de ses voyages livres et films. En 1970, elle fonde à Strasbourg l'Institut des sciences de la paix, reprenant ainsi sa bataille européenne. En 1979 elle entre au Parlement européen et meurt doyenne de ce Parlement à 90 ans, en 1983.

« Je procédai en hâte à l'aménagement de mes vitrines. Une mappemonde indiquait les pays acquis au vote. Une légende courait autour de ces deux hémisphères :

« Les Américaines votent, les Anglaises votent, les Allemandes votent, les Autrichiennes, les Tchécoslovaques, les Hongroises, les Chinoises votent. Les Françaises ne votent pas. »

À droite et à gauche de la mappemonde, des affiches expliquaient aussi clairement que possible les principaux points de nos revendications. Je les cite afin de bien fixer nos objectifs d'alors :

« Femmes, disais-je, aux passantes, dès que vous vous mariez, la loi vous déclare incapables. En effet : vous devenez incapables de vous diriger librement, de voyager, d'exercer une profession ou un métier sans autorisation maritale : c'est l'incapacité quant à votre personne. Sans cette autorisation il vous est impossible de gérer vos biens, d'acheter, de vendre, d'ester en justice pour défendre vos intérêts alors que vous pouvez être ruinées par un conjoint indigne qui vendra vos meubles ou gaspillera vos économies sans que vous ayez quoi que ce soit à dire : c'est l'incapacité quant à vos biens. Seules, vous ne pouvez prendre aucune décision pour les problèmes qui vous tiennent le plus à cœur, à savoir : l'éducation, la santé, l'avenir de vos enfants : c'est votre incapacité en matière de puissance paternelle. Par contre vous n'avez besoin d'aucune autorisation pour être poursuivie par un tribunal répressif. Mineures pour vos biens, vous êtes majeures pour vos fautes. Exigez la réforme du Code Civil. Ce n'est pas tout, vous payez des impôts. Or, vous n'êtes pas consultées sur l'emploi des fonds que vous versez ainsi au budget. Pourtant de ce budget dépendent les problèmes qui intéressent voire sort et celui de vos enfants, les traitements, les pensions, l'instruction publique et toutes les mesures relatives à la défense nationale, la paix ou la guerre. Votre argent est utile à la France. Votre opinion ne l'est-elle donc pas ? Exigez le droit de vote. »

Une urne complétait le dispositif de nos cartes, de nos affiches, de nos appels. Et, non sans avoir hésité, je constituai à mon tour une association. Les rivalités entre féministes étaient telles et mon désaccord avec Cécile Brunschvicg déjà si net, qu'il me parut impossible de rester sans statut propre. Je pris pour titre : La Femme Nouvelle, et comme sous-titre : Association pour l'égalité des droits civils entre Français et Françaises. Je marquais ainsi qu'il ne s'agissait pas pour nous de défendre un système ou un régime, mais d'obtenir à l'intérieur de quelque régime que ce fût, gain pour notre cause bien définie.

Une foule stationna bientôt devant notre boutique.

⁷⁰ Suffragiste : personne qui demande le droit de vote pour les femmes.

La suffragette veut attirer l'attention sur cette revendication par la création d'événements spectaculaires.

L'intellectuel marmottait :

- Elles ont raison, en droit. Le bourgeois se gaussait - Et nos chaussettes ? Le franc-maçon jetait l'alarme - Gare aux curés !

La vieille fille menaçait

- À bientôt notre tour.

La veuve de guerre réclamait

Oui, voter à la place de mon mort. La commerçante songeait :

- Tiens, si je refusais ma feuille d'impôts ! L'officier comparait :

- Et nous, nous, de la Grande Muette ? Le réformateur professait :

- J'en ai honte pour la France. Le grand patron critiquait :

- Il suffit que les balayeurs votent. L'ouvrier roulait les épaules :

- Ah ! Si ma bourgeoise ne votait pas comme moi, je lui dirais deux mots.

Un premier journaliste paria : - Elles réussiront.

Un second journaliste accepta la gageure - Elles ne réussiront pas.

Les politiciens s'inquiétaient

- Diable ! Quelle mouche les pique ? [...]

Un jour, une Rolls s'arrêta devant nos vitrines. La dame emmitouflée de zibelines qui en sortit, nous demanda timidement quelques tracts. Nous la pressâmes de souscrire à notre mouvement. Les larmes aux yeux, elle s'excusa. Son mari ne lui donnait pas d'argent. Elle ne disposait pas d'un franc. Elle n'était que sa réclame.

Puis une marchande des quatre saisons entra, claudiquant sur un pilon de bois.

Elle nous cria :

- Mon mari boit ma jambe !

Pour lui verser l'indemnité à laquelle elle avait droit, l'assurance avait, en effet, exigé la signature du malandrin qui avait empoché la somme et l'avait, derechef, transformée en pastis. Puis une fourreuse nous expliqua qu'elle ne pouvait poursuivre ses débiteurs. Son mari voulait divorcer. Pour lui arracher son consentement, il lui refusait l'autorisation d'entamer le procès qui lui eût permis de recouvrer ses créances. Enfin une maman nous raconta que son fils était mort en Angleterre sans l'avoir revue. Elle avait été appelée auprès de lui, par dépêche. Son époux voyageant, elle n'avait pu obtenir, en temps utile, la signature maritale exigée pour toute délivrance de passeport.

Je résumais en de petites notes ces cas dramatiques. Des flots d'encre coulèrent en faveur de nos thèses. Les politiciens les plus réfractaires à notre droit de vote commencèrent à se rallier à l'idée - sans danger pour leurs intérêts électoraux - d'une modification du Code Civil.

Par ailleurs, je reçus à mon domicile quantité de visites d'hommes politiques, de journalistes qui tentèrent de me dissuader d'agir avec cette force. Les uns me demandaient à quels honneurs j'aspirais, les autres si j'avais besoin d'argent. Tous me déclaraient que la cause du suffrage était indigne de mon talent, que ma campagne se terminerait au bénéfice des femmes enrôlées dans les partis et qui m'en voulaient déjà, mortellement, de la vedette acquise. Or je ne convoitais rien qui me vînt de la crainte ou de la faveur. J'exigeais mon droit et celui de mes pareilles. Rien de plus, rien de moins non plus. Et si pour obtenir ce droit il me plaisait d'être tournée en ridicule ou ruinée, personne n'avait d'observation à m'adresser.

Certes, je n'en continuais pas moins à être invitée à de grands dîners. Mais que de sourires d'indulgence et de conversations interrompues à mon approche ! Vers l'entremets, un feu roulant de sottises crépitait :

Côté messieurs

- J'aime trop les femmes pour leur permettre de voter ! — Nos coeurs les protègent mieux que le Code ! — Plus elles sont faibles, plus elles sont fortes !

Côté dames :

- Un droit que je partagerais avec ma cuisinière ! Fi ! — J'ai mieux à faire que de voter.

- Continuez me chuchotaient les femmes de chambre. »

Louise Weiss, *Combats pour les femmes*, Albin Michel, Paris, 1980, pages 36, 37, 54 et 55

LE FASCISME ENCADRE LA JEUNESSE

Les œuvres sociales

En matière « d'œuvres sociales » le journaliste de L'illustration compare le fascisme de Mussolini et le stalinisme, et fait preuve d'une certaine fascination...

« L'un des grands mérites de Mussolini est d'avoir compris qu'un régime d'autorité qui n'est basé ni sur une dictature du prolétariat ni sur la volonté librement exprimée du peuple ne pouvait se maintenir, à notre époque, que s'il entreprenait lui-même les réformes sociales les plus avancées. Le problème est le même en tous pays. Le moyen le plus sûr de prévenir des troubles et d'éviter la lutte des classes est de créer pour le peuple les institutions aptes à augmenter son bien-être et son confort. Le fascisme s'est donc préoccupé d'organiser sur une vaste échelle des œuvres pour l'enfance, pour la jeunesse et pour les travailleurs. [...]

Le fascisme, postérieur au bolchevisme, s'est inspiré du système d'œuvres sociales organisé par les Soviétiques et l'a adapté à ses besoins ainsi d'ailleurs qu'à ses possibilités. L'Italie, pays pauvre, ne peut prétendre à concurrencer la Russie, naturellement riche, dans un domaine où cette dernière a voulu porter le maximum de son effort. N'oublions pas non plus que l'Italie doit satisfaire aux aspirations de plusieurs classes sociales et non d'une seule.

Compte tenu de cette différence de situation, les œuvres réalisées par le fascisme me semblent être actuellement en voie de prendre un essor remarquable. Elles ont sur les nôtres l'avantage d'être conçues sur un plan national et de réaliser déjà, grâce à cette unité, un ensemble homogène.

Nous avons visité plusieurs pouponnières, crèches, maternités, etc., à Rome, à Naples, à Milan. Elles sont partout conçues dans l'esprit le plus moderne. Leurs résultats sont d'autant plus méritoires que l'économie forcée leur impose une grande simplicité de moyens. Le personnel (cette règle est générale dans les œuvres sociales du fascisme) n'est pas rétribué. Chacun sert à titre bénévole. Des femmes de la bourgeoisie ou du peuple sacrifient leurs loisirs et même leurs vacances à un stage dans ces institutions et sont remplacées par roulement. Sous la direction du chef du parti fasciste à Rome, M. Nino d'Arma, jeune homme de vingt-cinq ans, élégant comme Rudolphe Valentino lui-même nous avons parcouru les colonies de vacances installées sur les plages d'Ostie et d'Anzio (respectivement à 30 et 45 kilomètres de la capitale) réservées aux enfants d'ouvriers. Filles et garçons passent là un mois de vacances sans payer quoi que ce soit. Les enfants sont choisis dans les familles les plus dignes, les plus pauvres et les plus nombreuses. L'allure générale de ces colonies, jusqu'aux uniformes mêmes des enfants, est en tout point semblable à celle du camp de pionniers de Ialta, en Crimée, tant il est vrai que ces deux régimes dictatoriaux, volontairement ou non, aboutissent en bien des points aux mêmes créations. [...]

BALILLAS ET PICCOLE ITALIANE

L'œuvre des balillas, que L'illustration a déjà présentée en détail dans son numéro du 13 juin 1931, est aujourd'hui bien connue en France. Je rappelle simplement que le principe du régime fasciste est de prendre sous son aile protectrice ou plutôt éducatrice les enfants, garçons et filles, dès l'âge de cinq ans. Jusqu'à treize ans ils font partie : les garçons de l'œuvre des balillas, les filles de celle des piccole italiane. Dès lors, revêtus de la chemise noire, pour les garçons, de la chemise blanche, pour les filles, ils consacreront leurs heures de liberté, leurs dimanches et leurs vacances même à l'éducation en commun. Cette institution est analogue à celle des boy-scouts, mais cette dernière a été interdite en Italie. Pourquoi ? [...] « Le plan de l'éducation donnée aux boy-scouts est trop exclusivement sportif et naturiste. Nous avons voulu que les jeunes garçons aient une éducation militaire. »

Et en effet, partout où nous avons vu les balillas, nous avons pu constater que, dès l'âge de huit ans, ils sont dirigés par des anciens officiers de l'armée devenus eux-mêmes officiers de la milice. Dès huit ans, les balillas reçoivent chacun un mousqueton véritable et apprennent à s'en servir. Plus âgés, ils auront à leur disposition des mitrailleuses, des canons et même des petits bateaux de guerre en réduction pour ceux qui habitent les villes maritimes. [...]

Les petites filles heureusement ne reçoivent pas d'armes ! Elles apprennent le métier d'infirmière et se livrent aussi à des travaux plus pacifiques qu'on leur enseigne dans les écoles ménagères : couture, cuisine, tenue de la maison, principes d'hygiène et de puériculture. Bien entendu, les filles et les garçons sont aussi entraînés à la gymnastique et à tous les sports en plein air.

A quatorze ans, les balillas, deviennent « avanguardisti », les filles, « giovani italiane ». L'éducation militaire, d'une part, l'éducation ménagère, de l'autre, sont alors poussées sur un rythme beaucoup plus accéléré.

Enfin, à dix-huit ans, les « avanguardisti » qui en expriment le désir passent dans la milice fasciste où, selon le cas, ils trouvent une carrière rétribuée quand ils y consacrent tout leur temps et touchent

alors 600 liras par mois (environ 800 francs). Ou bien ils appartiennent aux formations de la milice à titre volontaire dans leurs moments de liberté, selon le principe de nos anciens gardes nationaux. Le passage des « avanguardisti » dans la milice donne lieu chaque année, dans toutes les villes d'Italie, à une grande cérémonie sur la place publique, coram populo, les nouveaux miliciens prêtant serment au fascisme.

Telles sont les oeuvres de l'enfance et de l'adolescence organisées méthodiquement dans toute l'Italie. Ce sont celles qui ont pris jusqu'ici la plus grande extension. Leur succès auprès de la jeunesse est indéniable. Dressées pour et par le régime, les jeunes générations lui appartiennent corps et âme, tout comme en U. R. S. S. d'ailleurs. »

Émile SCHREIBER, *L'Illustration*, 1933.

LA POLITIQUE FAMILIALE DU REGIME DE VICHY

« *Travail, Famille, Patrie* », telle est la devise du régime de Vichy mis en place au lendemain de l'armistice par le maréchal Pétain. Pour le nouvel État français, il ne fait guère de doute que les femmes, elles aussi, ont une part de responsabilité dans la défaite. Pour cela, il importe de rappeler les femmes à leur devoir et de rétablir, là aussi, un ordre familial. La politique inaugurée dans le cadre de la Révolution nationale fait de la famille la cellule de base de l'État français.

Durcissement des règles de divorce, répression accrue de l'avortement, obligation faite aux filles de suivre un enseignement ménager. Toutes ces mesures, désormais connues de la politique familiale, ont été précédées par la *Loi du 11 octobre 1940, relative au travail féminin*.

Au prétexte de lutter contre le chômage, l'État montre l'exemple dans ce qui constitue son pré carré, la fonction publique. Tandis que l'embauche ou le recrutement de femmes mariées sont désormais interdits dans les services de l'État (art. 2), l'âge de la retraite pour les femmes est avancé à cinquante ans (art. 8). L'article 11 résume parfaitement la conception qui prévaut à l'égard du travail des femmes : si celui-ci est nécessaire, c'est à la condition de se faire « *à proximité de leur domicile et ne les met pas dans l'impossibilité d'accomplir les travaux du ménage* ». S'il doit exister le salaire féminin ne peut être qu'un salaire d'appoint ; le nouvel ordre familial destinant les femmes principalement aux travaux ménagers.

Cependant, la collaboration impose rapidement d'autres priorités. L'Allemagne nazie a des besoins en main d'œuvre qui vont aller croissant ; et le régime de Vichy va s'employer à les satisfaire d'abord par la Relève puis bientôt par le Service du travail obligatoire. Dès lors, il n'est plus possible de décourager le travail féminin. En 1942, la loi du 11 octobre 1940 est suspendue.

Loi du 11 octobre 1940, relative au travail féminin (J.O. du 27 oct. 1940, p. 5447).

NOUS, MARÉCHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. En vue de lutter contre le chômage, le travail féminin est soumis aux dispositions ci-après :

Art. 2. Est provisoirement interdit, à compter de la publication du présent acte, l'embauchage ou le recrutement de femmes mariées dans les emplois des administrations ou services de l'État, des départements, communes, établissements publics, colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat, réseaux de chemins de fer d'intérêt général ou local ou autres services concédés, compagnies de navigation maritime ou aérienne subventionnées, régies municipales ou départementales directes ou intéressées.

À titre exceptionnel, il pourra être dérogé par arrêté à cette interdiction :

1° En faveur des femmes dont le mari n'est pas en mesure de subvenir aux besoins du ménage ;

2° En faveur des femmes qui ont, antérieurement à la publication du présent acte, subi avec succès les épreuves d'un concours de recrutement ou contracté un engagement de servir l'État avec une durée déterminée.

Art. 3. Dans un délai de trois mois à compter de la publication du présent acte, des arrêtés signés par le ministre secrétaire d'État aux Finances et le ministre intéressé fixeront, pour chacune des administrations, collectivités ou entreprises visées à l'art. 2, le pourcentage maximum des emplois de chaque catégorie susceptibles d'être occupés par des personnels féminins.

Ces arrêtés pourront prévoir qu'une fraction déterminée du personnel féminin ne sera utilisée que dans des emplois comportant un service au plus égal à la moitié du service normal.

Art. 4. Tout agent du sexe féminin des collectivités ou entreprises visées à l'art. 2 qui, postérieurement à la publication du présent acte, se démettra de son emploi de vue de contracter mariage avant d'avoir révolu sa vingt-huitième année, sera mis en disponibilité spéciale. Il aura droit, s'il se marie dans un délai de deux ans et s'il prend l'engagement de renoncer, pendant la durée de son mariage, à occuper un emploi quelconque, à l'attribution d'un pécule, exclusif de toute pension basée sur la durée des services, dont le montant, limité à 10 000 F au maximum, sera déterminé ainsi qu'il suit : 2 000 F pour chacune des trois premières années de services, 1 500 F pour les deux suivantes, et 1 000 F pour la sixième. Les services accomplis après l'âge de vingt-cinq ans ne peuvent entrer en compte pour le calcul de ce pécule.

Le paiement de ce pécule incombera obligatoirement et intégralement à l'administration,

collectivité ou entreprise au service de laquelle était attaché l'intéressé au moment de son départ.

Art. 5. Les agents placés dans la disponibilité spéciale prévue à l'article ci-dessus cessent d'acquérir des droits à la retraite et à l'avancement. En cas de dissolution de leur mariage, et à l'exclusion du divorce prononcé aux torts exclusifs de la femme, ils peuvent, sous réserve de l'application des dispositions de l'art. 3, obtenir leur réintégration dans l'emploi qu'ils occupaient. En ce cas, leurs services antérieurs ne leur seront comptés pour la retraite que s'ils ont reversé le montant du pécule perçu.

Art. 6. Toute femme mariée bénéficiant du pécule prévu à l'art. 4 qui, sauf le cas où le mari ne serait pas en mesure de subvenir aux besoins du ménage, se livre de manière habituelle à un travail salarié, quelque profession que ce soit, à l'exception de l'agriculture, est tenue de reverser le pécule perçu.

Art. 7. Les agents mariés du sexe féminin employés dans les administrations, services ou entreprises visés à l'art. 2 ci-dessus et dont le mari subvient aux besoins du ménage, pourront être mis en position de congé sans solde. Cette mesure ne s'applique pas au ménage ayant moins trois enfants à charge.

Celles de ces femmes mariées visées par le présent article qui réuniront, à la date de la mise en congé, les conditions de durée de services exigées pour l'attribution d'une pension d'ancienneté, ou celles exigées par l'art. 17 de la loi du 14 avril 1924 pour l'attribution d'une pension proportionnelle, pourront être admises, sur leur demande, à la retraite, avec pension à jouissance immédiate ou différée suivant les distinctions prévues par la législation ou les règlements en vigueur (1).

Celles qui ne rempliront pas les conditions susvisées pourront, sur demande, être placées dans la position de disponibilité spéciale prévue à l'art. 4 du présent acte et bénéficieront d'un pécule dont le montant sera égal à un mois par année de services de leurs émoluments mensuels.

Art. 8. Jusqu'au 31 juillet 1941, les agents du sexe féminin bénéficiaires des dispositions de la loi du 14 avril 1924, portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, ou de dispositions analogues, qui auront au moins cinquante ans d'âge, seront, quelle que la durée de leurs services, admis d'office à la retraite, sauf dérogations par arrêté.

Il leur sera attribué, suivant la durée de leurs services, soit une pension d'ancienneté, soit une pension proportionnelle avec jouissance immédiate, calculée à raison, pour chaque année, d'un trentième ou un vingt-cinquième du minimum de la pension d'ancienneté correspondant aux derniers émoluments soumis à retenue effectivement perçus, selon que le droit à pension d'ancienneté devait leur être acquis après trente ans ou vingt-cinq ans de service.

Les services entrant en compte pour la liquidation des pensions concédées par application du présent article seront majorés de quatre ans pour les agents qui, au moment de leur admission à la retraite, avaient au moins une durée égale de services à accomplir avant d'atteindre leur limite d'âge. Au cas contraire, la majoration susvisée sera réduite à due concurrence.

L'octroi de la bonification susvisée ne pourra avoir pour effet d'entraîner une modification de la nature de la pension.

Les emplois ainsi libérés ne seront pourvus que dans une proportion qui sera fixée pour chaque service par arrêté du secrétaire d'État intéressé et du ministre secrétaire d'État aux Finances.

Art. 9. Des dispositions analogues à celles de l'art. 8 pourront être rendues applicables, par décret, au personnel de toutes les collectivités ou entreprises visées à l'art. 2 du présent acte.

Art. 10. Les dispositions du présent acte sont applicables aux agents du sexe féminin vivant notoirement en état de concubinage.

Art. 11. Les dispositions du présent acte ne font pas obstacle au recrutement ou à l'emploi de femmes mariées dont le travail s'exerce d'une manière discontinue à proximité de leur domicile et ne les met pas dans l'impossibilité d'accomplir les travaux du ménage. La liste des emplois de cette nature sera déterminée par arrêté.

Art. 12. Des décrets contresignés par le ministre secrétaire d'État aux Finances pourront, nonobstant toutes dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, prévoir des dispositions analogues à celles du présent acte à l'égard des personnels régis par les lois des 29 juin 1927 et 2.1 mars 1928 ou par tout autre régime de pension analogue (2).

Art. 13. Une loi ultérieure réglementera l'exercice d'un emploi salarié privé pour les femmes mariées ou non.

Art. 14. Le présent acte sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'État.

(Le texte choisi est extrait de *La victoire de la famille dans la France défaite. Vichy 1910-1944*, Michèle Bordeaux, Éditions Flammarion, 2002, pages 337 à 340)

UNE COMBATTANTE DE L'OMBRE : LUCIE AUBRAC

L'ouvrage se présente comme un journal, écrit au jour le jour. *Ils partiront dans l'ivresse* paraît en 1984, plus de quarante ans après les faits qu'il rapporte. C'est d'abord un livre de souvenirs. Ceux d'une vie de jeune épouse, de mère, de professeure, de résistante dont les circonstances ont fait un parcours atypique. En tant que document, il présente les limites de tout ensemble de souvenirs personnels.

Au début de la Seconde guerre mondiale, Lucie Bernard se marie à un jeune ingénieur juif, Raymond Samuel. Ensemble, ils participent à la création et à l'organisation d'un des premiers réseaux de résistance, *Libération-Sud*. Elle écrit pour *Libération*, diffuse le journal clandestin, sert d'agent de liaison, puis participe, à partir de 1943 aux actions plus dures qui permettent l'évasion des résistants emprisonnés par Vichy ou par les Allemands. L'arrestation de Raymond, devenu l'un des chefs de l'Armée secrète, aux côtés de Jean Moulin lors de l'entrevue de Caluire, marque l'un des tournants de la vie du couple. Raymond, dont la véritable identité est inconnue des Allemands, est aux mains du chef de la Gestapo à Lyon, Klaus Barbie. Lucie réussit à le faire échapper au terme d'une action particulièrement audacieuse — celle-ci sert de toile fond au film que consacre Claude Berri à *Lucie Aubrac* (1997). Au début de l'année 1944, la Résistance évacue le couple en Angleterre. Devenue déléguée à l'Assemblée consultative d'Alger, elle sera, au lendemain de la guerre, la première Française parlementaire. Dans ce même temps, elle conçoit avec Raymond, ses deux enfants...

La Résistance, une affaire d'hommes ? Sans doute ! Surtout si on affecte de ne la considérer que sous l'angle exclusivement militaire et guerrier. Mais voilà, Lucie Aubrac se préoccupe d'abord du quotidien, assure la garde de son bébé, fait la queue pour obtenir les denrées désormais rationnées et continue sa vie professionnelle. La Résistance s'inscrit dans cette vie, sans que les actions d'éclat ne puissent être dissociées des joies et des peurs les plus banales de la vie d'une femme. Et quand elle imagine la ruse qui lui permet de faire évader son mari, c'est en se servant de sa condition de femme enceinte. Pendant longtemps, la Résistance féminine s'est résumé à quelques figures exemplaires : Berty Albrecht ou Danielle Casanova. Celles-ci ne s'étaient-elles pas conduites comme des hommes ! Lucie Aubrac est une autre figure emblématique, celle de ces combattantes « ordinaires » que l'historiographie redécouvre aujourd'hui.

Engagées dans des actions au nom des mêmes valeurs que leurs père, frères ou époux, elles n'en ont pas moins agi en s'inscrivant dans les rôles sexuels que la société attribuait alors aux hommes et aux femmes. La Résistance y trouvait largement son compte. Cependant à tout moment — l'extrait choisi ci-dessous en témoigne — ces mêmes combattantes « ordinaires » pouvaient être renvoyées à l'inégalité « ordinaire » des femmes de ce temps.

« Dimanche 7 novembre 1943 (extraits)

Pont-de-Vaux. Devant l'Hôtel des Voyageurs. à la nuit tombée, un homme jeune, brun, beau, avec le plus doux sourire du monde, une pipe à la main, nous attend: « Venez avec moi. » Nous traversons une petite place, et voilà l'escalier d'une grande et belle maison. Une porte s'ouvre, avant même que nous ayons gravi les dernières marches : « Entrez, les petiots, venez vous reposer ! »

Devant nous, un homme, la main tendue grande ouverte, tel le voyageur de la Rencontre de Courbet. Un homme chaleureux qui tient de Gambetta et de Jaurès. Il en a la stature, la barbe et, nous le verrons vite, le verbe.

« Je me présente : Jean Favier, et voilà ma femme et ma fille. Alors, Charles-Henri (ainsi j'apprends le nom de l'homme à la pipe), il a combien d'étoiles celui-là ? ». Nous tombons des nues. Qu'est-ce que les étoiles ont à faire avec nous ? Charles-Henri sourit : « C'est lui qui a reçu le général de Lattre après son évasion, et qui s'est occupé de son séjour jusqu'à son départ. » Je lui demande comment il le sait. « Eh bien, autant vous le dire, je suis responsable des opérations aériennes dans le secteur ; donc, comme pour le général, vous êtes sous mon aile jusqu'au départ. J'ai, comme ça, un certain nombre de relais qui s'occupent de caser mes voyageurs jusqu'à leur envoi. » Il se tourne vers Favier. « Où les logez-vous, ces deux-là ?

- Chez Jean Boyat et sa femme. Je les connais bien, ils sont aussi modestes que courageux. Ils ont deux enfants déjà grands, en âge de comprendre et de se taire. Ils y coucheront ce soir, mais pour dîner ils sont nos hôtes. Vous restez, Charles-Henri, la patronne a mis les petits plats dans les grands. »

Sur la longue table de vieux bois, un plateau avec quatre flûtes de cristal taillé attire mon regard.

« Votre arrivée mérite bien le champagne ! dit le maître de maison en souriant.

- Je ne sais pas comment fait ce diable d'homme, remarque Charles-Henri. Mais tous les gens qui passent chez lui sont magnifiquement reçus. En 1940, il devait avoir une cave du tonnerre pour qu'elle soit encore fournie fin 1943. »

Le champagne mousse dans les verres ; il a fait sauter le bouchon selon la tradition, à grand bruit.

« C'est meilleur que la flotte de Montluc », dit Favier, en trinquant avec Raymond. Il m'entoure les épaules : « Une femme comme ça, on n'en trouve pas tous les jours sous le pas d'une mule. »

Je me rends compte ainsi que Charles-Henri l'a affranchi et qu'il est au courant de nos aventures. Jean-Pierre, habitué à de nombreux changements, est parfaitement à l'aise ; il circule dans la pièce, joue avec les chats, et brusquement réclame « Pipi ! » « Les femmes appelle Favier, occupez-vous du petit, faites-lui manger la soupe et, s'il a sommeil, couchez-le. Nous le porterons quand nous partirons chez Jean. »

Je me lève pour obéir.

« Pas vous Je parlais à mes femmes. Vous êtes un homme, vous ! Vous vous battez comme un homme ! Restez avec nous. »

Je regarde mon ventre en repensant à mes démarches auprès de la Gestapo, avec la rengaine de ma grossesse illégale. Est-ce que tout ça a l'air masculin ? Pourquoi faut-il que le plus grand compliment qu'un homme puisse faire à une femme, c'est de lui dire : vous écrivez, vous travaillez, vous agissez comme un homme ! Quand je préparais l'agrégation d'histoire en Sorbonne, mon maître Guignebert m'avait dit: « Vous devriez présenter l'agrégation masculine, vous avez la puissance intellectuelle d'un homme. » J'avais été profondément vexée de ce jugement qui me classait par rapport à un stéréotype. A cet homme qui nous accueille et me regarde avec tant de bonté, je réplique vertement

« Moi, je me sens très bien dans ma peau de femme, vous savez ; ce que j'ai fait. c'est un boulot de femme, et de femme enceinte, en plus ; ce qui ne vous arrivera jamais à vous ! »

Un silence.

Charles-Henri et Raymond bourrent avec soin leur pipe, comme si le sort du monde en dépendait. Favier reste interloqué, puis tout son visage se plisse et il éclate d'un grand rire : « Sacrée bonne femme ! Elle n'a peur de rien. Je comprends, mon garçon, qu'elle t'ait sorti du trou, dit-il, en tapant sur l'épaule de Raymond.

- Trois fois, lui répond Raymond ; je vous le raconterai un jour. »

Le petit garçon a promptement avalé une épaisse soupe de légumes à la crème. Il lèche, maintenant, la coupelle où était la compote de pommes. Il est prêt à s'endormir. À nous maintenant. Avec Mme Favier et sa fille, nous achevons la bouteille de champagne. À table, nous sommes comblés. Une soupe saine, un vrai chapon de Bresse, de vrais fromages de chèvre, et avec la compote de pommes, des oeufs à la neige, le dessert des jours fastes de mon enfance. Mais c'est un tour de force aujourd'hui. Il faut des oeufs, du lait, du sucre. Raymond n'en revient pas et marque son étonnement.

« La Bresse c'est un pays de Cocagne, dit Favier; il y a de tout, sauf du vin. Il faut traverser la Saône pour en avoir. Je suis bien placé d'ailleurs entre le viré blanc et les beaujolais rouges.

- Mais les réquisitions ?

- On se débrouille, les contrôleurs se laissent bien souvent graisser la patte. Eux aussi ont une famille à nourrir. D'ailleurs, ils ne contrôlent que ce qu'on veut bien leur montrer.

- Et les Allemands ?

- On n'en voit pour ainsi dire Jamais. Sur leurs cartes routières, la nationale est de l'autre côté de la Saône, les grandes villes aussi, comme Chalon, Tournus, Mâcon. L'hiver, la Bresse a les pieds dans l'eau. Ils ne s'y hasardent pas. Et puis leurs forces, ils les concentrent dans les villes ou au pied des montagnes pour surveiller les maquis. Pour le moment, nous avons à peu près la paix.

- Mais les dénonciations, la police de Vichy, la Milice ?

- A Pont-de-Vaux, nous n'avons pas de police à proprement parler, mais une brigade de gendarmerie. Ce sont des gars du pays, pour la plupart ; beaucoup pensent comme nous et nous aident. Les autres, « pas d'histoires », ils ne bougent pas. Pourquoi faire du zèle quand on est peinarde. C'est à la brigade qu'arrivent les dénonciations quand le receveur des PTT et les deux factrices ne les ont pas interceptées avant. Jusqu'à maintenant, ça n'a jamais été plus loin.

« Ainsi, moi, poursuit-il, j'étais maire avant 1940, franc-maçon notoire, anticlérical connu, j'ai été révoqué de mes fonctions administratives en novembre 40, et remplacé par le président de la légion des Anciens Combattants de 14-18. Je lui ai dit : « Mon vieux, nous avons été trouffés ensemble, te voilà du mauvais côté. Alors, ce que je dis et ce que je fais, tu n'as pas à le savoir et tu ne veux pas le savoir. On te le revaudra après la victoire. » Il se l'est tenu pour dit. Ce qui m'ennuie maintenant, c'est que cet idiot sent le vent et veut démissionner. Il faut chaque jour que je lui remonte le moral et

que je le persuade de rester à son poste. On ne peut pas savoir qui serait désigné pour le remplacer, vous comprenez. »

Nous rions de ces curieux rapports inversés. Favier est content de son numéro. Mille petites rides plissent les coins de ses yeux, il caresse sa barbe rousse mêlée de poils blancs. Quel âge a-t-il ? Celui de mon père, peut-être, auquel il me fait tant penser avec son côté épicurien, heureux de vivre, et le cœur sur la main.

Avant de nous séparer, nous contrôlons encore une fois nos cartes d'identité. Nous sommes, excusez du peu, M. et Mme Saint-André du Plessis. Raymond et Lucie comme prénoms. Je ne sais pas où Pierre-des-faux-papiers a été pêcher ce nom. Mais, comme je le connais, je suis sûre que c'est une identité très solide. Nous nous amusons de cette particule, tandis que Charles-Henri dit : « Pour nous tous, vous êtes et vous resterez Aubrac. »

Voilà donc rendu définitif le dernier nom de Résistance de Raymond, son pseudo en somme. Comme les écrivains ont un nom de plume, les acteurs un nom de scène, les résistants ont un nom de clandestinité. Rien à voir avec une fausse carte.

« Avez-vous des liens avec le Massif central, demande Favier, pour avoir choisi ce nom de volcan ? Savez-vous, Lucie, qu'il vous va bien, ce nom ?

-Il n'est pas à moi, ce nom. Moi, je n'ai jamais eu qu'un prénom : "Catherine", et c'est comme ça que j'appellerai ma fille. Oui, dans la Résistance, je n'avais qu'un prénom, comme toutes les filles. Il y en a tant de filles que nous étions plusieurs "Catherine", alors on ajoutait notre fonction : moi, c'était Catherine des Groupes-Francs. Bien entendu, maintenant on va m'appeler Mme Aubrac, puisque je suis sa femme. Je ne m'en plains pas. Mais ce nom, nous le porterons à part entière. Je ne serai pas Mme Raymond Aubrac, je serai Lucie Aubrac. »

Raymond, qui sent venir l'orage, intervient : « Peut-être qu'un jour, on m'appellera M. Lucie Aubrac ! Ou M. L. Aubrac ! Mais ce nom n'a rien à voir avec la géographie, monsieur Favier. »

Lucie Aubrac, *Ils partiront dans l'ivresse*, Éditions du Seuil, 1984

Chapitre 5

UNE RÉVOLUTION DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

MUTATIONS ET INACHÈVEMENTS ?

On peut se demander si la fin de la deuxième guerre est la meilleure coupure chronologique en ce qui concerne les relations sociales de sexe. Peut-être faut-il situer la rupture dans les années 1960 ? D'autres questions surgissent alors.

-Une contestation radicale du pouvoir masculin fait-elle rupture à partir de 1968-1970 ?

-Les transformations privées (mais le privé est politique...), sociales et économiques à partir des années 1960 sont-elles si radicales que les femmes « auraient tout », que garçons adolescents, jeunes adultes et hommes rencontreraient une grave crise d'identité ? Sont-elles en voie de dissoudre la hiérarchie⁷¹ ?

-L'égalité est-elle inachevée au contraire ?

-Des inégalités se recomposent-elles, comme en témoigne la persistance du monopole masculin du pouvoir politique, les inégalités de salaires, les plafonds de verre fermant l'accès aux postes de décision ?

-Les violences sont-elles plus visibles ? Moins acceptables ?

Les années 1950 : un préambule

- Les électrices neutralisées

Considéré avec paternalisme, inquiétude ou ironie lors de leur premier suffrage (la charge du *Canard enchaîné* est violente), le droit de vote des femmes ne fait guère événement : en tous cas il ne marque pas véritablement une entrée des femmes dans la vie politique. On doit, certes, tenir compte de leur vote, mais leur poids à l'Assemblée est insignifiant : moins de 6% de députées en 1946, 1,7% en 1962 : c'est un des taux de représentation les plus bas du monde. Le vote est effectivement (comme le prévoyaient certains) un peu plus conservateur que le vote masculin. Leur présence au gouvernement est exceptionnelle. Le féminisme est dans le creux de la vague.

- La fée du logis est une mère du baby boom

Le général de Gaulle avait appelé à faire douze millions de beaux bébés, en dix ans : il en eut huit et demi. Cette explosion de naissances (dans des familles de deux, trois ou quatre enfants) est exceptionnelle en Occident malgré une relance générale. L'État-providence devient partiellement pourvoyeur de la famille et assume une partie des fonctions paternelles, la politique familiale prenant une nouvelle ampleur⁷². Le baby boom a donc été favorisé par l'extension et la revalorisation des allocations familiales, la protection de la maternité, l'allocation de salaire unique... Peut-être, par ailleurs, l'intériorisation des longues campagnes natalistes antérieures s'exprime-t-elle à l'occasion de l'optimisme de l'après-guerre ? Peut-être y-a-t-il effet à long terme du maternalisme qui fut longtemps un argument justificatif de la revendication du droit de vote des femmes ? Cependant, si les conditions médicales s'améliorent beaucoup, élever des enfants au début des Trente Glorieuses est dur pour le plus grand nombre. La vulgarisation massive des savoirs sur l'éducation exerce, de plus, une lourde pression sur des mères que l'on culpabiliserait volontiers. La publicité pour les équipements ménagers conditionne encore

71 Françoise Héritier, *Masculin/Féminin, II, Dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, 2002.

72 Voir Yvonne Knibiehler, *La révolution maternelle*, 1997, Perrin.

plus les femmes, crée des besoins à satisfaire mais surtout ancre la fonction maternelle et les besognes du foyer comme une obligation féminine évidente. En fait l'hostilité au travail des femmes à l'extérieur du foyer se maintient dans les représentations et dans tout un imaginaire social alimenté également par le cinéma. Les sondages d'opinion font encore apparaître le travail féminin (dont le taux est stable ou en léger tassement jusque vers 1960) comme un danger pour la famille et la société, tandis que la crise du logement n'a pas rendu tout à fait féérique l'accès à la consommation. Et les bébés n'arrivent pas toujours au moment souhaité alors que ne sont pas abolies les lois de 1920 et 1923.

- Des analyses critiques

Des textes fondateurs paraissent qui vont marquer l'émergence d'un nouveau féminisme quelques années plus tard : ces critiques, pour le moment intellectuelles, de la situation des femmes préparent le terrain. *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir (1949) est une véritable somme des faits historiques, des mythes et de l'expérience vécue (sans exclure la sexualité) qui conditionnent et déterminent la vie des femmes. « *On ne naît pas femme, on le devient...* » Il suscite un scandale sans égal et une très violente polémique qui mobilise des intellectuels renommés dont beaucoup, aussi bien de la droite traditionnelle que du parti communiste se montrent extrêmement agressifs vis-à-vis de l'auteure. Le livre pose le débat sur la définition du politique. D'autres parutions, presque simultanées, renforcent la réflexion : *Une chambre à soi* de Virginia Woolf traduit en 1951 par Clara Malraux, des ouvrages de sociologues (Andrée Michel, Evelyne Sullerot)... Les interrogations sur la créativité féminine, le rôle de la presse, le travail, la « condition des femmes » sont ouvertes. Il tombe alors un brulôt, venu des Etats-Unis (1963) et immédiatement traduit (par Yvette Roudy, en 1964) : *La femme mystifiée* (Betty Friedan) le livre sur les femmes le plus vendu dans le monde, qui entre en résonance avec l'expérience quotidienne des lectrices, mystifiées par une technologie qui entraîne et asservit à une surenchère de tâches ménagères.⁷³

Déjà est commencée une action qui va relancer le féminisme, avec un nouvel objectif, l'autonomie individuelle des femmes : le combat pour le contrôle des naissances.

Mutations/révolution ?

Le tournant des années 1960 ouvre sur des changements sans précédent pour les femmes en Occident. Les jeunes générations prennent difficilement conscience des enjeux, étant un peu submergées par le foisonnement d'opinions, de faits et de mouvements de l'histoire proche aussi éloignée pour eux que la III^e République. Ce qui leur a été donné fait partie de l'évidence. On ne peut se contenter de fournir quelques dates repères : indispensables, celles-ci n'accordent aucune épaisseur aux mutations s'il n'y a pas réflexion sur la simultanéité des changements intervenus dans le rapport à la reproduction et à la sexualité, dans le travail et la vie économique, dans les capacités juridiques, dans le combat politique. En tout état de cause, la principale révolution culturelle et sociale du XX^e siècle est l'émancipation des femmes, qu'on ne peut expliquer par la seule « modernité » : les luttes de la deuxième vague féministe n'y sont pas étrangères. Et, par ailleurs, on ne peut faire l'économie d'une prise de conscience de l'incomplétude, de la fragilité des acquis et des régressions qui font partie de toute évolution.

- La maîtrise de la reproduction

Pour les femmes, maîtriser les naissances, disposer de son corps (« Notre corps, nous-mêmes ») permet de ne plus subir un destin mais de décider de leurs enfants et de leur famille, de dissocier sexualité et reproduction. Il y a un « avant » et un « après les années » 1960-70.⁷⁴

⁷³ Voir textes ci après

⁷⁴ Sur l'importance de cette révolution anthropologique, voir Françoise Héritier, *Masculin//Féminin II, Disoudre la*

Avant ? Les vies amoureuses les plus légitimes et les plus conjugales possibles sont hantées par la crainte de la grossesse non voulue, scandées par les avortements clandestins et dramatiques avec la menace du tribunal comme toile de fond⁷⁵ ; le contrôle des parents, des voisins sur les jeunes filles porteuses de « l'honneur » de la famille. La France catholique est toujours sous le coup de la loi de 1920 punissant l'évocation même de la contraception.

En quelques années, tout cela disparaît, s'efface en laissant si peu de traces que la mémoire ne s'en est pas transmise aux nouvelles générations. Beaucoup de pays occidentaux disposaient déjà de centres d'informations sur les moyens contraceptifs. En 1956, un groupe de médecins et de journalistes commence à parler en France du drame des grossesses non désirées (350 000 avortements par an ?). « *Maternité Heureuse* » (dont le nom même frôle le sacrilège, laissant apercevoir qu'elle peut ne pas l'être...), fondée cette année-là, devient le « *Mouvement français pour le planning familial* » en 1960. Il joue un rôle d'information et facilite l'entrée illégale de produits contraceptifs en provenance de l'étranger. En 1967, la discussion de la loi Neuwirth destinée à permettre la prescription de la pilule (inventée par Pincus et commercialisée aux États-Unis dès 1960) donne lieu à ces mémorables débats que savent toujours tenir des députés français quand il s'agit des droits des femmes. « *Les hommes perdront la fière conscience de leur virilité et les femmes ne seront plus qu'un objet de volupté stérile* » (le député Coumaros). Finalement adoptée grâce à la gauche, (les décrets d'application seront pris en 1972...), elle est suivie d'une vigoureuse et spectaculaire campagne pour la liberté de l'avortement impulsée par une association plus radicale, le « *Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception* » (MLAC) qui pratique ouvertement des IVG et assure des « voyages à l'étranger ». Il a l'appui d'intellectuelles et d'artistes. Le procès de Bobigny (Gisèle Halimi) et le manifeste des 343 (femmes connues qui déclarent avoir avorté) en sont les épisodes les plus connus. En 1975, Simone Veil obtient du Parlement une loi provisoire autorisant dans certaines conditions, l'interruption volontaire de grossesse. La loi est confirmée en 1979.

A la fin des années 1980, une Française sur deux en âge de procréer utilise la pilule ou le stérilet. L'information n'est pas assez diffusée, quelques craintes ou réticences se formulent (en dehors des interdits catholiques) sur la nocivité éventuelle ou la contrainte quotidienne, les oublis existent et expliquent l'attachement au droit à l'IVG qui a suscité un long débat public qui n'est pas encore éteint : les relations de couple sont néanmoins radicalement changées. La courbe de nuptialité baisse à partir des années 1970, la cohabitation juvénile s'étend rapidement. Une nouvelle forme de couple cherche ses repères, plus exigeant et souvent plus précaire. La loi libéralisant le divorce accompagne cette évolution en 1975. La « faute » n'est plus nécessaire, le consentement mutuel est possible.

- L'intégration massive au marché du travail

De 1945 à 1960, l'État poursuit une politique qui privilégie la natalité par rapport à l'activité. Les débats sociaux portent sur la protection spécifique de la travailleuse et peu nombreux sont ceux qui soulignent les limites au-delà desquelles l'embauche sera découragée par tant de spécificité.

L'intégration croissante des femmes au marché du travail marque les années 1960 (facilitée par la prospérité des Trente Glorieuses) et les décennies suivantes. Leur taux d'activité ne cesse d'augmenter depuis ce tournant. La technologie ménagère qui peut mystifier les femmes (en les culpabilisant de ne jamais assez bien faire)⁷⁶ peut aussi

hiérarchie, Odile Jacob, 2002.

⁷⁵ Évocation de cette atmosphère dans le film, *Histoire d'un secret*, de Marianne Otero menant une enquête sur la mort de sa mère, Peintre. L'écrivaine Nancy Huston propose un « monument à l'avortée inconnue »... (2003)

⁷⁶ C'est la thèse défendue par Betty Friedan

permettre de rendre envisageable la double journée qui permettra l'équipement du ménage, la consommation... et l'autonomie financière. C'est un moyen d'échapper à l'étouffement domestique. Au départ, le développement rapide de la production et des services a rendu nécessaire cet appel à la réserve que constituent les femmes : elles deviennent surtout salariées du tertiaire. Entre 1968 et 1973, le tertiaire assure 83% des créations d'emplois et ceux-ci sont occupés à 60% par des femmes. Un quart de siècle de crise de l'emploi ne parvient pas à arrêter la montée inéluctable de l'activité féminine, véritable vague de fond qui submerge le barrage des nostalgies traditionalistes. Elles sont environ 12 millions, à la fin du siècle, 46% de la population active. Le travail à l'extérieur est devenu la quasi norme, les femmes au foyer presque exceptionnelles, même si elles sont un peu plus nombreuses dans les classes supérieures et dans les milieux les plus défavorisés. En 1960, plus de 60% des femmes de 20 à 59 ans vivant en couple étaient « inactives » ; elles sont moins de 30% en 1999.

De 1965 à 1983, la revendication d'égalité est au premier plan et des ajustements dans ce sens se font ; en 1965, les femmes obtiennent le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari et celui de gérer leurs biens. En 1983, Y. Roudy fait passer une loi sur l'égalité professionnelle interdisant toute discrimination (embauche, qualification, classification, promotion...). Mais l'application laisse souvent à désirer.

Mais, à partir de 1983, la crise fait adopter des mesures qui fragilisent les femmes sur le marché de l'emploi peu qualifié et les marginalise. L'encouragement au temps partiel, en pointillé, vise les femmes, au nom de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle : 85% de ces emplois sont occupés par des femmes qui, pour la plupart, souhaitent un temps complet. Les emplois précaires, les horaires atypiques, le surchômage (chez les jeunes notamment) sont des problèmes encore plus marqués au féminin. Les écarts de salaires se maintiennent (25% en moyenne ?). 80% des travailleurs pauvres (moins du SMIC) sont des femmes. L'allocation parentale d'éducation, alternative à un faible salaire, les écarte durablement d'un marché difficile où il est presque impossible de rentrer après interruption

À d'autres niveaux, on peut noter que 66% des postes de cadres sont occupés par des hommes, et que les écarts de salaires entre dirigeants d'entreprises et dirigeantes est de 30%...

La légitimation du travail féminin n'est pas encore consolidée, les inégalités reconstituées restent importantes malgré deux lois en vingt ans (Roudy en 1983, Génisson en 2001).

- La prise de certains bastions masculins

Au sommet de l'échelle sociale, en revanche, les femmes sont devenues visibles dans la vie publique et économique. Dès 1965, elles sont aussi nombreuses que les garçons à passer le baccalauréat et elles entrent nombreuses à l'Université. Les principales formations d'excellence s'ouvrent au début des années 1970 (1972 : Polytechnique) et, à doses infinitésimales, les carrières prestigieuses et les grandes institutions (ambassades, préfectures, Inspection des Finances, Collège de France et enfin l'Académie Française en 1980). Les exceptions sont-elles suffisantes pour amorcer un changement de la règle ?

- La fin de la loi du père

Depuis 1965, les femmes n'étaient plus considérées comme mineures. A partir de 1970, une batterie de lois établit la coresponsabilité parentale et l'égalité dans la famille : ainsi s'efface, en principe, la notion de chef de famille. Toute référence au sexe des conjoints disparaît dans les dispositions en faveur des familles.

- Femmes, politique et féminismes

Aucune des transformations énumérées n'est la conséquence automatique des progrès économiques, scientifiques, ou techniques. Elles résultent aussi d'une constante pression

individuelle ou collective des femmes et des féminismes. Pluriels, foisonnants d'associations, de publications, d'initiatives... et de divergences. Le féminisme de la première vague, essoufflé, se prolonge dans les partis, les assemblées, l'administration. Sous l'égide de l'État et de l'Europe, un féminisme institutionnel recherche un ajustement des droits entre les sexes. En France, depuis 1974, il existe un secrétariat d'État ou un ministère (dont l'intitulé est passé de « Condition féminine » à « Droits des femmes ») chargé de ces questions. Mais la recherche d'égalité (juridique, économique...) est contrée par les nostalgies traditionalistes coïncidant avec la recherche de solutions miracles contre le chômage (cf. ci-dessus).

Une seconde vague apparaît dans les années 1960-1980 (« les années Mouvement » de la libération des femmes⁷⁷). Elle « *s'attache bien davantage à l'autonomie du sujet-femme, dans ses choix existentiels de tous ordres, professionnels et amoureux, dans un contexte scientifique renouvelé, notamment quant à la reproduction humaine. Temps de « révolution sexuelle » au double sens du terme : relations entre les sexes et pratique de la sexualité. [...] On peut enfin envisager de dissoudre la hiérarchie du masculin et du féminin qui organisait l'ordre symbolique du monde.* » (Michelle Perrot)⁷⁸

Le mouvement de libération des femmes a occupé le devant de la scène dans les années 70. Apparu à la fin des années 60, il procède des mouvements étudiants de Mai 1968, et fait partie du séisme de société de cette période. Il résulte, en partie, de ruptures survenues dans les mouvements gauchistes. Les étudiantes, devenues aussi nombreuses que les garçons en 1965, font leur première expérience des discriminations en subissant la division sexuelle du travail militant. Les mouvements d'extrême gauche étant, par ailleurs, aveuglés par la perception des revendications féministes comme « bourgeoises ». Cet aveuglement a, on le sait, une longue histoire. Le sigle même de MLF veut, par ailleurs, faire référence aux mouvements de libération nationale. Ces nouveaux groupes ne revendiquent aucune affiliation, ils affichent leur rupture avec les associations antérieures, ils se veulent anti-autoritaires, inventifs, capables d'humour et d'auto-dérision. Les premières manifestations ont lieu à partir de 1970 (dépôt de gerbe à la femme du soldat inconnu). Elles tournent en dérision les invectives injurieuses reçues y compris de la part des militants de gauche et leurs inventions ludiques et exubérantes, autour des grandes questions de liberté des femmes mobilisent tout un capital de sympathie. C'est la libre disposition du corps qui est au centre du mouvement « *Un enfant si je veux, quand je veux, comme je veux* ». C'est alors que se multiplient les revues, les journaux, éditions, films... et certaines divergences (égalité/différence). Il est plus important de noter la forte perméabilité de nombreuses femmes à beaucoup de ces idées qui pénètrent (un peu) les partis et, (avec difficulté), les syndicats. Les magazines féminins sont eux-mêmes obligés de s'interroger, et, pour certains, de faire quelque place aux débats mis dans la rue avec tant de verve : l'audience potentielle ne pouvait être négligée...

L'orientation majoritaire du féminisme français qui s'est voulu autonome par rapport aux partis explique en partie peut-être que les partis et le pouvoir politique restent un domaine viril.

Le combat pour la parité

Le droit de vote, seul, ne produit pas automatiquement l'égalité et ne donne pas un poids égal des deux sexes dans la vie politique. Les femmes ont affirmé un vote autonome, dégagé du conservatisme qui a marqué ses débuts. Plus à gauche que le vote masculin, le vote féminin est aussi plus éloigné du Front National. Mais les femmes ne se font guère entendre dans le débat politique : en 1993, les députées sont 6% à l'Assemblée nationale (un demi siècle après l'obtention du droit de vote). « *Au pouvoir citoyennes !*

77 Françoise Picq, *Libération des femmes. Les années mouvement*, Seuil, 1993

78 Préface au *Siècle des féminismes*, op. cit. p. 11

Liberté, égalité, parité » est le titre d'un ouvrage paru en 1992. Il propose l'inscription de la parité dans la loi afin d'en finir avec la situation scandaleuse de la France, lanterne rouge de l'Europe avec la Grèce : la parité, c'est-à-dire l'égal participation des hommes et des femmes dans les assemblées élues. Un réseau d'associations (féminines et féministes) se constitue, des manifestes paraissent, des questions sont posées aux candidats. Pour les élections de 1997, le PS a imposé un quota de 30% de candidates ce qui fait passer les députées à 10%... Le débat intellectuel oppose les antiparitaires qui jugent humiliant et dangereux d'enfermer les femmes dans leur appartenance de sexe aux paritaires qui estiment une politique volontariste nécessaire, qui montrent la différence entre les femmes qui sont la moitié de chaque groupe minoritaire et les communautés ethniques, et insistent sur leur refus de s'appuyer sur « l'essentialisme » c'est-à-dire les qualités « naturelles et spécifiques » des femmes. La révision constitutionnelle a lieu en 1999 et stipule que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Les premières applications sont un peu décevantes. Si la féminisation des conseils municipaux et régionaux (2001 et 2004) est réelle (scrutins de listes) le nombre de députées aux élections de 2002 passe à 12% (scrutin uninominal)...

BILAN

Très contrasté donc, un essai de bilan montre des bouleversements radicaux sur deux générations et beaucoup de nuances, d'inachèvements et de recompositions. On ne peut pas plus adhérer à l'optimisme radical du « *Elles ont tout* » que nier la réduction de l'écart entre positions masculines et féminines.

Les droits reproductifs qui ont « dénaturisé » les femmes et dissocié sexualité et procréation, ouvrent à plus de libertés ; couplés avec les autres droits acquis (économiques, juridiques et politiques), ils débouchent sur une grande diversité de possibles. La maternité est un choix, la femme au foyer n'est plus la référence, de « nouveaux pères » et de nouveaux compagnons sont apparus. Dans les milieux intermédiaires de la société, (surtout dans les professions intellectuelles), le rapprochement des positions des hommes et des femmes est très visible et cela constitue une véritable avancée. De nouveaux modèles parentaux peuvent désormais s'appuyer sur un arsenal juridique d'égalisation des responsabilités et de nouveaux couples s'inventent à travers diverses formes d'institutionnalisation.

Hormis les bastions religieux, il n'y a plus de résidus législatifs ou réglementaires qui puissent barrer l'accès à un savoir ou à une professionnalisation. La meilleure réussite scolaire des filles tendrait presque à rendre obsolète les débats récurrents sur la dimension de leur cerveau ou autres incapacités « naturelles »...

Cependant des discriminations têtues et de nouvelles formes d'inégalités révèlent une hiérarchie longue à « se dissoudre ». Les assignations domestiques font une grande partie de la différence et peuvent partiellement expliquer l'infériorisation économique. A intervalles réguliers des enquêtes proclament que le temps consacré par les hommes aux tâches domestiques a augmenté quotidiennement de quelques minutes... Dans les groupes sociaux les plus élevés, la charge mentale est lourde, la charge matérielle peut être partiellement allégée par une aide « achetée ». Cela ne suffit pas pour assurer des promotions aussi rapides que pour les hommes. Au bas de l'échelle sociale la « double journée » et « la conciliation de la vie familiale et professionnelle » pèsent de tout leur poids matériel et mental. Du haut en bas, les salaires sont moins élevés : un écart statistique moyen de 25% sépare encore salaires masculins et féminins. À poste, qualification, diplôme et durée de travail égaux l'écart subsiste, entre 10 et 20%... Un « plafond de verre » fait obstacle aux fonctions d'encadrement et de décision publiques et privées. Les femmes sont un tiers des cadres, moins de 10% des états-majors des

entreprises, moins de 15% des professeurs d'université. La notion de métier féminin perdure et la moitié des actives se retrouve dans quelques métiers de nettoyage, vente, soins, emplois administratifs d'exécution... La meilleure réussite scolaire des filles s'enlise, pour beaucoup, dans des orientations traditionnelles, des renoncements à de vraies qualifications, au mieux dans des choix « raisonnables », conformes aux représentations sociales et qui anticipent la disponibilité dont elles auront besoin pour répondre aux attentes sociales. Quand le capital scolaire n'est pas élevé, elles sont promises au surchômage (en 1999, un taux de 15% contre 11), à la précarité, et à la flexibilité, au temps partiel non souhaité (85% des salariés à temps partiel sont des femmes qui pour beaucoup ne le souhaitent pas).

Quant à l'accès au débat politique et à la représentation, il est, lui, fermé par les cooptations de la « république des frères ». Nos 11% de députées font rêver aux 45% de Suédoises... Faut-il vraiment se flatter d'une singularité française ou mettre ses espoirs dans l'Europe ?

La prise en compte des harcèlements et des violences subies par les femmes s'est développée dans les années 1990 ; c'est néanmoins un grave problème de société à tous les niveaux. Il ne faut pas l'attribuer aux seules « cités » où la liberté publique des filles se voit de plus en plus limitée par la crainte. Les causes en sont diverses. C'est là d'ailleurs qu'on voit renaître un féminisme qui ne prend pas ce nom (« Ni putes, ni soumises » par exemple).

Car si le féminisme a beaucoup fait pour les acquis énumérés, ces conquêtes apparaissent vite comme des évidences... Et le mot est dévalorisé par une accumulation d'images négatives rencontrées tout au long de ce dossier. Les images sans les acquis ? Aujourd'hui, à la rigueur, on acceptera de parler d'antisexisme ?

ULTIME DÉBAT SUR LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

Alger, mars 1944

« M. le Président. - Je donne lecture de l'article 16 :

« Les femmes seront éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

J'ai été saisi d'un amendement de M. Grenier ainsi conçu :

« Les femmes seront électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

M. Grenier. - je ne reviendrai pas pour défendre mon amendement sur ce que j'ai déjà dit au sujet du vote des femmes.

Ce sont les mêmes considérations qui m'ont inspiré. je pense que l'amendement de M. Prigent ayant été adopté par l'Assemblée, les femmes doivent voter, non seulement aux élections qui aboutiront à la Constituante, mais également à toutes les élections qui auront lieu dès la libération.

M. le Président de la Commission. - je dois rappeler que c'est à l'unanimité moins une voix que la Commission avait adopté le principe du vote des femmes, et que c'est à l'unanimité qu'elle avait estimé que les femmes ne voteraient pas aux élections provisoires qui auraient lieu en cours de libération.

Il ne s'agit pas d'apprécier les capacités, les mérites et les droits de la femme à voter, mais uniquement d'examiner les conditions de fait dans lesquelles elle va être amenée à exercer ce droit pour la première fois. N'oubliez pas que le délai de trois mois que nous avons prévu pour la reconstitution des listes électorales est extrêmement court, même pour des élections ordinaires. Or, le travail sera encore compliqué par l'absence des réfugiés, prisonniers et déportés. Si l'on doit ajouter les femmes sur ces listes les difficultés seront encore accrues.

D'autre part, il est établi qu'en temps normal les femmes sont déjà plus nombreuses que les hommes. Que sera-ce à un moment où prisonniers et déportés ne seront pas encore rentrés ? Quels que soient les mérites des femmes, est-il bien indiqué de remplacer le suffrage universel masculin par le suffrage universel féminin ?

Enfin, je pense que la confection matérielle des listes électorales où, pour la première fois, figureront les femmes, donc des listes nouvelles, demandera beaucoup de temps. Si donc l'on admet les femmes à voter aux premières élections qui suivront la libération, on ouvre la porte à toutes sortes de fraudes et d'irrégularités dans cette période incertaine qui accompagnera les premières consultations populaires. Autant je considère que l'amendement de M. Prigent était fondé, autant j'estime qu'il n'y a pas lieu de retenir celui de M. Grenier. La Commission en demande donc le rejet.

M. Antier. - je ne partage pas l'avis de la Commission. Je considère que la France, hommes et femmes réunis, résiste dans son ensemble. Il serait donc injuste d'écarter les femmes des premières élections, d'autant plus que ces élections se dérouleront à l'échelon communal et départemental. La confection des listes est donc possible.

M. Poimboeuf. - J'avais, à la Commission, soutenu le vote des femmes dès les premières élections, et c'est uniquement parce qu'il apparaissait pratiquement impossible de dresser les listes dans le délai légal de trois mois que, par la suite, je m'y étais opposé. J'insiste sur le terme « pratiquement ». On pourrait donc, peut-être, envisager une prorogation de ce délai de trois mois, ce qui permettrait de concilier tous les points de vue.

M. Grenier. - je dois avouer qu'aucun des arguments exposés ne m'a convaincu. L'éloignement de leurs foyers de nombreux prisonniers et déportés qui ont été remplacés dans leurs tâches par leurs femmes, confère à ces dernières un droit encore plus fort de voter dès les premières élections. Quant à la confection matérielle des listes électorales, j'estime qu'il s'agit d'une question de bonne volonté et d'organisation dans chaque mairie. Il suffirait d'y employer un personnel suffisamment nombreux. On l'a bien fait pour les cartes de vêtements ou d'alimentation.

Je ne comprends pas non plus qu'on puisse supposer que nous demandons le vote féminin dès les premières élections pour faciliter je ne sais quelles irrégularités. Nous demandons simplement que toute la Nation soit appelée à se prononcer sur ceux qui la dirigeront, que ce soit à l'échelon municipal, départemental ou national.

Je dois d'ailleurs vous mettre en garde contre une réaction éventuelle de l'opinion publique. À la suite de nos derniers débats, la presse et la radio ont annoncé que le suffrage des femmes était décidé, et l'on n'a pas précisé s'il s'agissait d'élections suivant immédiatement la libération ou plus tardives. Si mon amendement n'est pas retenu, nous donnerons l'impression de nous être déjugés. (Applaudissements)

M. Hauriou - C'est le groupe des indépendants de la Résistance qui a proposé d'ajouter à l'article 1^{er} du projet d'ordonnance sur les élections à l'Assemblée constituante, une disposition prévoyant le vote des femmes. Nous ne pouvons donc être suspectés d'hostilité à cet égard. je voudrais cependant

présenter quelques observations.

En premier lieu, je dois souligner que sous le biais des élections municipales, c'est en réalité tout le problème des élections provisoires qui suivront que nous abordons. Car si nous admettons les femmes à voter aux premières élections qui suivront la libération, il sera impossible de ne pas les admettre aux élections pour l'Assemblée nationale provisoire. Il faut bien savoir dans quelle voie nous nous engageons. Le groupe des résistants indépendants a admis que, s'agissant d'élections pour une représentation provisoire, il ne saurait être question de faire voter les femmes, car ceci ne manquerait pas de provoquer un déséquilibre dans le corps électoral.

Par contre nous ne formulons aucune réserve au suffrage féminin quand les conditions seront redevenues normales.

Il y a dans notre position une seconde raison. Nous souhaitons que le vote féminin réussisse. Or, si nous suivions M. Grenier dans son amendement, il serait à redouter que les femmes n'encourent des responsabilités et des reproches immérités, dans une consultation populaire où elles auraient eu la majorité.

Nous estimons que le premier essai de vote des femmes doit avoir lieu dans des conditions normales, et c'est pourquoi nous voterons contre l'amendement de M. Grenier.

M. Antier. - La participation des femmes au suffrage universel est un droit qui n'est pas discutable.

M. le Président de la Commission.- je voudrais répondre d'un mot à M. Grenier quant aux irrégularités et aux fraudes qui risquent de se produire si les femmes sont admises à voter tout de suite. Il sera matériellement et techniquement impossible, étant donnés les délais restreints, de procéder à une constitution régulière des listes électorales. J'insiste donc pour le rejet de l'amendement. M. Ribière. - Au point de vue de la constitution de listes, je ne vois vraiment pas d'obstacles sérieux à l'admission des femmes. Notre collègue Grenier a judicieusement qu'il avait été possible, sans grandes difficultés, d'établir les cartes d'alimentation.

D'autre part, il faut reconnaître que les femmes qui sont en France et dont les maris sont prisonniers en Allemagne voteront dans le même esprit qu'auraient voté leurs maris. Refuser le droit de vote aux femmes pour ce premier suffrage serait à mon avis une injure pour les femmes.

M. Grenier. - Il semble que l'argument décisif contre mon amendement soit celui de la difficulté d'établir des listes électorales complètes. Je fais observer que, même pour les électeurs masculins, il sera impossible d'obtenir des listes complètes. Si l'on annonçait dans les communes que toutes les femmes doivent se présenter à la mairie, munies de leurs pièces d'identité, les femmes se feraient elles-mêmes inscrire. Si certaines ne se dérangent pas, tant pis pour elles, elles ne voteront pas. De toute façon, j'estime qu'il vaut mieux une participation des femmes à 80 ou 90 % que pas de participation du tout. Il faut qu'ici chacun se prononce par oui ou par non.

M. Vallon. - je retrouve dans ce débat les traditions de l'ancien Parlement français dans ce qu'elles avaient de plus détestable. A maintes reprises, le Parlement s'est prononcé à la quasi unanimité pour le principe du vote des femmes, mais, chaque fois, l'on s'est arrangé par des arguments de procédure pour que la réforme n'aboutisse pas.

Ces petits subterfuges doivent cesser (Applaudissements) ; il faut parfois savoir prendre des risques.

Cité dans Clio n°1, *Résistances et libérations, France 1940-1945*, document page 265 à 268

LE DEUXIÈME SEXE, SIMONE DE BEAUVOIR

Tournant dans l'histoire intellectuelle du féminisme

Les parents de Simone de Beauvoir, obligés d'accepter la perspective que leur fille travaille, ont accepté son orientation vers l'enseignement. C'est en préparant l'agrégation de philosophie obtenue en 1929 qu'elle noue sa relation exceptionnelle avec Jean-Paul Sartre. Pas de mariage, pas de vie commune, une très grande liberté préservée pour le « contingent ». Leur complicité affective et intellectuelle constitue leur amour nécessaire.

Elle est décidée à consacrer sa vie à l'écriture. Romans, essais philosophiques, se succèdent à partir de 1943. *Le Deuxième Sexe* paraît en 1949, essai fondamental sur la condition des femmes, le plus important jamais consacré au sujet.

À cette époque, Simone de Beauvoir ne se présente pas comme féministe, elle affirme que sa féminité ne l'a gênée en rien et que d'ailleurs la question est close (droit de vote et égalité proclamée dans la nouvelle constitution). Mais elle analyse la hiérarchisation des sexes et l'oppression des femmes à travers la biologie, l'histoire, les mythes, l'éducation et le quotidien imposé. La condition des femmes résulte d'une construction sociale et historique, non des données biologiques. La phrase, si souvent citée, « *On ne naît pas femme, on le devient* » ouvre le tome II. La société et les éducateurs imposent aux femmes passivité et soumission, mutilent et briment la petite fille qui apprend à attendre tout de l'homme et à être enfermée dans la séduction et le domestique, vouée à la répétition et à la routine. Le scandale est considérable, les réactions très violentes, parfois d'une grossièreté inouïe, à droite comme à gauche. « *Aux limites de l'abject* » (François Mauriac), « *Insulte aux ouvriers* » (Jeannette Thorez-Vermeersch), « *Insulte au mâle latin* » (Albert Camus)... S'ouvrant sur l'avortement, le chapitre sur la maternité est celui qui lui a été le plus reproché : elle n'y voit que piège et ne l'accepte pas pour elle-même. Attitude certes difficilement généralisable.

Cet ouvrage a fait fonction de révélateur et exercé une influence décisive sur plusieurs générations de lectrices et d'intellectuelles. Il va progressivement apparaître comme l'ouvrage fondateur du nouveau féminisme, une charnière dans l'histoire des mouvements de femmes. Traduit aux États-Unis en 1953, il y devient rapidement un classique très travaillé dans les Universités et a contribué à la construction du concept de « gender », le genre, le sexe socialement construit.

Dans les années 70, Simone de Beauvoir rejoint les féministes, leur donnant l'appui de sa notoriété et crée la Ligue du Droit des femmes en 1974. Le cinquantenaire du *Deuxième Sexe* a consacré l'importance de son rôle.

« Le fait qui commande la condition actuelle de la femme, c'est la survivance têtue dans la civilisation neuve qui est en train de s'ébaucher des traditions les plus antiques. C'est là ce que méconnaissent les observateurs hâtifs qui estiment la femme inférieure aux chances qui lui sont aujourd'hui offertes, ou encore qui ne voient dans ces chances que des tentations dangereuses. La vérité est que sa situation est sans équilibre, et c'est pour cette raison qu'il lui est très difficile de s'y adapter. On ouvre aux femmes les usines, les bureaux, les facultés, mais on continue à considérer que le mariage est pour elle une carrière des plus honorables qui la dispense de toute autre participation à la vie collective. Comme dans les civilisations primitives, l'acte amoureux est chez elle un service qu'elle a le droit de se faire plus ou moins directement payer. Sauf en U. R. S. S. il est partout permis à la femme moderne de regarder son corps comme un capital à exploiter. La prostitution est tolérée, la galanterie encouragée. Et la femme mariée est autorisée à se faire entretenir par son mari ; elle est en outre revêtue d'une dignité sociale très supérieure à celle de la célibataire. Les mœurs sont bien loin d'octroyer à celle-ci des possibilités sexuelles équivalentes à celles du célibataire mâle ; en particulier la maternité lui est à peu près défendue, la fille-mère demeurant un objet de scandale. Comment le mythe de Cendrillon ne garderait-il pas toute sa valeur ? Tout encourage encore la jeune fille à attendre du « prince charmant » fortune et bonheur plutôt qu'à tenter seule la difficile et incertaine conquête. En particulier, elle peut espérer accéder grâce à lui à une caste supérieure à la sienne, miracle que ne récompensera pas le travail de toute sa vie. Mais un tel espoir est néfaste parce qu'il divise ses forces et ses intérêts ; c'est cette division qui est peut-être pour la femme le plus grave handicap. Les parents élèvent encore leur fille en vue du mariage plutôt qu'ils ne favorisent son développement personnel ; elle y voit tant d'avantages qu'elle le souhaite elle-même ; [...] »

« Même au cas où l'enfant apparaît comme une richesse au sein d'une vie heureuse ou du moins équilibrée, il ne saurait borner l'horizon de sa mère. Il ne l'arrache pas à son immanence ; elle façonne sa chair, elle l'entretient, le soigne : elle ne peut jamais créer qu'une situation de fait qu'il appartient à la seule liberté de l'enfant de dépasser ; quand elle mise sur son avenir, c'est encore par procuration qu'elle se transcende à travers l'univers et le temps, c'est-à-dire qu'une fois de plus elle se voue à la dépendance. Non seulement l'ingratitude, mais l'échec de son fils sera le démenti de tous ses espoirs : comme dans le mariage ou l'amour, elle remet à un autre le soin de justifier sa vie alors que la seule conduite authentique, c'est de librement l'assumer. On a vu que l'infériorité de la femme venait originellement de ce qu'elle s'est d'abord bornée à répéter la vie tandis que l'homme inventait des raisons de vivre, à ses yeux plus essentielles que la pure facticité de l'existence ; enfermer la femme dans la maternité, ce serait perpétuer cette situation. Elle réclame aujourd'hui de participer au mouvement par lequel l'humanité tente sans cesse de se justifier en se dépassant ; elle ne peut consentir à donner la vie que si la vie a un sens ; elle ne saurait être mère sans essayer de jouer un rôle dans la vie économique, politique, sociale. Ce n'est pas la même chose d'engendrer de la chair à canon, des esclaves, des victimes ou des hommes libres. Dans une société convenablement organisée, où l'enfant serait en grande partie pris en charge par la collectivité, la mère soignée et aidée, la maternité ne serait absolument pas inconciliable avec le travail féminin. Au contraire : c'est la femme qui travaille — paysanne, chimiste ou écrivain — qui a la grossesse la plus facile du fait qu'elle ne se fascine pas sur sa propre personne ; c'est la femme qui a la vie personnelle la plus riche qui donnera le plus à l'enfant et qui lui demandera le moins ; c'est celle qui acquiert dans l'effort dans la lutte la connaissance des vraies valeurs humaines qui sera la meilleure éducatrice. Si trop souvent, aujourd'hui, la femme a peine à concilier le métier qui la retient pendant des heures hors du foyer et qui lui prend toutes ses forces avec l'intérêt de ses enfants, c'est que, d'une part, le travail féminin est encore trop souvent un esclavage ; d'autre part, qu'aucun effort n'a été fait pour assurer le soin, la garde, l'éducation des enfants hors du foyer. Il s'agit là d'une carence sociale : mais, c'est un sophisme de la justifier en prétendant qu'une loi inscrite au ciel ou dans les entrailles de la terre réclame que mère et enfant s'appartiennent exclusivement l'un à l'autre ; cette mutuelle appartenance ne constitue en vérité qu'une double et néfaste oppression. »

(*Le Deuxième Sexe*, Gallimard, T II, pages 340-341)
Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, Gallimard, 1949

L'INCAPACITÉ DES FEMMES À CRÉER : UN FAIT SOCIAL ?

Virginia Woolf (1882-1941) : Une chambre à soi

Virginia Stephen, descendante d'une grande famille britannique, n'a pas pu recevoir, dans sa jeunesse, la même instruction que ses frères (injustice souvent évoquée par elle) mais elle a eu la chance d'hériter d'une tante et elle dispose d'une chambre à elle... C'est un remarquable exemple de ces trajectoires d'exception qui sont possibles, dans l'entre-deux-guerres, pour quelques femmes des classes favorisées qui, malgré les obstacles, se hasardent dans l'espace public. Elle fait partie, avec son mari, du groupe d'intellectuels de Bloomsbury. Leonard Woolf et elle créent une maison d'édition, la Hogarth Press, qui publie T.S. Eliot, Freud, Joyce, K. Mansfield... Critique littéraire, essayiste et romancière, sa période la plus créative se situe dans les années 20 et 30. *Mrs Dalloway* (1925), *La promenade au phare*, *Les vagues*... Ses romans contribuent très fortement au renouveau de la littérature. La construction en est subtile et éclatée, le récit se dilue dans la quête de l'instant, les monologues intérieurs imbriqués... Virginia Woolf est très lucide sur les injustices de la société et la situation des femmes. *Orlando* (1928), est certes un hommage à son modèle, le personnage hors du commun qu'est Vita Sackville-West, (avec qui elle a une liaison) ; Orlando, ni homme, ni femme voyage à travers l'histoire en changeant de sexe suivant ses apparitions... C'est surtout un feu d'artifice de scepticisme ironique à l'égard des rôles de sexe.

Une chambre à soi (1929) a été et reste un texte capital sur la condition faite aux femmes ; sous une forme brève, légère et ironique, c'est une étape fondamentale dans la réflexion féministe. Le déni de créativité a été un des premiers arguments des « défenseurs » de l'infériorité féminine, il est, encore maintenant, un des derniers refuges de la misogynie. L'auteure analyse, avec finesse, tous les écarts entre condition masculine et condition féminine qui expliquent l'absence d'œuvres et de traces laissées par les femmes dans l'histoire. « *Il est indispensable qu'une femme possède quelque argent et une chambre à soi si elle veut écrire une œuvre de fiction* » Cet essai ne fut traduit en français (par Clara Malraux) qu'en 1951 et devint plus tard, avec *Le Deuxième sexe* (1949) un texte mythique du féminisme. Il était certainement connu de Simone de Beauvoir, qui, en 1947, dans une conférence prononcée aux Etats-Unis prend l'exemple de la petite sœur de Shakespeare cité ici.. Cette malheureuse sœur de Shakespeare dont l'auteure a la conviction « *qu'elle vit en vous et en moi, et en nombre d'autres femmes qui sont en train de laver la vaisselle et de coucher leurs enfants* »

Fragilisée dès sa jeunesse par des morts prématurées dans son entourage, elle reste toute sa vie sujette à de terribles accès de dépression et se suicide en 1941.

(« La petite sœur de Shakespeare » ou les obstacles à la création féminine)

« Quoi qu'il en soit, je ne pouvais m'empêcher de penser, tout en regardant les œuvres de Shakespeare sur leur rayon, que l'évêque avait raison, du moins sur ce point : il aurait été impensable qu'une femme écrivît les pièces de Shakespeare à l'époque de Shakespeare. Laissez-moi imaginer, puisque les faits précis sont si difficiles à établir, ce qui serait arrivé si Shakespeare avait eu une sœur merveilleusement douée, appelée, mettons Judith. Shakespeare lui-même fréquentait vraisemblablement, sa mère était une héritière, une école où on lui enseignait le latin — Ovide, Virgile et Horace — et les éléments de la grammaire et de la logique. Nous savons tous que c'était un garçon déchaîné qui braconnait les lapins, tirait peut-être sur les cerfs et fut contraint d'épouser, plus tôt qu'il n'aurait fallu, une femme du voisinage qui lui donna un enfant plus vite qu'elle n'aurait dû. Cette aventure le contraignit à tenter sa chance à Londres. Il avait, semble-t-il, du goût pour le théâtre ; il commença sa carrière en tenant les chevaux devant l'entrée des artistes. Peu après il trouva du travail au théâtre, devint un acteur en vogue et vécut au centre de l'univers, rencontrant tout le monde, pratiquant son art sur les planches, exerçant son esprit dans les rues et trouvant même accès au palais de la reine. Pendant ce temps, sa sœur, si merveilleusement douée — nous sommes dans le domaine des suppositions —, restait à la maison. Elle avait, autant que son frère, le goût de l'aventure, était, comme lui, pleine d'imagination et brûlait du désir de voir le monde tel qu'il était. Mais on ne l'envoya pas étudier en classe. Elle n'eut pas l'occasion d'étudier la grammaire et la logique, moins encore celle de lire Horace ou Virgile. De temps à autre elle attrapait un livre, un des livres de son frère, peut-être, lisait quelques pages. Mais arrivaient alors ses parents qui lui disaient de raccommoder les chaussettes ou de surveiller le ragoût et de ne pas perdre son temps avec des livres et des papiers. Sans doute lui parlaient-ils sévèrement, mais avec beaucoup de bonté ; car c'étaient des gens pratiques, connaissant les conditions de vie d'une femme et aimant leur

fille — qui était très vraisemblablement la prune des yeux de son père. Peut-être griffonnait-elle quelques pages en cachette dans le fruitier, mais elle avait bien soin, alors, de les cacher ou de les mettre au feu. Mais bientôt, cependant, avant même qu'elle eût atteint sa vingtième année, on la fiança au fils du négociant en laines du voisinage. Elle pleura, criant que le mariage lui faisait horreur, ce pourquoi son père la frappa durement. Puis il cessa de la gronder et la supplia de ne pas lui faire de tort et de ne pas le couvrir de honte dans cette histoire de mariage. Il allait, lui dit-il, lui offrir un collier de perles et un joli jupon : et, disant cela, il avait les larmes aux yeux. Comment pouvait-elle lui désobéir ? Comment pouvait-elle briser le cœur de son père ? Mais la puissance du génie de cette fille la poussait à la révolte. Elle fit un paquet de ce qu'elle possédait, se laissa glisser le long d'une corde, par une nuit d'été, et prit la route de Londres. Elle n'avait pas dix-sept ans. Les oiseaux qui chantaient dans la haie n'étaient pas plus harmonieux qu'elle. Elle avait l'imagination la plus vive, le même don que son frère pour la musique des mots. Comme lui, elle avait du goût pour le théâtre. Elle se tint devant l'entrée des artistes; elle voulait, disait-elle, jouer. Les hommes se moquaient d'elle. Le directeur, un gros homme aux lèvres pendantes, éclata de rire. Il aboya quelque chose concernant les caniches qui dansent et les femmes qui jouent, aucune femme, lui déclara-t-il, ne saurait être actrice. Il fit allusion à ce que vous devinez. Il était impossible à la jeune fille d'apprendre son art. Pouvait-elle même se mettre en quête d'un dîner dans une taverne ou errer dans les rues à minuit ? Et pourtant elle était génialement douée pour la fiction et brûlait du désir de se repaître de la vie des hommes et des femmes, d'étudier leurs divers comportements. En fin de compte, car elle était très jeune et son visage ressemblait étrangement à celui de Shakespeare le poète — elle avait les mêmes yeux et les mêmes sourcils arqués —, en fin de compte, Nick Green, l'acteur-directeur, la prit en pitié; elle se trouva enceinte de ce monsieur et, qui peut évaluer l'ardeur et la violence d'un cœur de poète quand ce cœur habite le corps d'une femme, est intimement lié à lui ? se tua par une nuit d'hiver et repose à quelque croisement où les omnibus s'arrêtent à présent, devant l'Elephant and Castle.

Je crois que c'est, à peu de chose près, ainsi que l'histoire se serait déroulée si une femme au temps de Shakespeare avait eu le génie de Shakespeare. Pour moi je suis d'accord avec le défunt évêque, si tel était le destin des femmes, il est certes impensable qu'une femme au temps de Shakespeare ait eu le génie de Shakespeare. Car un génie comme celui de Shakespeare n'est pas né parmi des gens en train de se livrer à un travail pénible, au milieu d'êtres grossiers et d'esclaves. Il ne naquit pas en Angleterre parmi les Saxons et les Bretons. Il ne naît pas aujourd'hui dans les classes ouvrières. Comment, alors, eût-il pu naître parmi les femmes dont le travail commençait, selon le Pr Trevelyan, presque avant leur sortie de la nursery, qui étaient contraintes à ce travail par leurs propres parents, qui étaient maintenues à leur tâche par la puissance de la loi et des coutumes ? Et pourtant certaines formes de génie ont dû exister parmi les femmes, comme aussi dans les classes ouvrières. De temps à autre une Emily Brontë ou un Robert Burns éclate et révèle la présence d'un génie. Mais, à coup sûr, il ne pouvait alors aller jusqu'à se manifester en écrivant. Si bien que chaque fois qu'il est question de sorcières, à qui on fit prendre un bain forcé, ou de femmes possédées par les démons, ou de rebouteuses qui vendirent des herbes, ou même d'un homme de talent dont la mère fut remarquable, je me dis que nous sommes sur la trace d'un romancier, d'un poète qui ne se révéla pas, de quelque Jane Austen, silencieuse et sans gloire, de quelque Emily Brontë qui se fit sauter la cervelle sur la lande, ou qui, rendue folle et torturée par son propre génie, courut, le visage convulsé, par les chemins ! Vraiment, j'aimerais aller jusqu'à supposer que cet «anonyme», qui a écrit tant de poèmes sans les signer, était souvent une femme. Ce furent des femmes, ainsi qu'Edward Fitzgerald, je crois, l'a suggéré, qui créèrent les ballades, les chansons populaires, les fredonnant à leurs enfants, les chantant pour charmer leurs travaux de fileuses ou pour tromper les longues nuits d'hiver.

Tout cela est peut-être faux, peut-être vrai. Qui pourrait le dire ? Mais ce qui me semble vrai, quand je pense à l'histoire de la sœur de Shakespeare, telle que je vous l'ai contée, c'est que n'importe quelle femme, née au XVI^e siècle et magnifiquement douée, serait devenue folle, se serait tuée ou aurait terminé ses jours dans quelque chaumière éloignée de tout village, mi-sorcière, mi-magicienne, objet de crainte et de dérision. Car point n'est besoin d'être grand psychologue pour se convaincre qu'une fille de génie, qui aurait tenté de se servir de son don poétique, aurait été à tel point contrecarrée par les autres, torturée et tirillée en tous sens par ses propres instincts, qu'elle aurait perdu santé et raison. Aucune fille n'aurait pu se rendre à pied à Londres, se tenir à l'entrée des artistes et forcer son chemin jusqu'auprès des acteurs-directeurs, sans se faire violence et sans être suppliciée par une souffrance illogique peut-être — car il se peut que la chasteté ne soit qu'un tabou, inventé par certaines sociétés pour des causes inconnues — mais qui n'en était pas moins inévitable. La chasteté avait alors, elle a même encore maintenant, une importance religieuse dans la vie d'une femme, et elle s'est à ce point enveloppée de nerfs et d'instincts que pour la détacher et

l'amener à la lumière du jour il faudrait un courage des plus rares. Une vie libre, à Londres, au XVI^e siècle, aurait impliqué pour une femme poète et auteur dramatique une tension nerveuse et un déchirement tels qu'ils l'auraient sans doute tuée. Eût-elle survécu, tout ce qu'elle eût écrit, découlant d'une imagination faussée et morbide, en eût été déformé et contrefait. Et sans doute, pensai-je, regardant le rayon où ne se trouvent point de pièces écrites par des femmes, n'aurait-elle pas signé ses œuvres. Ce refuge de l'anonymat, elle l'aurait certainement recherché. C'est un reliquat du sens de la chasteté qui incita jusqu'au XIX^e siècle les femmes à garder l'anonymat. Currer Bell (pseudonyme sous lequel écrivit Charlotte Brontë.), George Eliot, George Sand, toutes, victimes du conflit intérieur comme en témoignent leurs écrits, cherchèrent en vain à se voiler en se servant d'un nom d'homme. Elles rendaient ainsi hommage à cette convention qui, si elle n'a pas été créée par l'autre sexe, a du moins été si fortement encouragée par lui (la plus grande gloire pour une femme est qu'on ne parle pas d'elle, disait Périclès qui était, lui, un des hommes dont on parla le plus), que toute publicité les concernant est détestable. L'anonymat court dans leurs veines. Le désir d'être voilées les possède encore. Même aujourd'hui, elles sont loin d'être aussi préoccupées que les hommes par le soin de leur gloire et, en général, peuvent passer devant une pierre tombale ou un poteau indicateur sans éprouver l'irrésistible désir d'y graver leur nom. »

(Extrait de l'édition « *Bibliothèques 10/18* » chez Denoël, 1992, *Une chambre à soi*, 1929, p70 à76)

MYSTIQUE FEMININE, FEMME MYTHIFIÉE, FEMME MYSTIFIÉE

Betty Friedan et le tournant des années 60

Au retour des soldats démobilisés, à partir de 1945, une propagande se développe aux États-Unis pour que les femmes, armée de réserve du travail, retrouvent « leur vraie place ». Les Américaines sont ainsi nombreuses, après la guerre, à rentrer à la maison, où elles ont « tout » pour être heureuses : l'argent du mari, les enfants et l'équipement ménager. C'est dans le rôle de « fée du logis » que doit désormais s'épanouir la « vraie » femme.

Cependant, Betty Friedan, ancienne journaliste, née en 1921, ménagère elle-même et mère de trois enfants, prend conscience, vers 1959, qu'elle éprouve, dans cette situation, un malaise sans nom, indéfinissable, partagé par un nombre incalculable d'Américaines qui se sentent vides, incomplètes, fatiguées, sans existence propre ni identité...

Betty Friedan analyse le conditionnement subi, les pressions psychologiques et économiques, la force des médias et de la publicité qui se conjuguent pour exalter le foyer, imposer une image féminine réductrice, fermée à tout ce qui n'est pas la maison ou la séduction. Elle estime qu'il y a régression par rapport au dynamisme manifesté par les femmes américaines dans la période antérieure (XX^e siècle, jusqu'en 1945). La ménagère est la reine dérisoire d'un foyer où la consommation est un devoir, mais où l'équipement ne diminue pas les tâches domestiques, au contraire. Il faut, en effet, justifier son temps et sa fonction... L'auteure dénonce le rôle répressif de la psychanalyse et de certaines sciences sociales qui ne s'interrogent que sur les moyens d'adapter à une fonction mais ne mettent pas celle-ci en question. La « mystique féminine » est un piège redoutable qui semble n'offrir aux femmes que deux possibilités : être une ménagère frustrée ou une femme active sans vie de famille ni de couple.

Le livre de Betty Friedan, « *The feminine mystique* » paraît en 1963 ; il est traduit en français par Yvette Roudy en 1964, sous le titre « *La femme mystifiée* ». On peut le considérer, après « *Une chambre à soi* » et le « *Deuxième sexe* » comme un des textes fondateurs et fondamentaux du féminisme. Moins littéraire que le premier, moins philosophique et référencé que le second, il a su toucher un très large public dans les pays occidentaux, (c'est le livre sur les femmes le plus vendu dans le monde), par la mise en forme d'un grand nombre de cas et le récit vivant d'une expérience générale.

Son succès est immédiat en France : malgré le décalage chronologique en matière d'équipement ménager, l'effet de guerre avait été le même... Et les femmes françaises n'ont pas plus été libérées par Moulinex, dont le slogan est apparu en 1962, que les femmes américaines.

Betty Friedan invite les femmes à manifester un égoïsme sain et à s'accomplir par un travail qui leur donne une identité propre. Elle fait remarquer que, quand elle a d'autres centres d'intérêt, une femme peut faire en une heure ce qu'une femme au foyer fait en six heures.

« La nouvelle mystique de « l'égalité dans la différence » a-t-elle surgi en Amérique parce que la croissance des femmes dans ce pays ne pouvait plus permettre l'autre mystique selon laquelle la femme est inférieure ? Était-il possible d'empêcher les femmes d'utiliser leurs aptitudes en décrétant que leur rôle au foyer était égal à celui de l'homme dans la société ? On ne pouvait plus énoncer avec mépris : « La place de la femme est au foyer ». Le travail ménager, la vaisselle, la lessive des langes devaient être idéalisés par la mystique si on voulait pouvoir les comparer à la fission de l'atome, à l'exploration de l'espace, à la création artistique qui illumine la destinée humaine, à l'avant-gardisme social. Cette formule devait devenir en soi le but final de la vie entière afin de cacher ce qui était pourtant l'évidence, à savoir que tout cela n'est qu'un préalable.

Quant on la considère sous cet angle, la double supercherie de la mystique saute aux yeux :

1. Moins une femme jouera de rôle dans la société où elle vit - eu égard à ses capacités et ses aptitudes - plus son travail de ménagère, de mère et d'épouse enflera, et plus elle rechignera à l'achever par peur de se retrouver oisive. (Évidemment la nature humaine hait le vide même chez la femme).

2. Le temps nécessaire à accomplir les travaux ménagers est inversement proportionnel au temps qu'une femme consacre à tout autre travail quelle a choisi. Privée d'intérêts extérieurs, une femme est virtuellement obligée de consacrer chaque minute de son temps aux travaux fastidieux du ménage.

Le simple principe selon lequel « le travail à faire s'accroît en fonction du temps dont on dispose » fut formulé tout d'abord par un Anglais, C. Northcote Parkinson, lequel s'appuyait sur expérience administrative acquise pendant la seconde guerre mondiale. La loi de Parkinson s'applique aisément

à la ménagère américaine : « Le Travail Ménager s'accroît en Fonction du Temps dont on dispose », ou « Les Fonctions de la Mère de Famille prennent de plus en plus d'ampleur en fonction du Temps dont celle-ci dispose » ou « Les Problèmes Sexuels prennent d'autant Plus d'importance que l'on a plus de Loisirs ». Telle est indubitablement la raison pour laquelle, même avec les appareils ménagers les plus modernes qui lui économisent tant de peine, la femme américaine passe plus de temps à s'occuper de son intérieur que sa grand-mère. L'intérêt national que nous portons dans ce pays au sexe, à l'amour et à la natalité croissante s'explique également par là.

En nous appuyant pour l'instant sur les implications sexuelles, qui sont immenses, examinons la dynamique de la loi elle-même, en tant qu'explication de l'emploi de l'énergie féminine en Amérique. Revenons en arrière de plusieurs générations : j'ai vu l'origine à la fois du féminisme et de la frustration des femmes, dans le vide du rôle de la ménagère. Les tâches essentielles et les grandes décisions sociales se situaient en dehors du foyer et les femmes ressentirent le besoin de combattre pour avoir le droit de participer à ces tâches et à ces décisions. Si elles avaient continué à exercer leurs droits nouvellement acquis, si elles avaient trouvé une nouvelle identité dans ce travail extérieur, les tâches matérielles du foyer auraient pris la même place subsidiaire dans leur vie que celles qu'occupent la voiture, le jardin ou le bricolage dans la vie d'un homme. Les fonctions de mère de famille et d'épouse, l'amour, la responsabilité familiale auraient simplement pris un sens nouveau comme chez les hommes. (De nombreux observateurs ont noté la joie nouvelle que ressentent les hommes américains à s'occuper de leurs enfants - leur journée de travail ayant été réduite - sans jamais cette pointe d'amertume que ressentent les femmes pour lesquelles les enfants représentent la tâche dévolue).

Mais quand la mystique prônant l'épanouissement de la femme renvoya celle-ci dans ses foyers, les travaux ménagers durent prendre les dimensions d'une carrière à plein temps. L'amour sexuel et la maternité durent devenir un but en soi et décupler afin d'absorber toutes les énergies créatrices des femmes. La nature même de la responsabilité familiale dut grandir pour équilibrer la responsabilité de l'homme envers la société. Et, au fur et à mesure, chaque nouvelle invention destinée à alléger le travail de la femme introduisit une exigence nouvelle de travail ménager. Chaque progrès scientifique susceptible de libérer les femmes de besognes fastidieuses comme la cuisine, le nettoyage, la lessive, et de leur laisser plus de temps pour autre chose leur imposa de nouvelles charges ; et ces besognes finirent par remplir tout leur temps disponible, et il devint même impossible de les accomplir dans ce temps.

Le séchoir automatique n'épargne pas à la femme les quatre ou cinq heures par semaine qu'elle consacrait jadis à étendre son linge dès lors qu'elle utilise sa machine à laver et son séchoir tous les jours. Après tout, il faut remplir et vider sa machine, trier les vêtements et les mettre de côté. Comme disait une jeune mère : « Maintenant, on peut laver les draps deux fois par semaine. La semaine dernière quand mon séchoir est tombé en panne je n'ai pas changé les draps de huit jours. Tout le monde se plaignait. Nous nous sentions tous sales. Je me sentais coupable. N'est-ce pas idiot ? »

La ménagère américaine d'aujourd'hui passe beaucoup plus de temps à laver, sécher et repasser que sa mère. Si elle possède un « congélateur électrique » ou un mixer, elle passe plus de temps à cuisiner qu'une femme qui vit sans ces appareils. Le « congélateur », par sa simple existence absorbe du temps : des petits pois cultivés dans le jardin doivent être préparés pour le « congélateur ». Si vous avez un mixer électrique vous l'utilisez : vous exécutez des recettes compliquées : la purée de marrons, de cresson, d'amandes, qui prennent plus de temps que de faire griller des côtelettes d'agneau. »

Le texte proposé ici a été extrait de Betty Friedan, *La femme mystifiée*, tome 2, traduction de Yvette Roudy, éditions Gonthier, Genève, 1964, p.46-48

LE MLF POUR QUOI FAIRE ?

« Quand, au printemps 1970, les Américaines se sont mises à défilé dans les rues en brandissant des pancartes parlant de leur « oppression » et en brûlant leur soutiens-gorge, les Français ont ricané et haussé les épaules. Mais quand, le 28 août de la même année, un groupe de jeunes femmes sont allées déposer, sous l'Arc de triomphe, deux couronnes barrées de rubans sur lesquels on lisait : « *A la femme inconnue du soldat* » et « *Un homme sur deux est une femme* », ils se sont indignés. Depuis, le Mouvement de libération des femmes français (MLF) s'est manifesté à plusieurs reprises souvent en trouvant la formule-choc ou le geste-clé qui scandalise les uns et fait rire les autres sous cape.

L'une de ses premières interventions publiques a eu lieu au cours des « Etats généraux des femmes », organisés par l'hebdomadaire *Elle* en novembre 1970. Après une première « prise de parole » confuse et violente, une militante trouva le chemin des coeurs d'un auditoire de mères de famille paisibles mais curieuses, devant lesquelles défilaient tous les grands ténors de la vie politique, avec cette simple formule « *Ce n'est pas à nous d'écouter les ministres, mais aux ministres à nous écouter : c'est nous qui avons des choses à vous apprendre.* »

L'irruption du MLF armé de morceaux de mou de veau à une réunion du mouvement *Laissez-les vivre*, hostile à l'avortement, fut, en revanche, d'un goût détestable.

Le « *Manifeste des 343* » en faveur de la libération de la législation sur l'avortement créa indiscutablement un choc dans l'opinion française.

Quelques interventions moins spectaculaires ont déjà eu, assurent les militantes, des résultats positifs : par exemple, la manifestation organisée au Luxembourg pour la fête des mères, au printemps 1971, au cours de laquelle le MLF, réclamant le libre accès des pelouses et des jeux pour les enfants, en « lâcha » un certain nombre sur le terrain pour prouver qu'il n'en résulterait aucune détérioration du domaine public.

L'une des dernières manifestations spectaculaires du MLF a eu lieu en novembre dernier à l'occasion de la Marche internationale pour la gratuité de la contraception et de l'avortement. Le défilé de la Bastille à la République fut calme. A peine émaillé de quelques incidents pittoresques comme l'intrusion du FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire). Le MLF avait tenu à « garder le contrôle de la manifestation », mais un certain nombre de jeunes hommes, parfois portant des enfants, y participèrent.

Dernièrement, ses militantes ont envahi le débat organisé à la Mutualité par le Parti communiste sur le thème « Un programme de gouvernement. La parole est aux femmes. » Elles ont souligné entre autres choses que M. Jacques Duclos, membre du bureau politique, n'étant pas une femme n'avait guère droit à la parole dans cette assemblée, posé quelques questions sur l'attitude du PC à l'égard de l'avortement, et signalé que le fait que des ouvrières quittent certaines usines cinq minutes avant les ouvriers pour avoir le droit de faire la queue dans les magasins afin de préparer le dîner familial passait difficilement à leurs yeux pour une conquête révolutionnaire.

Après quoi, elles ont été expulsées sans douceur par le service d'ordre du PC.

Qui sont ces militantes ? En majorité des jeunes filles et des jeunes femmes de moins de vingt-cinq ans, souvent étudiantes ou enseignantes. Combien sont-elles ? Il est bien difficile de répondre à cette question, car le mouvement refuse toute structure et toute hiérarchie. C'est tout juste s'il dispose d'une boîte postale et d'un journal épisodique, le *Torchon brûle*, dont les deux premiers numéros ne le cèdent guère en violence et parfois en obscénités à certaines publications gauchistes. Bon nombre de ses militantes proviennent d'ailleurs des groupes politiques qui surgirent au premier plan en mai 1968. Pourquoi ont-elles décidé de militer à part ? Leurs explications rejoignent celles des mouvements néo-féministes qui se sont développés dans d'autres pays industrialisés : lassés de voir tous leurs camarades masculins refuser de prendre au sérieux leurs revendications spécifiques, voire d'être confinées dans les tâches subalternes du militantisme, elles ont décidé de créer un mouvement purement féminin.

Ni structure ni hiérarchie

Est-ce vraiment un « néo-féminisme » ? Beaucoup le nient ; tout en reconnaissant le rôle historique joué par les suffragettes des années 20 qui combattirent pour le suffrage féminin, elles se sentent très éloignées d'elles. Elles considèrent plutôt que leur action est destinée à faire prendre conscience aux hommes et aux partis politiques de l'importance de la revendication spécifique féminine.

Comme bien des mouvements d'inspiration gauchiste, encore qu'elles récusent le terme, les militantes du MLF croient plus à la spontanéité qu'à l'action « structurée ». Elles ont, par exemple, entamé dans les quartiers une campagne d'explication sur l'avortement, avec recueil de signatures sur les marchés. Elles envisagent une campagne au porte-à-porte sur les crèches.

Jusqu'à quel point le MLF est-il un mouvement politique ? Il n'est pas facile de se retrouver dans les

différents courants qui le traversent. D'une façon générale, cependant, ses militantes refusent de « *se laisser enfermer dans la lutte pour la libéralisation de l'avortement* ». Elles considèrent que ce n'est qu'« *une étape indispensable de la lutte pour la libération des femmes* », sans attendre les autres transformations économiques et sociales. Mais cette lutte est « *porteuse d'une nouvelle image de la famille qui prépare l'abolition des rapports de domination dans la société dont les rapports actuels hommes-femmes sont le symbole* ».

Elles tiennent aussi à l'aspect « fête » de leurs actions, aux chansons, aux slogans percutants ou délirants, à « *tout ce qui peut réveiller une société en train de mourir* ».

Ridicule, odieux, agaçant, comique, scandaleux ? Le MLF est tout cela et s'en flatte : la provocation est peut-être sa seule stratégie concertée. Mais il est en train de marquer des points : en mettant de son côté des rieurs, des intellectuels et des ménagères, qui même traditionalistes, admettent plus ou moins ouvertement qu'« on y dit tout haut des choses que bien des femmes pensent tout bas », il marque sans doute un moment de l'évolution de la société française.

NICOLE BERNHEIM, *Le Monde*, 19 février 1972

Quelques slogans féministes des années 70

Il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme

Un homme sur deux est une femme.

L'homme est le passé des femmes.

Travailleurs de tous les pays, qui lave vos chaussettes ?

Le personnel est politique.

Un enfant, si je veux, quand je veux, comme je veux

SIMONE VEIL : DISCOURS DE 1974

Projet de loi autorisant dans certaines conditions l'interruption volontaire de grossesse (26 novembre 1974).

« Parce que la situation actuelle est mauvaise. Je dirai même qu'elle est déplorable et dramatique. Elle est mauvaise parce que la loi est ouvertement bafouée, pire même ridiculisée. [...]

Lorsque les médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque les parquets, avant de poursuivre, sont invités à en référer dans chaque cas au ministère de la Justice, lorsque les services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse, lorsque, aux mêmes fins, sont organisés ouvertement et même par charter des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer.

Mais, me direz-vous, pourquoi avoir laissé la situation se dégrader ainsi et pourquoi la tolérer ? Pourquoi ne pas faire respecter la loi ?

Parce que si des médecins, si des personnels sociaux, si même un certain nombre de citoyens participent à ces actions illégales, c'est bien qu'ils s'y sentent contraints ; en opposition parfois avec leurs convictions personnelles, ils se trouvent confrontés à des situations de fait qu'ils ne peuvent méconnaître. Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien, ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. Ils savent que la même femme, si elle a de l'argent, si elle sait s'informer, se rendra dans un pays voisin ou même en France, dans certaines cliniques et pourra, sans encourir aucun risque ni aucune pénalité, mettre fin à sa grossesse. Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont 300 000 chaque année. Ce sont celles que nous côtoyons chaque jour et dont nous ignorons la plupart du temps la détresse et les drames.

C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser.

Journal officiel, *Débats parlementaires*, 27 novembre 1974

FEMMES EN POLITIQUE : DONNÉES CHIFFRÉES

Une accession très lente et difficile aux responsabilités

Les élues à l'Assemblée Nationale depuis 1945 (pourcentage)

Octobre	1945	5,6%
Juin	1946	5,1%
Novembre	1946	5,7%
Juin	1951	3,5%
Janvier	1956	3,2%
Novembre	1958	1,5%
Novembre	1962	1,7%
Mars	1967	2,1%
Juin	1968	1,6%
Mars	1973	1,6%
Mars	1978	3,7%
Juin	1981	5,3%
Mars	1986	5,9%
Juin	1988	5,7%
Mars	1993	6,1%
Juin	1997	10,9%

Quelques données de 1997

Les femmes représentent alors : 5,6% des sénateurs

7,5% des maires

Elles représentent

3% des préfets

6% des ambassadeurs

13% des membres des grands corps de l'Etat (alors qu'elles
constituent 56% des agents de l'Etat)

LA PARITÉ

Définition

Le mot parité signifie « égalité parfaite ». Parité des sexes veut donc dire égalité des femmes et des hommes non seulement dans le droit mais encore dans les faits. Exiger la parité des sexes dans la vie politique et sociale par exemple, c'est vouloir une société cogérée par les femmes et les hommes travaillant ensemble et partageant à égalité l'exercice des responsabilités... Cela peut être un projet d'organisation de la société fondé sur une mixité véritable à tous les niveaux des institutions, des professions, des administrations. Cela peut être aussi un projet moins global, mais qui concernerait toutes les instances de décision, que ce soit le gouvernement et les assemblées élues, les partis politiques, la haute fonction publique, les organisations professionnelles, les associations... Cela peut être également un projet politique plus ciblé, bien qu'il ait vocation à « essaimer » dans toute la société : la mixité parfaite des assemblées représentatives, donc composées d'autant de femmes que d'hommes.

La parité des femmes et des hommes dans la vie publique, guide pratique, Parité- Infos 1996

La contradiction entre une transformation de la situation des femmes et leur absence là où sont votées les lois et prises les décisions qui concernent la l'ensemble de la collectivité devenait flagrante. Dès le début des années 90, on voit ainsi naître au Royaume-Uni, au Portugal, en France mais aussi au Brésil ou Japon de petits groupes qui militent en faveur de la parité.

F. Gaspard, le Monde diplomatique, novembre 1998

Réaction au manifeste pour la parité : un éditorial de P. Sassier à France 2 matin (juin 1996)

Les dix comptent depuis plusieurs mois, en se réunissant pour déjeuner tous les lundis. Les rondateurs de certaines attestent d'ailleurs de leur assiduité à ces déjeuners. Que demandent ces déjeuneuses du lundi ? Eh bien, tout simplement un quota de femmes dans les listes électorales et les gouvernements. Bref, autant de femmes que d'hommes dans les partis politiques, à l'Assemblée, au Sénat et parmi les ministres. Pour cela elles ne proposent pas moins de modifier, s'il le faut, la Constitution, d'adopter une législation sur le sexisme qui ressemblerait à celle sur le racisme. Et pourquoi pas, disent-elles, ne pas organiser un référendum ? A ce train-là, la tête d'Alain Juppé, qui a chassé de son gouvernement les femmes ministres, va se retrouver au bout d'une pique.

(Puis après avoir évoqué la position contraire d'Elisabeth Badinter) Quel superbe crêpage de chignons, qui évoque irrésistiblement celui des gaillardes de Brive-la-Gaillarde chanté par Brassens. Les femmes, disait Chateaubriand, c'est comme les lapins. Ca se prend par les oreilles. L'auteur des Mémoires d'outre-tombe n'était pas un pervers sexuel. Il voulait par cette formule indiquer qu'à son époque pour séduire les femmes il fallait les complimenter, leur murmurer à l'oreille de belles paroles. Mais aujourd'hui elles ne veulent plus être flattées mais être élues députées ou être nommées ministres.

(Cité dans C. Bard, op.cit)

DÉBUT DE XXI^e SIÈCLE

Violences

« La marche des « *Ni putes ni soumises* », vous en avez entendu parler ? Vous savez, suite à la mort de Sohane... On dénonce un petit peu les violences faites aux filles... Mais c'est pas contre les garçons, je vous rassure ! » Il faut un certain savoir-faire pour arrêter, ne serait-ce qu'un instant, le pas pressé des élèves. Il est 8h15 devant le collège-lycée Olympe-de-Gouges, à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), et certains sont trop en retard pour saisir le tract que leur tendent trois militants du comité local Ni putes ni soumises. Les filles, en général, connaissent au moins vaguement ce nom. Acceptent un court dialogue. Comme Marine, toute timide, qui murmure : « Y'a plein de choses... En général, on n'en parle pas. Avec les garçons, ça se passe mal. Se promener dans la rue et se faire insulter, faut que ça s'arrête... »

Caroline et Morgane, 16 ans, en classe de première, attendent assises sur un cube de béton devant l'établissement scolaire que seuls une route et un terrain vague séparent des hautes barres de la cité du Londeau. Mêmes cheveux longs, même pantalon, veste de survêtement baskets. Même ras-le-bol : « On a vu un reportage télé sur la Marche des femmes des quartiers. Et on en a parlé avec la prof d'espagnol. C'était bien que pour une fois, on parle de cette discrimination... », commence l'une. « C'est peut-être un tabou, reprend immédiatement l'autre, mais faut dire que les filles se font traiter de putes, qu'elles ne peuvent pas mettre des pantalons qui collent à la peau. Moi jamais je mettrai une jupe au lycée ! Ou alors faudrait que ce soit un mercredi ou un samedi. On a moins d'heures de cours, donc on peut aller se changer si ça se passe pas bien... Les gars ont l'esprit trop tordu ! Tout le monde me regarderait. Les seules jupes autorisées, c'est les très longues. Faut qu'on marche dessus. Si on met une jupe au genou, on est des filles faciles, forcément. »

Les garçons semblent nettement moins réceptifs. Ni putes ni soumises, non, ça ne leur dit rien. Ici, « tout va bien », répondent-ils invariablement. « Les filles, on les bouscule un peu, quoi. » Il n'y a que Yann, bientôt 18 ans, en seconde, pour s'indigner. « Dans certains endroits, c'est le Moyen Age, de la folie ! Les copines, elles sont obligées de baisser les yeux en passant devant des gamins de 7-8 ans ! », raconte ce grand échalas au sourire doux et sweat à tête de mort.

« PRISONNIÈRE DU REGARD »

A la tête du comité Ni putes ni soumises de Noisy-le-Sec, un personnage : Alda Pereira-Lemaître, 38 ans, auteure de livres d'activités créatives pour enfants. Une femme avenante et énergique. Au printemps 2001, à Bordeaux, sa cousine de 20 ans a été tuée de trente coups de couteaux par un garçon à qui elle se refusait. Il a brûlé son corps dans le local à poubelles, après être allé s'acheter un sandwich. « Monstrueux », dit Alda, dont les yeux s'embuent.

« On n'a pas le droit de se taire quand de tels faits existent. On est en pleine régression. Ça me fait flipper, mais ça me donne de l'énergie en tant que femme, mère et citoyenne. Ma propre fille ne met pas de robe. Elle est déjà prisonnière du regard des autres. Comme toutes ces filles voilées qui se déshabillent une fois sorties du RER à Paris. » Alda a immédiatement soutenu la marche des filles des cités. « Quelque chose de très fort qui a cassé l'omerta. » En septembre 2002, elle a créé le comité de Noisy, qui compte aujourd'hui une cinquantaine de sympathisants.

Othman El Ghali est de ceux-là. Ingénieur en informatique, il est arrivé d'Agadir, au Maroc, il y a trois ans. « Ça me choque qu'on s'habille en fonction des gens qu'on va croiser, qu'on se fasse violenter verbalement. C'est pas possible d'accepter ça en France ! Dans mon lycée, il devait y avoir 20 filles voilées sur 700 lycéens. Ici, il y en a bien davantage ! » La conseillère principale d'éducation du lycée arrive devant les grilles. Elle aussi est convaincue de l'utilité du mouvement. « On va se servir du comité d'éducation à la citoyenneté qui se met en place, promet-elle. Je vois quotidiennement des filles qui grandissent avec tellement de tabous, de frustrations.. Elles sont dans la dévalorisation et n'osent pas se projeter dans l'avenir. Même le bac leur semble impossible, alors l'université... Au mieux elles peuvent faire bac + 2 dans le quartier. » La CPE a grandi dans cette barre, derrière elle. « Il y a quinze ans, c'était différent. Maman me laissait aller chercher le pain... »

MILITER AILLEURS

Globalement, le milieu scolaire répond très favorablement aux sollicitations d'Alda. Tout comme les maires, de gauche ou de droite, des communes où elle intervient, qui offrent des salles pour les assemblées générales ou même une permanence discrète en mairie. Chez les principales concernées, les filles de 16-24 ans, « ça prend », croit sentir Alda : « Le mot féminisme ne leur évoque rien. Elles ne savent pas qu'il y a déjà eu des combes. Elles veulent juste qu'on les écoute. »

Constamment Alda s'entend dire : « Tenez bon ! C'est le premier truc pour nous ! On vous soutient mais on peut pas s'exposer. » Impensable, en effet, de demander à une jeune fille de 20 ans habitant le quartier de venir distribuer des tracts devant le lycée. « Elle aura des problèmes dans sa famille, et quand elle sortira déçue elle, explique Othman, elle se fera insulter, menacer. Elle sera identifiée comme une balance des problèmes de la cité. » Une volonté d'émancipation, manifestée publiquement, qui peut s'avérer dévastatrice pour sa réputation. On ne peut donc militer qu'ailleurs. Récemment, des jeunes filles de Clichy sont venues grossir les rangs de l'association. Alda rêve désormais de s'adresser aux enfants de l'école maternelle et du primaire « déjà formatés comme des petits machos ». Qui jettent des pierres ou font pipi sur les filles, dans la cour, quand ils ne giflent pas leur maîtresse, comme ce fut le cas l'an passé. « Avec de l'optimisme, soupire-t-elle, on est parti pour vingt ans de travail. On ne change pas comme ça les mentalités. »

Pascale Krémer, *Le Monde*, 5 et octobre 2003

« Fracture sexuelle »

« LES 8 MARS se suivent et se ressemblent, selon un rituel aussi immuable que désolant. Chaque année, la journée des femmes fournit l'occasion de mesurer, de déplorer, de dénoncer les inégalités entre hommes et femmes, en particulier les inégalités professionnelles d'autant plus criantes qu'elles sont formellement interdites par les lois Roudy de 1983 et Génisson de 2001. Chaque année, les pétitions de principe se multiplient sur la nécessité de réduire ou, mieux, effacer ces disparités. Chaque année enfin, l'on constate qu'en dépit de ces engagements solennels, la situation n'évolue guère.

Le scénario est, à nouveau, parfaitement respecté. L'Insee vient de dresser un constat sévère. Certes, l'univers du travail s'est fortement féminisé en l'espace d'une ou deux générations : la France compte 12 millions de femmes actives (46 % de la population active), soit 5,5 millions de plus qu'il y a quarante ans.

Mais les femmes restent victimes d'une triple inégalité.

Tout d'abord dans l'accès au travail : cela fait des années que le taux de chômage des femmes est de 2 points supérieur à celui des hommes; de même, près d'une femme sur trois occupe un emploi à temps partiel (contre un homme sur vingt), le plus souvent subi et non pas choisi ; enfin, elles sont particulièrement touchées par la précarité, puisque 80 % des Français qui gagnent moins que le smic sont des femmes.

La deuxième inégalité se joue dans l'entreprise. Ainsi, l'écart entre, hommes et femmes dans le secteur privé ou semi-public reste depuis deux décennies de 20 % (10 % chez les journalistes du Monde) et les fonctions hiérarchiques sont, pour les deux tiers, occupées par des hommes (à cet égard, la rédaction du Monde n'est pas mieux lotie).

La troisième inégalité, enfin, porte sur la répartition du travail «invisible», mais pourtant bien réel, des tâches domestiques. En dépit de l'évolution du couple, les hommes continuent à y consacrer deux fois moins de temps que les femmes (2 h 13 contre 4 h 36 en moyenne, selon l'Insee).

La situation est donc sans ambiguïté. Et le président de la République, Jacques Chirac, est parfaitement fondé à vouloir faire de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes la « nouvelle frontière de la parité». Comme est parfaitement légitime la « mobilisation générale » contre ces discriminations, décrétée par Nicole Ameline, la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle.

Reste à y parvenir, au-delà de l'incantation. On en est loin. La parité politique entre les hommes et les femmes, bien qu'inscrite dans la Constitution depuis quatre ans, peine à entrer dans les faits quand elle n'est pas obligatoire. La parité professionnelle se heurte à des inégalités plus subtiles et redoutables, tant elles sont intimes, enracinées dans les mentalités, inscrites dans la vie quotidienne au travail comme à la maison. C'est pourtant bien l'application aux femmes des droits de l'homme qui est en jeu. Il serait temps de l'admettre. »

Le Monde, 7 et 8 mars 2004

« Les inégalités hommes-femmes persistent dans le monde du travail »

« DEUX LOIS en vingt ans (Roudy en 1983 et Génisson en 2001) et un sentiment partagé que les inégalités au travail entre hommes et femmes demeurent. Tel est le constat dressé par des chercheurs, des syndicalistes et des chefs d'entreprise à la veille de la journée internationale des femmes, lundi 8 mars. Quatre-vingt-cinq associations appelaient, samedi, à une manifestation à

Paris. Le bilan est si peu brillant que Jacques Chirac s'est saisi de la question en décrétant que l'égalité professionnelle était la « nouvelle frontière de la parité » sur laquelle il va, dit-il, s'engager « personnellement ». Et Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, a décidé d'en faire la « première de ses priorités ».

Elle doit annoncer, lundi, un « programme d'actions » pour montrer que « la France s'engage sur l'égalité ». Mme Ameline devait remettre au premier ministre la « Charte pour l'égalité entre les hommes et les femmes », document contractuel signé par une centaine d'acteurs (partenaires sociaux, élus locaux, chambres consulaires, ministères, administrations et associations) qui prévoit « trois cents actions en trois ans ». Il s'agit d'une sorte d'agenda » sur lequel les signataires s'engagent à mettre en œuvre des mesures concrètes destinées à favoriser l'égalité entre hommes et femmes. La ministre doit aussi annoncer la création « prochaine » d'un label « égalité professionnelle ». Délivré par l'Association française pour le management et l'amélioration de la qualité, ce label serait attribué aux entreprises qui mènent une politique volontariste en faveur de l'égalité et de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Il serait attribué pour trois ans et apparaîtrait sur les emballages des produits fabriqués par l'entreprise. « C'est une première européenne », précisent les conseillers de Mme Ameline.

Enfin, l'accord interprofessionnel sur l'égalité professionnelle, mis au point le 11, mars, a été fortement appuyé par M. Chirac. Il devrait se traduire, à terme, par un rapprochement du niveau des salaires et une amélioration du déroulement des carrières des femmes. M. Chirac a, également demandé à M. Raffarin de prendre des mesures pour les fonctionnaires « avant la fin du premier semestre », montrant ainsi qu'il attend des résultats rapides.

La situation n'a guère évolué. Dans une étude intitulée Femmes et hommes, regards sur la parité et publiée vendredi 5 mars, l'Insee confirme que les femmes sont toujours victimes d'inégalités professionnelles. Leur présence sur le marché du travail n'a pourtant jamais été aussi massive — avec un taux de 46,1%, l'activité féminine est en progression constante. Entre 25 et 49 ans, ce taux atteint 81% en 2003. « C'est aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que le taux d'activité des femmes augmente le plus », note l'Insee. On note également un accroissement de leur niveau de formation : elles sont plus nombreuses à obtenir un diplôme supérieur ou équivalent au baccalauréat que leurs collègues masculins.

DAVANTAGE AU CHÔMAGE

Pourtant, tous les indicateurs montrent que leur situation sociale demeure moins bonne. Dans l'accès à l'emploi d'abord. Le taux de chômage des femmes est de deux points supérieur à celui des hommes au premier semestre 2003 ; chez les moins de 25 ans, près d'un quart des jeunes actives sont dans cette situation pour seulement un jeune homme sur cinq. Les femmes sont aussi plus nombreuses à occuper un emploi précaire (contrat à durée déterminée, stage ou emploi aidé). Et le temps partiel concerne une femme active sur trois (contre seulement 5,5 % des hommes). « Les femmes sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à se trouver dans une situation de sous-emploi [temps partiel subi notamment] », souligne l'Insee. La précarité frappe particulièrement les salariées puisqu'elles représentent 80 % des personnes gagnant moins que le smic.

Les salaires, ensuite. L'écart moyen demeure de 20 % dans le secteur privé et semi-public. « Cela ne bouge pas depuis vingt ans », remarque Rachel Silvera, maître de conférence en économie à Paris-X. De nombreux facteurs expliquent ce retard. La moitié du différentiel relève d'effets de structures ou de secteurs : « Les femmes sont plutôt dans des petites entreprises, pour beaucoup à des bas niveaux de qualification et très souvent à temps partiel, remarque Mme Silvera. Mais, à catégorie professionnelle équivalente, l'écart demeure cependant de 10 à 15 % ». Une situation due à un marché de l'emploi pénalisant pour des femmes et où elles sont victimes de discriminations larvées. En effet, 6 catégories professionnelles sur les 31 que distingue l'Insee regroupent plus de 60 % des femmes actives. Près de la moitié d'entre elles sont employées et les postes de cadres sont encore majoritairement occupés par des hommes (166 % contre 34%).

Les discriminations n'épargnent pas les femmes cadres. Jacqueline Laufer, professeur à l'École des hautes études commerciales (HEC), a montré dans un ouvrage collectif intitulé Cadres : la grande rupture (La Découverte, 2001) les « ferments d'inégalité » qui freinent leur évolution professionnelle. Ainsi, les femmes occupent majoritairement des fonctions administratives et de communication, accèdent moins aux postes d'encadrement et très peu aux sphères du pouvoir. « Les comportements managériaux de référence demeurent typiquement masculins : mobile, totalement disponible et présent même tard le soir », remarque Odile de Damas-Nottin, directrice du recrutement du groupe Total. Pour nombre d'observateurs, il faut donc réfléchir à d'autres critères de valorisation dans l'entreprise. Et modifier la loi en y inscrivant des objectifs d'égalité et des

sanctions.

Sylvia Zappi, Le Monde, 7 et 8 mars 2004